

MÉMOIRES

ET

CORRESPONDANCE

MALLET DU PAN

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

DE

MALLET DU PAN

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

RECUEILLIS ET MIS EN ORDRE

PAR

A. SAYOUS

ANCIEN PROFESSEUR A L'ACADÉMIE DE GENÈVE

TOME PREMIER

PARIS

AMYOT, LIBRAIRE — RUE DE LA PAIX, 6

J. CHERBULIEZ — PLACE DE L'ORATOIRE, 6

1851

A

M. LE COMTE PORTALIS,

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, ETC.

Mon cher Portalis,

Vous m'écriviez de Francfort le 22 décembre 1800, l'année de la mort de mon père : « Mes regrets de la mort de votre père dureront autant que ma vie ; je n'ai cessé, et mon père aussi, en France, comme ailleurs, de manifester les sentiments d'estime et de profond attachement, je dirai même de vénération qu'il nous

avait inspirés. » Dès lors, plus d'un demi-siècle s'est écoulé ; nous avons été presque constamment séparés ; les révolutions, la guerre, de grands mouvements politiques, ont, à plusieurs reprises, changé la face de l'Europe ; vous avez été appelé, sous les gouvernements qui ont successivement régi la France, à des postes éminents dans l'administration et la magistrature, où vous vous êtes acquis une haute considération ; mais, grâce à la constance de votre amitié, les sentiments que nous nous étions voués en 1798, dans notre exil du Brisgau, ne se sont jamais altérés.

Je viens donc, avec confiance, réclamer votre intérêt pour cet ouvrage, où vous retrouverez dans toute l'intégrité de son caractère et de ses opinions, l'homme que vous avez aimé et estimé.

Je désire aussi me prévaloir de cet appel à votre bienveillance, pour donner quelque explication du retard que j'ai mis à la publication de ces papiers ; car, bien qu'ils aient peut-être,

dans ce moment, un intérêt de circonstance, en raison des grandes questions politiques, économiques et sociales qu'ont soulevées les événements de 1848, le mérite qui me paraît leur appartenir, soit comme documents historiques, soit comme Mémoires d'un des publicistes les plus éminents de son siècle, en aurait, dans tous les temps, justifié la publication.

Aussi n'ai-je jamais méconnu les devoirs et la responsabilité que m'imposait la possession de ce précieux dépôt, de la correspondance de mon père, et n'ai-je jamais cessé de désirer avec le vif sentiment d'affection et de respect que je porte à sa mémoire, de pouvoir rendre justice à ses sentiments et à ses opinions ; mais divers obstacles s'y sont opposés. D'abord, il eût été peu convenable de livrer à l'impression et, par conséquent, à la critique durant la vie de plusieurs personnages politiques distingués, la partie de la correspondance qui se rapporte à eux. Depuis leur mort, indépendamment de mon inaptitude, après cinquante ans de naturalisation en

Angleterre, à entreprendre un ouvrage littéraire dans une langue qui ne m'est plus familière, j'ai perdu une sœur, mariée à Genève, Mme Colladon, qui avait vécu constamment avec sa famille, de 1789 à 1796, et, qui avec une grande mémoire, un sentiment profond du mérite de son père et des vicissitudes de son orageuse carrière, et douée à un remarquable degré du talent de rendre sa pensée et ses souvenirs avec intérêt et éloquence, m'eût été d'un secours inestimable dans l'accomplissement de cette pieuse tâche, si, en dépit d'autres difficultés que j'aurais eu à surmonter, je m'étais décidé à l'entreprendre.

Il ne me restait donc dans de telles circonstances qu'à confier à d'autres mains une tâche dont je ne pouvais plus me charger. Un compatriote, un ami de ma famille, est venu à mon aide.

Il ne me permettrait pas de dire ici ce que je pense de son travail; mais je puis du moins vous

assurer que si vous en jugez comme moi, il se tiendra honoré de votre opinion, et que ce sera pour moi-même une douce satisfaction.

J. L. Mallet.

Hampstead, près Londres, 1er août 1851.



PRÉFACE.

Il y a cinquante ans ces *Mémoires* n'auraient pas eu besoin de l'explication qu'ils demandent aujourd'hui. L'écrivain dont ils sont destinés à retracer la carrière, venait de mourir en possession de la plus honorable célébrité : son nom était européen, ses écrits, traduits en plusieurs langues, étaient répandus au loin. Personne dans le monde politique n'ignorait que ce publiciste, républicain autant par son caractère que par son origine, avait mérité la confiance de Louis XVI dans ses derniers périls, et que ses conseils avaient eu l'accès des grands cabinets de l'Europe. Toutes ses prévisions, après avoir d'abord rencontré l'incrédulité, s'étaient réalisées l'une après l'autre, et quelque chose du respect qu'on donne aux esprits prophétiques s'attachait à sa mémoire récente.

Mais cette renommée était liée étroitement à la révolution ; elle pâlit comme tant d'autres lorsque la grande fortune de Bonaparte prévalut dans l'imagination des peuples sur les souvenirs de la révolution elle-même. Les journaux, les brochures de ces temps funestes et le nom de leurs auteurs s'enfoncèrent rapidement dans l'oubli.

Lorsqu'après vingt ans, sous la monarchie restaurée des Bourbons, une génération nouvelle rouvrit ces dépôts avec une curiosité passionnée pour y chercher l'histoire vivante d'une époque, récente encore mais déjà lointaine pour elle et presque mystérieuse, tous les témoignages ne furent pas interrogés avec le même empressement. Les plus négligés, cela devait être, furent ceux qui auraient pu répandre une ombre importune sur un évé-

nement où l'enthousiasme libéral de la jeunesse française voulait voir l'œuvre méconnue du génie des libertés modernes, et qui lui apparaissait aussi poétique dans tous ses détails que sublime dans son ensemble. On prêta une oreille curieuse, peut-être indulgente, au langage des feuilles révolutionnaires; les hommes qui avaient eu le malheur de n'être que raisonnables, furent laissés dans leur ombre et à leur silence. C'est ainsi que Mallet du Pan, l'ami des Mounier, des Malouet, ne fut guère plus rappelé ni cité que s'il n'eût pas été en face de l'esprit révolutionnaire déchaîné, le courageux organe de toute une portion considérable de l'opinion publique, de celle qui croyait que le bonheur et la liberté de la France voulaient être fondés sur les droits également garantis de la nation et du souverain.

Aujourd'hui qu'une révolution inattendue a dissipé le rêve heureux qui faisait voir aux amis de la liberté l'idéal de 1789 accompli sur la terre et l'ère des bouleversements politiques fermée pour longtemps, on est disposé à plus de justice envers les maximes et les vues du parti monarchique et constitutionnel de la première Assemblée : le moment semble venu aussi pour les écrivains qui le soutinrent et le défendirent, de présenter à la philosophie et à l'histoire leurs témoignages et leurs jugements. En voyant se succéder depuis quelque temps cette multitude d'écrits historiques et politiques où la révolution française est tour à tour attaquée et défendue, il serait difficile de nier la disposition universelle des esprits à remettre en question le mérite du terrible œuvre, à souffrir enfin que le problème soit éclairé de toutes les clartés de l'histoire et de la discussion. Si, d'une part, de très-généreux esprits se montrent convaincus plus que jamais que l'Assemblée sortie révolutionnairement des états généraux, a proclamé le dernier mot de la philosophie et peut-être des religions, d'un autre côté, on entend demander hautement si la foi à l'œuvre absolue de la révolution est une croyance assez réfléchie ; et sans prononcer l'arrêt, le plus grand nombre des hommes sérieux conviennent que les affaires du monde vont assez mal pour qu'il soit au moins à propos de revoir un dogme qui pèse

sur la politique moderne comme autrefois l'autorité d'Aristote sur la science.

Il devenait donc permis d'espérer que l'on accueillerait avec intérêt un ouvrage où la fin du dernier siècle est observée et jugée par un historien plein de sagacité ; où la grande question est instruite et discutée par un penseur politique d'un ordre peu commun. Non-seulement cet espoir a mis fin aux hésitations qui jusqu'ici avaient empêché de mettre au jour les papiers et la correspondance de Mallet du Pan ; mais il a fait naître l'idée de comprendre dans cette publication divers fragments des écrits et particulièrement des journaux politiques qui, soit pendant la révolution, soit avant, fondèrent la réputation du publiciste et sont aujourd'hui ou assez rares ou fort oubliés.

Le cadre un peu insolite de ces Mémoires présentera donc à la fois et la vie de Mallet du Pan et l'essentiel de son œuvre d'écrivain. Ce mélange de récits et de citations étendues est assez nouveau dans la littérature française ; mais cette méthode a eu sa faveur l'usage quelquefois heureux qu'en ont fait les biographes anglais : elle est tout particulièrement convenable pour faire connaître ces écrivains politiques dont les travaux, tout de circonstance, ne peuvent plus avoir qu'un intérêt partiel et demandent, pour être relus avec plaisir et profit, qu'on les replace à leur date et à leur point de vue historique.

On ne cherchera point dans cet ouvrage le récit piquant d'une vie aventureuse. Non que la carrière personnelle de Mallet du Pan soit dépourvue d'intérêt, mais cet intérêt est celui des temps et des événements au milieu desquels elle s'écoula. Le rôle comme le mérite particulier de Mallet, c'est d'avoir vu de près, d'avoir peint et jugé dans ses écrits tout le mouvement politique du dernier siècle, et, soit qu'il observât la scène en simple témoin, soit que consulté par les grands personnages du drame il proposât ses vues et donnât des conseils, de s'être toujours tenu en présence de l'histoire, confondant pour ainsi dire sa vie avec la cause des principes de justice et de raison engagés dans ces terribles débats.

On comprend que les Mémoires où se retrace une telle carrière offrent presque uniquement, avec les impressions et les pensées du personnage, la vive peinture des hommes et des choses qui les ont fait naître. Et tels sont aussi en grande partie les Mémoires qu'on va lire, l'histoire en quelque sorte reflétée de la révolution française depuis l'ouverture des états généraux jusqu'aux jours du consulat, que Mallet eut encore le temps de voir et de juger. Les matériaux dont ils se composent ont été choisis, sans parler des journaux et des écrits publiés par Mallet du Pan 1° dans un recueil ou sorte de journal intime, où Mallet, depuis qu'il était venu s'établir à Paris, notait ses observations historiques; 2° dans une suite de mémoires ou de consultations politiques qui avaient été demandés au publiciste par plusieurs souverains, par les princes français eux-mêmes, comme aussi par divers hommes d'État pour leur instruction personnelle; enfin, dans les restes encore considérables d'une riche correspondance entretenue par Mallet du Pan avec ses amis Malouet, de Pradt, Montlosier, Lally-Tolendal, Portalis, Sainte-Aldegonde, le chevalier de Gallatin, M. de Hardenberg et nombre d'hommes distingués.

Autant qu'il se pouvait, les discussions purement conjecturales qui abondent naturellement dans plusieurs de ces pages, ont été laissées de côté, mais tout ce qui était critique historique et jugement philosophique, tout ce qui pouvait servir à constater la manière dont les événements étaient ressentis par les contemporains, a été recueilli et méritait de l'être : nous espérons qu'on en jugera ainsi. En un mot, nous avons voulu faire une œuvre utile, et nous nous sommes mis sur nos gardes pour que ce ne fût dans aucun sens une œuvre de vanité; certains ainsi d'honorer par un hommage qu'il eût accepté, le moins vain des hommes et le plus pratique des penseurs.

Toutefois, ce ne sont pas seulement les titres du publiciste et de l'historien que nous avions à cœur de rappeler; il y a dans le mérite de Mallet du Pan des côtés non moins utiles à faire ressortir, parce qu'ils tiennent au caractère et peut-être à l'éduca-

tion. Nous avons essayé de développer cette sorte de programme qu'une main pieuse avait autrefois tracée : « Ce qui me paraît le « plus intéressant à dire sur la vie de mon père, » écrivait il y a longtemps la fille de Mallet du Pan, « c'est de peindre le carac- « tère moral de son esprit. Il faut parler de cette indépendance « d'opinion qui lui a suscité tant d'ennemis et que tant de gens « des divers partis ont si souvent et si vainement tenté d'attirer « à eux : de ce courage avec lequel il brava pendant les années de « la révolution les menaces, les imprécations, les écrits soit avoués, « soit anonymes des ennemis de la bonne cause. J'ai vu des « révolutionnaires venir chez lui pour le forcer à rétracter tel « article de son journal, en le menaçant de leurs vengeances, et « mon père leur répondre avec une fermeté pleine de modération « et de dignité, qu'on pouvait le faire assassiner, mais qu'on ne « l'engagerait jamais à désavouer ses principes. On a vu un pro- « testant, défendre de tout son talent et avec l'âme qui animait « ses écrits, le clergé catholique, et un républicain défendre les mo- « narchies menacées, parce que ces causes étaient celles de l'ordre « et de la morale. Menacé de toutes parts, exposé aux craintes « de ses amis et de sa famille, il est toujours resté inébranlable « et prêt à payer de sa tête la cause qu'il défendait ; avec une « santé frêle il a constamment montré une intrépidité à toute « épreuve; avec la fortune la plus bornée, le plus noble désinté- « ressement, et l'élévation de son caractère n'est pas moins re- « marquable que ses talents. Des gens de province, des personnes « de tous les rangs, venaient le remercier des services rendus à « la cause publique et à eux personnellement ; on le suppliait de « continuer sa dangereuse tâche ; on l'accablait d'éloges sans « qu'il en prît jamais vanité. »

Ce qu'aurait ajouté la fille du publiciste si elle avait connu les communications adressées par son père aux gouvernements de la coalition, c'est que la politique conseillée par lui aux hommes d'État de l'Empire, de la Prusse et de la Grande-Bretagne était une politique morale aussi élevée que les circonstances étaient grandes. Si l'un des premiers il comprit que ce n'était plus de

tactique militaire à la Frédéric II qu'il s'agissait devant l'audace des généraux et l'élan des masses révolutionnaires, il avait senti encore plus vivement, que les républicains français l'emporteraient sur les puissances si celles-ci n'oubliaient pas leur vieille politique d'équilibre et de jalousie, pour s'unir dans une guerre de principes, et avant tout de justice. Toute arrière-pensée de conquête à l'égard de la France dans l'accord des États coalisés, lui apparaissait comme une iniquité de mauvais augure, comme une faute immense, et il le déclarait avec une conviction éloquente.

Ce sera aux lecteurs à décider si Mallet du Pan a mérité, en effet, la place que nous réclamons pour lui parmi les observateurs et les juges éclairés de la fin du dernier siècle. Mais ce qu'on ne lui contestera pas après avoir lu ces Mémoires, c'est l'honneur d'avoir toujours réuni à un haut degré, durant sa carrière de publiciste, l'honnêteté du caractère à la supériorité de l'esprit.

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

DE

MALLET DU PAN.

CHAPITRE PREMIER.

(1749-1773.)

Céligny. Mallet du Pan; sa famille, ses études au collége et à l'Académie de Genève.—Révolutions de Genève au XVIII[e] siècle. — Mallet prend la défense des natifs. — Son premier écrit politique. — Amitié de Voltaire. — Le jeune professeur d'histoire à Cassel. — Discours inaugural : *Quelle est l'influence de la philosophie sur les belles-lettres?* — Lettre de Voltaire. — Retour à Genève.

Jacques Mallet du Pan naquit en 1749, dans le presbytère de Céligny, l'un de ces riants villages qui couronnent la rive droite du lac de Genève. Planté de beaux arbres, traversé d'eaux abondantes qui descendent du Jura, dominant par sa position le lac Léman et les Alpes de la Savoie, Céligny est, comme Genthod et Coppet qui l'avoisinent, un de ces lieux charmants où l'imagination placerait plus volontiers le berceau d'un poëte que celui d'un savant, d'un philosophe ou d'un politique. Les beaux arbres de Genthod ont ombragé Charles Bonnet, le sage Abauzit et la jeunesse de Saussure : Coppet, qui avait

reçu le sceptique Bayle, abrita la retraite de Necker. Il ne faut pas sourire de ces apparentes méprises du destin. Qui pourrait dire que le sentiment poétique a manqué à Bonnet, à de Saussure, à l'aimable Abauzit ? Le spectacle habituel d'une admirable nature agrandit les vues de l'esprit, et le patriotisme a une autre physionomie chez l'habitant des villes et chez l'homme qui a passé la saison des impressions vives en présence des grandes scènes de la nature. Au milieu des sévères débats qui occupèrent sa vie, Mallet du Pan trace souvent des pages qui respirent ce genre d'émotion, auquel le souvenir d'une belle patrie peut seul ouvrir le cœur. Il passa en effet son enfance à Céligny, auprès de son père. Celui-ci, pasteur de ce village génevois enclavé dans le pays de Vaud et confinant à la France, y était fort aimé. C'était un homme de bon sens, d'un caractère doux, d'agréables manières, et qui ne manquait pas d'un certain talent de prédicateur. Le clergé génevois se recrutait en général dans les rangs de l'aristocratie : le pasteur Mallet occupait donc dans le pays une position sociale que releva encore son mariage avec Mlle du Pan, fille de syndic et des plus anciennes familles de la magistrature. Alors régnait encore dans la république, et particulièrement chez ses chefs, cette grande simplicité de mœurs que la réformation et les institutions austères de Calvin avaient établie et maintenue au milieu de la cité protestante [1].

[1] Dans la famille de Mallet, on aimait à en raconter un trait dont le bisaïeul de notre publiciste était le héros. Un envoyé de la cour de France s'étant présenté chez le premier syndic pour lui faire sa visite d'honneur, trouva le digne magistrat qui, revenant du conseil, s'était

Selon l'usage constant et républicain des familles génevoises de tout rang, Mallet fit ses premières études au collége de Genève, fondé par Calvin, et alors en possession de maîtres distingués. Sa supériorité précoce lui valut toujours les premiers prix de sa classe. A quinze ans, il entrait dans les *Auditoires*[1] en même temps que Clavière, le futur ministre des finances de la Convention, et deux autres hommes destinés à jouer un rôle actif dans les révolutions de Genève, le syndic Dentand et le ministre Gasc. Parmi ses professeurs de philosophie, Mallet eut le bonheur de trouver Bertrand, digne élève du grand Euler, et de Saussure, qui jeune encore, succédait à son oncle, l'illustre Bonnet, dans sa chaire académique. Sa philosophie terminée, Mallet suivit quelque temps les cours de droit, mais son âme ardente était déjà occupée d'autres objets : ses idées abondantes, mais confuses encore, cherchèrent une issue dans des essais de composition littéraire, où l'on remarquait de la pensée, beaucoup de véhémence, de l'obscurité et peu de goût; c'étaient des œuvres d'écolier. Mais, à peine sorti de l'Académie, à vingt ans, il faisait son premier acte d'homme politique et débutait dans sa carrière de publiciste par des démarches et un écrit dont on ne comprendrait pas la nature ni surtout la portée, si l'on ignorait à quelles agitations politiques Genève fut en proie du-

assis devant le foyer de sa cuisine et suivait avec intérêt la confection des brisselets (sorte de pâtisserie domestique). La cheminée était vaste : l'homme d'état républicain invita cordialement l'ambassadeur à prendre place et à partager sa collation, politesse naïve qui fut acceptée gracieusement par le représentant de Louis XIV.

[1] C'est le nom qu'à Genève on donnait à l'Académie.

rant le XVIIIe siècle. Ces troubles révolutionnaires mal connus aujourd'hui des Génevois eux-mêmes, sont déjà relégués dans un coin obscur de l'histoire générale : alors ils fixaient l'attention de l'Europe, et excitaient une curiosité sans proportion avec l'exiguïté du théâtre, mais non pas sans rapport avec les désirs et les pressentiments du siècle.

On a fait trop d'honneur peut-être à l'intelligence politique de cette petite république quand on l'a regardée comme l'institutrice de la liberté républicaine de nos temps; la raison et la science sociale ont joué un rôle beaucoup moins brillant qu'on ne le croit dans les interminables discussions de ce peuple contentieux; mais les deux plus grands noms du XVIIIe siècle, les noms de Voltaire et de Rousseau, y sont mêlés, et il faut reconnaître que plus d'un publiciste supérieur est sorti de cette école. Pour ne parler que de ceux qui ont laissé des ouvrages importants, l'avocat Delolme, l'annaliste de la constitution anglaise, M. Necker, Mallet du Pan, d'Ivernois, Dumont, l'interprète de Bentham, tous avaient appris directement par les révolutions de Genève quelles illusions les hommes les plus sages sont exposés à prendre pour les véritables conditions de la liberté. Il nous sera donc permis de remonter un peu en arrière dans les annales politiques de Genève, pour y chercher l'explication des événements par lesquels Mallet du Pan, si jeune encore, fut jeté dans les âpres débats de la politique.

Si un pape qui fut duc de Savoie, et comme tel avait vu de près les Génevois, ne s'était plaint dès le XVe siècle du génie mécontent de ce petit peuple, on

serait tenté d'expliquer l'esprit d'inquiétude qui l'a travaillé à tant d'époques de son histoire, par la manière dont il s'est recruté depuis la réformation. Les réfugiés de tous pays qui arrivaient dans ses murs avaient mieux aimé quitter leur patrie que de faire plier leurs opinions : argumentant avec ardeur pour leurs croyances, tous, plus ou moins, s'étaient pénétrés du sentiment ombrageux de leurs droits. Quelle qu'en soit au surplus l'origine, ce naturel raisonneur trouva à se satisfaire même depuis les grandes luttes de la réformation du xvi[e] siècle, au milieu des disputes théologiques qui durant le xvii[e] ébranlèrent la longue autorité de saint Augustin et finirent par substituer dans Genève même à l'orthodoxie calviniste, un rationalisme qui lui était essentiellement opposé. Cette révolution accomplie et l'ardeur théologique épuisée, l'esprit génevois commença à diriger son inquiétude dans un autre sens. Tout à coup il se prit à découvrir ce dont il aurait pu s'aviser depuis plus d'un siècle, c'est que l'administration circulait dans un certain nombre de familles qui régnaient du reste sans faste et sans dureté, conservant avec un respect traditionnel la vieille austérité religieuse et républicaine infusée dans les mœurs du pays par l'œuvre de Calvin. Toute vieille qu'était déjà l'existence de ce régime aristocratique, le premier qui s'en douta crut, et le peuple crut avec lui, se réveiller d'un long sommeil, et voulut opposer l'obstacle de nouvelles lois à l'ambition de l'aristocratie. Les abus dont on demandait le redressement furent redressés, des précautions furent obtenues contre le resserrement de l'aristocratie; mais

l'esprit qui avait dicté ces plaintes était insatiable, car c'était le génie inquiet de la démocratie moderne qui, dans ce coin étroit du monde, se levait déjà hautain, et prêt à répondre aux concessions par d'inépuisables exigences. On ne prévoyait pas encore que marchant d'étape en étape, de génération en génération, porté vers un but indéfinissable par les désirs généreux des cœurs sincères autant que par l'impulsion violente des cœurs bas; aidé par la raison des sages comme par l'erreur des têtes irréfléchies, il ne se reposerait pas même dans la victoire. Quoi qu'il en soit, orgueil ou instinct de conservation, l'aristocratie génevoise blessée de ces alarmes soudaines, et rendue par là plus jalouse de priviléges légitimés à ses yeux par l'autorité du temps, par la manière douce et consciencieuse dont elle en usait, voulut mettre ordre à ces mauvaises dispositions et se venger en en frappant les instigateurs. Pour la première fois elle se montra violente et maladroite, et commença imprudemment à mériter la défiance dont elle se plaignait : elle fit arrêter et fusiller dans le préau de la prison un de ses propres membres qui, après avoir pris l'initiative des réclamations, en annonçait déjà de nouvelles.

Dès ce moment il y eut déchirement dans cette petite famille où la discorde n'aurait jamais dû s'introduire; on ne cessa plus de s'observer et de prétendre, d'un côté, à maintenir sa position, de l'autre, à changer la sienne. Il serait long et fatigant de raconter par quels procédés législatifs, ou si l'on veut par quelles chicanes chacun chercha à atteindre son but. Le droit *négatif* (sorte de veto législatif op-

posé par les magistrats à l'initiative des bourgeois), revendiqué obstinément par le gouvernement, repoussé avec passion par les citoyens, était un fantôme politique qui empêchait les esprits d'apercevoir les vrais remèdes constitutionnels applicables aux troubles de la république. L'exposer ici n'intéresserait ni n'éclairerait nos lecteurs. Il leur suffira de savoir que ce droit donna le nom de *négatifs* aux partisans de l'aristocratie, tandis que leurs adversaires (on aurait dit plus tard les libéraux), qui faisaient entendre leurs demandes par voie de représentations, prirent celui de *représentants*[1].

La manie des brochures s'empara de ces citadins échauffés, et l'irritation qui animait cet ergotage passant des écrits dans les cœurs, éclatait par intervalles dans des prises d'armes ; le sang coulait, il fallait recourir aux cantons suisses et (dangereux expédient) à la France elle-même, pour pacifier des républicains devenus incapables de se préserver eux-mêmes des dangers de la guerre civile. En 1738, particulièrement, les alliés avaient terminé la lutte par une sorte d'arbitrage qui procura à la république un repos de quelques années. Mais le discours de Rousseau sur l'*Inégalité des conditions* et son *Contrat social*, esquissé pourtant d'après le système idéalisé de la constitution génevoise, vinrent ranimer le fanatisme du mécontentement politique : le dogme de la souveraineté

[1] Ces noms de partis finirent par être familiers, même aux étrangers. Voltaire les répandit par de fréquentes allusions. Dans son conte de *l'Homme aux quarante écus*, pour donner une idée de la gaieté de M. André, qui faisait des miracles : « il aurait fait, disait-il souper gaiement ensemble un Corse et un Génois, un *représentant* de Genève et un *négatif*, un mufti et un archevêque. »

du peuple passionna tout à fait les têtes, et les représentants de la bourgeoisie redoublant d'exigences saisirent toutes les occasions de provoquer l'aristocratie et de la dépouiller à leur profit de ses avantages politiques. Toute résistance, tout mouvement qu'essayait le sénat aigri, pour se délivrer de ces étreintes de plus en plus blessantes, excitait la clameur de ses adversaires, qui étaient consciencieux dans leurs défiances et remplissaient de bonne foi leur rôle d'opprimés. D'ailleurs, le ton maladroit des agents de la France, désormais mêlée aux affaires génevoises, fournissait des prétextes; et l'ivresse de l'orgueil républicain était grande lorsque quelqu'un des représentants avait dit en face au chevalier de Bouteville, parlant des désirs de son maître : « *Votre roi est-il le nôtre ?* »

Quand le sénat, croyant faire œuvre de justice et de fermeté à l'exemple du parlement de Paris, se donna le double tort de faire brûler l'*Émile* devant l'hôtel de ville par la main du bourreau, et de proscrire la personne de l'auteur, l'indignation du parti ne manqua pas une si belle occasion d'éclater et de menacer. Un instant l'opinion hésita, entraînée par un habile écrit du procureur général Tronchin, qui, tout en discutant avec calme et modération la sentence dont l'*Émile* à la fois et Rousseau étaient frappés, présenta la constitution politique du pays sous un aspect propre à lui rendre l'attachement des Génevois, flattés d'ailleurs de vivre sous un régime si républicain, si libre et si honnête. Il fallut bien faire un retour sur soi-même en lisant ces calmes paroles : « Une nation libre doit être vigilante et ne s'en rap-

porter qu'à elle-même du soin de défendre sa liberté, mais la vigilance n'est pas cette frayeur inquiète qui s'alarme de ses propres cris ; » et encore cette remarquable conclusion des *Lettres écrites de la campagne* :

« Pourquoi donc ce mouvement dans les esprits au milieu d'une administration faite pour inspirer la confiance? Ne vous en étonnez pas, monsieur, la liberté a ses orages; ce sont des tributs qu'il faut lui payer, et lui payer sans trop de dégoût. Les mêmes objets sont vus très-différemment, et j'ai toujours remarqué que les esprits qui ont le plus d'élévation et de force, excessivement frappés des intérêts de la liberté, voyaient rarement l'autorité sans un peu d'inquiétude : leurs yeux ouverts sur ses inconvénients se ferment plus ou moins sur sa nécessité; mais chez un peuple qui pense, les erreurs ne sauraient être bien longues, on revient à ces milieux qu'en matière de gouvernement, les hommes ne saisissent que très-lentement; et après bien des recherches et des incertitudes fatigantes, on voit enfin que le principe et le lien d'un gouvernement libre ont leur racine dans une confiance raisonnable, parce que la confiance peut avoir des bornes et que la défiance n'en a point. »

Mais Rousseau n'accepta pas cette apologie d'une sentence qui le frappait sans jugement et sans défense; il répondit aux *Lettres écrites de la campagne* par les *Lettres de la montagne*, dont la partie politique eut pour effet de détruire l'impression produite par l'habile langage de Tronchin. Et pourtant ce livre, que l'éloquence de Rousseau fait encore lire à des étrangers indifférents aux querelles de la républi-

que de Genève, renfermait des leçons dont les représentants auraient pu profiter s'ils avaient été moins aveuglés par leurs prétentions. A ceux qui s'imagineraient, sur la foi de tout le bruit qui se faisait alors dans Genève, que cette cité était en proie à un despotisme odieux, la victime d'une aristocratie sans patriotisme et sans frein, il faut répéter cette déclaration de Rousseau lui-même : « Votre magistrat est équitable dans les choses indifférentes, je le crois porté même à l'être toujours ; ses places sont peu lucratives; il rend la justice et ne la vend point; il est personnellement intègre, désintéressé ; et je sais que, dans ce conseil si despotique, il règne toujours de la droiture et des vertus. En vous montrant les conséquences du droit négatif, je vous ai moins dit ce qu'ils feront, devenus souverains, que ce qu'ils continueront à faire pour l'être. Une fois reconnus tels, leur intérêt sera d'être toujours justes, et il l'est dès aujourd'hui d'être justes le plus souvent; mais malheur à quiconque osera recourir aux lois encore, et réclamer la liberté ! C'est contre ces infortunés que tout devient permis et légitime. L'équité, la vertu, l'intérêt même, ne tiennent point devant l'amour de la domination ; et celui qui sera juste étant le maître, n'épargne aucune injustice pour le devenir [1]. »

Au fond, la cause de Rousseau était ce qui touchait le moins les représentants, et ils l'oublièrent parfaitement lorsqu'en 1768 une nouvelle explosion de troubles eut arraché au sénat un édit qui faisait passer l'autorité de ses mains dans celles des repré-

[1] *Lettres écrites de la montagne*, IIe partie.

sentants, ou plutôt de leurs chefs : conquête, non de la liberté mais d'un parti, conquête qui, sous prétexte de rétablir l'harmonie des différents ordres de l'État, établissait l'indépendance d'un seul. Ce n'étaient plus des abus dont on poursuivait la réforme, c'étaient des magistrats qu'on voulait humilier; et la bourgeoisie, comme on l'a dit avec force, accepta dans l'édit de 1768, non pas ses droits assurés, non pas ses magistrats contenus, mais ses chefs plus puissants[1]. L'ingrat oubli où le parti vainqueur laissa les réclamations de Rousseau ne fut pas le seul fait qui vint confirmer la vérité du reproche adressé par l'auteur de l'*Émile* à ses amis lorsqu'il leur disait « qu'à Genève on s'était toujours réduit à l'apparence et qu'on avait négligé l'essentiel; qu'il fallait moins songer à l'autorité et plus à la liberté. »

Une fois ce succès obtenu, et sa supériorité établie sur l'autorité du sénat, le parti représentant montra peu de souci des griefs d'une portion considérable de la population génevoise, qui, en se mettant à sa suite, lui avait pourtant prêté l'appui redoutable du nombre et de la passion réunis.

[1] Et pour tout dire, il faudrait ajouter : qu'enfin par la mortification de l'aristocratie, le *bas* de la ville fut vengé du *haut;* car cette fatale et misérable distinction qui d'une petite cité en faisait deux, était la source facilement renouvelée de ces haines civiles si ardentes. Flournois, nn des chefs dn parti représentant, en convint lui-même alors dans une conférence qu'il eut avec un magistrat distingué, dont le journal est sous nos yenx : « Je lni établis, raconte M. Philibert Cramer, des principes généraux qui furent de son goût. Il convint avec moi que la séparation du *haut* et dn *bas*, la différence des mœurs, la dispensation des emplois par l'aristocratie, l'exclusion de plusieurs citoyens dn *bas* qui en étaient révoltés, devaient produire nécessairement de la division et de l'aigreur. Nous nous accordâmes sur tous les points préliminaires, etc. »

En effet, jusqu'alors dans ces discordes, il n'y avait eu en présence et en question que l'aristocratie d'une part, et de l'autre quelques centaines de citoyens, la plupart commerçants, fiers de leur bourgeoisie et de leurs antiques droits qui les exaltaient encore même après avoir cessé de les satisfaire. Tout le corps politique de la nation se composait d'un conseil étroit ou pouvoir exécutif, d'un conseil législatif, les Deux Cents, et du Conseil général, soit assemblée générale des citoyens; et toute la question débattue avec cette passion croissante roulait sur la prépondérance revendiquée pour son corps par le sénat, pour le Conseil général par les *représentants*. Mais ces divers corps ne formaient en réalité qu'une moitié au plus de la population; le reste se composait d'étrangers admis à l'habitation, et de leurs fils et descendants, qui, nés dans le territoire de la république et sous le nom de *natifs* formaient presqu'en totalité la classe industrielle de la population. Or, habitants et natifs étaient exclus des professions libérales et commerçantes; ils ne pouvaient non plus obtenir les grades d'officiers dans les compagnies de milice. Cependant cette classe, élevée comme les autres dans le collége de Calvin, se sentait leur égale par l'instruction et l'intelligence; la fortune aussi, chez plusieurs de ses membres, était voisine de l'opulence : on conçoit donc de quel œil mécontent et jaloux elle voyait se perpétuer son inaptitude constitutionnelle au commerce et aux dignités militaires. Elle trouva à son tour des tribuns pour s'indigner en son nom de l'abandon égoïste où la laissait le parti représentant après sa conquête de l'édit de 1768. Alors les repré-

sentants qui avaient forcé l'aristocratie à partager avec eux, mais qui n'entendaient partager avec personne, se montrèrent vivement irrités des prétentions des natifs et de leurs reproches; et la colère croissant de part et d'autre, en 1770 on prit les armes. Après des scènes d'une violence qui n'honora pas les représentants, les natifs furent promptement écrasés, et cette bourgeoisie si ardente à dénoncer les abus du pouvoir, réunissant alors les trois rôles de législateur, de juge et de partie, prononça sans preuves la proscription des principaux prétendants, et déclara perturbateur du repos public quiconque parlerait des droits des natifs[1].

[1] On sait ce qui faillit advenir de ces rigueurs. Depuis près de trois ans, M. de Choiseul irrité contre les Suisses et contre Genève du peu de déférence qu'on avait eue pour ses avis dans les interminables débats de la garantie, faisait travailler à des chemins qui devaient détourner de Genève et du pays de Vaud le passage des marchandises, et aboutir à Versoix, village français sur les bords du lac Léman, dont il était facile de faire un port et une ville de commerce. Voltaire, qui avait reçu l'impulsion du ministre ou peut-être la lui avait donnée, saisit avec son ardeur ordinaire l'occasion que lui offraient les troubles de Genève de coloniser rapidement et Versoix et son Ferney. Le mécontentement des natifs lui faisait espérer que bon nombre de ces ouvriers industrieux et intelligents viendraient s'établir auprès de lui, et il ne négligea rien pour les attirer et avec eux cette riche industrie de l'horlogerie dont Genève avait alors la possession presque exclusive. Tandis que par les ordres de M. de Choiseul, on creusait un port à Versoix et que l'on traçait les rues d'une ville destinée à la colonie des horlogers mécontents, Voltaire faisait aux émigrés l'accueil le plus libéral, les établissait provisoirement dans son château et n'eut pas de repos que sa manufacture de montres ne fût en activité. Il était plein d'espérances, et dans son entrain, il écrivait à ses amis, à M. d'Argental, au marquis de Jaucourt, au duc de Richelieu : « J'ai recueilli chez moi des horlogers français établis ci-devant à Genève, j'ai rendu une cinquantaine de familles à leur patrie; mon petit château est plein actuellement de Génevois fugitifs à qui j'ai donné un asile; j'ai chez moi des blessés, j'ai prêté de l'argent à ces ouvriers pour les aider à travailler : cette salle de théâtre que vous connaissez est changée en atelier; on fond l'or, on polit des

La cause des natifs avait été soutenue avec courage et non sans talent par Bérenger, le futur historien de sa patrie : après sa défaite elle trouva un vengeur hardi et inattendu dans Mallet du Pan qui quittait à peine les bancs de l'Académie. Sa famille, ses relations, sa position sociale, tout rattachait naturellement Mallet aux intérêts du parti négatif. Mais la même générosité qui vingt ans plus tard mettait toute l'énergie de cette âme républicaine au service d'un roi opprimé, lui fit embrasser avec chaleur la cause des natifs. Il avait conçu une admiration enthousiaste pour Bérenger, âme ardente et sensible, caractère modéré et honorable qui méritait la reconnaissance plutôt que la colère de ses antagonistes. Sous une chétive apparence, ce chef des natifs portait un cœur intrépide. Dans un des tumultes populaires qui précédèrent la crise dont ses amis furent les victimes, au moment où deux partis de citoyens et de natifs armés et pleins de fureur étaient prêts à faire feu, il s'était jeté entre eux, et, par ses instances, par sa contenance résolue, il avait forcé ses amis à se retirer, et épargné ainsi à la république une lutte sanglante. Son nom n'en fut pas moins placé le premier sur la liste des natifs proscrits. Il n'en fallait pas davantage pour soulever l'indignation de son jeune admirateur. Mallet, sans s'inquiéter des sentiments qu'il allait froisser, publia sous le titre de *Compte rendu*

rouages là où on déclamait des vers; ils ont en six semaines de temps rempli de montres une boîte pour Cadix, etc. »

Le ministère Choiseul tomba, et avec lui le projet de colonie. En vain Voltaire essaya de poursuivre, ses montres ne se vendaient pas, le gouvernement était froid ; enfin Genève vit rentrer dans ses murs ses horlogers, las de bouder sans profit.

de la défense des citoyens bourgeois de Genève par un natif, un des plus violents écrits qu'ait produits cette époque de troubles[1].

L'épigraphe empruntée à la *Rome sauvée* de Voltaire, indique assez l'esprit de cette pièce :

Aujourd'hui nos tyrans, autrefois nos égaux.

Tels, en effet, apparaissent au jeune écrivain les *représentants* et leurs chefs. Les Conseils, il ne les accuse que d'impolitique et de lâche faiblesse, mais il n'a pas assez d'outrages pour les hommes qui après tant de déclamations libérales venaient de se montrer de si durs despotes. Avec l'intraitable sévérité de son âge, il ne sait voir dans la conduite des commissaires représentants que d'iniques mobiles ou l'impulsion d'une vanité ridicule. Les commissaires n'étaient ni si criminels ni aussi absurdes; par patriotisme autant que par intérêt, ils voulaient, à force d'*énergie*, échapper à l'éternelle loi qui a toujours mis et mettra toujours les partis conquérants à la merci de leurs auxiliaires. Ils avaient jugé politique d'attirer à eux une partie des natifs en paraissant associer généreusement les deux causes; mais après leur succès ils avaient compté avec inquiétude le nombre de leurs alliés, que, à leur attitude, ils voyaient prêts à devenir leurs ennemis, et dont les réclamations déjà impérieuses leur semblaient aussi

[1] *Compte rendu de la défense des citoyens bourgeois de Genève*, adressé aux commissaires des représentants par un citoyen natif, 1771, (160 pages). Un avis des éditeurs attribue l'écrit à un prétendn M. Lambert; mais la précaution n'était pas sérieuse, et le véritable auteur prenant peu de soin de se déguiser, fut bientôt connu.

alarmantes pour la république que les envahissements de l'aristocratie. Quand l'âge et l'expérience eurent aiguisé sa pénétration, Mallet redevint plus indulgent pour les chefs des bourgeois; alors il ne voyait que leurs inconséquences et le despotisme de leur politique. Il les accuse avec une logique presque insultante de violer les droits naturels qu'ils ont le plus vivement réclamés eux-mêmes; et, rappelant des aventures de rue trop propres à irriter, il impute à l'orgueil dominateur des citoyens leurs iniquités contre la classe populaire des artisans. *La majesté, la dignité du peuple souverain* que les représentants ont toujours à la bouche, lui paraissent plus que de l'insolence. « Il n'y a pas de milieu, dit-il, il faut que l'inégalité politique s'allie avec l'inégalité morale, ou qu'elle n'existe pas. Vainement a-t-on voulu instituer nos égaux pour nos maîtres, il a été difficile de trouver nos souverains dans ceux qui venaient quelquefois nous demander l'aumône, et il était plus difficile encore de le persuader à la raison. » (*Compte rendu*, p. 31.)

Il y a dans cet écrit de solides vérités, des maximes politiques déjà fermes et bien posées, en tout l'empreinte d'une raison prête à mûrir, mais encore mal assurée. La véhémence des accusations y passe souvent les bornes de la modération et de la justice. Onze ans plus tard, Mallet s'expliquait ainsi sur ce premier écrit sorti de sa plume : « En 1770, à vingt ans, je soutins ce que tout le monde, magistrats, négatifs, populaires, ont soutenu depuis, qu'on avait mal à propos tué, condamné, emprisonné des natifs. Je le soutins dans un écrit non pas *affreux*

(comme on le lui reprochait), mais emporté, souvent injuste, tel qu'on en hasarde dans la fougue de la jeunesse. »

« Le *Compte rendu*, dit un contemporain, fit une impression vive et durable, il devint l'évangile des natifs qui s'en servaient pour enseigner à lire à leurs enfants [1]. » Lu avec avidité par les *natifs*, avec indignation par leurs adversaires, et surtout par les chefs représentants, il fit scandale, et par sentence du conseil, le livre fut condamné, comme l'avait été l'*Émile* huit ans auparavant, à être lacéré et brûlé devant la porte de l'hôtel de ville par l'exécuteur de la haute justice, comme un libelle « séditieux, attentatoire à l'honneur de l'État, des conseils, des citoyens et bourgeois [2]. »

On peut croire que cette rigueur du magistrat fut encore surpassée par la sévérité que rencontra l'audacieux débutant soit chez ses alentours, soit surtout dans la bourgeoisie, si maltraitée dans son écrit. Il faut que le ressentiment de l'esprit de parti lui ait fait alors expier de plus d'une manière la véhémence de son zèle pour les *natifs;* car, l'année suivante, il s'autorisait des épreuves auxquelles, disait-il, le sort l'avait soumis jeune encore, pour détourner des luttes politiques le peintre des Alpes, Bourrit, qui avait été mêlé comme lui à ces dissensions : « Ayez, lui écrivait-il, deux ou trois amis, votre aimable épouse et votre orgue. Avec cela vous aurez la santé

[1] *Mémoires inédits d'Isaac Cornuaud*, t. III, p. 438.

[2] Extrait des registres du petit conseil, 22 février 1771. Voir la collection inédite de jugements tirée de ces registres, par M. Mallet Plantamour.

que vous ôte le délire des affaires publiques et un intérêt trop vif à ce qui devrait vous être étranger. »

Cependant Mallet dut à son généreux intérêt pour les malheurs des *natifs*, l'amitié de Voltaire qui avait joué dans ces querelles un rôle encore obscur pour nous[1]. Cette liaison qui dura jusqu'à la mort du philosophe, ne fut pas la moindre épreuve à laquelle ait été soumise l'indépendance du futur publiciste. Mais dans les premiers temps, Mallet fut tout à l'enthousiasme que devaient lui inspirer l'accueil chaleureux et les entretiens d'un homme qui savait si bien parler à chacun son langage. De son côté, Voltaire trouva assez de talent et d'esprit à ce politique de vingt ans pour le donner sans hésitation au landgrave de Hesse-Cassel, qui lui demandait pour son académie un professeur d'histoire et de belles-lettres. Ainsi s'ouvrait de bonne heure pour Mallet une carrière tout à fait selon ses goûts et les qualités distinctives de son esprit. Il accepta avec reconnaissance la proposition de Voltaire et partit au commencement de 1772[2], plein d'ardeur et résolu, dans la candeur de son inexpérience, à ouvrir l'âme de ses futurs auditeurs à l'amour des vertus et des grandes vérités. Le discours qu'il prononça pour l'inauguration de sa chaire devant le landgrave et sa cour,

[1] Un historien éminent, M. le comte Alexis de Saint-Priest (de l'Académie française), qui s'occupe d'un travail complet sur Voltaire et son temps, éclairera sans doute cet incident fort curieux des relations de la turbulente république avec son tracassier voisin.

[2] Le landgrave écrit à Voltaire, le 28 février 1772 : « M. Mallet me remit ces jours passés votre lettre : il m'a paru être un jeune homme très-sage et qui s'énonce très-bien. Enfin, pour faire son éloge, il n'y a qu'à dire qu'il m'a été recommandé par le Nestor de notre littérature. »

montre bien quelles illusions nourrissait encore cet enfant du XVIIIe siècle, et aussi quels soupçons et quels chagrins commençaient à affliger sa raison précoce. Il avait pris pour thème de son discours la question favorite de son temps : *Quelle est l'influence de la philosophie sur les belles-lettres*[1] ? Plein de reconnaissance pour Voltaire, pour « l'aigle qui voulut bien descendre quelquefois jusqu'à lui et animer sa jeunesse ; » plus pénétré encore des sentiments républicains que son âme ressentait avec énergie, Mallet, avec cette roideur de conscience qui ne s'assouplira jamais, ne manqua pas de donner carrière à ses idées de liberté et à son admiration pour le pontife de la philosophie. Cependant, sous cet éloge pompeux et passionné, à travers l'emphase de la rhétorique obligée dans de tels discours, perce déjà la sévérité pour ce que l'orateur semble exalter sans partage : on sent que ses hommages s'adressent à des illusions et à des conceptions abstraites plutôt qu'à des réalités. Ici et là, le jeune professeur frappe juste sur son siècle ; il parle de la corruption croissante et de la décadence des lettres en termes qui promettent un cœur ferme et un observateur indépendant.

« Par quelle fatalité funeste, dit-il, arrive-t-il qu'avec tant de philosophie, il y a si peu de philosophes, une morale si prouvée et tant de désordres? Je l'ignore, mais c'est un préjugé contre nos mœurs

[1] *Quelle est l'influence de la philosophie sur les belles-lettres, discours inaugural prononcé à Cassel, le 8 avril 1772, par M. Mallet, professeur en histoire et en belles-lettres françaises.* (Cassel.)

que le génie a pu rendre polies sans les rendre bonnes. Il n'est que trop certain que les temps de décadence approchent; que rassasié de beauté, le goût se blase, en sorte que la ligne méridienne de nos découvertes est déjà dans l'ombre. Il n'est que trop vrai qu'à la suite de la corruption politique, de la cupidité, du luxe, de l'abondance, les lettres se corrompent, les talents se dégradent, le sentiment s'émousse et se perd; le travail fatigue des esprits énervés par une vie épicurienne, et les efforts coûtant à la pensée, elle tombe dans l'inertie; tous ses ressorts se relâchent, leur élasticité se détruit; aux grandes idées succède le bel esprit qui est dans les mots; alors, comme l'a dit le fils du grand Racine, l'*esprit devient commun parce que le génie devient rare.* »

Enfin, les belles paroles qu'il adresse en terminant à son auditoire, ne sont pas assurément le langage banal d'un écolier de l'*Encyclopédie* : « Je ne donnerai pas aux élèves de cette académie les lumières et le génie qui me manquent, mais ils entendront souvent que sans les mœurs il n'est point de bon esprit, point de philosophie; qu'ils chercheront vainement l'estime d'eux-mêmes dans le savoir, sans l'honnêteté du cœur. »

Cependant, Voltaire qui n'oubliait pas son protégé, lui écrivait la lettre suivante destinée prudemment à entretenir les bonnes dispositions du landgrave, et à contenir, autant pour le moins qu'à encourager le zèle du professeur, dont il connaissait la franchise périlleuse.

« Mon cher et aimable professeur, qui ne professerez jamais que la vérité et le noble mépris des

impostures et des imposteurs, que vous êtes heureux d'être auprès d'un prince juste, bon, éclairé, qui foule aux pieds l'infâme superstition, et qui met la religion dans la vertu, qui n'est ni papiste, ni calviniste, mais homme, et qui rend heureux les hommes qui lui sont soumis! Si j'étais moins vieux, je quitterais mes neiges pour les siennes, et mon triste climat pour son triste climat, qu'il adoucit et qu'il rend agréable par ses mœurs et par ses bontés. Vous avez devant vous une belle carrière, vous pouvez, en donnant des leçons d'histoire dans un goût nouveau, et en détruisant les mensonges absurdes qui défigurent toutes les histoires, attirer à Cassel un grand nombre d'étrangers qui apprendront à la fois la langue française et la vérité. J'ai eu un ami nommé M. Audra, docteur de Sorbonne, qui méprisait prodigieusement la Sorbonne, et qui était allé faire à Toulouse ce que vous faites à Cassel. Une foule étonnante venait l'entendre. Les fripons tremblèrent, ils se réunirent contre lui. Les prêtres firent tant qu'ils lui ôtèrent sa place que le conseil de ville lui avait donnée. Il en est mort de chagrin. Vous éprouverez un sort tout contraire. Par quelle fatalité faut-il que les plus beaux climats de la terre, le Languedoc, la Provence, l'Italie, l'Espagne, soient livrés aux superstitions les plus infâmes, lorsque la raison règne dans le Nord? Mais souvenons-nous que ce sont les peuples du Nord qui ont conquis la terre, espérons qu'ils pourront l'éclairer..... Mme Denis et tout ce qui est à Ferney vous fait mille compliments. Je vous envoie le neuvième tome des *Questions*, qui excite beaucoup de rumeur

chez les tartufes de Genève. — Je vous embrasse de tout mon cœur[1]. »

Voltaire n'était pas si rassuré qu'il le disait, et c'est moitié flatté, moitié effrayé, qu'après avoir lu le discours de Mallet il écrivit à d'Alembert en copiant à son usage une invective des plus véhémentes contre les fanatiques : « Voilà, mon cher philosophe, ce qui a été prononcé à Cassel le 8 d'avril, en présence de M. le landgrave, de six princes de l'empire, et de la plus nombreuse assemblée, par un professeur en histoire que j'ai donné à monseigneur le landgrave. J'espère qu'il ne lui arrivera pas la même chose qu'à l'abbé Audra[2]. »

Le fait est que le landgrave de Hesse-Cassel qui appelait Voltaire le Nestor de la littérature; qui se donnait comme Frédéric, son modèle, pour un royal disciple de la philosophie; qui écrivit *des pensées diverses sur les princes*, dont Voltaire le complimentait à genoux, jouait la comédie, et Voltaire le savait bien[3]. Il craignait que le sérieux Génevois, avec ses maximes austères, ne déplût pour le moins. Quant à Mallet, il ne tarda pas à comprendre que dans les États du landgrave philosophe, il en serait pour sa philosophie et ses courageuses intentions. L'année suivante, dégoûté de sa place, il était de retour à Genève. Voltaire ne parut point lui avoir su mauvais gré de ce trait d'indépendance, et il continua à l'ap-

[1] *Correspondance de Voltaire*, t. XI, lettre 27.
[2] Lettre de Voltaire à d'Alembert, du 1er juillet 1772.
[3] Ce même landgrave de Hesse fit plus tard une spéculation lucrative, en louant ses troupes an gouvernement anglais, dans la guerre de l'indépendance des États-Unis.

peler souvent auprès de lui à Ferney. Ainsi, après sa nièce et son secrétaire, il n'est personne qui ait vu de plus près les dernières années du vieux Voltaire. Le témoignage d'un tel observateur, indépendant, estimé du philosophe, bien que dès lors il montrât peu de sympathie et de confiance pour la secte philosophique, mérite d'être recueilli et le sera bientôt dans ces Mémoires.

CHAPITRE DEUXIÈME.

(1773-1783.)

Études historiques et politiques. — Linguet; Mallet prend sa défense, et travaille à ses *Annales politiques et littéraires.* — Lettre de Voltaire à Mallet du Pan. — Linguet à la Bastille. — Mallet rédige la suite des *Annales.* — Caractère de ce recueil. — Les actes des Américains insurgés. — État critique de la Grande-Bretagne. — L'abbé Raynal. — Mallet attaqué au sujet de Voltaire; réponse; anecdotes. — Lettre de Vagnères.

A son retour d'Allemagne, Mallet s'était d'abord retiré en Suisse, et s'y était marié; il avait épousé une jeune personne d'Aubonne, petite ville du pays de Vaud, à quelques lieues de Genève. Bientôt, dans le calme de sa retraite et de son modeste ménage, car il avait peu de fortune, il se remit avec ardeur au travail, et rendu à ses lectures et à ses méditations favorites, il s'avança dans l'étude de l'histoire avec un esprit de réflexion et une liberté de jugement qui exercèrent à la longue une heureuse et puissante influence sur ses principes. Toutefois, dans les premiers temps, jeune qu'il était, et encore ému de sa première campagne, il poussa plus loin que de raison la défiance des systèmes, et sans s'en apercevoir, faillit se heurter contre un scepticisme très-opposé à la fermeté naturelle de sa raison : « Je suis convaincu, écrivait-il alors, qu'il faut laisser là les définitions et les traités métaphysiques pour revenir à la

politique expérimentale. C'est des étincelles de la vérité historique que doit se composer le flambeau de la législation. » Or, la tâche pressante de cette politique expérimentale qu'il invoquait, c'était « de guérir les fléaux nés des germes aristocratiques, » de soulager enfin la masse du peuple du fardeau de plus en plus lourd que l'inégalité des charges faisait peser sur lui seul, à l'exclusion des classes privilégiées. En d'autres termes, Mallet désirait avec conviction, pour le bonheur des peuples, l'établissement de l'égalité civile.

Comme il en était là de ses vœux politiques, son intérêt fut attiré sur un homme dont l'esprit et le talent méritaient une meilleure renommée que celle qui lui a survécu. C'était Linguet que ses collègues les avocats au parlement de Paris venaient de rayer du tableau de son ordre, pour le punir et se débarrasser en même temps des éclats de son humeur satirique. Au fond le grand crime de cet homme remarquable et la vraie cause de son mauvais renom, c'est son rôle de contradicteur perpétuel des idées favorites de son siècle et de son pays. Il s'attaqua aux économistes et aux encyclopédistes, à l'*Esprit des lois,* devenu tardivement à la mode; il exalta l'Orient aux dépens de l'Occident, grande audace; enfin il n'essaya pas moins que de réhabiliter le despotisme et l'esclavage : tout le talent, la richesse d'idées qu'il prodigua à soutenir ces combats divers, ne purent obtenir grâce devant l'opinion pour l'audacieux contradicteur, et lorsque, en contradiction cette fois avec ses propres idées, il s'avisa d'épouser les opinions révolutionnaires les plus violentes, il était trop tard, ce désaveu

de lui-même fut une dernière maladresse dont l'échafaud et une mort courageuse ne purent laver la honte.

Mais alors, en 1775, qui aurait pu prévoir un tel dénoûment? La partialité colère des persécuteurs de Linguet souleva Mallet du Pan; et sans vouloir s'enquérir des torts qui avaient pu servir de motifs ou de prétextes à ces tracasseries, sans connaître personnellement le fameux avocat, il se présenta hardiment, sinon pour défendre l'homme, du moins pour contester ces systèmes qu'on lui faisait un crime d'attaquer. Il reprit à ce point de vue l'examen de la *Théorie des lois civiles*, le plus curieux des ouvrages de Linguet. Dans ce livre étincelant d'esprit, où l'on trouve mêlés à profusion les vues justes et les paradoxes outrés, le hardi raisonneur soutient qu'il n'y a de sûreté et de bonheur pour les peuples, que sous l'administration invinciblement paternelle et protectrice d'un despote, c'est-à-dire d'un monarque possédant son pouvoir, au même titre que ses sujets leurs biens, en vertu du fait pur et simple. A l'entendre, sous tout autre régime, l'égalité civile est rompue. L'esprit de ce livre était tout simplement, sous la forme paradoxale d'un panégyrique du despotisme, une vive protestation contre l'organisation civile de la France. Pour les maux économiques sous lesquels ployait sa patrie, Linguet ne voyait d'efficace que l'anéantissement de cet amas de constructions vermoulues, d'anachronismes législatifs dont se composait l'établissement civil de la nation française. Comme on ne pouvait manquer de lui objecter avec triomphe l'exemple de l'Orient, Linguet allait résolûment au-devant de

l'objection, et ne se faisait point faute d'exalter la sagesse et la liberté des nations orientales, aux dépens de la supériorité du Nord tant proclamée par les philosophes. Il allait même jusqu'à soutenir la légitimité et l'utilité de l'esclavage, né avec la société. « Aucune confédération solide n'aurait eu lieu sans l'esclavage des particuliers (que Linguet distingue de l'esclavage politique). Il est aussi impossible d'établir entre les hommes une alliance durable, si l'on n'a des serfs prêts à travailler pour autrui, qu'il l'est de former sans chevaux un corps de cavalerie. Il faut à une société quelconque des animaux robustes, dociles et infatigables, qui en portent tout le poids, et c'est cette fonction que l'esclavage impose aux malheureux qu'il flétrit [1]. »

Mallet à son tour entraîné par l'indignation qui le passionnait à la pensée des véritables iniquités dont la plupart des régimes de l'Occident et du Nord donnaient le spectacle, osa demander aux adversaires de Linguet qui l'accusaient avec violence de nier la propriété comme base de la société, si la propriété telle qu'elle existait n'était pas après tout une usurpatrice qui se maintenait en accaparant pour se conserver toutes les forces de la loi, et en étendant sans relâche ses empiétements? si la liberté n'était pas le privilége de celui qui possède; enfin si les inventions prétendues protectrices des économistes et des politiques, ne seraient point par le fait de pesantes machines bonnes seulement à doubler le fardeau du grand nombre?

[1] *Théorie des lois civiles*, t. II, p. 257.

Mallet n'avait que vingt-cinq ans lorsqu'il s'avisa de cette boutade, car ses *Doutes sur l'éloquence et les systèmes politiques*[1] ne sont pas autre chose : une boutade souvent vive et ingénieuse, souvent obscure aussi, contre les accusateurs de Linguet et leurs raisonnements tirés de Montesquieu. Plus mûr il se serait défié de sa propre générosité et de l'innocence de son client. Il aurait su d'ailleurs qu'on ne fait pas un livre solide, utile et suffisamment intelligible en rétorquant des arguments avec des doutes fondés sur des à peu près. Tout le premier n'avait-il pas remarqué avec raison que les à peu près politiques sont terribles.

Si l'ensemble de cet écrit dépourvu de méthode et sans but précis, est bien, selon l'observation de Bérenger, d'un jeune homme qui entre avec des yeux perçants dans un pays qu'il ne connaît pas encore, les pensées de détail ne sont pas indignes d'attention; il y en a d'originales sur l'éloquence, sur les économistes et sur l'esprit de secte. Toutefois l'intérêt de cet écrit comme de la théorie de Linguet, c'est de montrer au XVIII[e] siècle, sur un plan où l'histoire ne les cherche plus guère, des prophètes et des promoteurs de cette révolution législative que la fin du siècle devait voir s'accomplir avec la révolution française. En ce qui touche ces Mémoires, les *Doutes* serviraient au besoin à prouver que Mallet du Pan, s'il fut l'avocat ardent de la royauté contre la révolution, ne le fut pas parce qu'il était né,

[1] *Doutes sur l'éloquence et les systèmes politiques.* Londres (Genève), 1775.

comme on l'a dit, sans entrailles pour les peuples; on le verra dans le reste de sa carrière, devenu plus clairvoyant, n'en rester pas moins constamment fidèle aux principes généreux de justice et d'humanité auxquels avait donné essor son aventureuse apologie de Linguet. Toute sa vie, Mallet du Pan eut pour les peuples une prédilection de sentiment qui résista même aux horreurs de la révolution.

Les *Doutes* eurent des conséquences directes sur la destinée du jeune philosophe en le mettant en relation avec Linguet. Ce dernier, après sa radiation de l'ordre des avocats, s'était ouvert une nouvelle tribune. Quelques circonstances portent à croire que le *Journal de politique et de littérature*, fondé par Linguet dès 1774, reçut des articles du jeune écrivain. Ainsi Mallet du Pan aurait fait, sous les auspices du terrible avocat, ses premières armes comme journaliste. Assurément on aurait pu désirer pour lui un autre parrain, car Linguet avec sa verve caustique, son naturel insolent et sa passion pour le scandale, introduisait alors dans le journalisme ce même genre d'éloquence injurieuse et de satire personnelle dont il avait donné au barreau le déplorable exemple au grand dommage de son talent et de sa considération. Quand il vint à Genève, Linguet, déjà rayé du tableau de son ordre, pour les outrages prodigués par lui à Gerbier et à nombre de ses confrères, venait de voir supprimer par le garde des sceaux, M. de Miroménil, le *Journal de politique et de littérature* qu'il rédigeait depuis 1774. Dans ce recueil, Linguet s'était attaqué à tout ce qu'il y avait de puissant à Paris, ministres, parlements, philoso-

phes, d'Alembert et les siens, il n'avait épargné à aucun, ou sa critique audacieusement frondeuse, ou ce mépris satirique que sa plume savait jeter à la tête de ses adversaires sous les formes les plus piquantes. Il y avait beaucoup à dire assurément sur la société telle qu'elle était alors, sur la conduite et les maximes des hommes en place, et tout particulièrement sur le despotisme croissant des gens de lettres inféodés au parti de l'*Encyclopédie*. Linguet sans doute avait souvent le tort d'avoir trop raison ; mais il y joignait celui d'aimer encore plus la médisance que la vérité, et de préférer en toute rencontre la satisfaction de faire une blessure à celle de redresser une erreur. Mallet encore, trop séduit par l'originalité de cet esprit vraiment rare et si hardiment rebelle aux meneurs de l'opinion, ne vit que le courage du lutteur, et la conformité de leurs antipathies ; car il avait approché de trop près le souverain titulaire des philosophes pour estimer beaucoup les ministres despotes qui gouvernaient sa vieillesse intimidée.

Cependant Linguet prit le parti d'aller établir ses batteries hors de France ; il vint à Genève et se montra à Ferney ; c'est là que Mallet du Pan le vit pour la première fois ; et ce qu'il aperçut de l'homme ne parut point avoir dissipé son admiration pour lui. A propos de sa visite à Voltaire on parla beaucoup de l'effroi que l'intraitable Linguet inspirait au grand homme. Après les trois jours qu'il passa à Ferney, Voltaire aurait dit qu'il l'avait sur ses épaules comme un fagot d'épines, et qu'il n'avait pas eu la force de le secouer, tant il craignait en le jetant à terre, d'en

être déchiré [1]. On lui prêtait encore d'autres paroles sanglantes qui peignaient avec énergie son horreur pour cet homme, pire à ses yeux que l'Arétin : il l'appelait « le premier écrivain des charniers, sans contestation. » Que Voltaire n'ait pas eu en grande faveur l'adversaire de ses amis de Paris; qu'il se crût obligé de faire écho à toutes les fureurs qu'excitait parmi eux le nom de Linguet, qu'il le redoutât même pour son compte, cela est vraisemblable, mais Mallet soutint toujours qu'il n'avait jamais entendu sortir de sa bouche que l'expression fréquente d'un intérêt sincère pour les malheurs de Linguet et de son estime pour ses talents. Ce témoignage prouverait du moins que Voltaire ne chercha pas à retenir Mallet lorsque quelque temps après, en 1777, celui-ci partit pour un voyage à Londres et de là à Bruxelles où Linguet se décidait à publier ses *Annales politiques, civiles et littéraires du* XVIIIe *siècle.*

L'intention du jeune écrivain génevois était de s'entendre avec le rédacteur pour publier une seconde édition du journal sur le continent. A Londres, il reçut de Ferney une lettre où Voltaire lui parlait avec bienveillance de Linguet et de son entreprise, en glissant sous forme d'éloges d'excellents conseils dont le journaliste aurait pu mieux profiter. « Vous allez, écrivait-il à Mallet, dans un pays devenu presque barbare par la violence des factions; c'est un de mes grands chagrins que l'homme éloquent que vous y verrez soit malheureux, il lui faudra

[1] *Essai sur la vie et les ouvrages de Linguet*, par M. Gardaz, avocat à Lyon. Lyon, 1809.

du temps pour en parler la langue avec facilité : à combien d'embarras ce grand ouvrage politique hebdomadaire va l'exposer! C'est une chose si délicate que de vouloir rappeler à une nation ses intérêts, lorsqu'elle s'est privée elle-même de tous les moyens de régénération! Je doute que Xénophon eût osé le tenter chez le jeune Cyrus; mais ce qui me donne les plus grandes espérances, c'est que M. Linguet a les outils universels avec lesquels on fait tout ce qu'on veut, le *courage* et l'*éloquence*. Je lui souhaite autant de succès qu'il a de mérite. Vous savez que selon La Fontaine

Tout faiseur de journal doit tribut au malin.

Il serait beau qu'il ne crût jamais avoir besoin de cette ressource; et, en effet, il est trop au-dessus d'elle : je ne vous reverrai plus ni l'un ni l'autre, mon grand âge et mes maladies continuelles ouvrent mon tombeau, etc. [1] »

Les *Annales politiques* furent successivement rédigées à Londres et à Bruxelles, où Linguet, assez mal accueilli des Anglais, s'était retiré. Mallet s'occupait activement de l'édition suisse, mais ce n'était pas la seule part qu'il prît à la publication de ce journal. L'économie politique occupait alors beaucoup l'opinion; en effet, la secte des économistes semblait appelée dans la personne de Turgot à réformer l'administration du royaume selon ses théories favorites. Linguet confia à son collaborateur, plus instruit que lui dans cette matière, le soin de

[1] *Annales politiques*, t. VII, p. 385.

traiter la question. Mallet s'en occupa dans un sens contraire aux économistes, mais avec une solidité qui fut remarquée, bien que l'honneur ne lui en revînt pas, Linguet étant seul sur la brèche, et en apparence rédacteur unique de son journal. « Il faut l'avouer, dit un biographe de Linguet en révélant cette coopération, les numéros des *Annales* où il est question d'économie politique sont écrits d'un style soutenu et toujours correct. Il n'y a pas beaucoup de morceaux dans ces volumineuses *Annales* qui puissent leur être comparés[1]. » A mon sens, la remarque du biographe s'applique moins à ces premières *Annales,* qu'à leur suite dont il va être bientôt question.

Las de transporter sa personne et le cabinet de journaliste le moins paisible, d'Angleterre en Suisse, de la Suisse dans les Pays-Bas, accueilli d'abord avec politesse et une certaine chaleur, mais bientôt éconduit, Linguet n'y tenant plus, rompit son ban et vint se montrer hardiment à Paris. Il y était à peine arrivé qu'un ordre dont on n'a jamais su précisément les motifs, le fit mettre à la Bastille. C'était dans l'automne de 1779, et Mallet du Pan, en publiant le dernier numéro de cette année, annonça que le journal, quoique privé de son rédacteur, continuerait à paraître; qu'il passait un moment en d'autres mains pour rentrer dans celles de l'auteur aussitôt que la bonté et la justice royales l'auraient rendu à la liberté. Sans s'effrayer d'une tâche rendue singulièrement difficile et périlleuse par le ton audacieu-

[1] *Essai sur la vie et les ouvrages de Linguet*, par M. Gardaz, avocat de Lyon. Lyon, 1809.

sement frondeur auquel Linguet avait accoutumé ses lecteurs, Mallet commença dès le mois d'avril 1780 une nouvelle série d'*Annales pour faire suite à celles de M. Linguet*, c'est-à-dire qu'il continua aussi régulièrement qu'il lui fut possible, de publier deux fois par mois soixante pages d'un journal qui offrait avec plus d'étendue et de conscience que celui de son prédécesseur, un tableau raisonné des événements politiques des deux mondes [1], des considérations générales et développées sur des points intéressants d'économie politique, de législation, en un mot de ce que nous appellerions aujourd'hui sciences morales. Les nouvelles littéraires y avaient aussi leur place. Le fardeau était lourd et quelquefois difficile à porter ; laborieux et ardent, le nouveau rédacteur soutint honorablement son entreprise. Il avait déjà publié trente-six numéros en deux ans, et par conséquent était bien en droit de regarder les *Annales* comme siennes, lorsqu'au commencement de 1783, Linguet, qui venait de sortir de la Bastille et reprenait à Londres son journal, le traita outrageusement dans un de ses articles où il aimait à mettre en scène sa personne et celle des autres.

[1] Mallet rechercha, ponr ce qui concernait la politique anglaise, et diverses circonstances nous autorisent à croire qu'il obtint les communications d'un jeune avocat destiné à se faire un grand nom, Samuel Romilly. Du moins son concours fut demandé par un ami commun, et des relations s'établirent entre le légiste anglais et le publiciste génevois, assez familières pour que quelques années plus tard, Mallet recommandât chaudement à son ami de Londres une autre célébrité future, M. du Friche des Genettes, qui allait continuer à Londres des études déjà avancées en médecine. Les *Mémoires* de Romilly et les *Souvenirs* de Dumont témoignent de la continuité de ces relations amicales entre Romilly et Mallet ; et lorsque ce dernier se réfugia en Angleterre en 1798, il fut fort cordialement accueilli par Romilly.

Irrité contre son ancien collaborateur qui avait refusé de lui envoyer des articles sur les derniers événements politiques de Genève, il s'avisa, après coup, de le dénoncer comme son contrefacteur [1]. Mallet répondit avec fermeté et dignité, en déclarant qu'il restituait la livrée sous laquelle il avait paru depuis plus de deux ans, et qu'il *rendait* son titre d'*Annales civiles, politiques et littéraires,* au *Journal helvétique* d'où Linguet l'avait pris; enfin, qu'il allait continuer, sous une autre dénomination, un recueil qui n'avait jamais été un instant copié sur celui de Linguet, et qu'il avait le droit de déclarer comme son œuvre propre et originale. A partir du mois de mars 1783, son journal parut sous le titre de *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur l'état présent de l'Europe*, avec cette épigraphe : *Nec temerè, nec timidè.* Avant de raconter les circonstances qui mirent fin à cette publication, il est nécessaire de dire quel en était l'esprit et quel fut ce début du futur rédacteur de la partie politique du *Mercure de France.*

Le caractère qui domine toutes les parties de ce recueil, récits, appréciations des événements politiques, des institutions civiles ou judiciaires, des mœurs publiques enfin, c'est une indépendance de vues que l'on serait parfois tenté de prendre pour un goût de contradiction, si des principes invariables ne vous

[1] *Annales*, t. IX, 1783, p. 47 : « Afin d'ôter tout prétexte à ceux d'entre eux qui se servaient de mon nom pour me voler, et se disaient mes représentants, mes tributaires, pour accréditer la fraude, je déclare que je n'approuve plus aucune édition secondaire, il n'existe de *mon aveu* que celle de Londres faite sous mes yeux. »

laissaient apercevoir au sein de cette critique, en apparence indisciplinée, une unité morale irréconciliable avec les suggestions de l'esprit de paradoxe. L'impartialité est quelquefois une prétention, ou plus simplement encore, une commode insouciance; rien ne ressemble moins à celle de Mallet, qui toujours ferme, mais âpre, véhément, ne s'indignait pas à demi et louait avec chaleur.

Mais c'était l'homme du monde qui se payait le moins d'apparences. Comme la plupart des esprits très-justes, l'irréflexion, l'inconséquence, le choquaient jusqu'à l'irriter, et il s'émouvait de la sottise avec plus de chaleur que l'objet n'en comportait. De là un défaut de proportion qui donne quelquefois le change au lecteur en lui montrant la pensée principale de l'écrivain, là où il n'a cédé qu'à une impression accessoire. L'indépendance comme le bon sens de ses jugements n'en est pas moins très-réelle. Quelques passages des *Annales* serviront à donner une idée de la manière dont l'auteur observait et étudiait les événements contemporains.

Aujourd'hui, par exemple, que l'insurrection de l'Amérique du Nord n'est plus en question, et que la jugeant par sa victoire et son illustre chef, nous la considérons comme un grand événement glorieusement accompli, il est singulièrement piquant d'en suivre la marche et de la voir jugée à chacun de ses actes dans le journal d'un républicain sévère. Ainsi, lorsqu'un arrêté du congrès vient d'interdire rigoureusement aux Américains tout commerce et toute correspondance ou relation avec les sujets anglais, et leur défend de transporter aucun bien ou effet

dans les possessions du roi d'Angleterre, Mallet n'hésite pas :

« Il n'est point, dit-il, d'homme impartial ou judicieux à qui cet arrêté n'inspire les plus amères réflexions, personne à qui il ne paraisse un attentat contre la propriété, même contre les vrais avantages des États-Unis. Les plus despotiques souverains n'oseraient pas ainsi attacher l'homme au joug en y asservissant sa fortune : ils n'oseraient pas dire à un sujet : sois mon esclave ou je te ruine ; et c'est d'un pays insurgé, d'une chancellerie dont tous les manifestes, toutes les apologies ont réclamé les principes les plus outrés du contrat social ; qui n'a d'autre titre au pouvoir que ce code de la nature dont elle se joue en ce moment ; ce sont des vengeurs de l'espèce humaine, des tuteurs d'une législation philosophique, qui étendent sur leurs clients des chaînes plus affreuses que celles auxquelles ils ont échappé !....

« Ah! ce ne fut pas là la politique et les maximes des Suisses et des Bataves, dont les insurgents se disent les imitateurs. Qu'on cherche dans les annales de leur liberté une ordonnance pareille à celle qui nous occupe. Le prince d'Orange ne fit pas pendre le patron hollandais, qui, surpris à transporter des munitions aux Espagnols, dit à ce grand homme : « S'il y avait un « commerce lucratif avec l'enfer, je me hasarderais à y « brûler mes voiles[1]. »

Voici maintenant l'Angleterre en 1782, au moment de ses plus grands dangers, affaiblie à l'intérieur par ses luttes parlementaires, et faisant face au

[1] *Annales politiques*, t. I, p. 224 et 226.

dehors à quatre armées ennemies. Le morceau entier est remarquable, bien que l'événement n'ait pas réalisé de tout point les inductions du publiciste. En voici quelques passages :

« Des malheurs, des ressources, des dangers renaissants, une puissance ébranlée mais terrible encore au milieu de ses désastres, un courage opiniâtre et l'apparence de toutes les vertus publiques au sein de la corruption politique; tel est le tableau que continue d'offrir l'Angleterre. Tous les efforts possibles à un empire, l'or, les hommes, les vaisseaux, les intrigues, tout est employé pour succomber avec gloire ou pour triompher en se ruinant. L'histoire n'offre pas un premier exemple d'une nation de dix millions d'individus attaquée dans les quatre parties du globe par une ligue redoutable et résolue à faire face partout, sans que les défaites, les dissipations, le vide d'hommes, le poids des subsides et celui des emprunts, fassent chanceler la constance de ses conseils. Cet étonnant spectacle est-il l'effet d'un entêtement d'orgueil ou celui d'une magnanimité encouragée par le souvenir de succès et par l'estime de soi-même?.... Surchargée de taxes, endettée de deux cents millions sterling, déchirée par l'esprit de parti, amollie par l'opulence, corrompue par la soif de l'argent, obligée de transporter l'élite de ses forces à deux mille lieues d'elle, comment donc l'Angleterre n'est-elle pas écrasée par l'effort de ses ennemis? Comment, menacée ainsi que le fut Venise, par tous les prophètes politiques, d'une ruine inévitable, n'a-t-elle perdu depuis quatre ans que des établissements secondaires? Je ne parle pas des colonies, elles ne lui appartenaient déjà plus lorsque la France leur a prêté son secours.

« C'est que les véritables nerfs de sa puissance ont encore tout leur ressort. Sa marine est entière, son commerce préservé, l'illusion de son crédit subsistante, mais surtout ses ennemis sans concert. Au lieu de se consumer en promenades sans objets ou en tentatives aventurées, la flotte de la Manche a été tout l'été en mouvement pour veiller sur le retour des richesses du commerce. Elles attestent combien peu la guerre les a diminuées, et l'opulence de la nation au milieu des dissipations du trésor public. Dans l'espace de deux mois, nous avons vu cinq flottes marchandes verser dans les ports d'Angleterre les tribus de tout l'univers, et insulter, par leur rentrée, à quatre puissances dont les forces n'ont pu leur fermer la route de la Tamise.

« De la Baltique, de la baie d'Hudson, de la Jamaïque, des îles du Vent et des Indes orientales, d'immenses et riches cargaisons venaient subvenir aux besoins de l'État, en soutenant la fortune des particuliers.

« Cette attention à protéger les retours de sa marine marchande par le secours d'une flotte toujours prête à cet usage, ne fait pas de bruit dans les gazettes. Elle ne fait point tirer de canons ni entonner de *Te Deum;* mais elle sauve aux individus les malheurs de la guerre. Tant que cette circulation durera, l'Angleterre aura de la vie et du mouvement. Tant que les capitaux de sa marine marchande rouleront aux deux bouts du monde pour en rapporter des bénéfices, tant qu'une puissance maritime et commerçante ne perdra ni ses convois, ni ses vaisseaux de guerre, elle en imposera à l'imagination par l'énergie de ses efforts[1]. »

[1] *Annales politiques*, t. III, p. 71 et 72.

Si quelque chose démontre combien le jugement de Mallet était supérieur aux préventions, ce sont ses articles sur le mariage des prêtres, proposé par quelques économistes déclamateurs, comme le salut du genre humain menacé de dépopulation. Il oppose à ces exagérations absurdes des chiffres et des réflexions très-simples, qui montrent qu'à l'exception de Rome et de Naples, où il y a surabondance considérable de religieux de tout ordre, les ecclésiastiques et moines ne forment en Europe qu'une proportion fort minime des célibataires de tout genre. « La réforme des ordres religieux n'est pas, selon lui, le secret de Cadmus; son influence sera imperceptible : le clergé recueille les célibataires produits par le désordre de la société, mais il ne les engendre pas[1]. »

Dans des réflexions très-étendues sur l'édit impérial de Joseph II, qui établissait la tolérance des protestants dans ses États, Mallet pose d'une main ferme les vrais principes de la tolérance, « principes également éloignés de l'anarchie religieuse appelée tolérance par les esprits irréligieux, et du despotisme de la superstition. »

En général, les *Annales* se distinguent par la manière neuve et solide dont les questions économiques et législatives y sont traitées. En ce genre, on relirait encore aujourd'hui avec intérêt, outre le morceau cité tout à l'heure, un article sur le divorce, et un autre sur l'administration de la justice criminelle en Toscane. Mallet saisit cette occasion

[1] *Annales politiques*, t. II, p. 326.

pour faire sentir avec force la nécessité des réformes législatives, mais il recommande lui-même la mesure, et gourmande vertement les déclamateurs et les réformateurs indiscrets que l'on voyait, alors comme aujourd'hui, plus occupés de leur rôle que de leur tâche. A propos du *Compte rendu* de M. Necker, il avait loué les vues nettes et étendues du directeur général des finances. « Les visionnaires, disait-il, font des systèmes en bouleversant l'économie politique pour en réparer les défauts, mais le vrai talent corrige avec méthode. » Ailleurs, tout en rendant justice à la brillante imagination, aux idées fortes et judicieuses de Servan qui venait de publier des réflexions sur la justice criminelle, Mallet regrette que le désir d'être éloquent l'emporte quelquefois chez le courageux magistrat sur la bonne philosophie, et il ajoute :

« Si quelque chose diminue l'effet de ces réflexions sur les esprits sages et sur les gouvernements, c'est l'exagération souvent portée au comble. A force de blâmer toutes les opinions reçues, on en a bientôt soi-même de fausses et de gigantesques. Du préjugé d'applaudir tout ce qui a cours, on passe à celui de n'y reconnaître que de l'absurdité. On parcourt les deux extrêmes sans s'arrêter dans le milieu. Tel est le caractère de ce qu'on appelle la philosophie du moment et surtout de celle des écrivains les plus célèbres. Dans la politique, dans la religion, dans l'économie publique, dans la morale, dans les arts même comme dans le style, on se croit superstitieux, timide et sot, si l'on ne devient forcé, excessif, destructeur de toutes les institutions existantes. Il en est des déclamateurs comme des plaisants de profession

qui croiraient être des bourrus, s'ils ne s'étudiaient continuellement à faire rire.

« Cet esprit fougueux indique toujours un défaut de réflexion. Il a rempli toutes les sciences spéculatives d'idées incomplètes et de frivoles lieux communs, il a passé dans presquc tous les écrits publiés contre nos lois criminelles. On en citerait dix exemples dans une théorie de ces matières publiée par M. Brissot de Warville, prônée dans tous les journaux, et à plusieurs égards digne de censure autant que d'applaudissements. »

C'est là une page à recueillir pour qui voudra écrire l'histoire philosophique du XVIII[e] siècle. Celles qu'on va lire ne le mériteraient pas moins; ce sont les réflexions vraiment prophétiques qui terminent un examen approfondi et d'ailleurs bienveillant du fameux ouvrage de l'abbé Raynal. Le critique vient de citer et de discuter les assertions historiques et les attaques véhémentes de l'abbé contre la religion et les gouvernements; et il continue :

« Nous oserons le dire au très-estimable auteur de cet ouvrage; ce n'est pas avec de l'imagination qu'il faut pénétrer dans les abstractions du droit politique. On n'enfante pas une législation universelle, comme Josué fit tomber les murs de Jéricho au bruit du cor; ce n'est pas le tout que des périodes bruyantes, des mouvements oratoires et d'éloquentes généralités. Il faut encore de la mesure, de la réflexion; et l'on finit alors par se défier de tous ces principes tranchants, de tous ces rêves platoniciens, de toutes ces assertions extrêmes, délire des âmes honnêtes et absolument inutiles au soulagement des peuples.

« Quel effet M. Raynal a-t-il pu se promettre de tant de sorties contre la religion, contre les prêtres, contre les gouvernements? Pensât-on comme lui, on déplorerait ce fanatisme de la vérité : c'est le transport au cerveau de la raison, ce sont les convulsions de la philosophie.

« L'auteur ne rencontre, dans son tour du monde, pas une opinion absurde, pas une superstition, pas un culte, sans récapituler l'histoire du christianisme, sans verser le mépris le plus amer sur ses dogmes, sur ses rites, sur le sacerdoce, sur l'intolérance, sur les crimes du fanatisme, sur l'inutilité de toutes ces impostures divinisées dont se sert la tyrannie pour abrutir les esprits et asservir les hommes.

« Il n'est pas une de ces assertions qui n'ait été rebattue jusqu'à l'ennui. Une foule de prêcheurs ont épuisé, avant M. Raynal, toutes ces controverses dangereuses et dégoûtantes. A quoi bon consigner ces réminiscences dans le répertoire de nos voyages d'outremer? Quel rapport a l'immortalité de l'âme avec la culture de l'indigo; la révélation avec les bilans de nos armateurs; Jésus-Christ avec Cortès, et Constantin avec les bramines?.....

« Et puis, quelle est l'utilité de ces déclamations? M. Raynal s'est-il flatté de chasser les prêtres, de porter les gouvernements les plus libres à assimiler toutes les sectes, à recevoir toutes les opinions? S'est-il rendu compte de l'influence des principes religieux sur la politique, sur la morale, sur les sentiments, les devoirs, le bonheur et le malheur de la multitude?....

« Quelles que soient leurs opinions, que les philosophes regardent les mœurs de notre siècle, et qu'ils nous disent si le moment est arrivé de diminuer les

motifs d'être vertueux. Qui les remplacera ces motifs? Les lois? vos dix volumes protestent contre leur tyrannie et leur absurdité : les gouvernements? ils sont tous corrompus : l'éducation? pervertie par l'influence de nos mœurs, faible ressort détendu bientôt par l'éducation du monde et brisé par les passions de la jeunesse : l'intérêt? et vous faites l'histoire de ses crimes. Que nous reste-t-il? la vérité à faire entrer dans les conseils, dans les chaires et dans les consciences; je vous porte donc la question de Festus à saint Paul : Qu'est-ce que la vérité? Jusqu'à ce que la voix unanime de tous les sages et de tout l'univers m'ait répondu, laissez le paradis aux misérables et les remords à la méchanceté.

« Ces réflexions s'appliquent également à toutes les maximes de M. Raynal sur les fondements et sur les abus de l'autorité. C'est un code d'anarchie et de bouleversement. Un républicain a le droit de lui dire, qu'il ne trouvera pas un ami de la liberté sociale assez aveugle pour le signer. Il n'en est pas un qui admît à son exemple, qu'une autorité politique créée il y a mille ans, peut être abrogée demain; que les sociétés tentées de changer de régime en soient sur ce point comme au premier moment de leur civilisation, et que la révolte soit légitimée par la seule volonté de se révolter.

« M. Raynal prend-il les empires et les peuples de l'Europe pour des hordes de Calmouks ou des villages de Cherokées? Qu'il nous rende nos forêts, notre indépendance originelle, nos massues, qu'il nous ôte nos vices, nos richesses, nos passions, toutes ces chaînes qui nous étouffent dans la société; alors, on ne verra plus de maîtres ni de sujets, alors les lois seront respectées parce qu'on n'en fera point.

« Jusqu'à ce moment, cachez vos étendards de ré-

bellion : *ils seraient bientôt teints du sang de vos prosélytes*. Songez que la pire des oppressions, le despotisme le plus affreux, est celui de tous contre tous. Soulevez les peuples contre la tyrannie, c'est le devoir d'un citoyen, mais n'effacez pas les limites de l'autorité légitime pour arracher les sujets au sommeil de l'obéissance. Laissez-les tolérer beaucoup de maux, avant la guerre civile qui les réunit tous. N'oubliez pas que pour un peuple esclave, recouvrant sa liberté au prix du sang, il en est vingt à qui la résistance n'a valu que de nouveaux maîtres ou des fers plus pesants.

« Que signifient donc tous ces adages forcenés : *Tant qu'on ne mènera pas un roi à Tyburn avec aussi peu d'appareil que le dernier coupable, les peuples n'auront aucune idée de la liberté.... La loi n'est rien, si ce n'est pas un glaive qui se promène indistinctement sur toutes les têtes, et qui abat ce qui s'élève au-dessus du plan horizontal sur lequel il se meut*, etc. Ce logogryphe de l'auteur donne-t-il des armées aux sujets pour faire respecter leurs bourreaux? Ils sont esclaves, soit; mais n'êtes-vous pas coupable de tourner le poignard dans une plaie insensible jusqu'à ce que le blessé prenne des convulsions? Ne l'êtes-vous pas de lui enlever le lénitif de l'illusion, de lui montrer un prince père de ses sujets, comme le plus exécrable des despotes, de dire à ses sujets : Votre maître vous chérit, vous le respectez, tant pis, vous voilà dans le dernier degré de l'abjection. Vous vous dites libres, allez, vous le serez quand les échafauds de votre place publique dégoutteront du sang de vos souverains. Ce livre a été imprimé publiquement et sans contradiction dans la même ville où l'*Émile* fut brûlé, et son auteur décrété de prise de corps.

« Quels remords n'aurait pas M. Raynal, si son fanatisme allait empoisonner la chaumière d'un laboureur ou l'atelier d'un artisan? S'il était lu dans ces classes obscures, qu'y porteraient ses maximes incendiaires, sinon d'impuissants regrets et la rage du désespoir?

« Heureusement les peuples ne lisent point, mais l'administration s'éveille, elle s'irrite à ces coups redoublés; elle rend les outrages qu'elle reçoit, les meilleures maximes perdent toute leur influence, la vérité tout crédit; le joug s'aggrave, on défend les abus comme les droits les plus sacrés; on éloigne toute innovation; les institutions les plus salutaires sont contredites ou étouffées, parce qu'on craint de donner prise à trop de liberté; en perdant toute mesure on la fait perdre aux gouvernements; leurs yeux s'ouvrent aux excès et se ferment aux lumières.

« Personne ne nous soupçonnera d'avoir fait de ces observations une apologie du despotisme et de la superstition. L'esprit de servitude et d'intolérance justifie tout, consacre tout, adore tout; les frondeurs blâment tout, attaquent tout, détruisent tout. Il faut glisser un arbitrage entre la sottise et la licence [1]. »

Les *Annales* présentent de loin en loin des jugements littéraires d'une valeur critique très-respec-

[1] Suite des *Annales politiques*, t. I, p. 231 à 238. On sait du reste que ces diatribes incendiaires intercalées dans l'*Histoire philosophique des deux Indes*, étaient l'œuvre de Diderot. « Ces morceaux postiches, dit ailleurs Mallet du Pan, sont faciles à distinguer par le style et par leur virulence. J'en ai vu l'état et le prix entre les mains de M. D......, ancien receveur des finances qui conclut le marché entre Raynal et Diderot. Ce dernier reçut de son confrère dix mille livres tournois pour ses amplifications convulsives qui sont une préface du code révolutionnaire. » (*Mercure britannique*, n° 14.)

table : l'historien de la critique au XVIIIe siècle aurait à y relever, entre autres morceaux de prix, une verte critique du commentaire de Condorcet sur les *Pensées de Pascal*, dans laquelle Mallet fait justice de la découverte des philosophes sur l'incrédulité de Pascal, qui jouait à croix ou pile l'immortalité de l'âme ; un article sur Voltaire historien, à l'occasion du livre de Mably sur la manière d'écrire l'histoire ; une caractéristique très-fine de Rousseau d'après ses *Confessions*, qui allaient paraître ; enfin, un tableau instructif de l'état de la littérature en 1783, où Mallet se fait le champion non fanatique, mais intelligent et réfléchi du théâtre de Shakspeare. Mais de toutes ces incursions dans la littérature du XVIIIe siècle, aucune n'est plus digne d'attention que les pages où Mallet prit courageusement la défense de Voltaire contre les accusations du zèle emporté et le silence de ses amis. Il soutint que l'illustre chef des philosophes n'était pas athée, et en voulant le prouver par les souvenirs personnels qu'il avait conservés des entretiens de Voltaire, il fut amené à jeter un jour curieux sur la vieillesse du célèbre écrivain.

On sait qu'après la mort de Voltaire, trois prétendants réclamèrent l'honneur de donner au public les œuvres de l'écrivain, Clément, Palissot et Beaumarchais, lequel promettait une édition complète dans toute l'étendue du mot. A cette annonce la clameur fut grande : on vit paraître coup sur coup un mandement épiscopal et une dénonciation au parlement de la souscription aux œuvres de Voltaire avec cette épigraphe : *Ululate et clamate*. Les journaux avaient commencé la guerre et l'entretinrent

quelque temps. L'auteur des *Annales* ne s'y mêla point. Il reçut une lettre très-vive où on lui demandait compte de son silence; comment ne s'était-il pas joint au cri de l'indignation publique? « Vous devez, lui disait-on, vous devez au public, à la société, à l'intérêt des familles et des consciences, au but de votre ouvrage, à la confiance que vous devez désirer d'inspirer, de consacrer un article de vos feuilles à cet important objet. »

Mallet répondit qu'il persistait à ne point *hurler*, et il exposa nettement ses raisons. Voici quelques fragments de cette réponse :

« Je ne crois point que l'histoire doive être un greffe criminel, et que le devoir d'un annaliste soit d'assimiler Voltaire à Desrues. Le respect pour les vérités nécessaires de la religion ne doit point aller, selon moi, jusqu'à faire de leurs contempteurs des scélérats dignes du feu. Il faut les réfuter avec force et les éclairer avec modération : tel est l'esprit de l'Évangile. Tout écrivain sage doit, sans doute, s'élever contre le renversement des principes religieux, étroitement liés au maintien de l'ordre social : qu'il combatte des systèmes dont l'influence et l'adoption couvriraient la terre de méchants intrépides, en ôtant à la vertu ses appuis et ses consolations; qu'il raffermisse tous les liens de l'homme et de son créateur, qu'il s'humilie avec le genre humain devant la magistrature suprême d'un Dieu vengeur veillant sur l'univers, qu'il en défende les autels, le culte et les organes, toutes les fois qu'ils ne déshonorent pas leur ministère par le fanatisme ou la superstition; il le doit à sa patrie, à la raison, à la religion de l'État, aussi sacrée pour lui que les lois civiles, puisqu'elle est

le rempart de la morale et l'institution du souverain; mais ce devoir finit où le droit de l'autorité commence : il n'est pas magistrat pour décerner des flétrissures et pour dresser des échafauds à la licence et à l'erreur.

« D'après ces principes dont aucun intérêt ne me fera départir, il est inutile de chercher les raisons de ma réticence dans mon respect pour la *philosophie* ou pour les mânes de son chef.

« Il y a plus, je déplore autant que vous les écarts de ce beau génie. Je gémis sur ces tristes productions de sa décrépitude, sur cette espèce de rage dont il était animé contre les prêtres et contre l'Écriture, sur cette goguenarderie monotone dans les objets les plus sérieux, abus de son talent supérieur pour la plaisanterie, sur les réminiscences audacieuses dont il fatiguait le public vers la fin de ses jours : on ne peut se déguiser l'influence terrible de cette foule de diatribes sur l'esprit des jeunes gens, sur les maximes du siècle, sur tant d'auteurs sans retenue qui s'autorisaient de l'exemple de Voltaire pour en abuser, et le forçaient lui-même à les avertir de leurs excès.

« Cette franchise d'un homme qui a approché l'ermite de Ferney huit ans consécutifs, qui en a reçu des services et des leçons, qui l'a assez connu dans son intérieur pour l'apprécier, qui aura pour ses talents et pour sa personne une estime d'autant plus inaltérable, qu'elle n'est fondée ni sur le préjugé, ni sur la conformité d'opinion; cette franchise, monsieur, me rend plus hardi à me plaindre de la témérité des assertions contenues dans les divers écrits que j'ai sous les yeux.

« J'en excepte le mandement de monseigneur l'é-

vêque d'Amiens. Le *prospectus* annoncé dans les affiches de la Picardie, avec aussi peu de réserve qu'on annoncerait un catéchisme, a pu réveiller son zèle. En prémunissant ses brebis contre les approches de l'ennemi, il a rempli son devoir. L'eût-il exagéré on ne peut guère l'en blâmer : le mandement de ce prélat est d'ailleurs beaucoup moins violent que la dénonciation anonyme, et moins absurde que les petites fusées des périodistes. Permettez qu'on ne fasse pas la même grâce à cette ridicule artillerie. En vérité, l'éloquence de ces apôtres ressemble trop à une déclamation de capucin. On n'aurait pas fait pis dans un monitoire contre la Brinvilliers. Pour moi, je l'avoue, j'aimerais mieux être l'auteur du vers

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer,

qu'un accusateur anonyme déférant devant ce Dieu et devant les hommes l'auteur du vers comme un athée.

« Jamais Voltaire n'a démenti en secret cette doctrine de ses ouvrages. Malade ou en santé, gai ou sérieux, avec des chrétiens, des athées, des théistes, des indifférents, il a toujours professé le même respect pour la religion naturelle. Je lui ai vu donner un jour à table une énergique leçon à l'un de ces fanatiques d'incrédulité, qui renversait cette salutaire barrière du crime, la crainte des remords et du souverain arbitre de l'univers. Le vieillard fit sortir tous ses domestiques, et dit au téméraire bel esprit : *Monsieur, pardon, je veux que mes laquais croient à la conscience et à la divinité.* L'écrivain connu qui se reconnaîtra en lisant ceci, rougit et se tut [1]. »

[1] Mallet a raconté ailleurs d'une manière un peu différente cette anec-

« Une autre anecdote vous confirmera son opinion d'une manière bien authentique et dans une circonstance bien remarquable.

« Trois mois après la publication du *Système de la nature,* il reçut une lettre enthousiaste de l'héritier présomptif d'un État d'Allemagne. Ce prince n'y dissimulait pas la funeste impression du livre sur son esprit; il en paraissait un ardent prosélyte. Voltaire consulté, réfuta ses doutes dans sa réponse et la termina par ces mots : « Mon prince, en un mot, ce livre me paraît « pernicieux aux peuples et aux rois. Il n'y a qu'une « fureur détestable qui puisse attaquer cette religion « sainte : adorez Dieu et soyez juste. » J'ai lu la lettre et je ne vous en parle point sur parole [1]. »

dote, du reste assez connue: « Je l'ai vu (Voltaire), un soir à souper, donner une énergique leçon à d'Alembert et à Condorcet, en renvoyant tous ses domestiques de l'appartement, au milieu du repas, et en disant ensuite aux deux académiciens : « Maintenant, messieurs, continuez vos « propos contre Dieu; mais comme je ne veux pas être égorgé et volé « cette nuit par mes domestiques, il est bon qu'ils ne vous écoutent pas! »

[1] Mallet s'était convaincu, en voyant souvent Voltaire, qu'il était, sur la fin de sa vie, le serviteur, non le maître des encyclopédistes : « Depuis *OEdipe* jusqu'à *Irène*, il a toujours pensé que le courage n'était bon à rien. Il avait même une fort singulière politique : jaloux plus que ne l'a jamais été aucun conquérant de son trône littéraire, il imitait ce roi qui, pour régner en paix, promettait sa succession à tout le monde. Il n'y a pas d'insecte dans la littérature qu'il n'ait tour à tour désigné pour son héritier, dans quelques-uns de ces diplômes comiques si étrangement multipliés par sa chancellerie. De pareilles fleurettes seraient inconcevables, si l'on ne savait parfaitement qu'il y avait en lui deux doctrines, l'une pour le public, l'autre pour l'intérieur, et que le *Voltaire* du cabinet était bien différent du courtisan des encyclopédistes. Il craignait plus que personne leur doctrine et leur caractère ; mais il les regardait comme le support du piédestal sur lequel il était monté, et pour s'assujettir toutes les trompettes subalternes de l'orchestre, il avait le plus grand soin d'en ménager le directeur. Il n'y a jamais eu, entre gens de lettres, de marché plus curieux que celui qui liait M. de Voltaire à M. d'Alembert. Par un traité tacite convenu entre eux, le *poëte* ne ces-

« Le déchaînement de Voltaire contre la religion révélée était une véritable maladie, une fièvre de son esprit, séduit dans sa jeunesse par l'excessive liberté de la régence, par les conversations du *Temple*, par celles de Pope, de Swift, de Bolingbroke, du duc de Dorset, en Angleterre, échauffé par les persécutions et les troubles des Cévennes, par les méprisables controverses sur la grâce, par cet esprit d'intolérance et de fanatisme qui infecta la fin du règne de Louis XIV, et en obscurcit la gloire. Ces querelles sanglantes ou ridicules firent sur Voltaire adolescent une impression ineffaçable. De la Bastille, il fit éclater dans *la Henriade* son horreur pour cette oppression des consciences. Transportez-vous au temps où, selon la remarque neuve de M. Palissot, les terribles vérités du second chant furent dites en vers sublimes, et par le courage du poëte, appréciez l'influence de ces temps malheureux sur son génie.

« Les persécutions dont il fut assailli redoublèrent cette influence. Son séjour en Allemagne, le meurtre de Calas et le supplice du chevalier de La Barre, achevèrent de lui ôter toute retenue. Il n'entrait dans cette persévérance d'incrédulité ni intérêt, ni vanité de faire

sait de s'extasier sur les talents littéraires du *géomètre*, et le *géomètre* sur la profonde philosophie du *poëte*. Aussitôt qu'un adversaire présentait sa lance au défaut de la cuirasse de l'un d'eux, son second se présentait pour le couvrir. Par cet artifice, la rime et le compas une fois d'accord, devenaient un sceptre étendu du Kamtchatka jusqu'aux Pyrénées; mais le vieillard absent sentait fort bien, malgré vingt couronnes entassées sur sa tête, l'avantage qu'avait sur lui son alerte associé, régentant à Paris deux académies, et dirigeant d'un fil un monde de caillettes en crédit, etc.; aussi redoublait-il d'attentions sur la fin de sa vie; il lui dédiait des tragédies; il lui adressait une épître, laquelle, il est vrai, est la plus insipide, la plus prosaïque de toutes ces goguenardises de sa vieillesse. »

secte, ni dessein d'excuser ses vices comme on le lui a trop ridiculement reproché : un vieillard laborieux, douze heures par jour dans son cabinet, n'était pas assurément un libertin timoré. Sa haine seule pour une doctrine que sa raison défigurait, et qu'il imaginait faite pour ensanglanter la terre, des préjugés fortifiés par le sentiment, telles ont été les uniques causes de son délire [1]. »

Ce témoignage rendu aux opinions de Voltaire sur la religion naturelle valut à son auteur, il nous l'apprend lui-même, des objections et des reproches sans nombre, mais aussi une lettre reconnaissante du pauvre Vagnière, qui avait écrit vingt ans sous la dictée de Voltaire :

« Les leçons que j'ai reçues de mon ancien maître, dit à Mallet le dévoué secrétaire, m'engagent à vous écrire, pour vous témoigner ma reconnaissance, de la manière avec laquelle vous avez défendu et rendu justice à un homme qui avait pour vous tous les sentiments que vous méritez. Je puis mieux qu'un autre certifier la vérité de ce que vous dites de lui et de ses opinions, et je le fais de tout mon cœur avec le plus grand empressement, vous priant d'en faire usage si vous le trouvez à propos. J'aurais désiré que mes talents, pour le défendre moi-même, répondissent à la vivacité de la reconnaissance que je conserverai toute ma vie pour l'amitié et la confiance dont il m'a honoré ; vous êtes mon interprète sans le savoir, et celui-même de M. de Voltaire. Vous l'avez connu assez longtemps pour attester ainsi que moi ses véritables sentiments. La douleur et

[1] *Annales politiques*, t. I, p. 292 à 307.

les regrets que sa fin malheureuse, et ce qui l'a suivie, ont laissé dans mon cœur, après avoir failli me faire mourir de chagrin, remplissent mes jours d'amertume. Malheureusement pour moi, ce grand homme ne m'a pas laissé son manteau, comme Élie à Élisée. Je n'ai qu'une sensibilité extrême; personne ne s'intéresse plus que moi à la gloire de M. de Voltaire. Votre réponse m'a consolé des imputations contre mon ancien maître, quoique je n'approuve pas toujours le sévérité de votre jugement à son égard.

« J'ai l'honneur, etc. [1] »

La lettre du reconnaissant Vagnière ne servit qu'à attirer sur Mallet de nouvelles colères. On lui adressa même de Versailles une lettre menaçante, mais dont il ne put déchiffrer la signature, rendue à dessein illisible :

« Vous ne prenez nullement les moyens de faire réussir votre journal, monsieur, lui écrivait-on; tous mes amis, et parmi eux des hommes éclairés, aperçoivent à regret en vous un libre penseur et *dont on ne connaît pas les principes*. En vous annonçant pour continuateur de M. Linguet, on attendait de vous que vous vous déclareriez comme lui l'ennemi de la secte philosophique, *que vous respecteriez la religion* et que vous prendriez sa défense toutes les fois que l'occasion s'en présenterait, qu'en toute occasion vous marcheriez sur les traces de ce célèbre journaliste, et vous vous écartez totalement de sa fin en devenant le panégyriste de Voltaire, homme vraiment dangereux pour la société et les mœurs.... Dans

[1] *Annales politiques*, t. II, p. 258.

votre réponse à l'abbé de L., on a été révolté de vous voir absolument dévoué à ce trop fameux impie. » Après quelques raisonnements destinés à montrer que la loi naturelle de Voltaire ressemble assez bien au code de Hobbes et de Spinosa, le correspondant terminait ainsi : « Croyez-moi, je puis vous être utile, *je peux aussi vous nuire;* ou employez vos talents à préconiser les hommes vertueux, à faire respecter le gouvernement, à répandre dans la société des lumières utiles, à *protéger sa religion*, à *honorer ses ministres*, ou cessez un commerce typographique qui ne pourrait que vous être funeste, etc.[1] »

Mallet, attaqué de si haut, répliqua d'abord qu'il avait écrit ses réflexions sur Voltaire, « parce qu'ayant approché Voltaire huit ans consécutifs, et dans l'instant où il inondait l'Europe de ses indécentes goguenardises, jamais il ne lui avait surpris une seule plaisanterie, un seul doute sur l'existence d'un Dieu rémunérateur, par conséquent sur le fondement de la loi naturelle. »

« D'ailleurs, remarque-t-il avec vérité, en s'adressant à son correspondant, je n'ai point fait le panégyrique de Voltaire; apparemment vous appelez éloge d'un homme, l'éloignement qu'on éprouverait à le voir brûler vif; et le bûcher, selon vous et selon le dénonciateur du prospectus, est le juste milieu à prendre entre l'adoption des erreurs d'un écrivain et leur censure. Souffrez que je résiste à cette touchante jurisprudence, et qu'on puisse voir dans Voltaire les écarts de l'esprit et les abus de l'entendement, sans y voir un

[1] *Annales politiques*, t. II, p. 435.

complice de la Voisin, digne de périr dans les flammes. Cette distinction fait le sujet de la moitié de mon article. Il n'est point une apologie du vieillard de Ferney, mais la réclamation des droits de la décence, de la justice, de la morale et de l'honnêteté publique, contre les violences de quelques esprits atrabilaires. C'est le fanatisme que j'ai attaqué et non pas l'impiété que j'ai défendue, et il n'est pas un lecteur raisonnable qui l'ait vu différemment.

« Et depuis quand la critique devient-elle criminelle en recherchant les véritables opinions des hommes célèbres? Où est le tort de ne pas croire à l'athéisme de Voltaire, non plus qu'à celui de cent philosophes accusés et lavés de cette odieuse imputation? Si je ne me trompe, quelle espèce de tort fais-je au christianisme? Qu'à mon tour, je vous donne un conseil; vous et tous vos journalistes enflammés, et tous les adversaires des philosophes, vous avez manqué de politique; si, au lieu de les confondre tous également dans vos anathèmes, vous les eussiez habilement opposés les uns aux autres, vous les auriez accablés mutuellement. J. J. Rousseau vous en fournit l'occasion, vous ne sûtes point en profiter. A l'apparition de ce *Système de la nature*, ouvrage d'un fou mélancolique, digne des petites-maisons, Voltaire vous tendit la main pour en écraser les partisans. Vous lui en fites de nouveaux en attaquant à la fois et le système et le réfutateur.

« Vous prétendez ne pas connaître mes principes. Les voici, vous pourrez faire part de ma confession à vos amis éclairés. Mes principes sont ceux d'un citoyen de Genève, élevé dans la religion calviniste, celle de ses pères et de son souverain, ayant appris par l'excellente éducation qu'on reçoit dans sa patrie, et par l'exemple

du clergé le plus vertueux et le plus éclairé, à adorer la main divine dans ses ouvrages et dans le bienfait de la révélation, à être religieux sans superstition et tolérant sans impiété. Si ce symbole ne vous agrée pas, j'en suis fâché, mais je n'en changerai pas pour mériter vos services et éviter l'effet de vos menaces. Cette doctrine, les mœurs auxquelles elle conduit, le caractère qu'elle donne, l'esprit de liberté qui est l'esprit de raison lorsqu'il est guidé par la sagesse, respireront dans ces *Annales* tant qu'il me restera la force de tenir la plume. Je continuerai à être vrai sans dureté, et juste sans fléchir devant aucun intérêt humain. Tout ce que vous me prêchez, je le fais. Il n'est pas un numéro de cet ouvrage où je n'aie devancé vos leçons. Vous ressemblez à un officier qui frapperait de sa baguette un soldat couvert de blessures, pour le faire aller à l'ennemi[1]. »

Le lecteur de ces pages appréciera sans doute la sagesse des réflexions qu'elles présentent, et le courage d'un écrivain qui, au milieu de cette lutte d'opinions extrêmes et irréconciliables qui agitaient alors la France, adressait à ses adversaires acharnés des paroles si justes, si raisonnables, et nous oserons dire, si éloquentes. Il nous semble qu'elles donnent déjà une haute idée du caractère d'écrivain qu'elles révèlent. Il serait à désirer que Voltaire eût toujours été apprécié avec la même mesure : on n'aurait pas vu l'impatience dicter même à de bons esprits ces apologies éternellement recommençantes, plus fâcheuses de beaucoup que ne l'eût été une indul-

[1] *Annales politiques*, t. II, p. 442 à 445.

gence exagérée. Vouloir persuader à des Français que l'esprit de Voltaire n'est tout entier que scélératesse, c'est infailliblement révolter leur conscience autant que leur amour-propre; c'est mettre le point d'honneur du côté de l'ennemi.

CHAPITRE TROISIÈME.

(1781-1782.)

Nouveaux troubles à Genève. — *Idées soumises par un médiateur sans conséquence.* — Révolution génevoise de 1782 ; analogies avec la révolution française. — Genève investie par les troupes de Berne, de France et de Savoie. — Exaltation du peuple. — Mallet envoyé auprès de M. de la Marmora. — La ville ouvre ses portes. — Récit de ces événements dans les *Mémoires politiques.* — Brissot à Genève.

En aucun temps les orages n'ont manqué à la carrière de notre politique. Les *Annales* ont été rédigées au milieu des discordes de Genève, et il est tel article que Mallet quitta vingt fois pour aller monter la garde sur les remparts de la ville enveloppée par les troupes de trois États. Depuis son *Compte rendu*, dix ans s'étaient écoulés pendant lesquels, absent ou livré à ses travaux, il n'avait pris aucune part active aux débats intérieurs de la république, laissant à d'autres plumes le soin d'éclairer l'univers, car la vanité s'était mise de moitié avec l'esprit de parti pour troubler sans retour les têtes génevoises. Aussi bien la situation de ses anciens clients les natifs avait considérablement changé; opprimés, lorsqu'en 1770 il avait pris courageusement leur défense contre la bourgeoisie liguée avec l'aristocratie, ils se voyaient recherchés et caressés par les deux partis maintenant en rupture ouverte. La tactique de leurs nouveaux

chefs naguère conseillés, a-t-on dit, par Voltaire, était de tellement peser sur les affaires de la république que le secours des natifs, devenu indispensable, fût acheté par l'un ou l'autre des partis et payé par l'égalité, non pas seulement des droits civils, mais des droits politiques que jusqu'alors ils avaient désirés sans espoir.

Que cette manœuvre fût ou non méditée par les natifs, Mallet avait acquis trop de lumières politiques pour sacrifier à une portion du peuple la sûreté de la république entière. Celle-ci ne lui paraissait que trop menacée par la lutte fanatique des partis qu'il voyait décidés, l'un à sortir de l'avilissement où l'avaient plongé des concessions arrachées par contrainte, l'autre à enchaîner encore davantage ses magistrats par un code de lois qui les mît dans son entière dépendance. Ces deux éléments d'aristocratie et de démocratie, qui de leur association délicate formaient dès longtemps l'esprit de la constitution politique de Genève, plus éloignés que jamais de se confondre, ne demandaient évidemment que le divorce; tout en parlant d'équilibre, chacune de ces deux puissances voulait absorber l'autre, ou du moins la dominer. Cependant la justice, comme la vérité, oblige de reconnaître que le plus exigeant et le plus impérieux des deux partis n'était pas celui du sénat. On ne saurait faire un crime à ce corps, encore moins lui reprocher comme une pensée d'ambition égoïste, d'avoir voulu se soustraire aux destitutions que sous le nom très-impropre de réélection, les citoyens s'étaient donné le droit absurde de lui infliger, et qu'ils ne lui épar-

gnaient pas. En 1777, Voltaire écrivait à Florian : « La puissance démocratique de Genève vient de destituer trois syndics d'un coup de filet. Cela ne fait nul bruit. Il n'y aura point de guerre civile. Chacun ne songe qu'à mettre des rouleaux de cinquante louis à la loterie de M. Necker. »

Voltaire n'eut pas raison longtemps : ces injures ne s'oubliaient point ; l'amertume fermentait dans les cœurs, et les représentants, mesurant leur défiance sur leur despotisme, poussaient leurs nouveaux projets législatifs avec d'autant plus d'impatience qu'ils sentaient leurs victimes plus irritées. Ce qui compliquait la situation et la rendait infiniment périlleuse, c'est que la France et les cantons suisses, garants de la constitution depuis 1738, ne pouvaient manquer d'être attirés dans le débat comme arbitres. Quel rôle jouerait le gouvernement de Louis XVI ? Qu'oserait tenter la politique assez aventureuse de M. de Vergennes ? De ce côté-là on avait tout à craindre. On savait assez que le ministre ne regardait point comme innocentes les discussions politiques des Génevois ; qu'il les appelait des « catéchismes de révolte, » et qu'il ne souffrirait pas que Genève dégénérât en une démocratie tumultueuse et de mauvais exemple.

Mallet, pénétré des dangers vers lesquels la république courait tête baissée, voulut essayer de couper court aux discussions des partis en proposant de placer ce fameux équilibre, sujet de tant de disputes creuses, ailleurs que dans des lois entortillées, et dans cette déplorable faculté de destitution donnée au peuple. Rompant le silence que depuis son début

il avait gardé sur les affaires publiques, il publia à la fin de 1780 un écrit intitulé : *Idées soumises à l'examen de tous les conciliateurs par un médiateur sans conséquence*, et il proposa hardiment d'introduire dans les charges de l'État le principe de l'*amovibilité*, seul moyen, selon lui, de garantir le maintien de la constitution contre les empiétements du pouvoir et l'indiscrétion du zèle démocratique, moyen recommandé par l'expérience heureuse de plus d'une république moderne, et qui aurait eu l'avantage de n'introduire aucun changement fondamental dans les attributions des ordres du gouvernement, en un mot, de ne surajouter aucun nouveau ressort à la constitution génevoise. Ceci était de grande importance aux yeux de Mallet. Il pensait comme Bacon que tout est si bien lié dans l'ordre politique que la moindre nouveauté ne tiendra jamais au tissu, comme le fait une partie usée. « Toute transposition du pouvoir est inappréciable dans ses effets, disait-il, contentons-nous de le régler par des institutions douces. »

Il commença par montrer que l'amovibilité avait en sa faveur l'expérience heureuse des républiques modernes les plus sages et l'autorité des historiens et des philosophes, Tite Live, Tacite chez les anciens, parmi les modernes, Montesquieu et surtout M. d'Argenson[1]. Mais il sait bien que l'exemple de deux républiques et l'autorité de tous les philosophes ne suffiront pas à ce peuple de raisonneurs politiques : « Notre politique subtile et argumentale ne se

[1] Mallet faisait un grand cas des *Considérations* de ce magistrat *sur le gouvernement de France*.

rend qu'au raisonnement : essayons donc de raisonner. » En effet, Mallet discute la question en publiciste supérieur; cinquante ans plus tard un légiste dont les jugements ont du poids, disait des *Idées d'un médiateur sans conséquence :* « L'écrit de Mallet du Pan se lira toujours avec intérêt. Il se distingue de la foule de nos brochures polémiques par la justesse des pensées et par la force du raisonnement : les avantages de l'amovibilité y sont mis dans tout leur jour, principalement sous le rapport de nos circonstances particulières[1]. »

Ce qui frappe singulièrement dans cette brochure, c'est le bon sens et la modestie du point de vue; plus moraliste encore que législateur, l'auteur s'occupe avant tout du véritable état des esprits, des mœurs et du caractère de la petite nation qui, libre, prospère et sans ennemis, s'échauffe de la sorte sur la forme de son gouvernement. Ainsi il s'attache à donner aux Génevois une idée juste des conditions de leur existence. A ceux qui objecteraient contre l'amovibilité, la difficulté de trouver tous les quatre ans un nombre suffisant de magistrats capables, il adresse cet avis spirituel et plein de sens : « Eh! raccourcissons le champ de notre lunette. Nous n'avons pas deux continents à gouverner. Tout se réduit à l'économie d'une ville, et d'une ville de troisième ordre. Ciron politique sur la carte de l'univers, Genève n'a pas besoin des jambes d'un cerf ni des yeux d'un aigle pour cheminer. Si quelque chose

[1] Bellot, *Rapport présenté au conseil representatif de Genève, sur l'amovibilité du conseil exécutif, le* 20 *juillet* 1831. Le conseil représentatif comptait alors dans ses rangs des hommes tels que Sismondi et Rossi.

surprend les étrangers, c'est la fréquence et la gravité des débats d'une cité à laquelle pourrait suffire un gouvernement de police. De l'intégrité et du jugement, voilà les éléments primitifs du magistrat d'une petite république. La connaissance de ses lois et de ses mœurs et un peu d'expérience, voilà la science dont il a besoin. »

Les *Idées* furent accueillies avec chaleur par tout ce qui restait dans Genève d'esprits élevés et d'hommes sincères, que ne possédât pas l'unique passion de faire triompher leurs opinions, ou, pour dire plus vrai, leurs antipathies. Mais depuis que les dissentiments des citoyens étaient dégénérés en factions permanentes, l'égoïsme de cabale, l'orgueil et l'emportement, des haines systématiques qui ne sont pas éteintes et qui ne s'éteindront jamais, avaient pris la place du patriotisme et du devoir[1]. On continua d'argumenter à l'infini sur l'acte de garantie réclamé par les uns, repoussé par les autres, et où d'ailleurs rien n'étant stipulé, le plaisir d'ergoter avait beau

[1] Il ne sera pas sans intérêt pour l'histoire des idées politiques au XVIII[e] siècle, de faire remarquer ici, que même avant cette époque, une autre tentative de réforme libérale, mais non démocratique, avait également échoué. En 1767, la proposition formelle d'adopter le système représentatif fut repoussée par Clavière et les chefs de la bourgeoisie entêtés du dogme de la souveraineté populaire. (Cette tentative infructueuse de l'aristocratie est exposée avec des détails curieux dans le journal inédit précédemment cité d'un magistrat de la république, M. Philibert Cramer.) Ainsi, au milieu du XVIII[e] siècle, il existait déjà un certain esprit politique, né bien moins de Rousseau que des passions, et qui repoussait la liberté du régime représentatif comme insuffisante : preuve assez significative que ce n'est pas tant, comme on l'écrit souvent aujourd'hui, l'idéal anglais du gouvernement constitutionnel qui montait les têtes et préparait les erreurs de la révolution française, que l'esprit démocratique et révolutionnaire en personne.

jeu[1]. C'est une formidable collection que celle des brochures génevoises de ce temps, et sur ce sujet. Mallet du Pan confessait qu'il n'avait jamais eu l'esprit de comprendre un mot aux innombrables définitions, distinctions, subtilités et raisonnements des Génevois sur ces questions. « C'est, disait-il, la quintessence de l'obscurité et le *nec plus ultra* de la métaphysique : je défie les controversistes les plus exercés d'avoir jamais approché de cette dialectique ; j'ose la croire au-dessus du sens commun. » Les Génevois toutefois, se voyant écoutés du dehors et se croyant obligés de faire honneur à l'auteur du *Contrat social*, disputaient sans relâche, s'interrompant seulement pour prendre les armes. Quelquefois on se contentait de donner carrière aux chansons politiques, c'était le pied de paix ; mais bientôt recommençaient à pleuvoir les déclamations imprimées de « cinquante phrasiers, glorieux de paraître aux yeux de l'Europe des bavards incommodes. »

Cependant l'irritation était extrême, et la cour de France à laquelle le parti aristocratique avait eu l'imprudence de s'adresser plutôt qu'aux autres garants, ajoutait à l'échauffement des têtes, par le ton absolu de ses avis : ce que le sénat demandait avec tout droit, la suspension des dispositions humiliantes qui lui avaient été arrachées par la terreur et la surprise, le ministre et ses agents l'exigeaient. Il n'en

[1] L'histoire de Genève au XVIIIe siècle est dans ces trois vers de Voltaire sur les débats des Génevois :

« Chacun écrit, chacun fait un projet,
« On représente, et puis on représente ;
« A penser creux tout bourgeois se tourmente. »

fallait pas tant pour exaspérer la susceptibilité républicaine des représentants. Des représentations furent adressées au sénat par le procureur général du Roveray : la cour de France croyant s'y voir outragée demanda la destitution de ce magistrat ; alors des rixes s'élèvent ; on court aux armes ; les représentants, vainqueurs sans coup férir d'une poignée de négatifs ou aristocrates, tiennent pendant quelques jours prisonniers le sénat et son parti, que des envoyés des cantons accourus aux termes de la garantie parvinrent non sans peine à dégager. Ces arbitres essayent en vain de pacifier la république. Des disputes politiques à tarir, des prétentions à concilier, des passions furieuses à contenir, des raisonneurs échauffés et peu de citoyens, voilà ce que les plénipotentiaires suisses avaient trouvé dans Genève et ce qu'ils y laissèrent à leur départ. La contagion de la discorde les avait gagnés eux-mêmes, et il y parut bien dans les interminables conférences qui s'ouvrirent peu après à Soleure, pour pacifier la république. « On plaida six mois, dit Mallet, pour savoir si le roi de France et deux cantons suisses avaient le droit de proposer des conditions de paix. Il eût été plus simple et plus sage de se les prescrire à soi-même, mais on n'était pas encore las de disputer. »

Déjà aussi les chefs des représentants n'étaient plus maîtres de leurs mouvements ; les natifs qu'ils avaient cette fois voulu s'attacher par des promesses considérables, les pressaient de réaliser leurs engagements, et les forcèrent en 1782 à prendre les armes avec eux. Dans une nuit qu'ensanglantèrent deux

combats aux portes de la ville[1], une révolution s'accomplit, commencée par le peuple des habitants et des natifs, achevée par la faiblesse ou le vouloir des bourgeois, qui au lieu d'affaiblir le danger des suites de la prise d'armes, se décidèrent, pour contenir les excès, à les partager et à les couvrir de leurs propres plaintes.

Mallet du Pan lui-même a raconté à grands traits pleins d'énergie, la révolution qu'il avait prévue et inutilement essayé de prévenir. Nous le laisserons parler.

« Pendant qu'une partie de la magistrature arrêtée la veille est ignominieusement promenée d'une prison à l'autre, en plein jour, aux acclamations de la populace, pendant qu'on la destine à être retenue en chartre privée, les débris du sénat sont rassemblés pour entendre la proscription des sénateurs et pour y adhérer. Ils reçoivent l'ordre de s'anéantir; ces vieillards consternés restent muets, et refusent leurs suffrages; celui de la force n'en décide pas moins la dissolution des conseils; plus de règle que la volonté de gens armés; elle devient le gouvernement, et en trois jours l'opération est demandée, obtenue et consommée. Tous les droits de ce gouvernement périssent avec lui; toutes les formes sont effacées en traits sanglants. La puissance d'élire passe à un comité nouveau; les électeurs se font eux-mêmes magistrats.

« La force maintient l'ouvrage de la force; onze délégués sont investis pour deux mois d'un pouvoir extraordinaire, par lequel presque toutes les républiques ont péri. Ce tribunal s'intitule *Commission de sûreté;*

[1] Une dame âgée, mère d'un des principaux membres de l'aristocratie, fut tuée à sa fenêtre d'un coup de fusil.

c'est une dictature à la romaine, et, orgueilleux de la comparaison, chaque citoyen en attend les mêmes effets. Prenant donc les devants sur les mesures que pourraient prendre les puissances alliées de la république, on fit autant de prisonniers d'État de tous les constitutionnaires. Les portes de cette ville, où l'on faisait des phrases sur l'indépendance, deviennent pour eux celles d'une prison. Leurs personnes, leurs familles, leurs propriétés mobilières sont mises sous le joug et sous la clef. Des douze otages captifs dès le 8 avril, on se fit une sauvegarde et une assurance d'impunité. Pendant quatre-vingt-quatre jours, ce système fut suivi avec un sang-froid et une persévérance calmes aussi étonnantes que tout le reste. »

Ici Mallet, dans son récit, signale un caractère qu'il pouvait croire particulier aux dissensions de Genève, mais qui dès lors ne manquera à aucune des révolutions dont celle-là a été le premier type au XVIIIe siècle. En lisant ce qui va suivre, en trouvant une esquisse anticipée de la révolution française dans les traits de physionomie que Mallet assigne à la révolution génevoise de 1782, on comprendra par quels liens l'histoire d'une des plus petites cités de l'Europe tient à celle du plus grand événement des temps modernes. Les révolutions de Genève sont comme un crayon préliminaire de la révolution de 1789 : on dirait que la main qui a ordonné celle-ci, ait voulu d'abord s'essayer sur ce coin de la carte, aux portes de la France.

« Des excès bien plus funestes, des vengeances plus terribles, un esprit tout autrement sanguinaire, ont ailleurs accompagné ces changements. Ce que Genève

n'a imité de personne, c'est la forfanterie de vertu avec des passions coupables, c'est le despotisme exercé sur l'opinion en exigeant d'elle un assentiment de raison et d'équité à des actes monstrueux, c'est de s'en applaudir comme de devoirs sacrés, c'est d'en vanter la sagesse en gémissant de leur folie, c'est d'invoquer l'humanité les mains teintes de sang, d'écrire des périodes sur la patrie en la déchirant, et de citer les droits des peuples en outrageant la liberté des individus.

« Ce scandaleux oubli de toute bienséance, de toute morale publique, de tout respect pour la conscience, pour Dieu, pour la vérité, effrayant symptôme d'une incurable perversité, était à Genève une maxime d'Etat et une licence d'auteur. L'hypocrisie du vice est très-commune, celle du crime est très-rare heureusement; on la rencontre peu au milieu des attentats des guerres civiles, dont l'énergie est le plus grand ressort : elles forment des tigres, mais sans leur donner les qualités du singe; autrement elles deviennent un fléau sans préservatifs et sans remèdes. Quand un assassin vous égorge, il ne débute point par des arguments fleuris sur la sûreté des grands chemins; ses gestes sanguinaires vous avertissent d'être en garde; mais comment se défendre d'un homme qui vous vante sa justice en menaçant votre vie, et en assujettissant votre liberté? Que devient un État lorsqu'il renferme des séducteurs à qui le bien et le mal sont absolument indifférents, qui rassurent les consciences, transforment en actes méritoires le mépris des lois et des droits de la société civile, et des fanatiques infectés de ces doctrines, par conviction au-dessus des scrupules, et rendus intrépides à tout entreprendre à force de sophismes et d'illusions.

« Je ne ferai point aux Génevois l'injustice d'attribuer à tous cet abominable machiavélisme, il s'en faut de beaucoup ; mais le plus grand nombre lui avait prostitué sa crédulité ; et tel citoyen honnête qui, dans le silence de sa demeure, aurait senti battre son cœur et frémir sa raison à la vue des événements journaliers, en suçant le lait venimeux d'une brochure, reprenait son courage et son égarement.

« Cet art respectable de parler aux hommes par la voie de l'impression, n'enfantait plus à Genève que des injures ou de grossiers paralogismes. Tel écolier, à peine sorti des langes de l'ignorance, allait pillant des axiomes dans Raynal, dans Rousseau, dans Montesquieu, phrasait des maximes générales et des absurdités philosophiques, les appliquant à tort et à travers, déraisonnant avec une arrogance, une audace, une mauvaise foi dont je m'indigne encore en écrivant.

« Ces faussetés réfléchies, cette gangrène des esprits qu'on ne pouvait plus guérir qu'en les cautérisant, source des malheurs d'un peuple à qui le ciel avait donné le plus grand fonds de bonté, de loyauté et de patriotisme, me donne, malgré moi, le ton de la colère ; mais, capable de pardonner les plus violents outrages si je les avais reçus, je ne pardonnerais jamais au tranquille imposteur qui voudrait raffermir par des sentences et par des métaphores le bras dont j'aurais été frappé. »

Cependant l'orage grondait sur la cité révolutionnaire ; il n'était pas bien difficile de prévoir que les États voisins n'hésiteraient plus à venir rétablir dans la république un ordre convenable à leurs intérêts. Par des motifs divers il importait également à Berne,

à la France, à la Savoie, de mettre un terme à cette anarchie.

« Des débats qui, à Genève et aux yeux des philosophes de Paris, pouvaient être une escrime d'esprit et de liberté, paraissaient à des gouvernants obligés de réfléchir, une école de révolte et d'impunité. Il était trop évident que ces trois souverainetés, si elles ne se donnaient pas la peine d'asservir cette république tumultueuse, viendraient du moins y replanter le pivot politique détraqué, sans s'inquiéter des blessures que pourrait faire leur mécanisme, pourvu qu'il y en eût un. Ce sont, dit Mallet, des formules qu'on ne trouve point dans les brochures de Genève ni dans les métaphysiciens politiques : elles sont gravées à chaque page de l'histoire du genre humain ; malheur à qui cherche un autre code de la conduite des États! »

Les Génevois virent bientôt s'approcher de leurs murs une armée de dix mille hommes, les soldats de Savoie commandés par le général de la Marmora, les Suisses par le patricien Lentulus, les Français ayant à leur tête M. de Jaucourt entouré de brillants et nombreux volontaires accourus de Versailles pour se montrer dans cette parade, qui devait leur être comptée comme une campagne. Si les gouvernements et les exilés génevois avaient espéré que la vue des premiers régiments ferait tomber l'effervescence et ouvrir aussitôt les portes de la ville, on s'était trompé. Le premier moment ne fut nullement à l'effroi ; l'ivresse était trop profonde pour se dissiper si vite. L'approche des trois puissances avait irrité l'orgueil et exalté le fanatisme. On se disposa à re-

nouveler la résistance des Sagontins, dont on prenait déjà le langage.

« Il faut se représenter l'image déchirante de ce peuple d'artistes, appauvris par l'oisiveté, soutenus par le fanatisme, gais au milieu des plus grands périls, insouciants sur leur sort et sur celui de leurs familles; toute la journée occupés à admirer les canons et les ouvrages, ou à des exercices militaires non interrompus; prenant une manie belliqueuse pour de l'héroïsme, endormis dans cette ivresse militaire, et courant avec enthousiasme au-devant de leur ruine. Tout individu était soldat, artilleur, homme d'État ou commandant. Et ce déplorable jeu a duré deux mois entiers! et il devait aboutir à introduire dans Genève dix mille soldats étrangers, sans coup férir! »

Cependant les dépêches des plénipotentiaires restant sans effet, les troupes réunies à la frontière quittent leurs cantonnements et se rapprochent de Genève. Le fanatisme redouble et l'on répond aux instances bienveillantes et modérées des plénipotentiaires en prorogeant les pouvoirs de la commission de sûreté, en lui portant une adresse de remercîments où on la conjure, *au nom de l'Être suprême, de ne pas se laisser ébranler dans une carrière qui fait la gloire des citoyens vertueux.* Toutefois les chefs politiques qui avaient conservé quelque sang-froid commençaient à être épouvantés de leur situation, car bien plus que les otages, ils étaient les gages des événements; ils pensèrent à M. de la Marmora pour tirer eux et la république de cette crise redoutable. Le caractère, les manières de ce seigneur, homme excellent au dire de tous les partis, et plein d'un in-

térêt véritable pour Genève, l'emportèrent sur l'entêtement orgueilleux des commissaires : ils autorisèrent Mallet du Pan, ainsi que quelques représentants, à se rendre au quartier général de Savoie pour travailler à adoucir un dénoûment dont eux-mêmes voyaient l'approche avec terreur. Avant son départ Mallet eut un long entretien avec Flournois, l'un des commissaires représentants, aux vues saines duquel il avait la plus grande confiance. Les députés officieux revinrent tranquillisés par le langage bienveillant du général, mais convaincus que le rétablissement de l'ordre devait avoir lieu de bonne grâce ou s'effectuerait par contrainte. Malheureusement on ne pouvait penser à faire entendre raison aux commissaires plus exaltés, à un peuple que l'orgueil enivrait, qui voulait traiter de souverain à souverain, et persuadé d'ailleurs qu'on tremblerait d'allumer un canon contre des murs que l'on voulait sauver, et que l'armée combinée reculerait devant le péril de douze prisonniers.

« Après cette tentative inutile, les mesures de défense redoublèrent d'activité, on en prépara même d'une nature plus terrible. Tout à coup l'église cathédrale et deux hôtels, embrassant tout le plateau de la colline où Genève est située, deviennent des volcans. Sept milliers de poudre sont déposés dans ce séjour où l'on implore le Dieu de paix, où les lois, la liberté et les magistratures reçoivent chaque année leur consécration des mains de la république. On s'empare des deux maisons sans l'aveu de leurs propriétaires absents, on en fait pareillement deux magasins de combustibles ; rien ne les isole, on se contente de les garder à vue.

Voilà donc à peu près une ville entière condamnée à sa destruction si le hasard ou les circonstances veulent la consommer.... Tirons le voile sur ce tableau et agenouillons-nous devant la Divinité : remercions le ciel qu'un bras désespéré n'ait pas porté la mèche dans ces affreux dépôts[1]. »

Enfin les sommations des trois généraux sont apportées; elles demandent l'entrée de la ville, promettant de n'attenter en rien à la liberté de la république, intimant seulement l'ordre aux auteurs et fauteurs de la dernière prise d'armes, de sortir dans les vingt-quatre heures de Genève et d'aller attendre à vingt lieues ce que la république déciderait de leur sort. Mallet paraît croire que ces vingt et un fauteurs étaient assez mal choisis. Plusieurs, déclare-t-il, avaient été notoirement étrangers au tumulte ou avaient refusé leur voix aux mesures révolutionnaires. Quoi qu'il en soit, la sommation fut dédaignée comme toutes les démarches précédentes.

« Pendant que les syndics seuls, sans en être requis, faisaient demander un délai aux généraux, la bourgeoisie, unanime à voter la résistance, fait sonner le toesin, battre la caisse, et bientôt elle est tout entière sous les armes. Le soir l'embrasement était au comble : femmes, enfants, vieillards, impotents, tous étaient armés, tous se préparaient à perdre le lendemain la vie et leur patrie. Vainement les membres du clergé s'étaient répandus dans le peuple pour en calmer le dés-

[1] « Un orage seul les exposait. La nuit même qui suivit cette marche des poudres, on eut deux heures de tonnerres consécutifs, et il en éclata un très-près de la ville. Le transport fut fait avec la plus criminelle négligence, et dans des jours brûlants. »

espoir! Ce n'était point là une comédie de résistance ; les trois généraux en jugèrent ainsi, car ils donnèrent de nouveaux délais qui leur étaient indispensables pour faire des ouvrages qu'ils n'avaient pas crus nécessaires jusqu'alors. »

Enfin le blocus de la ville étant complet par le lac et du côté de la terre, la tranchée s'ouvre au pied des délices de cette maison d'Aristippe où Voltaire avait chanté la déesse éternelle :

L'âme des grands travaux, l'objet des nobles vœux,
La liberté!...

« A ce moment il n'y avait plus de milieu, ou rendre la ville sauve, ou périr sous ses décombres. La plupart des chefs, appuyés d'un certain nombre de citoyens sages qui, mécontents de toutes les scènes antérieures, avaient réservé la force de leur opposition pour le dernier moment, tenaient au parti de prudence, tout le reste à celui du désespoir. Comment le désarmer, le tromper, trahir sa confiance sans la perdre, et conduire à un dénoûment paisible cette tragédie du fanatisme républicain? Les illusions avaient expiré à l'ouverture de la tranchée ; personne ne s'en imposait plus sur la certitude du péril.

« Cependant, à cinq heures du soir, le lundi, cent députés s'acheminent à l'hôtel de ville pour y ensevelir ou la république ou la révolution du mois d'avril. Quelle séance! On débute par un mémoire préparé où, sur l'autorité même de l'ingénieur de la place, l'impossibilité d'une défense au delà de quelques heures est démontrée. Cette vérité est développée avec autant d'énergie et d'évidence que s'il n'était jamais entré dans la tête de personne de se défendre. On n'y met pas

même en doute la nécessité de succomber sous trois puissances liguées contre le parti. C'est le manifeste le plus fort contre la conduite tenue jusqu'à ce jour.

« Cette salle, dont les portes soigneusement fermées contenaient le destin de la république, retentit des reproches les plus véhéments, des débats les plus opiniâtres, de personnalités furieuses; et du milieu de cette discorde, l'on passe aux opinions. Soit l'effet d'une conversion à laquelle je ne croirai jamais, soit erreur ou adresse dans le calcul des suffrages, seize voix de supériorité conservèrent une ville dont d'affligeantes humiliations allaient racheter l'existence.

« Cependant il fallait encore cacher au peuple cette résolution de le faire vivre; le désabuser d'un sacrifice dont l'opprobre le faisait bouillonner, et l'empêcher de tourner contre les captifs une fureur difficile à contenir. Dans la salle même, divers députés brisèrent leurs épées; leur ressentiment allait passer dans tous les cœurs. Pour comble, c'était au milieu des ombres, à minuit, qu'on avait à préserver la sûreté jusqu'à l'aurore.

« Le conseil de sûreté avait abdiqué son autorité. Plus de gouvernement, de magistrature, de police civile et militaire; nul frein, légal ou non : dans la terreur des accidents ultérieurs, les anciens dépositaires de la confiance et du pouvoir du peuple se hâtèrent de l'abandonner à son désespoir avec précipitation[1].

[1] « Il faut en excepter MM. Vernes, Soret et Chappuis, trois des personnes dont l'absence était exigée par les puissances, et sortis la veille ainsi que M. Flournois, membre du conseil des Deux-Cents et de la commission de sûreté. Ce dernier resta seul en ville jusqu'au lendemain soir, ne voulant point partager la fuite de ses confrères et ferme à attendre les événements. Son courage connu, dont ce dernier acte était une nouvelle preuve, ne pouvait le faire soupçonner d'avoir opiné par faiblesse à la soumission. Les représentants n'avaient point parmi eux de tête plus judicieuse ni plus forte. Peut-être était-il le seul en état de con-

« Cependant l'annonce d'une défection s'était propagée dans tous les quartiers : elle avait causé autant de rage que d'étonnement. Les frénétiques couraient la ville en ralliant les troupes débandées, faisaient battre la caisse, se portaient à l'auberge des otages, heureusement vidée. Mais les ressorts étaient détendus, l'artillerie hors d'état d'être employée; plus de chefs, plus de concert, plus de ressources à une contenance. Les uns brisèrent leurs armes ou les jetèrent dans le fleuve, d'autres les déchargèrent contre les murs, contre cette fatale église d'où le bouleversement pouvait sortir et où on les empêcha de pénétrer. Dans leur évasion, les chefs faillirent être les victimes d'un fanatisme dont ils avaient prévu le désespoir.

« A ces décharges consécutives, succéda un morne abattement : la foule quitta la ville pour éviter la présence des nouveaux maîtres qu'elle allait recevoir.

« Peu de moments après, M. le comte de la Marmora, à la tête de son armée, sans savoir encore si les coups de fusil qui se faisaient entendre et si le canon de la place ne seraient point dirigés contre lui, entra en ville par la porte de Savoie, sans tambours, sans pompe, comme le pacificateur d'une ville en deuil.... Lui-même, à pied, parcourut divers quartiers pour y répandre la sécurité. Dans l'après-midi, les généraux français et suisse firent leur entrée, retardée par la rupture d'un pont, et cette cité des arts vit ses rues occupées par plus de dix mille fusiliers. Leur discipline épargna tout mauvais traitement au parti qu'ils venaient abattre.

« De ce moment, la face de Genève devint méconnaissable. On n'y vit, durant plusieurs jours, que des sol-

duire un parti, parce qu'il consultait beaucoup plus la politique des circonstances que celle des livres. »

dats étendus sur le pavé désert de nationaux, et un ramas d'étrangers accourus pour jouir du spectacle de nos misères.

« Ainsi fut consommée une révolution d'où sort une incontestable vérité : c'est qu'arrivée chez cent autres peuples, ses derniers moments auraient été ceux du carnage et des atrocités ; c'est que le Génevois était factieux plus que méchant, et plus entraîné au mal par les doctrines de parti que par la corruption du cœur.

« D'après ce récit fidèle, dit Mallet en terminant ce tableau qu'il traçait le lendemain des événements, il ne sera pas moins évident aux yeux impartiaux, que si cet abîme de périls de toute espèce a été fermé par une lâcheté, ce n'est pas à la multitude qu'il faut l'imputer. Il aurait été aussi insensé d'applaudir à son courage qu'il serait injuste de le déprécier. Et se fût-elle montrée timide, où est la nation qui ne l'eût pas été en cas pareil ? Plaignons les hommes conduits, par les ravages du fanatisme, à se croire déshonorés de leur sagesse ! Plaignons-les d'avoir écouté si tard la voix de la nécessité ! Gémissons sur la réputation nationale, de tant de roideur et d'appareil pour livrer la patrie à trois armées, sans conditions. Lorsque les Phocéens se refusèrent au joug, ils ne se confièrent point en des armes inutiles : un vieillard éclaira leur enthousiasme, ils allèrent à Marseille rebâtir un asile à la liberté.

« C'est un malheur pour le genre humain, quand cette idole des grands cœurs reçoit des outrages de la main même de ses adorateurs. L'esprit de servitude s'autorise de leurs fautes pour blasphémer cette divinité. Chaque abus de son pouvoir forme un esclave en quelque coin du monde, et dans la lassitude de l'anarchie, on apprend à se dégoûter de l'indépendance. Ses excès

sont donc un crime contre les nations, parce qu'elles donnent des prétextes au pouvoir arbitraire.

« Les factions républicaines finissent tôt ou tard par la tyrannie. Ainsi, que les Price, les Raynal et autres enthousiastes, appelés par des étourdis les défenseurs des peuples, et que j'en appelle, moi, les empoisonneurs, viennent remuer la lie des États pour la mettre en effervescence; qu'ils nourrissent l'inquiétude et le malaise en légitimant les soulèvements par le droit inaliénable de se soulever, opposons-leur, non pas des arguments, mais l'expérience. Démentons ces sophismes incendiaires sur le tombeau de tous les peuples dont le zèle politique a fait les malheurs. L'histoire de Genève sous nos regards, nous verrons la liberté se perdre constamment par ses efforts pour s'agrandir. Vingt nations heureuses ont reçu des chaînes en cherchant un gouvernement sans abus, et pas une seule ne l'a trouvé. »

C'est par ces réflexions et en jetant un regard inquiet et douloureux sur sa patrie que Mallet du Pan termine un récit dont toutes les pages respirent une raison profonde et une âme vraiment républicaine. Que de traits, hélas! prophétiques, dans cette énergique peinture des égarements de l'orgueil démocratique, et que de leçons à méditer pour les petits États!

Il fallait un grand courage pour tracer un pareil récit au lendemain de l'événement. A peine eut-il paru dans les *Annales politiques*, qu'il souleva des plaintes passionnées chez les hommes extrêmes des deux partis. Un étranger voulut se faire l'organe du ressentiment des vaincus, c'était Brissot en personne.

Brissot de Warville, dans une de ses courses sentimentales et politiques, se trouvait à Lyon. Aux premiers bruits de la révolution de 1782, il accourut à Genève pour échauffer, si besoin était, l'âme de ces Génevois à qui il était impatient de voir renouveler l'héroïsme des citoyens de Sagonte, et pour admirer la gloire anticipée de ce régime républicain qu'il rêvait déjà pour la France : « En considérant, dit-il, ces braves gens prédestinés à la mort ou à la servitude, j'avais la larme à l'œil, je ne pouvais contenir mon indignation, et j'eus à peine passé quarante-huit heures dans Genève, que j'enfantais une adresse à ses intrépides habitants pour les encourager à une vigoureuse défense... Je remis ma brochure à d'Ivernois, mais au moment où elle allait être publiée, arriva la catastrophe qui prépara la reddition de Genève[1]. »

Il s'était bientôt insinué dans la familiarité des principaux représentants, surtout dans l'intimité de Clavière; mais Brissot n'était sublime et républicain austère que dans ses livres, et sa légèreté n'inspirait pas grande confiance à ses nouveaux amis. Quant à Mallet, il ne voulait pas même s'exposer à une relation qui ne l'attirait pas : « Mallet du Pan avait été engagé par Vernes à souper avec nous; soit défiance, soit indifférence, il ne vint pas[2]. »

L'héroïque catastrophe se faisant attendre, Brissot quitta Genève; mais après l'événement, sous prétexte d'élever la voix en faveur de ses amis, il jugea nécessaire de relever la cause républicaine par une

[1] *Mémoires de Brissot*, t. II, p. 127.
[2] *Ibid*, t. II, p. 132.

relation colorée à sa manière des affaires génevoises; et sous le titre du *Philadelphien à Genève*, il publia une contre-partie du récit de Mallet. Ces lettres du prétendu Américain sont simplement un violent pamphlet contre le courageux et véridique historien; du reste, l'étourderie des contradictions y dispute avec la fausse sensibilité et le dévergondage déclamatoire du bel esprit révolutionnaire. Mallet indigné et fort de sa conscience, dans une réponse pleine d'émotion et de vigueur, n'eut pas de peine à réfuter victorieusement les fausses allégations de son critique. Il commença par s'expliquer sur le motif qui lui avait fait entreprendre ce tableau que l'on défigurait si odieusement.

« Une impression déshonorante était résultée partout de cette reddition tranquille. Après des annonces menaçantes, des philosophes bien poltrons, des Sagontins de toilette, des femmes à vapeurs, des héros dissertants, à Paris, à Londres, en Suisse, attendaient la ruine de Genève dans les bras de leurs maîtresses : ils avaient espéré d'en causer dans leurs boudoirs et dans leurs petits soupers. Indignés de voir leur attente trompée, ces singes républicains appelaient lâcheté le mépris de leurs exhortations. Je prouvai, par une histoire exacte, que le peuple avait été brave jusqu'au bout, et que les chefs avaient eu raison de cesser de l'être. C'était renforcer la compassion qu'on leur devait en tout, en enlevant cette tache apparente et ces préjugés flétrissants répandus en Europe. »

Le Philadelphien ayant insinué que l'auteur du tableau était animé par des ressentiments personnels contre quelques-uns des représentants proscrits, Mal-

let s'écrie : « D'où le savez-vous? Ne faites pas de ces proscrits les complices de vos impostures. Je vous somme de nommer celui d'entre eux avec qui j'ai eu des dissentiments personnels, qui m'avait nui, à qui j'avais pu nuire, pour qui j'ai cessé d'avoir les égards de société qu'on doit à ceux même avec lesquels on diffère d'opinions : égards anéantis à Genève et dont jamais je ne me suis écarté. »

Il termine par une apostrophe qui fait justice d'avance de la philosophie révolutionnaire.

« Philosophe, ou vous donnant pour tel, vous terminez votre diatribe en m'accusant de haïr et d'attaquer les philosophes. Je ne commettrai point cette injustice envers des Locke, des d'Aguesseau, des Montesquieu, des Voltaire, quand ils ne s'érigent pas en théologiens; des Thomas, des Buffon, des J. J. Rousseau.... Permettez que j'aie moins d'égards pour une populace d'écrivailleurs, réformateurs à outrance, brisant les trônes, les tribunaux, les autels, rendant la vérité haïssable à ceux par qui l'on doit se la faire pardonner, si l'on veut être utile; excessifs en tout, demi-politiques enivrés, nés pour précipiter la décadence de la philosophie, des mœurs, d'une subordination nécessaire et de la liberté. »

Le fait est qu'en écrivant ses lettres d'un *Philadelphien*, Brissot avait joué officieusement un rôle que personne ne lui avait confié, et dont personne, sauf Clavière peut-être, ne lui sut gré. Dans ses *Mémoires* il accuse avec tristesse l'ingratitude de ses amis de Genève. « A peine les vaincus me surent-ils quelque gré de l'ouvrage que je publiai en leur faveur et dont j'ai déjà parlé sous le titre du *Philadelphien à Ge-*

nève. Je n'eus ni matériaux, ni dédommagements; Virchaux imprima l'ouvrage, le répandit, se l'appropria, et je n'eus pour toute mes peines qu'une satire violente de Mallet du Pan. » Ailleurs, Brissot dit que Mallet l'attaqua sans provocation : on a pu apprécier à cet égard la réalité de cette perpétuelle innocence dont Brissot se couvre tout le long de ses *Mémoires*. Il ajoute cette calomnie : « Pour débiter ses *Annales*, Mallet était obligé de caresser le ministre qui dominait, et lui faisait doublement la cour en me déchirant ainsi que ses compatriotes persécutés. Je fus insensible à l'outrage comme à l'ingratitude; mon but était rempli, je voulais être utile en accélérant le règne de la liberté. »

CHAPITRE QUATRIÈME.

(1784-1789.)

Mallet du Pan quitte Genève et se rend à Paris. — Le *Mercure de France*. — M. Panckoucke confie à Mallet la partie politique du *Mercure*. — Révolution en Hollande et lutte de Mallet avec le ministre des affaires étrangères. — Mirabeau, *Analyse des papiers anglais*. — Nouvelles d'Angleterre. — Procès de Warren Hastings. — Colère de Mirabeau et de Brissot.

On a oublié les *Annales* comme les *Mémoires* de Mallet du Pan : ces six volumes de critique littéraire et de politique confondus dans la collection des journaux de Linguet, en ont partagé le destin. Le scandale n'a qu'un temps, les renommées qui en vécurent périssent quand le scandale est usé. Linguet, qui préféra ce genre de succès à l'honneur plus solide qu'il aurait pu tirer de son esprit supérieur, hâta d'ailleurs sa chute en remplissant ses feuilles de sa fatigante personnalité : la personne du héros n'était pas assez digne d'intérêt ni sa plume assez puissante pour faire vivre la mémoire de ses querelles et de ses plaintes. Bien que curieux à parcourir, pour qui veut entendre les bruits déjà si lointains du XVIIIe siècle, le *Journal de Paris* et les premières *Annales* ont peu de fond, et l'oubli où on les laisse n'est pas toujours de l'injustice; mais la part qui appartient à Mallet du Pan dans cette publication, serait digne d'être exhumée de la tombe commune que le titre

de son journal lui a fait partager. Je ne sais dans lequel des recueils contemporains on trouverait une appréciation plus réfléchie de ces années du XVIII[e] siècle, dont il offre la véritable histoire politique et morale.

Malgré la roideur de son opposition au courant des idées en faveur, le recueil périodique de Mallet trouva un public sérieux et attentif. Une traduction en était publiée à Florence; et deux contrefaçons paraissaient, l'une en Suisse, l'autre dans les Pays-Bas. Sa hardiesse lui rendait l'entrée de la France difficile; il y circulait cependant et répandait le nom de l'auteur comme celui d'un publiciste distingué. De là, bientôt, des propositions qui décidèrent de l'avenir de Mallet du Pan.

L'éditeur de l'*Encyclopédie*, M. Panckoucke, qui depuis quelques années (1778) avait l'entreprise du *Mercure de France*, imagina de joindre à ce recueil le journal politique qu'il publiait chaque semaine, sous le double titre de *Journal de Bruxelles* et de *Journal historique et politique de Genève*. En même temps, il jeta les yeux sur Mallet pour la rédaction de cette dernière feuille jusqu'alors dirigée par M. de Fontanelle. Mallet encore meurtri des ressentiments et des attaques en sens divers, que lui avait attirés son tableau des événements de l'année précédente, était fatigué de la politique génevoise. D'ailleurs, son cœur républicain souffrait de l'état de sa patrie, occupée par les troupes étrangères, livrée au luxe et aux fêtes par lesquelles on cherchait à lui faire oublier ses haines et ses querelles : « Ce séjour a trop changé de forme, écrivait-il à Samuel Ro-

milly, pour qu'on s'accoutume à ce changement. » Il accepta l'appel honorable qu'on adressait à ses lumières et à son talent de publiciste. Dans l'été de 1783, il suspendit la publication des *Mémoires politiques*, et se rendit à Paris avec sa famille; il avait alors trente-cinq ans, une immense lecture, l'habitude des méditations politiques, une connaissance particulière et réfléchie de la situation des États européens; dix années passées au milieu des passions et du jeu des partis, avaient hâté la maturité de son intelligence; c'était d'ailleurs un de ces hommes graves et forts dont personne ne songe à demander l'âge. Dès ses débuts au *Mercure*, Panckoucke vit qu'il ne s'était pas trompé, et une convention passée en mars 1784 lui assura les services de Mallet du Pan à des conditions qui marquent assez quel prix on y attachait[1]. Quelques mots sur le *Mercure*.

Le *Mercure de France*, avec ses deux parties, l'une littéraire, l'autre politique, bien qu'affermé à Panckoucke, demeurait sous le contrôle du gouvernement, qui en vérifiait les comptes, et assignait même des pensions sur les produits du journal. La partie littéraire où était venu se fondre depuis 1778 le *Journal de Littérature*, comptait pour rédacteurs Marmontel, Suard, La Harpe, Imbert, Lacretelle, Ga-

[1] D'après cette convention, passée en date du 4 mars 1784, Panckoucke, propriétaire en vertu d'actes ministériels des *journaux de Genève et de Bruxelles*, charge Mallet du Pau de composer et rédiger le *Journal historique et politique de Genève* paraissant tous les samedis, avec faculté, comme cela a eu lieu jusqu'alors, d'en former le *Journal politique* dit *de Bruxelles*, lequel est réuni au *Mercure* et paraît le samedi. D'autre part, il s'engage à lui payer sept mille deux cents livres par an. Le rédacteur avait de plus douze cents livres pour les articles qu'il fournissait à la partie littéraire.

rat, Naigeon, Saint-Ange, Champfort, etc. C'était avant tout ce que nous appellerions aujourd'hui une revue littéraire, rédigée avec esprit et talent. Mais l'entreprenant éditeur y avait ajouté successivement le *Journal des Dames* et le *Journal des Spectacles*. C'est au milieu de nouvelles des théâtres, d'annonces de tout genre, d'une profusion de petits vers, de charades, d'énigmes, de logogriphes, venus de la province, et renvoyés à la province pour ses plaisirs favoris, qu'on trouvera le vrai *Mercure*. Quant au *Mercure* politique, jusqu'à l'ouverture des états généraux, il fut condamné à n'être qu'une gazette et encore une gazette censurée. La tâche du rédacteur était de résumer les événements politiques de chaque semaine; pour l'intérieur, il devait se renfermer dans l'indication succincte et sans commentaire aucun des faits officiels. Pour les affaires étrangères, il était plus libre[1], à moins que le ministre n'eût quelque intrigue nouée à dissimuler, ou quelque prétention à faire accepter par l'opinion. En pareil cas, la tâche devenait des plus délicates pour un homme tel que Mallet du Pan, incapable de changer *par ordre* sa manière de voir. C'est ainsi que les troubles de la Hollande, ménagés de longue main par M. de Vergennes, mirent le rédacteur en conflit direct avec le ministre au département duquel son travail était subordonné.

Ce ministre était M. de Montmorin, qui depuis la mort de M. de Vergennes continuait la politique de

[1] Cependant la *Gazette de France* avait le privilége d'annoncer la première les nouvelles importantes.

ce dernier en exploitant les discordes de la Hollande. On sait qu'en 1786 une insurrection éclata dans les Provinces-Unies, et que le prince d'Orange, stathouder héréditaire, déposé de sa charge de capitaine général, fut obligé de fuir. C'était l'œuvre de la faction démocratique et du gouvernement français lequel favorisait activement les démocrates dans le dessein de s'allier étroitement la Hollande pour avoir le droit de lui dicter sa politique. On n'épargna rien pour atteindre ce but. L'empereur réclama une indemnité, la France la paya; on signa un traité d'alliance et de garantie mutuelle des droits des neutres; on alla encore plus loin. Pour balancer l'influence de l'Angleterre et de la Prusse qui travaillaient à rétablir l'autorité du stathouder, on n'imagina rien de mieux que d'échauffer le zèle révolutionnaire des patriotes. L'ambassadeur français, le duc de La Vauguyon, encourageait les chefs du parti populaire de la manière la plus compromettante[1]. Mallet prévit le résultat de cette politique imprudente et sans principes ; il se douta de ce qui survint en effet, c'est qu'au lieu de laisser mourir d'elles-mêmes les prérogatives énervées du stathoudérat, on faisait précisément tout ce qui était nécessaire à leur rétablissement complet. Il pensait qu'à force de violences, de cassations arbitraires, de délibérations fougueuses, de mépris pour toutes les lois et pour tous les droits, on rallierait les régences et la pluralité des états généraux aux intérêts du stathouder; que les uns et les autres

[1] *Notice sur M. le comte de Saint-Priest*, par M. de Barante. Paris, Amyot, 1848.

poussés à bout, et attaqués à force ouverte, n'invoqueraient pas en vain le roi de Prusse; qu'un peu de sagesse de la part des prétendus patriotes désarmerait ce monarque, même malgré ses inclinations, tandis que les expéditions hostiles le forceraient à intervenir, comme il intervint réellement, sans que le gouvernement français, acculé au parti d'une guerre onéreuse, pût songer à tirer l'épée.

En conséquence, le rédacteur du *Mercure politique* se garda bien d'applaudir aux violences démocratiques, par lesquelles on provoquait si imprudemment l'intervention prussienne. Il avait eu soin de déclarer qu'il ne participait en rien à la publication des extraits des gazettes des Pays-Bas insérés dans le journal, *articles*, ajoutait-il, *chargés d'insignes faussetés qu'il ne lui appartenait pas de relever*. Son censeur effaça cette dernière phrase, et lui supprima pareillement la moitié de son discours sur l'année 1786; il ne voulait pas que le stathouder fût prince d'Orange, et jusqu'à trois fois il raya Orange et mit Nassau, Mallet, refusant toujours d'entrer dans ces mensonges officiels et de servir d'écho aux gazettes que M. de Rayneval expédiait de la Haye, où on l'avait envoyé. « Il serait fort étonnant, répondit-il au ministre, qu'il n'y eût qu'une manière de voir l'intérêt de la France, et que cette manière fût celle de M. de Rayneval. » On finit par trouver mauvais à Versailles que le rédacteur du *Mercure* montrât si peu de complaisance, il fut menacé de perdre la rédaction du journal et peut-être de pis encore. Dans cette situation critique, il écrivit à M. de Montmorin la lettre suivante :

« L'histoire, monseigneur, vous a sûrement convaincu, ainsi que moi, que la liberté d'une république étant dans ses lois, toute réforme de celles-ci, opérée à main armée, plonge l'État dans l'anarchie. Le droit que s'arroge une faction, ou quelques citoyens, de renverser aujourd'hui par la force l'ordre constitutif, peut être usurpé le lendemain avec autant de titres par une autre faction ou par d'autres citoyens. Aucun État n'a résisté à ce genre de corruption, et je prévois qu'il perdra la Hollande. Si, sous prétexte d'un système hasardé de perfectionnement, ou de coutumes abolies depuis des siècles, on pouvait se jouer des gouvernements établis et maintenus sans tyrannie; casser, la baïonnette à la main, ou constituer des régences; dépouiller arbitrairement des magistrats irréprochables; mettre la force à la place de la loi et disputer au souverain même l'autorité légitime qu'elle lui a confiée, tout l'ordre social, toute sûreté, toute stabilité disparaîtrait.... Y a-t-il d'ailleurs de la prudence et de la raison à présenter ces actes d'une démocratie tumultueuse, comme l'émanation d'une volonté légale et vraiment générale? Les conjonctures politiques peuvent autoriser quelquefois une puissance à fermer les yeux momentanément sur ces vérités, mais ces conjonctures passeront, les droits seuls des souverains légitimes et ceux des peuples, mutuellement enchaînés par le contrat des lois, sont sacrés et imprescriptibles. »

Que fit M. de Montmorin à la lecture d'une lettre si hardie? M. de Montmorin, nous apprend Mallet, ne s'offensa ni de sa résistance, ni de ses observations, qui passaient alors pour d'insignes hardiesses. « Un

autre ministre, dit-il, m'eût vraisemblablement envoyé en réponse une lettre de cachet. »

A la suite de ce petit conflit entre le journaliste et le ministre des affaires étrangères, M. de Montmorin donna à Mallet une autre preuve de son équité et de son estime, et le journaliste reconnaissant s'en souvint lorsque quelques années après, en 1791, Louis XVI se vit contraint de sacrifier son ministre et son ami à l'impopularité du pouvoir. « Peu de temps après la révolution ou plutôt la contre-révolution hollandaise, dit Mallet, quelques Français vagabonds dont on stipendiait en Hollande les pamphlets contre le prince et la princesse d'Orange, chassés par la peur et les hussards prussiens, retombèrent sur les bras du gouvernement; ils se coalisèrent avec Mirabeau pour me faire enlever le *Mercure* et se l'approprier; ils fatiguèrent le département des affaires étrangères d'horreurs et d'impostures contre moi, ils me peignirent, Mirabeau en particulier, comme un anglomane effréné qui trahissait le gouvernement en écrivant contre ses vues. L'intérêt des ministres exigeait qu'ils m'arrachassent la plume et qu'elle fût remise aux mains fidèles de Mirabeau et de ses associés. Ces manœuvres échouèrent devant la justice du ministre; il n'écouta point les préventions qu'on lui avait inspirées, et il respecta ma propriété. Je me plais à lui en témoigner publiquement ma reconnaissance, au moment où il n'est plus en place[1]. »

Cette allusion à Mirabeau n'était point un simple soupçon. Mirabeau voyant que le poste du *Mercure*

[1] *Mercure de France*, 1791, n° 49.

lui échappait décidément, obtint du ministre l'autorisation de publier une feuille où, sous le titre peu exact d'*Analyse des papiers anglais*, il jugeait la politique de toute l'Europe, en dépit des réclamations de Panckoucke, qui se plaignait de cette violation de son privilége. Dans son *Analyse*, Mirabeau, qui attribuait à Mallet la mauvaise issue de la révolution hollandaise, ne perdait nulle occasion de l'attaquer, et l'accusait hautement de trahir le gouvernement « aux gages de qui il était [1]. »

M. de Montmorin laissait dire Mirabeau. Cependant ses commis et les censeurs surveillaient et biffaient à outrance la rédaction de Mallet, ce qui ne les empêcha pas de s'en prendre au *Mercure* lorsque vint le moment pour eux inattendu où les patriotes réclamant l'envoi d'une armée, il fut démontré aux ministres qu'ils n'étaient pas en état de former un camp de trente mille hommes à Givet, et d'empêcher l'entrée des Prussiens en Hollande, ni la révolution qui s'ensuivit à l'avantage du stathouder.

Je trouve dans les recueils de Mallet la conversation suivante qu'il eut à ce sujet avec un premier commis des affaires étrangères : elle ne manque pas de caractère ni de lumières sur la diplomatie française de cette époque.

Le commis. — « Notre politique est quelquefois cachée, elle n'est jamais fausse. Nous ne voulions pas détruire le stathouder, mais nous ne voulions pas qu'il fût la république.

Mallet. — « En supposant cela, auriez-vous été les

[1] Voir l'*Analyse des papiers anglais*, 1788, nos 30, 31, 38, etc.

maîtres de contenir le parti à qui vous aviez mis les armes à la main, qui l'avait chassé de la Haye, suspendu de ses charges?

Le C. — « On en serait venu à bout.

M. — « C'était beaucoup espérer.

Le C. — « La cour d'Angleterre ni la Prusse n'ont pas fait la révolution.

M. — « A qui donc faut-il l'attribuer?

Le C. — A Mme Dankelman, dame d'honneur de la princesse d'Orange, qui a échauffé la tête du roi de Prusse, et qui est un cerveau brûlé.

M. — « Mais elle avait donc monté sa tête trois mois de suite, pendant lesquels son armée a marché, campé, ses mémoires ont été successivement envoyés aux États de Hollande, sa vengeance annoncée?

Le C. — « Je vous dis que c'est Mme Dankelman qui a fait ce coup-là; il y a des choses que nous savons et que vous ne pouvez savoir. C'est elle et le duc de Brunswick; les amis du roi de Prusse là-bas, Mollendorf et d'autres, en ont eu du chagrin.

M. — « Cela me paraît extraordinaire.

Le C. — Nous étions fort bons amis et nous traitions amicalement, lorsque tout à coup il a fait ce coup de tête. Vous nous avez déjoués en paraissant tenir pour le stathouder; car, en voyant cela dans un journal avoué du gouvernement, on s'est persuadé à Berlin que réellement nous n'avions pas l'intention de soutenir les patriotes. Ainsi vous nous avez déjoués.

M. — « Je n'aurais pas cru à de si grands effets par de si petites causes.

Le C. — « Non, réellement, c'est comme je vous le dis. Au reste, c'est le maréchal de Ségur qui a fait manquer l'affaire, en disant au roi qu'un camp de vingt-

quatre mille hommes à Givet coûterait dix-huit millions; s'il y en avait eu seulement douze mille, jamais les Prussiens n'auraient osé entrer en Hollande.

M. — « Cette économie a mal réussi.

Le C. — « Mais Rayneval vous a dit vrai : l'Angleterre n'a point eu de part à cette révolution. Pitt n'a pas osé le dire au parlement, et s'il l'eût dit, l'opposition l'aurait démenti.

M. — « Cependant le roi d'Angleterre a emprunté à son compte deux cent cinquante mille livres sterling qu'il a envoyées au prince d'Orange; la nation a armé pour vous empêcher de mettre obstacle à la révolution faite par les Prussiens.

Le C. — « Oui, mais ils n'ont pas fait la révolution. Il ne faut pas, au reste, vous en prendre aux expressions de Rayneval; il ne connaît pas la valeur des termes et ne sait pas écrire; il vous écrit que les Anglais n'ont pas eu plus de part à cela que le *Grand Mogol*, c'est comme il écrivait à M. de Goërtz : *La princesse d'Orange sait que c'est là la loi et les prophètes.*

M. — « Je comprends.

Le C. — « Il a mal conduit sa négociation à la Haye. Le roi m'y avait nommé; il voulut y aller. Moi, j'aurais passé par Nimègue et vu d'abord le stathouder. Il faut connaître les républiques pour s'en mêler, voir les uns et les autres, n'effaroucher personne, etc. »

Le *Mercure* n'avait point déjoué la politique de Versailles, mais Versailles avait eu le tort de prendre, sans pouvoir le soutenir, un rôle dangereux, et aussi imprudent qu'il était peu moral; ce n'est pas le métier des gouvernements de faire des révolutions, et quand ils s'en avisent, les événements ne manquent guère de les en faire repentir tôt ou tard.

« On est consterné à Versailles, écrivait Mallet dans ses notes intimes, de la révolution de Hollande absolument inattendue pour les commis et leurs chefs. M. de Maillebois, qui est ici, a été appelé à un comité des ministres, les a priés de relire sa correspondance depuis six mois qu'il les avertissait, et a fini par leur dire que tout était fait, et qu'il n'y avait rien à tenter. Les détestables informations qu'ils recevaient de Hollande, et leurs illusions sur la force de la cabale, les ont entretenus dans cette sécurité, et leur ont fait croire qu'avec des violences, des illégalités et des aventuriers, la chose irait toute seule. Ces aventuriers envoyés là-bas, payés de cette cour, payés en Hollande, trouvaient le métier bon, et, pour prolonger leur commission, ne cessaient d'exagérer les ressources, le nombre, le triomphe du parti, et conseillaient les violences. Voilà les êtres dont on a préféré les avis à ceux des gens sages ; et à quoi ont abouti soixante millions dissipés d'ici, autant de la part de la Hollande, six ans de travaux d'intrigues et de manœuvres.

« Que de sottises débitées ici sur la révolution de Hollande : le roi de Prusse est un brigand, il pille la Hollande, bombarde Amsterdam ; le stathouder sera souverain, la liberté détruite, etc. Combattez ces inepties, on vous cite les gazettes d'Amsterdam et de Leyde ; il est impossible de raisonner avec qui que ce soit sur cet objet, ni de le voir plus de travers. Cela se réduit à ceci : la révolution ne nous convient pas, donc elle est injuste, atroce ; le prince d'Orange ne nous aime pas, donc il a tort. »

Ainsi Mallet, pour avoir vu trop juste, s'était trouvé en butte d'un côté à la mauvaise humeur du gouvernement, et de l'autre aux déclamations vio-

lentes des patriotes hollandais et de leurs amis de France qui le traitaient d'ennemi de la liberté et des républiques, tandis que le *Journal de Paris* l'accusait d'avoir parlé avec le plus souverain mépris des États monarchiques.

Ces tracasseries, ces attaques en sens contraires, peuvent donner une idée des difficultés que rencontrait le rédacteur dans son travail, elles montrent aussi quelle conscience il y apportait. Mallet écrivait sa semaine politique non en gazetier à la tâche, mais en historien; il s'entourait de tous les documents que de nombreuses correspondances pouvaient lui procurer et dont il fallait d'autant plus soigneusement apprécier la valeur et scruter les conclusions : soins délicats, dont il ne se dispensa pas un seul jour, donnant ainsi un exemple de cette probité, qui est la vertu et devrait être l'honneur des journalistes.

Dans la brièveté de ses récits, Mallet avait le talent toujours rare d'éclairer philosophiquement les faits et d'en faire apercevoir la suite et le lien, par quelques remarques sommaires comme le texte, mais qui faisaient réfléchir. C'est surtout dans les articles sur les affaires d'Angleterre qu'on peut juger de la sagacité politique de Mallet du Pan. Ils offrent véritablement dans leur suite, des annales non-seulement exactes mais animées, dramatiques et philosophiques à un haut degré, de la Grande-Bretagne durant une des périodes les plus curieuses de son histoire: « Spectacle vraiment étonnant, disait-il, et digne de l'attention des observateurs, que les efforts en tous sens de la Grande-Bretagne pour remonter les leviers de sa puissance et pour affermir ceux de sa prospé-

rité. » Les actes du parlement qui attestaient cette énergie, lui paraissaient dignes de l'attention de tous les esprits mûrs : on doit reconnaître qu'il appelait ses lecteurs de France à l'étude la plus salutaire qui pût leur être proposée dans ces temps de naissance politique.

L'histoire parlementaire de la Grande-Bretagne présente entre 1786 et 1788 un épisode fameux, l'ouverture du procès de Hastings. Le *Mercure* est sans contredit parmi les journaux français de l'époque, le plus sûr et le plus curieux ou plutôt le seul à consulter sur cette affaire, dont il exposa les premières phases avec un intérêt des plus vifs.

De même que le rappel de Dupleix, le procès et le supplice de Lally, cette longue et acharnée persécution contre l'ancien gouverneur général du Bengale, fut, indépendamment des intrigues et des intérêts particuliers [1], inspirée et comme exigée par cette sorte de haine jalouse qui, au XVIIIe siècle, obsédait universellement l'opinion contre le pouvoir et ses ministres. Ne pouvant s'en prendre encore aux rois de l'Europe, on poursuivait leur despotisme dans celui des tout-puissants officiers qui régnaient pour eux dans les colonies lointaines. En Angleterre, l'intérêt était plus direct ; la chambre des communes ne pouvait sans défiance voir s'élever dans les Indes de vrais souverains qui disposaient d'immenses trésors et d'une plus immense autorité, qu'elle croyait toujours et voyait quelquefois disposés à méconnaître sa pré-

[1] Voir sur l'histoire de Dupleix et de Lally, les *Études diplomatiques et littéraires* de M. Alexis de Saint-Priest (de l'Académie française). Amyot, 1850.

rogative. D'ailleurs, l'ambition, comme l'éloquence tribunitienne, trouvait son compte à faire descendre devant son tribunal ces puissants gouverneurs. Or, il était impossible à ceux-ci, investis nécessairement d'un vaste pouvoir, établis dans leur poste précisément pour étendre les possessions de la mère patrie, de remplir leur mission sans blesser jamais la justice, l'humanité et une légalité qui d'ailleurs n'existait pas. Placés quelquefois dans les plus terribles alternatives, souvent obligés de conquérir pour conserver, de prévenir à tout prix les défections, les alliances dangereuses des autres souverains de l'Asie, ils frappaient des coups d'État dont les conséquences n'étaient pas toutes entre leurs mains ni toutes irréprochables. Ces actes souvent arbitraires, violents, et dont la nécessité n'était pas toujours évidente, étaient énormément grossis par les récits sans scrupule des jaloux et des rivaux; et sur ce canevas d'accusation, l'imagination des partis brodait à son aise des crimes affreux et tous les forfaits du despotisme.

Telle est l'histoire de Warren Hastings. C'est après avoir été appelé par la compagnie des Indes, et maintenu quatorze années par le vœu du parlement au gouvernement général du Bengale, dans le temps même de cette terrible crise qui sembla menacer l'Angleterre de sa ruine définitive ; c'est quand à force d'intelligence et avec les seules ressources de la compagnie, sans recevoir une guinée de la métropole, il avait réussi à défendre les possessions anglaises contre les puissances de l'Inde confédérées avec les Français; c'est au moment même où la Grande-Bretagne se consolait d'avoir perdu l'Amé-

rique, en se glorifiant de la possession assurée des Indes, le plus beau diamant de sa couronne, que cet administrateur de génie[1] fut à son tour dénoncé à ses concitoyens comme un monstre digne de tout châtiment et de toute haine.

Préparé dans le sein même du conseil du Bengale, où le gouverneur avait des jaloux et un ennemi mortel, ce coup menaça quatre ans avant de frapper. Burke, échauffé par les récits et les confidences de Francis, saisit avec sa passion ordinaire le rôle brillant qu'on lui offrait : il résolut d'être le Cicéron de ce Verrès, et sans attendre les plaintes de l'Inde, il se porta dans le parlement comme le vengeur de cette autre Sicile. On l'entendit à toutes les sessions, appuyé des autres chefs de son parti et de tous les ennemis que s'était faits le gouverneur du Bengale, accuser ce dernier en termes généraux de péculat, d'oppression, de désobéissance aux ordres de la compagnie et à ceux du parlement. Le parti opposé répliquait en représentant Hastings comme le plus grand homme qu'eût possédé l'Angleterre. L'opinion du gouvernement oscillait entre cette admiration et ces outrages, si bien que l'homme qui en était l'objet, tranquille au milieu de l'empire qu'il gouver-

[1] Il est intéressant de rappeler que c'est à Hastings que l'on doit la connaissance du premier fragment du *Mahabarat* qui ait été publié. On lit dans le *Mercure* de février 1786 : « M. Hastings et la compagnie des Indes viennent de rendre un service bien éminent à l'histoire et à la philosophie, en faisant publier, sous leur autorité, un onvrage intitulé : *Le Bhaguat-Gœta*. Ce monument curieux de la littérature, de la mythologie et de la morale des anciens Indous, est lui-même un extrait du *Mahabarat*, poëme très-considérable, qu'on affirme avoir été composé il y a plus de quatre mille ans, et que les Bramines actuels regardent comme le dépôt de tous les mystères de leur religion. »

nait avec un ascendant soutenu, voyait arriver successivement à chaque mousson des dépêches contradictoires, accablé de reproches dans les unes et glorifié dans les autres. Enfin, appelé par la voix publique, il vint en Angleterre pour faire face en personne à ses adversaires et provoquer son propre jugement. Burke, pressé à son tour de sortir de ses généralités, se résolut à demander la poursuite régulière de Warren Hastings.

Entre les voies de poursuite qui lui étaient ouvertes par la constitution, il choisit la plus rigoureuse, celle de l'*impeachment*, décret d'accusation porté devant la chambre des lords à la requête des communes. Dans cette procédure la haute chambre juge; la prérogative de la couronne ne peut ni modifier, ni révoquer la sentence. Il fallait donc obtenir des communes un décret d'*impeachment*. Le 17 février 1786, Burke fit sa motion, en s'appuyant des recherches d'un comité d'enquête dès longtemps formé, et cette demande fut l'objet d'une longue et violente discussion, première phase de ce fameux procès. L'on vit dans cette affaire, le ministère et M. Pitt donner les mains à l'opposition; M. Pitt atténuer la violence des harangues de ses éloquents adversaires, les Fox, les Burke, les Sheridan, mais voter avec eux, en définitive, pour l'*impeachment :* ne vit-on pas lord North, qui avait perdu l'Amérique, se ranger parmi les plus acharnés persécuteurs de l'homme qui avait conservé l'Inde, et le tribun Wilkes se lever avec l'amiral Hood pour flétrir cette persécution?

Mallet du Pan, observateur attentif et studieux de ce qui se passait en Angleterre, ne manqua pas de

faire partager à ses lecteurs la curiosité et l'intérêt que lui inspirait cette affaire. Dès les débuts, il crut démêler sous l'éloquence des accusateurs, la faiblesse des preuves de l'accusation. Il fut surtout frappé de l'inconséquence qu'il y avait à poursuivre comme criminelles des fautes profitables à l'État, quand l'on ne demandait pas à l'État d'en abandonner les avantages. Mais il éprouva un véritable sentiment d'indignation, quand il vit qu'en France comme en Angleterre, l'opinion publique s'exaltait à son tour sur des données partielles et insuffisantes et condamnait sans appel l'accusé avant d'avoir entendu sa défense. Sous quelque forme que l'oppression se montrât à lui, Mallet était toujours prêt à se rallier à une minorité en souffrance. En vain M. Fox, pour lequel il avait un faible déclaré, parce qu'il le regardait comme un véritable homme d'État, avait parlé trois heures « avec beaucoup d'éloquence et d'animosité, beaucoup d'exagération et d'arguments plausibles; » en vain Sheridan, dans un discours de cinq heures qui ne lassa pas un instant l'attention des auditeurs, avait rappelé sans exagération les grands effets de l'éloquence populaire dans les républiques anciennes[1]; il ne se faisait pas d'illusion sur le fond du procès, et, l'*impeachment* prononcé, il écrivit :

« Cet événement donne lieu à une réflexion. Parmi les nombreuses accusations dont M. Hastings est l'objet, il n'en est pas une qui l'inculpe de péculat, ni de spoliation, ni de richesses injustement acquises. Des commis sont revenus de l'Inde plus opulents que lui,

[1] *Mercure*, 1787, n° 2.

et quoique évidemment entachés des plus horribles exactions, personne n'a songé à leur intenter un procès. Nous avons vu lord Clive, le chevalier Rumbold et d'autres, accusés des crimes, des malversations, des pillages les mieux prouvés, en horreur même à l'Inde entière, traduits par-devant la chambre des communes et absous. Il est donc bien étrange que sa sévérité tardive s'exerce aujourd'hui sur un homme auquel elle n'a d'autre reproche à faire que d'avoir trop bien servi l'État par des mesures politiques, injustes peut-être, violentes, mais qui, en aucune manière, n'avaient l'intérêt personnel du coupable pour objet....

« M. Hastings peut sans doute paraître répréhensible aux yeux des étrangers, des particuliers même, mais il est assez extraordinaire qu'une nation usurpatrice d'une partie de l'Indostan veuille mêler les règles de la morale à celles d'une administration forcée, injuste et violente par essence, et à laquelle il faudrait renoncer à jamais pour être conséquent. »

La constitution et l'usage entourent en Angleterre d'une grande solennité l'exercice de cette remarquable prérogative des parlements, qui assujettit les accusés du rang le plus élevé à l'examen public de leur conduite et au châtiment s'ils sont coupables. Au jour fixé pour la cérémonie de l'ouverture du procès, les communes se rendirent à la grande salle de Westminster, précédées des conducteurs (*managers*) de l'accusation, M. Burke à leur tête. Les pairs ayant fait ensuite processionnellement leur entrée, l'ancien gouverneur du Bengale, vêtu de drap bleu foncé, s'avança accompagné de ses deux cautions, et le sergent d'armes le remit entre les mains de

l'huissier de la verge noire, après que l'accusé se fut agenouillé un instant devant la barre. Hastings n'avait eu que trois jours pour répondre par écrit aux deux cent quatre-vingts pages in-folio d'*impeachment*, dressées par les commissaires des communes, chargés de conduire l'accusation, MM. Fox, Burke, Sheridan, Grey, le colonel North, etc., et il fut obligé de partager cette tâche entre ses amis, qui y travaillèrent avec lui nuit et jour. Dans la passion qui animait les principaux *managers*, car l'amour-propre des trois illustres orateurs de l'opposition était engagé dans le débat, ils élevèrent sur les droits de l'accusé, en tant qu'accusé, des distinctions peu conformes aux principes libéraux dont ils auraient dû être les premiers soutiens. Lorsque enfin ils abordèrent l'accusation, leur animosité fut égale au talent qu'ils déployèrent. Rien n'a jamais dépassé la virulence, l'emportement et la fougue de ces discours, prononcés en présence, et à dix pas de l'accusé, homme de petite taille, à cheveux blancs, d'un aspect vénérable, supportant avec une physionomie calme et simple, la curiosité passionnée d'une immense assemblée qui comptait tout ce qu'il y avait de personnages illustres en Angleterre [1].

Tout cet appareil et cette violence d'opinion destinés à perdre un homme prosterné devant le siége de la justice, inspirèrent à Mallet une résolution aussi généreuse que mal calculée pour sa popularité. M. Hastings fut informé par un ami commun

[1] Les jours où Sheridan prononça ses harangues sur la conduite de Hastings avec les bégums ou princesses d'Oude, les billets d'entrée se vendirent jusqu'à trente guinées.

que s'il pouvait communiquer à M. Mallet du Pan des notes ou des pièces explicatives destinées à éclairer l'opinion et à ramener les hommes justes et modérés à des idées plus saines sur les accusations dont il était l'objet, l'auteur du *Mercure* serait heureux de les faire valoir.

L'ex-gouverneur fut profondément sensible à un intérêt qu'il n'attendait pas d'un étranger, et qui avait assurément son importance dans l'isolement de proscrit, où l'opinion entraînée ou intimidée par l'éloquence des grands orateurs de l'opposition, avait fini par laisser l'accusé et les quelques amis isolés qui lui prêtaient leur appui. Il fit donc passer à Mallet des renseignements propres à éclairer le public français prévenu contre lui jusqu'à la fureur, et le journaliste en fit usage dans les commentaires dont il accompagna soit l'analyse, soit le texte même des discours de Fox et de Sheridan.

Tant qu'ils restaient dans les généralités de la morale politique et se bornaient à retracer de leur pinceau de maître les crimes dont, à les en croire, l'administration d'Hastings avait épouvanté l'Inde, les orateurs étaient constamment à la hauteur de leur grande renommée, mais quand il fallait enfin soutenir les effets de l'éloquence par des preuves positives, la chute était véritablement étrange, et l'on commença à s'étonner en voyant que dans une pareille enquête sur treize ans d'administration du gouverneur général d'un grand empire, les *managers*, au lieu de traiter les grandes questions politiques, d'examiner la gestion financière, les décrets portés et les alliances conclues, consumaient le temps

de la cour des lords en recherches quelquefois puériles sur la condition d'un livre de copie, ou en interrogations subtiles.

Le procès durait depuis quatre mois; l'on n'avait traité encore que les deux premières des vingt charges de l'accusation, et cependant la défense n'avait pas encore produit ses témoins; on demandait de tous côtés quand finirait ce procès. Pour son compte, Mallet répondait :

« Personne ne peut le dire pertinemment; nous répéterons seulement ce que nous avons dit depuis deux ans, qu'il ne peut échapper aujourd'hui à aucun observateur pénétrant, que les ennemis de M. Hastings éloigneront sa défense et son jugement par les ressources inépuisables que présente une cause de cette espèce : elle serait décidée maintenant, si on y avait procédé avec l'intention sincère d'accélérer le jour de la vérité; mais des harangues de quinze heures sur un seul chef, précédées d'autres harangues de deux séances, toujours sur le même chef, et d'une instruction de mille pages in-folio [1] sur les deux premières charges, promettent à l'autre siècle le dénoûment de cette scène. En attendant son issue, l'accusé reste en butte à la plus sanglante diffamation ; son supplice se prolonge de semaine en semaine, de mois en mois, d'année en année; et à peine la coupe du poison qu'on verse goutte à goutte sur ses blessures saignantes est-elle épuisée, qu'on reprend des forces pour en renouveler la composition, en dévouant la victime à recevoir, dans l'intervalle et en silence, tous les coups de poignard de la prévention, de la mali-

[1] *Analyse des papiers anglais*, 1788, n° 30.

gnité, de l'impudence mercenaire, de la légèreté publique. »

Le rôle généreux que la conscience de Mallet du Pan lui avait imposé attira sur lui de violentes colères; Clavière et Brissot écrivirent contre lui à cette occasion un pamphlet plein d'invectives, et Mirabeau lui-même, non content de se livrer aux dépens de Hastings à toute la verve de son invention romanesque, ne craignit pas d'insinuer qu'un individu riche comme l'ex-gouverneur du Bengale et connu pour avoir acheté plus d'un écrivain, pouvait bien avoir acheté le rédacteur du *Mercure*[1].

On nous dispensera de réfuter de pareils soupçons; mais il peut être utile de faire voir que Mallet du Pan ne fut pas même la dupe d'une illusion généreuse. Personnellement, Hastings ne répondait nullement à l'idée que l'on se faisait de l'homme sur la foi de ses accusateurs. Voici ce qu'un ami sûr en avait fait connaître à Mallet :

[1] A vrai dire, cette insinuation était probablement du fait de Brissot et non de Mirabeau. Le passage suivant des *Mémoires* de Brissot autoriserait jusqu'à un certain point cette supposition. « Mirabeau voulait publier une feuille sous le titre d'*Analyse des papiers anglais*. C'était un masque à la faveur duquel il répandait dans le public des vérités hardies; mais il ne connaissait malheureusement ni la langue anglaise, ni l'état de l'Angleterre. Je lui offris gratuitement d'être son collaborateur pour cette partie, et il accepta avec son amabilité ordinaire. Hardi dans l'attaque, il eut de violentes disputes avec Mallet du Pan sur le procès d'Hastings et sur la situation des Anglais dans les Indes orientales, et mes études sur ce sujet lui furent utiles. Je composai aussi contre Mallet plusieurs lettres qui ont été publiées sous le nom de Mirabeau. Je dois rendre une justice à notre adversaire : il savait bien l'histoire, il était instruit des matières sur lesquelles il écrivait, tandis que l'instruction manquait entièrement à Mirabeau, dont quelques ouvrages sont pourtant surchargés des notes d'un érudit. » (*Mémoires* de Brissot, t. II, p. 385.)

« Hastings n'a jamais oublié un bienfait ni une injure. Généreux, ami ardent, ennemi vindicatif, brûlant de zèle pour la gloire de sa nation, violent dans ses sentiments; modeste, simple, timide même dans son intérieur et dans la société, mais puissant et intrépide dans son cabinet; sûr de son innocence, plein de sentiment des services qu'il a rendus, bravant toutes les considérations et mettant dans sa défense cette franchise impétueuse qui appelle les persécuteurs, il a dit publiquement que sa condamnation serait le dernier service qu'il rendrait à la nation, en lui montrant qu'un ministre (Pitt) est capable de sacrifier les intérêts de l'État, ses meilleurs serviteurs et le vœu du roi, au désir de se concilier l'opposition et de faire passer ses motions au parlement. L'intérêt de sa vie n'est rien pour M. Hastings, celui de l'État et de son honneur l'absorbe tout entier. Ce n'est pas seulement son absolution qu'il poursuit; il va bien plus loin, et il ne regardera la justice remplie que lorsque les deux chambres lui auront fait des remercîments, que la compagnie lui aura accordé la pension d'usage, et la cour la pairie. »

S'il eût été prouvé que M. Hastings était coupable des actes d'inhumanité et de violence qu'on lui imputait, et qu'il avait été entraîné par des motifs de cupidité, d'ambition ou de ressentiments personnels, non-seulement il n'aurait pas été réinstallé, comme il le fut en 1795, dans le rôle du conseil privé, et reçu à la cour [1], mais il n'aurait surtout pas conservé jus-

[1] « Un illustre historien, M. Macaulay, dans son *Essai* sur Hastings, raconte qu'en 1813, l'ancien gouverneur général du Bengale fut ajourné encore une fois à la barre de la chambre des communes, mais cette fois pour être entendu sur les compagnies des Indes, dont il s'agissait de

qu'à sa mort, en un pays tel que l'Angleterre, l'estime et l'attachement d'hommes remarquables par leur probité politique, leurs vertus et l'indépendance de leur caractère. Une personne qui s'était entretenue plus d'une fois de ce procès avec lord Tingmouth, nommé gouverneur des Indes postérieurement à l'administration de M. Hastings, nous a raconté que ce seigneur, homme religieux, humain et universellement estimé, avait profité de son autorité pour recueillir sur les lieux une connaissance sûre des faits reprochés à l'ancien gouverneur général du Bengale. Il avait eu, entre autres, de fréquentes entrevues avec la bégum d'Oude, et son opinion définitive sur le caractère et la conduite de Warren Hastings différait à tant d'égards essentiels de celle de la commission parlementaire, qu'elle était propre à modifier invinciblement celle de tout homme raisonnable et impartial. Il y a plus, la fortune personnelle de l'accusé était bien éloignée de l'idée qu'en donnaient les charges de prévarication, et le fait est que jamais une plainte ne vint de l'Inde ni de la compagnie, et

renouveler le bail. Il reparut à cette même place, où il avait vu Burke déposer sur le bureau de la chambre les charges de l'accusation. Mais dès lors vingt-sept ans s'étaient écoulés, dit M. Macaulay; l'opinion publique avait subi une transformation complète, la nation avait oublié les fautes de Warren Hastings et ne se souvenait plus que de ses services. Cette réapparition d'un homme qui avait compté parmi les plus distingués de la génération écoulée, qui déjà appartenait à l'histoire et semblait sortir de sa tombe, ne pouvait que produire une impression solennelle et touchante. Les communes le reçurent avec des acclamations ; on ordonna qu'un siége lui fût présenté, et lorsqu'il se retira, l'assemblée presque entière se leva et se découvrit, à l'exception de deux *managers* peu disposés à reconnaître qu'ils avaient perdu quelques-unes des plus belles années de leur vie à persécuter un homme innocent. » (*Critical and historical essays.*)

que chaque vaisseau arrivant de Calcutta apportait, au contraire, des témoignages à décharge.

On n'achète point avec tout l'or du monde un tel concert de circonstances. Dans un livre sur l'Indoustan, ouvrage de mérite, publié en 1839, on lit : « Aujourd'hui encore, le peuple indou ne prononce le nom de son ancien gouverneur qu'avec enthousiasme et bénédiction ; il chante des vers à sa louange. Si les destinées de Warren Hastings avaient voulu qu'il eût terminé ses jours dans l'Inde, on aurait vu la multitude faire chaque année de pieux pèlerinages à son tombeau, dans la superstitieuse croyance que son esprit planait encore sur la contrée, qui gardait de ses services un souvenir si reconnaissant [1]. »

Évidemment cette fameuse affaire fut commencée par les suggestions de la jalousie et du dépit [2], et poursuivie par l'esprit de parti et les excitations de l'amour-propre. Si l'on invoquait comme accablante pour Hastings la conduite de Pitt, qui l'abandonna à l'opposition, nous citerions, non le mot plus connu que vraisemblable attribué au chancelier Thurlow [3], mais une autre parole bien énergique dans la bouche d'un homme tel que lord Mansfield, qui remplit pendant trente-deux ans la place de président de la cour de justice du banc de la reine avec la plus incontestable

[1] *Sketches of Hindostan by Mistress Robarts.*

[2] Burke n'aurait point pardonné à Hastings de n'avoir pas nommé un de ses proches parents à une place supérieure qu'il sollicitait pour lui.

[3] « Vous me haïssez sans doute, disait Pitt au chancelier, parce que j'ai soutenu l'opposition dans son *impeachment* contre M. Hastings. — Je ne prostitue pas, aurait repris Thurlow, une aussi belle passion que la haine, pour un acte qui ne mérite que le mépris. »

réputation de lumières, de talent et de vertus. Causant un jour avec le chevalier Mac Pherson de M. Pitt, il fit un reproche à ce dernier, d'avoir abandonné M. Hastings, acte indigne, disait-il, d'un grand ministre. «Mais peut-être, observa sir John Mac Pherson, un sentiment de justice l'exigeait-il de lui. — La justice, sir John! reprit le vieux magistrat; j'ai administré la justice d'homme à homme pendant quarante ans; quant à la justice politique, la justice de ministre à ministre, c'est une profanation du mot, c'est un sanglant fantôme[1]. »

Lorsqu'en 1795, après huit ans de débats, le procès se termina par l'acquittement de W. Hastings, Mallet du Pan, alors à Berne, lui adressa la lettre suivante : à elle seule, cette pièce prouverait, s'il en était besoin, que le rôle du *Mercure* et de son rédacteur dans cette grande affaire fut parfaitement désintéressé.

« Berne, le 29 juillet 1795.

« MONSIEUR,

« J'eus autrefois l'honneur, à Paris, de me mettre au rang de vos défenseurs, et de servir de mes faibles moyens la cause dans laquelle vous venez de triompher. Permettez le témoignage de mes félicitations, et que je vous renouvelle celui de l'allégresse avec laquelle je vous ai vu sortir de cette lutte inouïe avec un succès que vos accusateurs pouvaient retarder sans le prévenir. L'Eu-

[1] Ce même lord Mansfield disait à Pitt : « En supposant que M. Hastings ait volé aux Indiens deux millions comme vous le dites, vous avouez qu'il a remis cet argent à la compagnie ou qu'il l'a employé au service de l'État. Si vous le condamnez vous êtes obligé, vous le gouvernement, de restituer les deux millions sterling dont vous avez profité. »

rope entière applaudit au jugement qui vous a remis à la place que vous n'auriez jamais dû perdre.

« La justice des hommes ne compensera jamais la cruauté de cette procédure, vos chagrins, l'atteinte qu'ils ont portée à votre santé, tant d'épreuves que vous avez soutenues avec la dignité et la force qui sont dans votre caractère. Vous êtes aussi grand sur les bords de la Tamise que vous le fûtes sur ceux du Gange. Puissent vos compatriotes sentir le prix d'un citoyen tel que vous, et vous dédommager des efforts par lesquels l'inimitié et l'esprit de parti ont enchaîné, depuis huit ans, des talents qui avaient fait la gloire et la prospérité de l'Angleterre[1]. »

[1] L'année suivante, le fils de Mallet du Pan reçut à Londres de W. Hastings un accueil qui marquait assez quel souvenir reconnaissant il avait conservé de son ancien défenseur, et quel respect il avait pour son caractère. « M. Hastings, écrivait M. Mallet à son père, est venu me voir, ce que n'a fait aucune autre personne, et comme je ne pouvais aller dîner chez lui et qu'il partait le lendemain pour la campagne, il me pria de passer chez lui le lendemain avant son départ; j'y fus, et il me témoigna combien il avait de reconnaissance de ce que tu avais fait pour lui, et le désir qu'il aurait de m'être utile; il me dit qu'il n'avait que peu ou point de connaissances dans le genre de monde qui pourrait me servir, parce qu'il s'était fait une règle pendant son procès de ne devoir sa libération qu'à la justice de sa cause. « Cependant, me dit-il, je pourrais « peut-être faire quelque chose indirectement, et tout ce que je pourrai « faire je le ferai, écrivez-moi si vous avez besoin de moi en quoi que ce « soit, protection, argent, etc. Je reviendrai en ville dans trois semaines, « et mon premier soin sera de vous voir. » L'on m'avait assuré qu'il témoignait très-peu; je l'ai trouvé bon envers moi au delà de toute expression. M. Malouet m'a dit qu'il ne promettait jamais rien et ne faisait rien espérer, mais qu'il était plus actif à obliger que tout autre. »

CHAPITRE CINQUIÈME.

(1784-1789.)

Articles de Mallet dans le *Mercure* littéraire. — Montesquieu sur les républiques. — De Grotius et du droit des gens. — Idées sur l'économie politique. — Les lumières et les mœurs à la fin du XVIII[e] siècle. — Vie de Mallet à Paris. — Maison de Panckoucke. — Buffon. — Anecdotes.

L'honnêteté a de grands priviléges. Malgré d'assez profondes divergences sur plusieurs points importants de politique intérieure et extérieure, malgré les ennemis que s'était faits Mallet du Pan parmi les courtisans et les politiques des divers partis, souvent heurtés par la hardiesse des vérités qu'il ne retenait jamais, Mallet fut gardé au *Mercure*. Seulement on le surveillait à la rigueur, et les trois censeurs qu'on lui avait donnés lui prodiguaient les suppressions capricieuses. Les cartons ne manquent pas dans le *Mercure*, et il n'était point rare qu'au moment de mettre sous presse, le rédacteur, trouvant la matière de son numéro réduite à quelques feuillets par la griffe censoriale, se vît obligé de pourvoir sur-le-champ à ces lacunes. En tout, la tâche de Mallet était ingrate, et elle aurait été insupportable à un esprit aussi libre et aussi méditatif, s'il n'avait pu donner l'essor à ses réflexions dans la partie littéraire du journal. La plupart des ouvrages qui se succédaient alors avec profusion sur les grands sujets de philosophie poli-

tique étaient dévolus à son analyse; il leur consacrait des articles toujours étudiés en conscience, et écrits d'un style vigoureux et animé qui les distingue assez des articles plus élégants, plus académiciens de ses collaborateurs. Aucun de ces morceaux n'est d'un penseur ordinaire; plusieurs sont fort curieux à relire aujourd'hui.

En lisant ces articles, on est frappé d'abord du ton d'opposition qui y domine, et l'on serait tenté d'en attribuer la vivacité habituelle à un tour d'esprit paradoxal. C'est que, républicain de naissance, et toujours prêt à signaler le vice des régimes despotiques; intraitable sur la corruption et la frivolité où qu'il les rencontre, Mallet n'en est pas moins un scrutateur sévère pour les théories des réformateurs, et qu'il malmène impitoyablement la vanité des philosophes qui prétendaient à régénérer les sociétés par leurs déclamations. L'on comprend assez quelle dédaigneuse impatience devait éprouver un homme de son expérience et de ses lumières, à qui une longue étude de l'histoire et des institutions sociales avait rendu familières les matières politiques, en voyant avec quelle étourderie on tranchait les questions les plus graves de la science des gouvernements, surtout avec quelle légèreté de faux élèves de Rousseau commençaient à parler république. Il faut l'entendre relever le dédain de certains détracteurs de Montesquieu, à l'égard de ses vues sur les États républicains.

« Je ne sais, dit-il, si ce beau génie s'est trompé ou non dans ses idées sur la monarchie et sur le despotisme; je ne m'y connais pas, et m'y intéresse peu; mais enfant d'une république, et ayant été appelé de très-

bonne heure, par de tristes conjonctures, à étudier les formes des gouvernements républicains, j'ai toujours été confondu de l'étonnante sagacité avec laquelle Montesquieu en a parlé. Il n'est aucun État libre où ne soit en vénération le nom de ce grand écrivain, si hardiment attaqué dans sa patrie depuis quelques années par cette foule de vains et frivoles discoureurs, qui jugent aujourd'hui des gouvernements comme ils jugent d'un opéra [1]. »

En examinant un livre de M. de Valazé sur les lois pénales, ouvrage dont il parle avec grande estime, il commence encore par ce reproche adressé à l'irréflexion des nouveaux légistes :

« La plupart des écrivains qui depuis quelques années ont raisonné sur ces matières, ne se sont presque point doutés de ces difficultés. En substituant la métaphysique à l'expérience, et l'éloquence à la discussion, il est très-aisé de gouverner le monde avec des généralités. Lorsqu'on observe les bibliothèques de lois, d'écrits sur les lois, de commentaires, de controverses, de définitions, de coutumes, de recherches, de codes différents dont est chargé le globe, on devient plus réservé à déterminer ces règles fixes, d'où résulte l'ensemble des devoirs et des droits de l'espèce humaine [2]. »

Par caractère comme par la nature de son esprit, Mallet (nous avons déjà eu l'occasion de le dire) était, en législation de même qu'en politique, de l'école de l'observation et du sens moral; ses principes étaient de justice, ses vues d'expérience; cette défiance des

[1] *Mercure de France*, 1786, article sur le *Voyage en Italie par Lalande*.
[2] *Ibid.*, 1784, n° 14.

systèmes et sa préférence pour l'appréciation des faits, se révèlent bien dans une page sur Grotius et ses successeurs les faiseurs de théories du droit des gens.

« Que la guerre dérive ou ne dérive pas d'un droit quelconque, elle ne s'en fait pas moins ; les souverains ne s'avisent guère de composer leurs manifestes d'après la métaphysique obscure des philosophes : l'usage et les traités, voilà les seuls titres consultés. Il en est résulté un code, artificiel si l'on veut, contraire au droit naturel, à la raison, à la religion, mais auquel la coutume a donné force de loi. Rien n'est donc plus inutile que les argumentations des discoureurs sur cette matière ; le droit des gens n'est autre chose qu'un système de faits et de coutumes. Grotius et ses successeurs ont employé une immense érudition à les déduire ; ils les ont appliqués à une infinité de cas possibles : sous ce rapport, et jusque-là, leur travail était utile ; mais ils voulurent introduire le droit naturel au milieu de ce monument, faire de la justice son architecte et sa divinité, transformer en droit les usages, bâtir des doctrines sur le sable, et prescrire, comme autant de règles éternelles, des modes accidentels, formés, réformés, admis ou méprisés, selon les vicissitudes de la société civile. De là ces systèmes aussi inintelligibles que cruels, ces maximes des rois présentées comme les maximes de la nature, les us des Cananéens et des Teutons comme les voies de la Providence ; et ce mélange de science et de déraison qui en étayant les principes des Grecs par ceux des Hébreux, et les vers d'Homère de passages sur la Bible, a fait de Grotius et de quelques autres des ennemis méthodiques du genre humain.

« Au lieu de se perdre avec eux en les réfutant, dans un fatras de distinctions, de divisions, de pré-

ceptes et de raisonnements, il faut préférer d'établir solidement soi-même la morale des nations. Peut-être encore la simple histoire du droit des gens est-elle plus instructive que la jurisprudence arbitraire des auteurs[1]. »

En économie politique, Mallet oppose aux théoriciens trop empressés la même défiance et le même examen réfléchi des choses et des questions. C'est par la discussion des problèmes économiques qu'il avait débuté dans sa carrière de publiciste; Quesnay et ses disciples, les chimères périodiquement proposées dans leur journal des *Éphémérides*, avaient exercé son talent d'analyse sur ces matières, et laissé aussi, il faut l'avouer, dans son esprit, un fonds de prévention exagérée contre les économistes et même contre Turgot, qu'il appelait, non leur disciple, mais leur dupe. Quoi qu'il en soit, il déployait sur ces sujets une grande connaissance des choses, et des vues très-arrêtées : il les traitait aussi avec beaucoup d'esprit. Peu de personnes alors en France, si l'on en excepte M. Necker, avaient une intelligence plus nette de la science économique, de ses bornes et de sa portée, et en parlaient mieux le langage. Bien qu'il mette Parmentier au-dessus de tous les économistes du monde, et qu'il définisse les graves calculs du temps sur la balance des États « des règles de proportion faites sur des chiffres imaginaires, » il ne niait pas pour cela l'utilité des recherches sur la richesse des nations; il avait étudié dans l'original les ouvrages d'Adam Smith, pour lequel il professait une

[1] *Mercure de France*, 1786, n° 33.

admiration prononcée ; seulement il ne voulait pas que l'on dogmatisât sur une science dont les principes étaient encore matière à discussion, et en tout cas d'une application éminemment variable.

« Les meilleurs ouvrages d'économie politique, disait-il, tels que ceux d'Adam Smith en Angleterre, de MM. de Forbonnais et Necker, en France, sont moins des traités généraux que des livres à l'usage particulier des États où ils ont été composés. Les docteurs modernes trouvent cette circonspection très-puérile et indigne du génie, opinion qui ne doit pas surprendre de la part de gens accoutumés à gouverner avec des mots le globe entier, de la pointe du Spitzberg au cap de Bonne-Espérance. »

Une autre fois, il disait :

« L'économiste rural et non raisonneur, à qui l'on doit en France la culture des pommes de terre ; le paysan zurichois, qui doublait le produit de ses prairies, ont plus fait pour la société que mille traités sur le luxe, dont les auteurs n'ont pas arrêté la vente d'une aune de dentelles, et qu'une foule d'hypothèses sur les *richesses*, dont le pauvre n'a pas retiré un écu.

« Il serait absurde de regarder comme oiseuses toutes les recherches philosophiques sur des matières aussi importantes. Nous avons quelques ouvrages très-systématiques sans esprit de système, où l'histoire des faits affermit l'exposé des principes ; où, en comparant l'usage avec ses effets, on démêle les causes du bien et du mal pour arriver à des conséquences qu'on se garde de rendre indéfinies. A ces caractères, on reconnaîtra, par exemple, le livre de M. Adam Smith, sur *la Richesse des nations*. »

On ne peut s'empêcher de croire, en raison même de sa défiance des systèmes, que Mallet aurait pu contribuer à répandre à cette époque en France, l'étude sensée et utile de l'économie politique. Il s'en était occupé, mais cette partie de ses travaux lui fut enlevée, avec tant d'autres, pendant la révolution; et il ne nous reste en témoignage de son savoir et de son talent en ces matières, que quelques articles de journaux.

Le critique moraliste des *Annales* se remontre aussi quelquefois dans le *Mercure*, et ce ne sont pas ses moins bons moments [1]. On distinguera cette remarque à propos de Rousseau, violemment attaqué dans un livre de M. Rigoley de Juvigny, sur la décadence des lettres et des mœurs depuis les Grecs et les Romains jusqu'à nos jours:

« Il est impossible de justifier l'emportement avec lequel M. de Juvigny a déchiré J. J. Rousseau.... Comment peut-on se permettre d'accuser d'hypocrisie et d'une foi simulée en la Divinité, celui des écrivains de tous les siècles qui a démontré les principes de la loi naturelle avec le plus d'énergie et de sincérité, à qui il n'est jamais échappé un doute à cet égard, qui professait les dogmes fondamentaux avec enthousiasme, et qui se sépara de quelques prétendus philosophes, uniquement par son aversion pour les systèmes empoisonnés qui ont fait tant de ravages parmi nous? J'ai toujours

[1] A l'article *Mallet du Pan* des dictionnaires biographiques, on trouve le titre de divers ouvrages qui ne sont autre chose que quelques-uns des articles fournis par Mallet, soit au *Mercure* littéraire, soit au *Journal encyclopédique*. Tel est par exemple le *Tombeau de l'île de Jenings*, sorte de nouvelle romanesque, qui s'ouvre par un morceau intéressant sur le couvent hospitalier du Saint-Bernard.

eu peine à comprendre la maladresse des esprits bouillants et déraisonnables, qui, en voyant Rousseau défendre partout les premières vérités de toute religion, les mœurs, les devoirs domestiques, les vertus publiques et privées, n'ont cessé de l'assimiler aux sophistes qui détruisaient les racines de toute obligation morale, et de s'unir à ces derniers avec un acharnement plus furieux que celui qu'on manifestait contre des athées effrénés. »

Il faut citer encore, non-seulement parce qu'il est piquant, mais encore parce qu'il indique bien la direction des pensées de Mallet sur son temps, un tableau parallèle de la philosophie et des mœurs de la France à la fin du XVIIIe siècle.

« Si, dans la première moitié de ce siècle, les études et le génie se tournèrent vers d'autres genres d'application, on a tort de dire qu'il n'y eut plus ni lumières ni génie.

« L'impartialité exigeait que M. de Juvigny en fît l'observation, et qu'il balançât nos pertes et nos avantages. Ensuite il eût été fort en arrivant au moment présent; il eût comparé plus heureusement l'effrayante nullité qu'on nous reproche avec la gloire du dernier siècle et les talents du dernier règne; il eût montré comment les usurpations de l'esprit philosophique sur la littérature avaient éteint l'imagination; comment, à force de chercher les causes et le pourquoi du *beau*, nous avions eu des bibliothèques de raisonnements métaphysiques, et plus d'art dramatique, plus de poésie, plus de littérature productive. Passant ensuite à l'état actuel de la raison, il eût cherché si les lumières résultent, en effet, de la multitude d'auteurs qui se disent

lumineux; si l'esprit de système réfugié des sciences dans la philosophie spéculative n'a pas rendu problématiques plus de vérités importantes qu'il n'en a découvert; s'il en est résulté autre chose que de l'exagération dans des doctrines utiles qui ont cessé de l'être, qu'une anarchie d'opinions, un scepticisme universel, qui nous montre en même temps l'excès de la crédulité et des préjugés à côté des connaissances les plus certaines; si les demi-lumières ne sont pas pires que l'ignorance; si la hardiesse actuelle des idées n'a pas sa cause dans le défaut de réflexion plutôt que dans l'utile indépendance des esprits; enfin, si les opinions mutuellement opposées de quelques milliers d'écrivains constituent la philosophie et la vérité.

« Au lieu de déplorer avec un zèle quelquefois déclamateur la dépravation de notre siècle, et de la caractériser par nos modes ou autres détails peu importants, M. de Juvigny pouvait examiner quelle a été l'influence de nos lumières sur nos mœurs. Grande et belle question à laquelle il touche sans l'approfondir. Il eût observé que l'essentiel n'était pas de prêcher la vertu, mais de la pratiquer; et que s'il était vrai, comme Helvétius et d'autres l'ont soutenu, que sans une profonde connaissance de la philosophie, on ne peut être un homme de bien, il s'ensuivrait que César devait être beaucoup meilleur citoyen que Cincinnatus, et Néron, si bien élevé par le sage Sénèque, un modèle de sagesse et d'humanité en comparaison de Henri IV. « A ce compte, « disait J. J. Rousseau, il n'y a de véritable probité « que chez les philosophes : ma foi, ils font bien de s'en « faire compliment les uns aux autres. » Après cela, l'auteur eût demandé comment nous avions tant d'immoralité avec un déluge de moralistes, tant de babil-

lards qui ne pensent qu'à eux-mêmes, et qui s'enthousiasment de l'amour du prochain; tant d'égoïsme dans les actions et d'humanité dans les journaux, tant d'amour en paroles pour la liberté avec tant de vices qui en excluent le sentiment; enfin, comment tant de gens scandaleux se dispensent d'être honnêtes, pourvu qu'ils parlent d'honneur! Le tableau de cette hypocrisie morale, plus détestable cent fois que celle de religion à laquelle elle a succédé, méritait une attention particulière. Il eût été curieux de rechercher comment l'inconséquence de quelques doctrines modernes a produit ce mensonge entre les mœurs et l'opinion. »

La vie que mena Mallet du Pan durant les cinq années qui s'écoulèrent entre son arrivée à Paris et les débuts de la révolution française était, comme sa manière de voir et de sentir, assez en dehors du courant général des habitudes et des mœurs de la société parisienne. N'ayant aucune relation naturelle à Paris, sa famille vivait fort retirée[1], et lui dans sa

[1] Il faut en excepter Panckoucke, dont la maison fut mieux qu'hospitalière pour Mallet et sa famille, dès leur arrivée à Paris. Les relations d'auteur à libraire ne sont pas communément les plus faciles du monde; celles du rédacteur et de l'éditeur du *Mercure* furent constamment des relations de confiance, de mutuelle estime et d'intimité. Leurs deux familles étaient étroitement liées : celle de Panckoucke offrait aux enfants du laborieux publiciste des ressources tout à la fois rares et précieuses. Quelques traits du portrait qu'a tracé Suard de cet homme remarquable et de son intérieur, doivent trouver place ici.

« M. Panckoucke était natif de Lille en Flandre, où son père avait une librairie considérable. Il était destiné par ses études et ses talents mathématiques à une chaire de professeur; mais à la mort de son père il se détermina à suivre ses affaires pour le soutien de sa mère et de sa famille. Il voulait donner de grandes et nouvelles directions à son état. Il se rendit à Paris, où il s'établit avec deux de ses sœurs dans le quartier le plus littéraire, et alors le plus magnifique, près de la Comédie Française et du café Procope. A lui et par lui a commencé une amélio-

famille, tout entier à sa tâche de journaliste, qu'il concevait si étendue. En sa qualité d'homme de lettres, et d'écrivain en chef d'une publication chaque jour plus importante et plus respectée, sa place était naturellement marquée et sa présence accueillie avec considération dans le monde distingué des salons où la politique supplantait peu à peu la littérature; mais il usait rarement de cet avantage. Ces sociétés si recherchées et si attrayantes convenaient mal à ses goûts et à ses habitudes : « Paris, avait-il coutume de dire, commence par étonner, il amuse ensuite,

ration très-remarquable dans l'existence des gens de lettres, tenus si longtemps dans la pauvreté par les gages avilissants qu'ils recevaient des imprimeurs libraires, et par les récompenses très-honorables, mais mesquines des puissances. Ce qu'il pouvait gagner de trop sur eux, il le croyait perdu pour sa fortune personnelle. Ses nobles procédés le rendaient l'égal et l'ami des hommes de génie, pour lesquels travaillaient ses presses. Sa voiture était souvent rencontrée sur la route de Montmorency, allant chez Rousseau, de Montbard chez Buffon, de Ferney chez Voltaire; et comme les œuvres de ces immortels écrivains étaient devenues des affaires d'État, de leurs retraites sa voiture le portait chez les ministres du roi à Versailles, qui le recevaient comme un fonctionnaire ayant aussi un portefeuille. Un éclat si nouveau ne soulevait aucune jalousie parmi ses confrères, parce qne cet éclat se répandait sur eux, parce que dans les embarras de leurs affaires, il donnait toujours l'exemple des sacrifices, et que son exemple était suivi de tous dès qu'il l'avait donné.

« Ses maisons de Paris et de Boulogne rénnissaient, comme celles d'Helvétius et du baron d'Holbach, l'élite des gens de lettres, des artistes et des savants. Il n'imprimait pas senlement les ouvrages des autres, il en imprimait qui étaient de lui. Dans le tracas de tous les détails d'un commerce de plusieurs millions, il trouvait le temps d'écrire et en sentait le besoin.

« Dans les salons de sa femme, dans les cabinets d'étude de ses enfants, des partitions ouvertes sur des pianos, des chevalets chargés de dessins, tout respirait chez lui le goût des arts. »

Le bonleversement social et universel qui succéda à ces jours de prospérité, et vint changer la face de ce tableau, n'a jamais apporté de changement aux relations amicales des deux familles de Panckoncke et de Mallet dn Pan.

puis il accable. » Ses meilleurs délassements étaient la promenade dont il usait beaucoup, les soirées passées en famille, et l'Opéra bouffon où il conduisait souvent ses enfants; car il était grand amateur de musique italienne. Élevé avec simplicité, et sous l'influence de sentiments fortement moraux, il ne voyait pas d'un œil favorable le luxe extrême et la vie corrompue des hautes classes de Paris; et il était trop porté peut-être à traiter avec mépris les prétentions philosophiques du beau monde. Il s'était accoutumé à une grande liberté d'opinion et de parole, et manquait singulièrement de cette complaisance facile et gracieuse, nécessaire pour être bien venu et désiré à la table des Mécènes du temps. Ceux-ci faisaient sans doute la cour aux gens de lettres; mais c'était à la condition tacite que les gens de lettres les payeraient en déférence et en compliments. La convention s'exécutait loyalement de part et d'autre, mais à cet échange Mallet du Pan n'était ni adroit ni disposé. Ce n'était sans doute plus le temps où l'habile despotisme de l'école de d'Alembert faisait courber tous les fronts et toutes les opinions; Marmontel et Suard étaient des hommes raisonnables et modérés; mais l'astre de l'*Encyclopédie* était encore bien haut sur l'horizon, et un jeune Génevois qui s'aventurait à combattre ces oracles ne pouvait pas s'attendre à rencontrer une grande faveur.

Ensuite, Mallet était un esprit essentiellement méditatif; même dans sa famille il se communiquait peu : aussi, dans le monde, à moins que l'entretien ne vînt à rencontrer quelqu'un des grands sujets

qui occupaient constamment ses pensées, il jouait rarement un rôle actif dans les conversations générales; et venait-il à s'y mêler, la vivacité un peu passionnée de ses sentiments lui fournissait des traits énergiques, pittoresques, mais pas toujours appropriés aux grâces de la conversation parisienne. D'ailleurs, simple et nullement roide de ton, encore moins pédant, quoi qu'en prétende Brissot, qui ne l'avait jamais vu, il aimait et recherchait plutôt la causerie en tête à tête.

Si peu mêlé au brillant mouvement de Paris, on s'explique qu'il ne soit guère fait mention de lui dans les mémoires sur la société du temps : cependant il aborda de plus près quelques-uns des hommes illustres de cette époque, entre autres Buffon, dont il parle ainsi dans ses notes : « M. de Buffon vit absolument en philosophe; il est juste, sans être généreux, et toute sa conduite est calquée sur sa raison. Il aime l'ordre, il en met partout. » L'illustre écrivain aimait à causer avec Mallet et lui contait volontiers ses anecdotes. Plusieurs ont de l'intérêt, et nous prendrons du journal intime de notre écrivain celles qui nous ont paru peu ou point connues.

« L'*Histoire naturelle* commença à paraître la même année que *l'Esprit des lois;* l'un et l'autre ouvrage furent censurés par la Sorbonne, qui envoya aux deux écrivains une députation pour les engager à rétracter leurs erreurs. « Les députés, disait Buffon à Mallet, me « parlèrent très-honnêtement, et je me rétractai; Mon- « tesquieu, plus vif, s'y refusa. » L'abbé Tamponnet et l'abbé Jaquet, chargés par leur compagnie de voir Buffon, l'attaquaient, entre autres, sur ce que, ne croyant pas

à l'existence des corps, il ne croyait par conséquent pas à la résurrection : « Moi, dit-il à Tamponnet, j'y « crois comme vous; oh! que oui, mon ami, nous ressus- « citerons, nous ressusciterons ensemble, j'en suis sûr; « si cela ne tient qu'à moi, nous sommes d'accord. »

« Au dernier voyage de Voltaire à Paris, racontait Buffon, M. de Maurepas et M. de Richelieu l'avaient amené au Cabinet d'histoire naturelle. Le mot était donné pour que l'auteur du *Dictionnaire philosophique* vît de ses yeux des fossiles pétrifiés : on en avait rangé sur une table; mais Voltaire évita toujours d'en approcher.

« J. J. Rousseau alla voir Buffon à Montbard; mais il ne voulut jamais, malgré ses instances, dîner ni souper, ni coucher au château, disant qu'il était venu pour le voir, lui Buffon, et non pour chercher son dîner.

« Les philosophes ne goûtaient guère Buffon : d'Alembert moins que les autres. C'est lui qui, à propos de la devise de l'*Histoire naturelle : Naturam amplectimur omnem,* disait : « C'est bien le cas de dire, qui trop em- « brasse mal étreint. » On sait que l'encyclopédiste ne voulait pas entendre parler du beau style de M. de Buffon. « Oh! le beau style, disait-il, des phrases! voilà un grand « mérite; je ferais bien, moi, des phrases sur un lion. » De son côté, Buffon le rendait bien aux encyclopédistes. Il se récriait toujours contre le style philosophique, contre l'analyse sèche des choses de sentiment, contre ce qu'il appelait une manie de métaphysiquer sur tout. Condillac avait écrit contre lui; mais, lorsqu'il alla lui demander son suffrage pour l'Académie, Buffon l'accueillit gaiement, promit sa voix, et l'embrassant : « Vous « avez, dit-il à l'abbé philosophe, fait parler une statue « et moi l'homme; je vous embrasse parce que vous

« avez encore de la chaleur; mais, mon cher abbé, « votre statue n'en a point. » A la mort de Condillac il avait fait entrer M. de Tressan à l'Académie française; Tressan fit son discours, où, selon l'usage, il louait Condillac; il l'envoya à Buffon, qui lui répondit : « Mon « ami, le froid glacial du rêveur Condillac s'est répandu « comme un givre malfaisant sur les fleurs de votre élo« quence. » Son grand principe de style est de toujours rapporter à l'homme par un mot, une phrase, les choses inanimées ou philosophiques. »

Dans le monde, Mallet n'était pas heureux par la politique. Jointe à l'indépendance et à la fermeté de son caractère, la sûreté même de ses principes et de ses connaissances avait pour conséquence naturelle de le placer à côté, jamais à l'unisson de tous les partis et de tous les vœux. D'une part il était choqué de la légèreté du peuple, de la corruption des classes élevées, du ton arrogant de la cour et des mesures arbitraires du gouvernement; de l'autre il ne pouvait se défendre d'une étrange surprise, de pressentiments pleins de crainte en voyant apporter à la barre des salons littéraires comme à la tribune des cafés et jusque dans les promenades publiques [1], des questions dont son expérience savait et la portée et tout le danger. La manière dont elles y étaient discutées, et les opinions qui prévalaient généralement au sein même des hautes classes, faisaient un tel contraste avec le régime politique qui régnait; l'état et la démoralisation de la société étaient si peu

[1] « J'ai entendu en 1788, dit-il quelque part, Marat lire et commenter le *Contrat social* dans les promenades publiques aux applaudissements d'un auditoire enthousiaste. »

d'accord avec les institutions religieuses et sociales de la vieille monarchie française, que lui, né et élevé dans les sentiments républicains, vivement sensible aux bienfaits de la liberté, il se surprenait souvent à combattre cet esprit d'innovation indiscrète, qui pouvait être funeste à la France, s'il arrivait jamais jusqu'à l'action; qui n'était que pitoyable, s'il en restait aux idées. On verra plus tard ce qu'il pensait des chances de salut laissées à la monarchie, des moyens de concilier son existence et sa sûreté, en la délivrant de son dangereux despotisme et en établissant la liberté. Mais il est à remarquer que jusqu'au moment où il fut question sérieusement des états généraux, il redoutait une dissolution maladive, un délabrement mortel de l'État, plutôt qu'une révolution énergique. Ce qu'il voyait journellement de la versatilité des parlements, de la légèreté et même de la pusillanimité populaire, lui faisait hausser les épaules; il ne croyait pas à un effort de la nation pour se donner une constitution libre.

Ne pouvant écrire ni parler à son aise de tout ce qu'il pensait et prévoyait, Mallet commença, en 1785, à recueillir pour sa propre satisfaction, ce qu'il appelait ses *Observations historiques* sur Paris; c'est une sorte de journal intime où il déposait ses réflexions sur les choses et les hommes du moment, notant les faits politiques, les particularités venues à sa connaissance, en un mot tous les traits de physionomie de cette époque de bruit, d'échauffement et de puérilité, piquante certainement à la prendre en elle-même, effrayante mais bien instructive, quand on en relit aujourd'hui les annales.

Le dédain général dans lequel était tombé le gouvernement de la monarchie, son ignorance du mépris et des outrages que lui infligeaient des haines anonymes, une succession de ministres se heurtant sur toutes les routes contre une littérature agressive, contre les parlements, contre les droits privés ; la cour, arrogante avec les individus, faible contre les choses, flottante, irrésolue dans toutes les mesures d'importance, prodiguant les faveurs et les pensions aux hommes de lettres qui travaillaient à démolir le vieil édifice ; à côté, le peuple apparemment aussi gai et badaud que dans les temps les plus calmes de la monarchie ; Gluck et Piccini, Cagliostro et Beaumarchais, absorbant tour à tour l'intérêt du public : de tels temps et de tels spectacles fournissaient de perpétuels sujets d'observation à un homme de sens et doué, comme l'était Mallet, d'un grand discernement politique ; avec plus de loisir et aussi avec un tempérament plus calme, un intérêt aux choses moins intime et moins douloureux, il aurait pu écrire et laisser de précieux mémoires. Ses simples notes, dispersées dans son journal particulier, ont néanmoins assez de valeur historique, pour que nous ne devions pas hésiter à en donner ici au moins des fragments.

CHAPITRE SIXIÈME.

Journal intime de Mallet du Pan. — Observations historiques et morales sur Paris, de 1785 à 1789.

A cette époque de 1785 à 89, les gens de lettres n'étaient plus une classe, mais une multitude désordonnée et affamée dont les premiers rangs seuls possédaient considération et aisance; le reste était serré de près et continuellement menacé par la misère. En vain, les plus actifs allaient hors de France, en Hollande, en Angleterre, mettre à contribution la manie littéraire que l'exemple toujours entraînant de la France avait répandue partout et au loin[1]; à Paris cette race déplorable ne faisait que croître en nombre et en détresse. Il faut bien compter cette population de demi-lettrés faméliques au nombre des causes qui ont indirectement contribué à la démoralisation des caractères, dans la seconde moitié du dernier siècle; la nécessité de vivre et la difficulté de le faire honorablement, avec un talent médiocre, ou absolument nul, poussaient cette énorme masse d'écrivailleurs à des extrémités avilissantes. C'était une déplorable république que la

[1] C'est en lisant les Mémoires de Brissot qu'on se fera une idée de l'étrange existence que menaient ces aventuriers de la littérature, toujours prêts comme Figaro, qui les représente si bien, à tailler leur plume, et à demander de quoi il était question pour écrire une brochure.

république des lettres d'alors, et une triste préparation de l'autre république qui allait en sortir.

« Académies, musées, lycées, pernicieux établissements, écrivait Mallet dans son journal, qui multiplient la manie d'écrire et les auteurs. Cette rage est au comble et ils l'alimentent. Paris est plein de jeunes gens qui prennent quelque facilité pour du talent, de clercs, commis, avocats, militaires, qui se font auteurs, meurent de faim, mendient même, et font des brochures. L'un d'eux pour vivre s'est enrôlé il y a quelques jours, et si dans un mois il ne rend pas son engagement, le voilà soldat. »

Loin d'apercevoir qu'il y avait là un danger pour l'État, ou croyant le conjurer par l'asservissement, la plupart des ministres poussaient à cette dégradation du métier d'écrire, en payant des brochuriers à leur service et en offrant l'appât de gratifications extraordinaires à la complaisance des écrivains en renom. Ces prétendus encouragements que l'on ne se donnait pas toujours la peine de justifier par leur objet, on s'imaginait qu'ils auraient la vertu d'enchaîner le nouveau maître de l'opinion, le démon tracassier du philosophisme. Il est vrai que l'empressement avec lequel trop de gens de lettres acceptaient le prix de ces marchés, était bien fait pour entretenir les illusions du gouvernement.

Il y eut une large distribution de pensions nouvelles, lorsque M. de Calonne se chargea de relever à force de profusions la fortune épuisée de la France. Voici ce qu'on en disait autour de Mallet.

« Un certain nombre de gens de lettres viennent de

recevoir le collier de servitude, c'est-à-dire de nouvelles pensions, dues à la noblesse de M. de Calonne : les privilégiés sont la plupart les flatteurs, les espions, les intrigants, les protégés. Quel scandale! et que de dissipations! Les gens de lettres de Paris, en général, sont ravis de ces faveurs. Trois cents d'entre eux ont sollicité ces pensions, jusqu'à Mercier. »

En retour de ces générosités si bien entendues, les hommes en place recevaient de l'encens, qui leur était jeté à pleines mains par les chantres futurs de la révolution.

« Le poëte Le Brun (Le Brun-Pindare, l'auteur de l'ode au vaisseau *le Vengeur*) vient de publier un discours en vers entre un frondeur et un citoyen, où le premier, comme de raison, est fort maltraité. C'est un emphatique panégyrique de l'Assemblée des notables, du roi, de M. de Calonne, de M. de Vergennes. On lit entre autres ces beaux vers :

> Le hibou peut-il voir de son regard timide
> Ce que l'aigle et Calonne ont vu d'un œil rapide?

Il finit par dire :

> Digne sang de Henri, puis-je te méconnaître?
> Que dis-je! Il vit encore, et Sully va renaître.

Ce décent Le Brun a eu, il y a trois mois, deux mille livres de pension du contrôleur général. Il n'est pas ingrat. »

Les censeurs laissaient passer des flagorneries plus honteuses encore, même dans les gazettes du gouvernement; il fallut que Louis XVI leur donnât lui-même une leçon de morale qui montre combien les inten-

tions et l'honnêteté du pauvre roi étaient mal servies.

« Bastide, dans l'annonce de son *Journal des Variétés historiques* au profit des captifs à Alger, avait célébré la munificence du contrôleur général, M. de Calonne, son souscripteur et l'appelait *le vertueux ministre*. La *Gazette de France* transcrivit cette annonce, et ses quinze censeurs ou réviseurs laissèrent passer ce *vertueux*, hors le roi qui le raya. M. de Calonne, qui avait lu le *vertueux* sur l'épreuve, fit beaucoup de recherches pour avoir le mot de la radiation. »

On se représente l'étonnement des censeurs déroutés par un genre de scrupule qui était rarement intervenu dans leurs opérations. A bien dire, aucun principe ne gouvernait plus la police littéraire, de tout temps sujette aux maladresses. Depuis que les rivalités ministérielles avaient commencé à user de l'arme des pamphlets, les censeurs tremblaient continuellement de commettre quelque gaucherie : il était arrivé, par exemple, que le parlement avait dû absoudre un M. Lemaitre, le prévenu ayant déclaré que les presses trouvées chez lui étaient les restes d'une imprimerie sur laquelle M. le garde des sceaux lui faisait imprimer sa correspondance et M. de Maurepas des libelles contre M. Necker. Ils n'étaient bien sûrs de leur terrain qu'en matière de péché philosophique. Encore en 1785, au milieu du scandale des mœurs et de la licence générale des opinions, on condamnait gravement Suard à six cents livres d'amende pour avoir inséré dans le *Journal de Paris* un récit de la mort de Barthe où celui-

ci paraissait mort *philosophiquement* sans extrême-onction ni confession.

Il serait bien injuste de ne pas reconnaître qu'en France, dans les dernières années du siècle, depuis l'avénement de Louis XVI, un désir sincère et ardent d'améliorer la condition du peuple et de réformer les abus sans nombre qui par laps de temps avaient dénaturé toutes les institutions, occupait beaucoup de têtes et remplissait bien des cœurs. Sans parler du roi qui voulait tout dans ce genre de réformes et n'était guère capable d'en exiger une seule, ni de Turgot, que ses vues trop systématiques égarèrent dans la belle route qui lui était ouverte, ni de Necker qui fit plus que tous les autres, bien qu'il ne se soit pas trouvé une place pour son souvenir dans les milliers de statues que Paris a élevées à la mémoire de ses bienfaiteurs autour de son hôtel de ville; il y avait des hommes qui parcouraient les hôpitaux, les prisons, en révélaient l'affreux état, l'insuffisance; d'autres qui cherchaient à multiplier la subsistance du peuple autrement qu'en ouvrant la grande porte à la sortie des grains du pays. Mais ce qui manquait le plus au succès de ces efforts, c'était le concours puissant de l'opinion. Véritablement il n'y avait de curiosité et d'intérêt dans Paris que pour les événements grands et petits de la cour et de la ville, pour les perpétuels changements de ministres, les belles attitudes du parlement et les brochures politiques, parce qu'en effet tout cela seulement répondait à la préoccupation universelle. Malgré l'*Encyclopédie*, malgré la sagesse distribuée au genre humain dans une profusion d'écrits de tous genres, l'esprit

public était encore ignorant, étroit, et plus d'un indice annonçait que l'opinion arrivée à sa grande puissance, incapable par défaut de lumières de se diriger elle-même, abdiquerait son indépendance et son pouvoir au profit des passions aveugles de la multitude et des vues de ses meneurs. La cour contribuait de son côté avec un abandon incroyable, à dérouter les notions et les habitudes dont tout régime doit vivre et dont la royauté avait besoin plus que jamais.

Le recueil de Mallet du Pan renferme sur l'administration du royaume, sur la direction de sa politique, sur l'esprit public d'alors, des remarques nombreuses dignes d'être consultées par les historiens moralistes qui sauront y faire la part de la vérité et celle de l'austérité de pensée naturelle à l'observateur.

« Les Parisiens et les auteurs ne s'occupent nullement des provinces; à les entendre, on croirait que le gouvernement ne s'étend pas au delà des barrières de Paris.

« Dans son panégyrique de saint Vincent de Paule, l'abbé Maury a fort bien observé que l'esprit public étant si rare en France, il n'y avait que la religion seule qui fît faire des établissements utiles. Saint Vincent de Paule a fondé trente-cinq établissements de charité. Pas un écrivain du siècle de Louis XIV ne l'a même nommé : ni Voltaire.

« C'est le moment des entreprises financières par compagnies. Celles-ci, quelque injustes que puissent être leurs projets, s'étayent des grands, des femmes de cour, leur donnent un intérêt, et se servent de leur crédit. Bientôt

les grands seront commis à la barrière, si cela rapporte vingt mille livres.

« La cour a fait défendre la publication du réquisitoire de M. Séguier contre le Mémoire de M. Dupaty, dans l'affaire des trois hommes condamnés à la roue. Après avoir toléré et laissé vendre dans tous les lieux publics ce Mémoire diffamatoire des tribunaux, on interdit la réfutation de ce même tribunal. Ces choses-là ne se voient qu'en France, où l'autorité se mêle de tout, intervient dans tout, et cela par des intrigues et motifs secrets dont le public n'est jamais qu'imparfaitement instruit.

« C'est ainsi qu'on a toléré le plaidoyer de Linguet contre le duc d'Aiguillon. Il a plaidé, le 26 août, cinq quarts d'heure, et l'audience a été renvoyée au 2 de ce mois. Le 2, en effet, il a continué. Jamais on n'avait vu pareille scène au palais Quoique l'audience fût à sept heures, l'affluence a été encore plus grande qu'au jugement du cardinal. La grand'chambre, le parquet, les avenues, les antichambres, la grand'salle, les corridors, le grand escalier, la cour, tout était plein. Plusieurs personnes ont été blessées, étouffées, évanouies; un jeune pensionnaire de Louis le Grand y est mort. C'était un spectacle affreux de voir sortir de la grand'chambre, durant le cours des plaidoiries, des gens à demi morts, trempés de sueur, sans souliers, sans chapeau, dans le désordre d'une bataille. Jamais on ne s'assemble quelque part à Paris sans accident. Il y avait cependant quarante gardes. On a laissé tout entrer, garçons de café, bouchers, chenapans, clercs et sous-clercs, jusqu'à des poissardes. Voilà l'auditoire qu'a enthousiasmé Linguet par ses épigrammes. En sortant il a été applaudi jusqu'à sa voiture. Il a débité, non un plaidoyer, mais un

roman historique et satirique de sa vie depuis dix ans. Il a déchiré le duc, M. de Maupeou, les avocats, M. de Lolne, défenseur du duc, qui n'avait pas encore dit un mot. Ce déluge d'invectives et de satires a été souffert d'un bout à l'autre par le tribunal, applaudi par l'auditoire en extase. Rien de plus scandaleux que cette séance tumultueuse.»

Décembre 1787. — « D'un jour à l'autre on change de système et d'idées à Versailles sur la politique. Nulles règles, nuls principes : le soleil ne se lève pas trois jours à Versailles pour éclairer le même avis. Incertitude de faiblesse et d'incapacité totale. »

Décembre 1787. — « Le gouvernement de France a successivement détruit ou établi toutes les formes de gouvernement en divers États. La démocratie, selon lui toujours funeste, il l'a détruite à Genève pour y établir l'aristocratie; détruit l'aristocratie en Suède pour y substituer la monarchie; l'aristocratie en Amérique pour y substituer la démocratie, etc. »

Décembre 1787. — « L'édit en faveur des protestants traîne et rencontre de l'opposition. Il est singulier d'entendre le public partagé sur cette opération, ressusciter toutes les vieilles craintes et sottises, et traiter ce sujet comme si l'on sortait du jour de la création. Preuve que les lumières ont encore fait des progrès bien peu universels. La maréchale de Noailles a fait faire un libelle digne de Caveyrac, par l'abbé Beauregard; elle le vend et le distribue. Les moines, dans leur couvent, ont exposé le saint sacrement pour prier Dieu de détourner le roi de la funeste idée de tolérer les protestants. M. de Malesherbes a fait un gros livre en leur faveur, comme si l'on avait besoin de livres à ce sujet. »

Janvier 1788. — « Le plus grand nombre des habi-

tants de Paris est contre l'édit de tolérance. De toutes parts, on entend à ce sujet des propos du temps de la Ligue. Il y a même une timidité dans les esprits et le gouvernement telle, qu'on regarde comme une grande concession, une grande indulgence, d'accorder aux calvinistes leurs baptêmes et mariages. »

On trouve, dans le recueil d'où ces notes sont tirées, bon nombre de particularités sur Louis XV, sur Louis XVI, sa cour et ses ministres; la plupart sont connues. Les suivantes ont leur genre d'intérêt.

« J'ai vu, le mois dernier, le roi à la chasse dans les bois de Verrières. La pluie le fit descendre de cheval avec son monde, il se rangea sous les arbres où j'étais avec quelques amis. Il n'ouvrit la bouche à qui que ce soit pendant une demi-heure qu'il fut là. »

Un jour Mallet visite Versailles, et sa curiosité est surtout intéressée par la bibliothèque du roi.

« La bibliothèque particulière du roi est formée de livres de choix en divers genres, tous magnifiquement reliés et enfermés dans des armoires à glaces. Dans le supplément de la bibliothèque, qui se trouve dans les petits appartements supérieurs, sont les livres nouveaux. J'y ai vu beaucoup de livres anglais, voyages, histoires, sciences, l'*English Review*, l'*Annual Register*, etc., etc. La mauvaise réfutation du président Coppay du livre de M. Necker s'y trouve à côté de ce livre même. Des collections de gazettes *de Leyde*, *d'Amsterdam*, *du Bas-Rhin*, *Journal de Paris*, *Affiches*, *Gazette de France*, les *Statuts at large* du parlement anglais, depuis quelques années. Le roi lit beaucoup, et, excepté

l'*Encyclopédie*, tous les livres de sa bibliothèque lui ont passé par les mains. Il préfère les livres anglais aux français. Il a lu en entier toute la grande Histoire universelle anglaise, traduite. »

L'affaire du cardinal de Rohan et la manière dont l'opinion s'en occupait, sont le sujet de notes nombreuses dans le recueil; mais cette scandaleuse affaire a été le sujet de tant de récits qu'une relation nouvelle serait surabondante : on peut juger, d'après les observations précédentes, de l'impression que Mallet dut recevoir et de l'aventure et du procès.

A mesure que le règne de Louis XVI s'avance de ministère en ministère, de coups d'État en coups d'État vers la grande crise, les notes du recueil que nous parcourons deviennent plus intéressantes, comme aussi plus étendues; quelques-unes sont des récits historiques. Il est nécessaire de reproduire toute cette portion du journal, avec les jugements de l'observateur, parce qu'on y verra, mieux que nous ne pourrions l'indiquer, dans quels sentiments et quelles pensées le trouva la Révolution.

Janvier 1787. — « L'Assemblée des notables fixée au 29. Conjectures et propos de toute espèce. On présume que l'idée vient de M. de Calonne ébranlé, qui a imaginé ce moyen de se soutenir et de soustraire ses plans à l'enregistrement des parlements. Force épigrammes d'une part, enthousiasme un peu sot de l'autre. Le prévôt des marchands et le premier échevin de Paris nommé Goblet, sont des députés, on a dit que la ville envoyait à l'assemblée son gobelet et sa cruche. La liste des grands offre plus de gens honnêtes que de fermes et d'éclairés.

« On a arrêté, puis relâché un pauvre diable, vendeur de figures de plâtre à têtes branlantes, et à qui un inconnu avait conseillé de mettre un écriteau à sa cabane avec ces mots : *Assemblée des notables*. Il se tuait à crier : Assemblée des notables ! Tel est l'esprit de la nation; ainsi se montre sa légèreté sur les objets les plus graves, les plus importants pour elle. C'est un flot continuel de propos, de contes, de contradictions, de craintes, d'espérances. Peu de réflexion en général.

« Les notables ne sont ni la nation, ni les représentants de la nation, comme le disent les sots; c'est un supplément au conseil : ils n'ont que voix consultative. Le roi peut leur ordonner tout ce qu'il veut, et ils ne peuvent résister à rien. On prévoit que la bagarre surviendra, lorsqu'on présentera les opérations à enregistrer aux parlements, qui récalcitreront; et gare le ministre. »

Février 1787. — « Le discours de M. de Calonne mal reçu du public. On a dit que c'était l'abbé Terray ivre. »

Mars 1787. — « L'opposition continue d'être très-forte dans l'Assemblée des notables, l'archevêque de Narbonne en est le chef. Les notables auxquels on reproche un dévouement servile aux volontés absolues du roi et du ministre sont le comte d'Estaing, le marquis de La Fayette, Le Noir, Bonvalet, etc.

« Personne n'a fait la réflexion qu'en augmentant les revenus déjà énormes du souverain, on augmentait sa puissance politique; personne n'a songé à l'influence de cet accroissement de forces sur la liberté; il fallait porter les ressources sur les économies, non sur l'addition des revenus; et réserver à la nation d'accorder des

subsides au besoin, dans les cas de guerre : c'était une grande occasion que l'on manquera. »

Avril 1787. — « Aujourd'hui 4, on est convaincu que, dans la semaine, le contrôleur général sera renvoyé ou l'Assemblée dissoute. Ce ministre abuse le public de toutes manières. Il a fait mettre dans toutes les gazettes de Hollande, par les faiseurs de bulletins soudoyés de la police, que les bureaux acceptaient tous, qu'ils étaient très-contents; que la légère opposition qu'ils avaient montrée venait de l'intérêt personnel du clergé et de la noblesse. Ensuite, il a imprimé son discours seul, puis son second discours, que les plaintes des notables au roi l'ont forcé de désavouer dans le *Journal de Paris;* enfin sa collection de mémoires, précédés d'un avertissement injurieux aux notables. C'est ainsi qu'en les empêchant de parler, et, en parlant seul, il en impose aux sots. La plupart des gens de lettres le soutiennent. Ils lui trouvent du courage, un grand plan, l'amour des peuples, une éloquence spirituelle.

« M. de Nicolaï a parlé avec énergie dans le bureau du comte d'Artois. Le prince ayant voulu faire sentir sa dignité pour arrêter les opinions, M. de Castillon lui dit : « Monseigneur, il n'y a ici de différence qu'entre le « fauteuil de M. le comte d'Artois et les chaises sur les« quelles nous sommes assis. » L'évêque de Langres a montré la même vigueur, ainsi que le duc de Luxembourg.

« Monsieur passe pour abandonner le contrôleur général. La reine s'enveloppe et rien ne perce de son côté. »

9 avril. — « Hier, jour de Pâques, à onze heures du soir, M. de Montmorin a été retirer à M. de Calonne

son portefeuille et lui signifier sa démission. Il a ordre de rester à Versailles jusqu'à ce que la cour en ordonne autrement; le lendemain (aujourd'hui) M. de Calonne devait donner une fête brillante à Berny, à des filles d'Opéra, à ses maîtresses. Il y avait été le vendredi, et avait passé la moitié du jour à ordonner un boudoir. Cependant le roi ayant refusé de le voir depuis deux jours, il devait s'attendre à quelque chose.

« Sa disgrâce a été causée par la circonstance : c'était une lutte à mort entre l'Assemblée et lui. Le roi avait reçu cent mémoires contre lui, signés, portant tous les accusations les plus fortes et les plus authentiques : enfin, il avait préparé trente-deux lettres de cachet à distribuer aux notables cette semaine; le roi réfléchit et se décida. »

15 avril. — « M. Necker, qui vient de répondre aux calomnies de M. de Calonne et dont l'écrit s'est distribué chez lui depuis lundi, est exilé à vingt lieues de Paris. On a profité de l'absence du maréchal de Castries, qui est malade à Paris, pour opérer ce coup de main. La douleur et les murmures sont éclatants et universels. Jusqu'aux harengères achètent cet ouvrage, que M. Necker a été forcé de faire imprimer hors du royaume. La foule a été à sa porte jusqu'à son départ. »

17 avril. — « Le roi avait ordonné à M. de Calonne d'écrire à M. Joly de Fleury pour avoir l'examen qui avait été fait du *Compte rendu*, après la retraite de M. Necker. M. de Fleury lui répondit que cet examen, fait par un ennemi de M. Necker, avait confirmé en tout l'exactitude du *Compte rendu*. Le roi demanda cette réponse; M. de Calonne, qui voulait gagner du temps, nia de l'avoir reçue. Le roi en parla au garde des sceaux

qui, déjà mal avec M. de Calonne, dit : « Sire, il y a « huit jours que M. de Calonne a cette réponse. » En présence du roi ils se querellèrent, s'accusèrent, et le roi prit le parti de les chasser.

« M. de Vergennes a été, par sa lâcheté, sa connivence avec M. de Calonne, ses sacrifices à tout ce qui pouvait servir son crédit, l'un des principaux auteurs de la crise actuelle. Lui et M. de Maurepas ont été les indignes mentors du roi, l'ont endormi dans l'indifférence des affaires, ont multiplié les intrigues de cour par leur lâcheté à tout laisser faire. On doit les regarder comme les auteurs des maux actuels.

« Le maréchal de Broglie disait, en parlant de la fortune de M. de Vergennes : « Je ne sais comment font « aujourd'hui nos ministres. Ils deviennent tous opu- « lents. J'ai vu le cardinal de Fleury, frugal, simple, « laisser peu de fortune ; Orry n'a pas laissé dix mille « livres de rente. »

Juin. — « La reine s'étant trouvée à l'Opéra, il y a huit jours, quelques insolents ont crié : *Voilà le déficit!* ce qui fut répété dans la salle. Durant toute l'Assemblée des notables, malgré la violence des propos dans tous les lieux publics et sociétés, on n'a mis personne à la Bastille. Fait attesté par M. du Puget, lieutenant de roi de la Bastille. »

« *Tarare* et l'affaire Kornman vont faire et font déjà diversion aux affaires publiques. On ne parle plus des notables, ni du déficit, etc., etc. »

Juillet 1787. — « L'embarras du moment est qu'il n'y a en France ni législation, ni législateur. Lorsque les lois sont violées, on les réclame ; mais lorsqu'il n'y en a point, et nulle tête pour en faire, tout tire à la confusion. »

Août. — « Lit de justice à Versailles, le 6, pour forcer l'enregistrement des impôts du timbre et de la subvention territoriale. En un jour, c'est exiger un tribut de plus de cent cinquante millions, c'est-à-dire plus que le revenu de plusieurs grands souverains. Dans ce lit de justice, le garde des sceaux de Lamoignon a posé en principe que le roi est le seul administrateur, seul législateur de son royaume. M. Robert de Saint-Vincent est le chef de l'opposition au parlement. Les jeunes gens des enquêtes forment le reste, Ferrand, Sémonville, Éprémesnil.

« Les esprits sont fort échauffés, mais les cœurs ne le sont guère. Les opposants veulent faire parler de leur talent pour les harangues; à peine un ou deux ferait le moindre sacrifice pour la cause publique. Tout ce mécontentement s'évapore en propos hardis. Quant au Parisien, il a reçu ce coup d'autorité avec indifférence; pas un mouvement, et pourvu qu'on ne lui ôte ni l'Opéra, ni les Variétés, il est content. »

11 août. — « On a publié la déclaration sur le timbre et l'édit de subvention territoriale. Les crieurs étaient peu nombreux; et, soit crainte du public, ou du parlement, ils les vendaient en disant : Voici du nouveau ! voici du nouveau ! C'était assurément un spectacle étrange que des édits du roi, publiés ainsi à la sourdine, à quatre lieues de Versailles. L'échauffement public est très-grand. Le 13, le parlement a confirmé après huit heures de délibération, l'arrêt rendu le 7, par lequel il déclare la transcription nulle et illégale, ce qui s'est passé illégal et inconstitutionnel, et ordonne que copie en soit envoyée aux sénéchaussées et bailliages. La foule était au palais, alors que les magistrats sont sortis; il y a eu un chorus de bravos et de claquements, comme au

spectacle. Cela avait l'air d'un essai de sédition par des écoliers. Il y a eu soixante dix-huit voix pour l'arrêt contre trente-six.

« Dans la séance de la première délibération sur le timbre, M. d'Artois s'avisa de citer les Anglais qui avaient cet impôt et dont nous imitions les modes, les voitures, etc., etc. « Monseigneur, lui répondit M. Robert de Saint-Vincent, nous ne nous piquons ni ne « devons imiter les Anglais, et vous devriez vous rappeler qu'ils ont détrôné sept de leurs rois et coupé le « cou au huitième. »

« Le comte ayant lâché quelques propos d'envoyer faire..... le parlement, M. de Saint-Vincent dit : « Si Monsieur n'était pas frère du roi, la cour « devrait décréter sur-le-champ et le faire descendre à « la Conciergerie, pour avoir manqué de respect à cette « assemblée. » M. d'Artois l'appelle Robert le Diable. C'est au reste un homme fort médiocre, mais intègre, janséniste rigoureux, et au-dessus de toute séduction. »

Le 15 août, jour de l'Assomption. — « Le parlement a été exilé à Troyes; les lettres de cachet à chacun de Messieurs ont été portées par les officiers des gardes françaises, à trois heures du matin; ordre de sortir de Paris dans la journée, pour se rendre à Troyes en quatre jours. Le parlement a fait la faute de laisser un intervalle entre son premier arrêté et le second, intervalle dont on a profité pour envoyer les impôts aux bailliages du ressort et les faire enregistrer. Les chefs de meute sont Robert de Saint-Vincent, d'Éprémesnil, Sabathier, l'abbé Le Coigneux, de très-petite taille et figure, qu'on appelle le *général Jacko*, Sémonville, du Pont, etc., etc. Cet événement n'a fait de sensation qu'en paroles dans la journée. La procession des corps

à Notre-Dame a été très-paisible : à peine s'est-on aperçu de l'absence du parlement. »

17 août. — « Monsieur est venu en grand cortége faire enregistrer les impôts à la chambre des comptes, et le comte d'Artois à la cour des aides. Il était neuf heures. Monsieur est entré par la petite rue Sainte-Anne à la chambre des comptes et a eu quelques applaudissements. Le comte d'Artois est arrivé un quart d'heure après par la grande cour du Mai. Huit à dix mille âmes remplissaient la grande salle, les corridors, les cours, la place et les avenues. Outre la maison des princes, quatre compagnies des gardes suisses et françaises étaient dans la cour, drapeaux flottants. Le prince a monté le grand escalier à travers la foule, s'est rendu à la Sainte-Chapelle pour recevoir la députation de la cour des aides, qui est allée au-devant de lui et l'a ramené au siége de la cour, en face du grand escalier. Lorsqu'il est arrivé à cet endroit, la multitude s'est jetée tout autour, et il est parti beaucoup de sifflets, de huées, même de hurlements. Les gardes du prince ont fait cercle l'épée nue pour ouvrir le passage et écarter le peuple, et le prince d'Hénin, capitaine des gardes de S. A., a crié aux gardes suisses et françaises : *En bas, haut les armes!* A ce geste d'épées nues et à ce mot, la foule s'est précipitée par les escaliers, les corridors, avec une épouvante inconcevable. J'ai été porté sur la rampe en l'air. Vingt personnes ont eu bras, jambes cassés, des contusions, etc., etc. On eût dit que le palais était pris d'assaut. Le premier moment passé, la foule est un peu revenue, le nombre des curieux ou passants se renouvelant à chaque instant ; mais le siége du tumulte était dans la grande salle et dans le corridor qui conduit à l'escalier de la cour des aides : ce centre était

envahi par les clercs de procureurs, bruyants tapageurs qui, durant la séance de dix heures à deux heures, ont chassé, rossé, maltraité les mouchards qu'ils ont pu découvrir ou qu'ils supposaient tels. Plusieurs de ces espions, expulsés à coups de pied, ont été très-malmenés. A la sortie du prince, le brouhaha a recommencé en haut; mais sur l'escalier, dans la grande cour, morne silence. J'ai cependant entendu deux ou trois coups de sifflet. Des huées modérées se sont fait entendre dans la rue jusque sur le quai. Le maréchal d'Aubeterre et deux conseillers d'État étaient dans la voiture du prince.

« J'ai remarqué en général plus de curiosité que d'échauffement dans la multitude. Sa lâcheté est assez prouvée par sa déroute au seul mouvement d'une épée hors du fourreau. Le tapage a été exclusivement l'ouvrage de jeunes clercs et autres polissons un peu moins timides. D'ailleurs, pas un propos sage, point de méthode; c'était une émeute de gueux plutôt qu'une révolte. Toutes les boutiques du palais, crainte du pillage, ont été fermées. En un mot, je n'avais pas idée d'une scène si chaude en apparence et si plate dans la réalité. Les clercs et le peuple des environs du palais ont continué la chasse des mouchards et le tapage l'après-dînée et les jours suivants. Même bruit le lendemain, la cour des aides siégeant pour rendre son arrêté contre la transcription, pareil à celui du parlement; des bravos stupides et forcenés quand elle est sortie, indécence, farces populaires dégoûtantes. Ils ont brûlé un écrit du jour attribué à Moreau l'historiographe, sous le titre d'*Observations d'un avocat sur l'arrêté du parlement*, et ont affiché aux piliers du grand escalier, en manuscrit : *Arrêt de la Basoche qui condamne un libelle diffamatoire à être incendié en attendant qu'on pende l'auteur.*

« Ce train a duré jusqu'à hier 21, que le lieutenant général du bailliage du palais a été mandé à Versailles, tancé et obligé d'afficher au palais une ordonnance contre les attroupements. Les gardes suisses et françaises ont investi le palais, chassé la canaille, ont fait des patrouilles partout dans les environs; elles continueront aujourd'hui; le guet est doublé; le palais est libre, et tout paraît rentré dans l'ordre : beaucoup de mutins ont été arrêtés.

« Nonobstant les forces militaires qui se trouvaient au palais le 12, si cette multitude eût voulu commettre des excès ou le local forcé, la troupe n'eût pu garantir le prince et son cortége; mais tout ce feu de paille n'était rien : la cour a bien fait de lui laisser essor quelques jours.

« On a trouvé affichés à Versailles ces deux vers :

« Louis XVI interdit, Antoinette au couvent,
« D'Artois à Saint-Lazare, et Provence régent. »

« On a poussé l'infamie des propos jusqu'à appeler le roi Louis XVI, *le Timbré*. Le Français étant incapable de délibération froide, l'est aussi d'un gouvernement libre, où chacun doit discuter avec poids et mesure.

« Depuis que les clubs sont fermés, leurs habitués, grands clabaudeurs ci-devant, trouvent que le parlement a été trop loin, et si l'on rouvre leurs clubs, ils seront fort contents des nouveaux impôts. »

Septembre. — « Huit jours après que la cour a déclaré la conduite du parlement *scandaleuse, attentatoire,* etc., on l'a rappelé : et le parlement, qui ne voulait que des états généraux, et voulait sacrifier sa vie pour la nation, a enregistré la prorogation des deux vingtièmes à rigueur. Le roi poursuit et flétrit ce par-

lement, par arrêt. Huit jours après, il dit au premier président qu'il est très-content du « zèle de la cour. » Il y a eu pour l'enregistrement à Troyes, cinquante-huit voix contre cinquante. Le roi a révoqué par ce nouvel « édit perpétuel et irrévocable, » ceux aussi *perpétuels et irrévocables*, donnés il y a un mois sur le timbre et la subvention, enregistrés avec tout l'appareil de la souveraineté. Le comte d'Artois dit à l'archevêque : « Ce b.....-là m'envoyait donc pour son plaisir à la boucherie. » On a dit du parlement, qu'ils étaient sortis comme des Romains et rentrés comme des robins.

« On a trouvé le 30 et jours précédents ces vers infâmes affichés en plusieurs lieux de la ville :

Le parlement est fou, je pense,
Car il y perdra son latin,
De vouloir régler la dépense
D'un ivrogne et d'une .... »

Mai 1788. — « Le 8, jour du lit de justice à Versailles, on a investi de nouveau le palais des gardes; il l'est encore aujourd'hui 25. M. d'Agoult, arrivant à la place Dauphine avant les gardes, a été insulté par les clercs; cet orage a vite passé. Le Pont-Neuf était couvert de badauds qui attendaient le retour du parlement ; point d'échauffement visible en aucune manière.

« Cette mission d'archer exercée par le baron d'Agoult n'a pas réussi dans la bonne compagnie où les officiers des gardes françaises sont vus de mauvais œil. Deux d'entre eux, à ce qu'on disait, avaient donné leur démission. Un troisième se présente chez une dame de très-haute naissance; elle se félicite de le voir, puisque cette visite lui annonce qu'il a aussi donné sa démission; il s'en défend et répond que non (c'était la vérité). La dame lui montre la porte et lui dit : « Mon-

sieur, on ne reçoit ici que d'honnêtes gens. » Pendant la nuit du 5 au 6, un jeune officier, appuyé au banc du parquet de la grand'chambre, faisait le pantin, et regardait en ricanant les gens du roi; M. Hérault de Séchelles se lève, et lui dit : « Menez-moi...... »

« On a affiché au palais, au milieu des gardes, le placard suivant :

Palais à louer,
Parlement à vendre,
Ministres à pendre,
Couronne à donner.

« Les agioteurs, les gens à argent, les financiers, les gens de lettres, les philosophes, les économistes applaudissent à la révolution. Tout le reste en paraît mécontent. Les partisans de ces actes disent que les parlements sont mauvais juges, que leur administration était pleine d'abus; qu'il faut de l'uniformité dans une monarchie; que les parlements se sont opposés à la subvention territoriale pour n'être pas imposés et par intérêt personnel, qu'ils ont de la morgue, que le roi doit être maître, etc. Les autres répondent qu'il faut envisager ici non les abus réels de l'administration de la justice et qu'on pouvait corriger, mais le renversement de la seule et frêle barrière qui restât contre les volontés des ministres; que les parlements tinrent formellement des états de Blois, en 1628, le droit d'enregistrer et vérifier en l'absence des états; que par esprit de corps, contradicteurs et surveillants des officiers du souverain, ils dénonçaient des abus journaliers d'autorité, des lettres de cachet, des extorsions d'impôts par arrêts du conseil, des évocations de faveur au conseil, etc.; qu'enfin cette cour plénière n'étant qu'un conseil aulique, il ne reste aucun corps intermédiaire dans la monarchie; que les

grands étant sans courage pour résister, et la nation zéro, les parlements une fois anéantis, les ministres réduisent la monarchie au despotisme le plus illimité.

« L'exécution de ce système est censurée autant que le système même. Un lit de justice tenu pour faire enregistrer de force une législation qui n'avait point été auparavant, selon l'usage, présentée au parlement, sur laquelle il n'avait ni délibéré ni remontré! (les lits de justice sont les derniers actes de l'autorité suprême : celui-ci a précédé la résistance et même la communication), les baïonnettes renversant en un jour des corps institués depuis des siècles dans tout le royaume! des sapeurs faisant enregistrer des édits! toute la magistrature de France forcée en un jour de souscrire à sa propre cassation, et à laisser les ministres maîtres absolus de leurs volontés!

« Point de combinaison sur les moyens de faire réussir l'opération, rien qu'un espoir trompé de diviser, de corrompre et d'obtenir la grand'chambre, le Châtelet, etc. On voit en tout ceci des hommes adoptant, sur l'autorité des livres, des idées philosophiques, mais dépourvus d'idées ministérielles. En considérant sous un autre point de vue le grand coup, on trouve qu'il est porté contre la morale publique. Le défaut de ce plan est d'avoir fait dépendre son exécution exactement du parjure de tous les magistrats du royaume. On met leurs principes en conflit avec la conduite qu'on voudrait leur faire tenir par une violation de leurs serments et de leurs devoirs. Ou l'on se flatte de les plier comme des roseaux, et quels magistrats! quelle connaissance à donner au public que celle d'un pareil empire exercé sur eux! Ou l'on se propose de les briser s'ils résistent, et quel despotisme!

« Louis XIV, au milieu de sa gloire, en pleine paix intérieure avec des ministres vigoureux et respectés, eût à peine conçu l'idée d'une pareille révolution. Richelieu n'osa pas la tenter, et on l'opère au milieu d'une détresse avouée, dans un moment de désordre, de troubles, de plaintes générales, après une déprédation des finances, après des fautes avouées et des inconséquences qui ont enhardi les parlements mêmes!

« Au reste, la sensation de cet événement est à peine aperçue à Paris, sauf parmi les gens du palais. On en parle fugitivement, on s'informe à peine de ce qui s'est passé en province; fort peu de gens réfléchissent aux moyens employés et aux conséquences. Pas une idée juste, grande, politique en tout ce que l'on dit à ce sujet.

Août 1788. — « J'apprends qu'on a fait des propositions à M. Necker par le maréchal de Castries, et que M. Necker a refusé ces propositions. Sur ce refus, ou par d'autres causes, il a été question d'envoyer M. Necker à la Bastille. Le baron de Breteuil a refusé de signer et d'exécuter la lettre de cachet, et c'est une des principales raisons de sa démission qu'il a demandée et obtenue. On lui avait aussi reproché à la cour de la gaucherie pour avoir laissé entrer à Paris les seconds députés de Bretagne, qu'il devait faire rester à Saint-Denis. Ce mot de gaucherie l'a choqué. Il sort avec une espèce d'applaudissement du public, quoique la tache de sa conduite dans l'affaire du cardinal ne puisse s'effacer. Il est dur, hautain; sa capacité médiocre. Il a travaillé avec quelque zèle aux embellissements de Paris, et servait les académies, ce qui lui a mérité la reconnaissance et les flatteries des gens de lettres.

« M. Necker, rappelé, fût resté subordonné au principal ministre, et eût existé comme un banquier géne-

vois chargé de procurer de l'argent à la cour par son crédit : quand on aurait eu des fonds on l'eût congédié.

« Le déficit étant cette année au moins de deux cents millions par suite des dépenses de la révolution parlementaire, les emprunts comme les impôts étant devenus impossibles, on s'attendait depuis quelques semaines que le ministre chercherait à sortir d'embarras par des atteintes sur les rentes. En effet, le 19, on a lâché l'arrêt du conseil du 16, portant les payements partiels en billets du trésor royal. L'alarme a été universelle. Les fonds publics sont tombés immensément; nombre de gens ont renvoyé leur équipage et partie de leurs domestiques. Les spectacles même se ressentent de la crise. La Comédie italienne a fait soixante-quinze livres de recette le 20, et les Français quatre-vingt-huit livres le 22.

« L'archevêque de Sens est accablé de malédictions. On présage sa disgrâce avant quinze jours.

« Les financiers, gens d'affaires, banquiers, rentiers, étaient ravis lorsqu'à main armée on enlevait des magistrats, lorsqu'avec des soldats on cassait des parlements et l'on renversait les formes. Ils espéraient que le roi aurait bon marché de la nation, et la forcerait à lever des impôts. Ces gens sont punis de leur déraison, et ils voient aujourd'hui que la même autorité arbitraire qui peut frapper les personnes, les corps et les lois, peut également frapper les fonds publics et les propriétés. »

24 août 1788. — « Aujourd'hui, on annonce la prochaine disgrâce du principal ministre. Il a contre lui trois cabales : l'une du parti Castries et Necker; la seconde, des partisans de Breteuil, dont Rulhière est le manœuvrier; la troisième, prépondérante et décisive,

du comte d'Artois, comte de Vaudreuil, les Polignac, etc. On dit l'abbé Vermont, lecteur de la reine, fort décrédité à la cour. Cet abbé doit sa fortune à M. de Sens, qui l'indiqua à madame de Grammont et à M. de Choiseul pour lecteur de Sa Majesté. Il est froid, mesuré, de peu d'étendue dans l'esprit, mais beaucoup d'esprit de conduite, de dextérité dans les petites choses, d'expérience de la cour. Il juge les hommes bien ou mal; mais son opinion une fois formée, il les écarte des places. Sans avoir de l'éloignement pour M. Necker, il s'est persuadé qu'il ne convenait point aux finances de la France. »

25 août. — « Le 25, jour de la Saint-Louis, le renvoi de l'archevêque de Sens a été consommé. C'est le comte de Vaudreuil et les Polignac qui ont persuadé le comte d'Artois; celui-ci a persuadé la reine, Mesdames sont venues à l'appui auprès du roi. Les mêmes personnes ont décidé le rappel de M. Necker : c'était la dernière ressource. La détresse était au comble. Quatre cent mille livres dans le trésor royal pour tout fonds; toutes les autres caisses vides; les négociations d'argent se faisant à vingt et vingt-cinq pour cent; l'autorité méprisée partout, le gouvernement sans argent, aux prises avec tout le royaume. La réduction des rentes a puissamment ému les princes et grands seigneurs intéressés. Ce motif personnel a décidé ce que la raison seule aurait dû faire. »

26 août. — « M. Necker a été mandé à Versailles, accueilli, fêté, complimenté par la reine, par Monsieur, par M. d'Artois. Ce changement presque burlesque donne le thermomètre de la détresse. Dans un royaume de vingt-quatre millions d'habitants, il a fallu recourir à un étranger, protestant, républicain, renvoyé il y a sept ans, exilé l'année dernière, haï personnellement du

maître, de principes et de caractère diamétralement contraires à ceux de la cour. Une fois M. Necker nommé, Paris, surtout le Palais-Royal, les rentiers, etc., ont fait éclater leur allégresse. Le lendemain, à la place Dauphine, on a brûlé l'effigie de M. de Sens, illuminé de même au Palais-Royal et en plusieurs endroits. »

2 septembre 1788. — « Depuis la rentrée de M. Necker, il ne s'est pas encore fait d'opération, et les murmures ont recommencé. Les frondeurs, dans leurs jérémiades, les échos, les sots de toute espèce, s'étonnent que, trois jours après son avénement, M. Necker n'ait pas restauré les finances et le royaume. Cette suite de variations donnent d'étranges idées du conseil. C'est l'image d'un gouvernement d'enfants. On s'attend à un rappel immédiat et plein des parlements. Les fonds, qui ont remonté à l'avénement de M. Necker, ont rebaissé. »

22 septembre. — « En général, la confiance est toujours chancelante, et chacun s'en remet aux états généraux. C'est le mot banal; il est dans la bouche de tous, sans que personne fasse un pas de plus et cherche à examiner ce que sera et pourra être cette assemblée; mais la légèreté, l'ennui et l'enthousiasme aiment à se reposer sur cette chance. »

25 septembre. — « Hier et les jours précédents, on a semé des billets dans la ville pour avertir l'honnête bourgeois de ne pas sortir de chez lui, vu que le peuple voulait se venger du guet et l'assommer. Ces menaces, ouvrage de quelques clercs, n'ont eu aucune suite. On dit que l'on a rossé quelques patrouilles du guet. Cette troupe, vilipendée par la canaille dans les précédents jours de bagarre, était animée, et a donné quelques coups de baïonnette en dispersant les mutins. »

26 septembre. — « Les sottises populaires continuant, les précautions ont redoublé. Le jour de sa rentrée, le parlement rendit arrêt contre les attroupements, pétards, fusées, etc. On s'est moqué de son arrêt comme des défenses du roi ; car il faut toujours observer qu'en France, ni la loi, ni le pouvoir qui en émane ne sont respectés qu'autant qu'ils se font respecter par la crainte. Personne n'obéit quand il sent qn'il peut désobéir impunément. Ces tapageurs consistaient en quelques centaines de polissons, décrotteurs, et la plupart de quatorze à seize ans, ameutés probablement. Nulle part ils n'ont opposé de résistance, ni n'étaient armés. Ils ont voulu brûler le mannequin de la reine dans la place Dauphine, ce qui a fait redoubler les précautions et rendu les actes plus sévères. Comme le gouvernement, toujours inconsistant, avait d'abord mis nombre de gardes, affiché des placards comminatoires, puis permis ensuite les attroupements et pétards, puis remis des gardes, ces variations ont encouragé la canaille. Le ministère ne savait ce qu'il faisait. Les mutins jetèrent un paquet d'artifices dans le faisceau d'armes des gardes du palais : on s'en aperçut et on les rossa. Ils arrêtèrent aussi sur le quai des Orfévres une ordonnance envoyée au maréchal de Biron ; ils demandaient de l'argent aux passants pour acheter des fusées, disaient-ils. Ils ont menacé de brûler la maison de Dubois, commandant du guet ; le guet les a enveloppés, il y en a un grand nombre de morts et de blessés par la baïonnette, de même, par les gardes françaises, rue Saint-Dominique, où ils menacèrent l'hôtel de Lamoignon. Les jours suivants, il y a eu quelques escarmouches, entre autres dimanche 28, rue de la Harpe, où une patrouille de gardes françaises a fait feu et blessé

plusieurs personnes. La maréchaussée, entrée en ville depuis plusieurs jours, a chargé au Pont-Neuf, le sabre à la main, sur la canaille, l'a dispersée; quelques-uns ont été blessés. La nuit, les tapages, pétards, bruits ont continué en divers quartiers. »

1er octobre. — « Cette guerre civile, comme l'appelaient les gazetiers, n'a été qu'une mutinerie de gredins et d'enfants, payés par quelques agents secrets pour faire ce tapage. On a arrêté un certain nombre de ces bandits, et tout a fini. Le peuple, la petite bourgeoisie n'a pas pris la moindre part à ces mouvements. Le parlement a rendu un nouvel arrêt contre les attroupements et pétards. Il était temps que cela finît, car Paris était sans police, le guet n'osant sévir, la ville infestée de mendiants; des bandits demandaient de l'argent pendant la nuit aux passants; il y a eu des vols et des assassinats.

« On est inondé de pamphlets, d'injures, de platitudes contre les nouveaux ministres. La comédie de la *Cour plénière* a la plus grande vogue. On l'attribue à Rulhière et au marquis de Créquy[1]. »

Novembre 1788. — « Nouvelle assemblée des notables pour décider toutes les questions relatives à la convocation des états généraux. »

[1] Elle est de Gorsas. (*Note postérieure* de Mallet du Pan.) M. Saint-Marc-Girardin attribue la *Cour plénière* à un ancien magistrat. « L'auteur est, dit-on, M. Duveyrier, mort premier président de la cour impériale de Montpellier. Il n'a pas fait, je crois d'autres pièces. » *Essai de littérature et de morale*, t. I, p. 147.

CHAPITRE SEPTIÈME.

(1789-1792.)

Articles publiés dans le *Mercure de France* sur la constitution anglaise avant la réunion des états généraux. — Sentiments de Mallet du Pan sur les premiers actes de la Constituante. — Rôle et caractère du *Mercure* politique depuis la suppression de la censure.

La révolution s'approchait, ou plutôt elle était déjà faite ; dès qu'une monarchie absolue confesse son impuissance, elle perd sa condition d'être : avant même d'avoir quitté la place à un autre régime, la vieille royauté ne tenait déjà plus la France. La convocation des états généraux, si longtemps refusée et consentie enfin en désespoir de cause, avait en elle-même, comme on l'a assez dit, un tout autre sens que celui d'un grand expédient financier[1]. La nation française, mise en mouvement tout entière, n'allait pas charger ses représentants de l'unique soin d'arranger la fortune délabrée de l'État, quand le pouvoir royal venait de lui-même livrer ses prérogatives à sa merci. Déjà, en 1788, Mallet du Pan, dans une des notes de son journal intime, déposait l'expression de son étonnement à la vue de ce qui se passait : « Il est à remarquer, écrivait-il, que peu de peuples se sont trouvés dans une situation plus favorable que la France pour se donner une constitution

[1] Mignet, *Tableau de la Révolution française.*

libre. La cour a fait tous les pas, la nation pas un seul. Assemblée des notables, publicité des finances, promesse de rendre aux états généraux les subsides, etc., la cour a tout fait par paternité politique, par embarras, par ignorance. » Ainsi, quand la vraie question était posée en silence par les hommes les plus sérieux, comment pouvait-elle être évitée plus longtemps par le gouvernement? C'est peut-être un des malheurs de la révolution française, qu'elle fût faite depuis si longtemps dans les esprits avant le moment où elle apparut tout à coup déjà triomphante et presque enivrée. Il arriva, en effet, que les idées et les vœux des politiques modérés se trouvèrent déjà dépassés le jour même où ils purent se produire. Il n'y a eu qu'un instant dans l'Assemblée constituante pour les hommes qui auraient pu sauver la France à la fois du despotisme monarchique et de la tyrannie populaire.

C'est aux efforts de cette élite d'esprits sages et éclairés que se rattache la carrière politique de Mallet du Pan durant les premières années de la révolution. C'est aussi l'honneur de sa vie laborieuse d'avoir disputé de courage avec ces hommes éloquents, en soutenant de sa plume au milieu des dangers et des découragements de cette périlleuse époque, les principes dont ils étaient les défenseurs dans l'Assemblée constituante.

On a pu voir que le publiciste génevois était plus blessé que personne par les scandales et les faiblesses de la cour. Il souhaitait à la France et à son roi l'établissement d'un régime qui mît la nation ainsi que son chef dans la nécessité de se respecter récipro-

quement, et d'unir leur action et leurs intérêts dans le gouvernement du pays. Bien loin d'entrer dans les chimères du *Contrat social*, il croyait à l'excellence naturelle du régime représentatif, détesté par Rousseau; mais son bon sens lui faisait sentir les difficultés et les inconvénients de l'imitation en fait de régime politique, aussi était-ce moins de la constitution anglaise qu'il aurait voulu pour la France, que des principes généraux sur lesquels elle repose. Les provinces envoyèrent aux états généraux plusieurs hommes qui partageaient cette manière de voir; mais déjà il était trop tard. Pas plus que les leçons de Montesquieu, celles qu'offraient la constitution d'Angleterre et son histoire, n'avaient pu balancer chez beaucoup de Français l'effet enivrant des idées démocratiques présentées avec tant d'autorité par J. J. Rousseau, et auxquelles la révolution de l'Amérique du Nord avait donné un appui formidable.

Le livre de de Lolme, sur la Constitution de l'Angleterre, publié en 1770, et bientôt répandu en Europe, était en possession de l'estime des Anglais qu'en France à peine il était lu : ce n'est guère qu'en 1788 qu'il commença à y trouver des lecteurs et peut-être encore plus d'antagonistes que de partisans. C'était du moins le sentiment de Mallet, qui, à la veille de l'ouverture des états généraux, publia dans le *Mercure*, sur l'ouvrage de de Lolme, de remarquables articles qui sont eux-mêmes un exposé substantiel et plein de vues sur cette constitution anglaise qui allait être amenée naturellement sur la scène. Son intention n'était pas tant de préconiser la constitution britannique, que de l'opposer aux préjugés démocratiques

et aux théories irréfléchies dont l'auteur avait pénétré le danger et dont il redoutait et présageait peut-être la victoire.

« La lecture de ce livre, disait-il en parlant de l'ouvrage de de Lolme, exige des connaissances préliminaires dans le système de gouvernements mixtes, surtout un esprit exempt des préjugés : il en est un auquel une infinité d'écrits déclamatoires ont donné depuis dix ans de l'autorité, c'est que la liberté consiste exclusivement dans la démocratie, c'est que le peuple est esclave ou près de le devenir partout où il cesse d'exercer par lui-même les fonctions de la souveraineté, partout où il ne se présente pas comme le centre, l'administrateur, le juge suprême, le réformateur habituel de tous les pouvoirs; partout où après avoir créé et sanctionné les lois fondamentales, il a posé par de sages balances des limites à son despotisme, et assuré la stabilité de ses propres institutions. Démontrer la vanité de ce préjugé par l'expérience, par la raison, par l'exemple actuel de l'Angleterre, tel est le but principal de ce traité honoré du suffrage de la nation libre et éclairée dont il développe le gouvernement. »

Depuis que Mallet s'était donné pour but, en rédigeant les *Annales*, d'y présenter l'histoire courante du siècle, de ses mœurs et de ses opinions, il n'avait pas cessé de suivre attentivement, comme on a pu le voir, la marche des idées politiques; aucun ouvrage sur les matières de philosophie sociale, n'avait échappé à sa lecture réfléchie; aucun symptôme de l'état des esprits à son observation, et c'est pourquoi, bien que vivement intéressé par l'éminente ré-

forme du régime politique de la France, à la veille de ces états généraux, objet d'universelles espérances, presque seul alors dans la presse, il songe à jeter des ancres de sûreté, et ne se laisse point aller à la joie et à l'imprévoyance communes. Il résiste d'avance à des dangers que l'enthousiasme de ces temps ne veut craindre ni même se figurer, et qui malheureusement n'étaient que trop prochains. Ainsi tel chapitre de de Lolme est recommandé par lui comme la réfutation d'une doctrine contenue en divers livres modernes, « dont les auteurs, dit-il, redoutant toute permanence dans les institutions, invitent le peuple à créer pour détruire ensuite; à réformer tous les ans son gouvernement; à respecter ses caprices et ses opinions passagères beaucoup plus que les lois, et à se croire perdu dès qu'il ne vivra plus au milieu des ruines de sa propre autorité. »

« J. J. Rousseau, continue Mallet, dans le *Contrat social*, a décidé avec une brièveté tranchante, que le peuple anglais était esclave du moment où il avait élu les membres du parlement. Les arguments par lesquels M. de Lolme réfute cette étrange assertion, auront une évidence irrésistible aux yeux de tous ceux qui, comme lui, ont vu manœuvrer la multitude; toujours sans lumières suffisantes, sans persévérance; incapable d'une résolution réfléchie, et hors d'état de résister par elle-même à la ligue plus unie, plus clairvoyante, des ambitieux qui ont part à l'autorité. Si le peuple veut se défendre contre eux avec succès, il faut qu'il adopte leur uniforme, leur phalange ramassée, leurs armes, leur tactique, dont les évolutions ne peuvent être la science

d'une grande assemblée d'hommes. Les lois, dit M. de Lolme, seraient mieux faites à coups de dés que par les suffrages d'une multitude [1]. On voit donc combien l'on a abusé et combien l'on abuse journellement du mot de *liberté*, en l'attachant à l'exercice des droits nationaux, par les voix de la nation en corps. Celle-ci n'a de pouvoir que pour le donner ou le laisser prendre; sa faveur aveugle élève à une puissance indéterminée des hommes qui finissent par la trahir, après avoir feint de la défendre; et qui, d'ennemis en chef de l'usurpation, deviennent usurpateurs eux-mêmes.

« Les annales des républiques, disons même de tous les États, nous offrent une multitude de troubles inutiles, de guerres civiles sans effets, de convulsions populaires calmées ensuite par des arrangements qui ne servaient qu'à diviser encore l'État, sans que le peuple en tirât aucun avantage. Sans doute, Machiavel avait ces faits sous les yeux, lorsqu'il a dit : *Il popolo sempre perdè nelle rivolte*. Mais l'Angleterre nous présente constamment le résultat opposé, c'est-à-dire des révolutions dont tous les ordres du peuple ont réellement et également profité. »

Mallet parlait ainsi aux approches de la convocation des états généraux; mais avant d'arriver à ce moment, la mobilité de l'esprit français, changeant à tout instant les sujets de ses agitations et de ses désirs, avait parfois porté le publiciste à douter qu'il sortît rien de sérieux de tout cela. Son journal par-

[1] Cette assertion mérite d'être remarquée sous la plume d'un écrivain qui dans les avant-derniers troubles de Genève, en 1768, fut un membre des plus accrédités et des plus éclairés du parti populaire. Cependant la conduite de ce parti, à cette époque, fut bien loin de justifier l'anathème trop général jeté ici sur la multitude. (Note de Mallet du Pan.)

ticulier offre l'expression de ces alternatives de doute, de crainte et de défiance. En novembre 1788, il disait :

« Les écrits violents, bizarres, anarchiques, continuent. Leurs auteurs veulent dans six mois atteindre la perfection du gouvernement; transformer une monarchie absolue en république, et *donner les plus belles leçons aux États libres*. On ne voit ni deux avis, ni deux idées, ni deux plans conformes dans cette multitude de pamphlets. On s'assemble sans ordre et malgré les ordres, dans les différentes provinces; toutes les têtes s'échauffent, raisonnent et déraisonnent, décident et disputent. Au lieu de montrer aux divers ordres de l'État leurs intérêts communs, on s'est étudié à leur montrer leurs intérêts opposés; à les aigrir mutuellement, à opérer une scission entre le tiers et les deux autres ordres. On y a réussi. L'excès des abus du pouvoir a amené la crise actuelle, l'excès des réclamations et des mouvements les rendra inutiles. Il se pourrait bien qu'après tout ce train et cette discorde, les députés entrassent aux états généraux blasés sur toutes ces contestations. »

A la date de janvier 1789, on trouve cette réflexion :

« Le débat public a changé de face. Il ne s'agit plus que très-secondairement du roi, du despotisme, de la constitution : c'est une guerre entre le tiers état et les deux autres ordres, contre lesquels la cour a soulevé les villes. Le parlement était une idole, il y a six mois; chacun le déteste et l'outrage aujourd'hui; d'Éprémesnil, vengeur de la nation, Brutus français, à qui l'on prodiguait l'enthousiasme, est vilipendé par-

tout. Voilà ce qu'on appelle en France le respectable empire de l'opinion.

« Le clergé et la noblesse, en résistant aux rois, se sont fait exempter des impôts; le tiers devait en faire autant. Aujourd'hui, il veut assommer ces deux ordres de ses chaînes, au lieu de les rompre en commun. »

Enfin, les états généraux s'ouvrent à Versailles le 5 mai 1789. Le journal de Mallet, interrompu à ce moment, n'offre malheureusement aucune trace des impressions qu'il ressentit, ni des jugements qu'il porta sur les premiers actes de la révolution; et dans le *Mercure*, soumis encore à la censure, il continuait à raconter les événements en peu de mots et sans commentaires. Toutefois, ses jugements postérieurs sur les débuts de la Constituante, permettent de supposer que l'énergie du tiers le réconcilia d'abord avec le caractère national dont il avait désespéré en lui voyant si peu de solidité et de suite. Les Français voulaient donc sérieusement se donner une constitution! Mallet ne pouvait être insensible à un élan que ses vœux avaient dès longtemps devancé.

« Nul, déclare-t-il quelque part, nul n'a fait de vœu plus ardent et plus désintéressé pour le succès d'une si noble entreprise. Quel contradicteur eût osé souiller d'un regard de malveillance ce spectacle d'une grande nation, dont le monarque proclamait lui-même les principes constitutifs, dont les représentants divers précédés d'un vœu unanime, apportaient des instructions presque uniformes sur les intérêts généraux de l'empire; d'une nation qui en marchant à la liberté avec fierté et mesure, eût concilié sagement ses droits avec ceux des autorités auxquelles elle en confiait l'exer-

cice, placé sa liberté dans l'harmonie des différents pouvoirs, et renversé les abus sans renverser la justice et l'ordre public [1]. »

Restait à savoir quelle serait cette constitution, et si de ce côté le publiciste n'était pas sans inquiétudes, il n'était pas sans espoir. Mais la prise de la Bastille, ou plutôt la journée du 14 juillet qui causa un si grand enthousiasme dans les rangs mêmes de la société où elle aurait dû répandre la crainte, fut le terme de ses espérances. Cette prison si funeste à la monarchie française, était tellement l'image sensible du despotisme, que notre républicain, qui partageait l'horreur de tous les hommes de lettres pour la Bastille, ne put en voir la chute avec douleur. Mais la manière dont le peuple se porta à cette attaque,

[1] Quelques années après, Mallet notait au sujet des préliminaires de la révolution les réflexions suivantes : « Les fautes de la cour ont été aussi nombreuses que celles de la noblesse. Au lieu de laisser indécise la question des Ordres, au lieu de les abandonner à eux-mêmes, le roi, dès le premier jour de leur scission, devait se porter à l'Assemblée et leur déclarer à tous qu'il en retardait l'ouverture jusqu'à ce qu'ils fussent d'accord; qu'il ne les avait pas appelés pour se battre, et qu'il se chargeait de les rallier par un traité; établir ce traité par des conférences amiables avant que les passions et projets fussent développés. Au contraire, on les abandonna à eux-mêmes, la Noblesse à ses hauteurs et à ses préjugés, le Tiers aux factieux qui voulaient du trouble et de la discorde. Autre faute énorme dans la manière vraiment révoltante dont on repoussa les députés, non avertis avant la séance du 23 juin, lorsqu'ils se rendaient à la séance. On a ignoré que, rendus au jeu de paume, toutes les têtes étant parties, l'abbé Sieyès voulut profiter de cet échauffement en proposant de se transférer sur-le-champ à Paris, de s'y constituer et de décréter au nom de la nation. Cette idée prenait faveur : l'abbé Sieyès entouré des siens allait en faire la motion, lorsque Mounier, pour détourner ce coup, proposa le serment de rester unis jusqu'à la constitution faite. Ce fut donc une mesure forcée de sa part et indispensable dans la circonstance. » Cette dernière particularité paraît avoir été révélée par Mounier dans le temps où Mallet voyait beaucoup l'ancien président de la Constituante comme lui retiré à Berne.

l'indécision et la faiblesse des autorités, enfin, les horreurs de la victoire, l'attitude du peuple en un mot, tout cela le remplit d'une profonde tristesse; et pendant qu'autour de lui, dans les salons où l'enthousiasme avait pénétré, on exaltait cette mémorable journée, Mallet prédisait hautement qu'elle serait le signal des plus grandes calamités, sans être plus écouté que cette Cassandre, dont il était destiné à jouer perpétuellement le rôle. Quoique Mallet communiquât peu ses préoccupations politiques à sa famille, ses enfants avaient conservé un souvenir particulier de la sombre tristesse où l'avaient jeté les scènes de la Bastille.

La révolution, en faisant disparaître la censure et en donnant libre carrière à la presse, rendit à Mallet sa liberté d'opinion, et le *Mercure* émancipé offrit dès le mois d'août 1789, le singulier contraste d'un journal violemment révolutionnaire dans l'une de ses moitiés, énergiquement conservateur dans l'autre. M. de Chateaubriand dans ses *Mémoires*, a remarqué ce fait parmi les mille contrastes que lui présentait alors Paris. « Mallet du Pan, dit-il, dans la partie politique du *Mercure*, était en opposition avec La Harpe et Champfort dans la partie littéraire du même journal. » Du reste, l'intérêt politique du *Mercure* l'emportait tellement sur son intérêt littéraire, que bientôt le journal politique absorba la moitié de l'espace jusque-là réservé à l'autre. En même temps et malgré la gêne croissante des fortunes particulières, le nombre des abonnés augmenta considérablement. Il s'élevait en 1790 à onze mille et alla jusqu'à treize mille; il fau-

drait peut-être tripler ce chiffre pour avoir une juste idée de la valeur d'opinion qu'il représentait alors. S'il fallait d'autres preuves pour croire à cette autorité considérable du *Mercure* politique à l'époque de la révolution, on ne récuserait pas le témoignage de Mirabeau lui-même, qui se disposait un jour à le signaler dans l'Assemblée comme le *plus habile et le plus répandu des journaux* [1].

Ce succès n'était pas mérité seulement par la sûreté et l'exactitude des nouvelles et des comptes rendus auxquels présidait sans relâche la conscience inébranlable du rédacteur. L'indépendance éprouvée de Mallet, indépendance de caractère et non de calcul, assurait à ses jugements une considération

[1] *Mémoires de Mirabeau* publiés par M. Lucas de Montigny, t. VII, p. 549. Mallet avait dit dans le *Mercure* (n° 2, 9 janvier 1790) : « L'Assemblée nationale depuis longtemps était partagée en trois sections, celle qu'on appelle des *enragés*, celle dénommée des *aristocrates*, et la troisième des *modérés*, qui n'ont jamais varié depuis l'origine, également éloignés de l'aristocratie et de l'anarchie, du despotisme et de la démocratie. Le parti appelé aristocrate s'est déjà en très-grande partie réuni à ces derniers. La première de ces trois sections, qu'on peut regarder comme réduite à deux, ayant formé un club et des assemblées particulières aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, les deux autres ont imité cet exemple afin de préparer aussi leur marche. » Ces lignes un peu confuses voulaient dire que beaucoup d'aristocrates de l'Assemblée s'étaient joints aux modérés, pour former un club à l'exemple des *enragés*. Il est difficile de leur faire signifier autre chose ; mais Mirabeau voulut y voir une insolence, et l'affirmation que les *aristocrates* et les *modérés* avaient approuvé les opinions nées dans la secte des *enragés*. En conséquence il prépara une dénonciation contre le *Mercure* pour servir d'avertissement salutaire aux journaux. « Il faut, y disait-il, réprimer cette insolence sans toucher à la liberté de la presse, » et il proposait « que l'auteur de la partie politique du *Mercure* et le propriétaire de ce journal fussent demandés à la barre, et censurés par le président. » Mais, calmé ou mieux avisé, Mirabeau renonça à cette dénonciation, qui a vu le jour pour la première fois dans l'ouvrage de M. Lucas de Montigny.

qu'aucun de ses confrères n'obtenait à beaucoup près. Avec des opinions et des principes arrêtés qui le rattachaient aux constitutionnels modérés et même aux royalistes, autant qu'ils l'éloignaient des partis révolutionnaires et républicains de l'Assemblée; il ne retranchait jamais les observations ou les reproches que la légèreté ou la maladresse des monarchiens lui semblaient encourir; et l'on verra que les royalistes ne venaient à lui qu'à leur corps défendant. Sa probité et son courage sur la brèche, leur imposaient malgré eux; son austérité et sa sagesse politique les contrariaient et le faisaient redouter. A l'étranger sa popularité était grande, ainsi que dans les provinces où son journal était attendu avec une avide impatience, car presque seul entre les journaux de la capitale, le *Mercure* osait recueillir les plaintes envoyées des départements et la relation des excès dont ils étaient le théâtre; seul organe authentique des opinions du parti modéré, c'est dans ses feuilles qu'on retrouvait les discours des Mounier, des Malouet et de leurs amis, que l'intolérante majorité des galeries et de l'Assemblée nationale n'avait pas voulu entendre ; c'est aussi dans le *Mercure* que l'on pouvait apprendre les impressions de l'étranger, des Anglais particulièrement, sur la révolution française.

Sous prétexte de suivre Mallet à travers ces événements, nous n'avons point la prétention déplacée de recommencer l'histoire de la révolution, mais l'objet de ces *Mémoires* serait trop sacrifié si l'on n'indiquait pas, du moins, les principales occasions où Mallet du Pan fit preuve d'un grand courage et

d'un mérite supérieur d'historien et de publiciste; si l'on ne relevait pas quelques-unes de ses opinions les plus dignes de remarque, et en général les traits qui donnaient de l'importance et de l'originalité à son journal.

Nul historien, quelle que puisse être sa candeur ou l'énergie de son pinceau, ne saurait remettre sous nos yeux le spectacle de la révolution française avec autant de fidélité et d'éloquence que la simple chronique parlementaire des diverses assemblées qui se succédèrent à partir de la journée du Jeu de Paume. Les procédés à l'usage de l'histoire, les résumés et les grands traits, peuvent suffire pour donner de l'intérêt au tableau de la révolution, et pour mettre de l'ordre dans les résultats; mais pour comprendre le caractère et la suite des actes enfantés durant ce long délire de la politique enivrée de mots et de hardies nouveautés, il faut avoir assisté à ces orages de paroles, à ces terribles conflits d'idées, de passions et d'intérêts. C'est alors que se révèle la fatalité toute morale de tels événements. L'évidence éclaire le jeu de toutes les forces humaines aux prises dans cette lutte violente : plus de mystère, on a le vrai secret des victoires et des défaites, et si la poésie perd beaucoup à ce grand jour, la raison en profite et recueille des enseignements qui la rassurent pour l'avenir contre la nécessité des crimes et des catastrophes.

Au risque des erreurs involontaires ou intéressées, des illusions des partis, c'est dans les récits contemporains qu'il est bon de suivre l'histoire parlementaire de la révolution ; seulement on doit se garder

des expositions fardées; mieux vaut la brutale franchise de l'exaltation. Garat, qui donnait dans le *Journal de Paris* les scènes de l'Assemblée nationale, était fort admiré. Voici de quelle teinture prudente, naïvement louée par lui-même, son patriotisme revêtait l'éloquence des constituants; le morceau est remarquable à d'autres égards :

« Vous savez, monsieur (Garat adresse cet épanchement à Condorcet, en 1792), qu'à ces mêmes époques, les séances de l'Assemblée nationale, d'où tous les mouvements partaient et où tous venaient retentir et se répéter, étaient beaucoup moins des délibérations que des actions et des événements. Aujourd'hui, il n'y a plus d'inconvénient à le dire : ces séances si orageuses ont été moins des combats d'opinion que des combats de passions; on y entendait des cris beaucoup plus que des discours; elles paraissaient devoir se terminer par des combats plutôt que par des décrets. Vingt fois, en sortant, pour aller les décrire, de ces séances qui se prolongeaient si avant dans la nuit, et perdant dans les ténèbres et dans le silence des rues de Versailles ou de Paris, les agitations que j'avais partagées, je me suis avoué que si quelque chose pouvait arrêter et faire rétrograder la révolution, c'était un tableau de ces séances retracé sans précaution et sans ménagement par une âme et par une plume connues pour être libres. Ah! monsieur, combien j'étais éloigné de le faire, et combien j'aurais été coupable! J'étais persuadé que tout était perdu, et notre liberté, et les plus belles espérances du genre humain, si l'Assemblée nationale cessait d'être un moment devant la nation, l'objet le plus digne de son respect, de son amour et

de toutes ses attentes. Tous mes soins se portaient donc à présenter la vérité, mais sans la rendre effrayante ; de ce qui n'avait été qu'un tumulte, j'en faisais un tableau, je cherchais et je saisissais dans la confusion de ces bouleversements du sanctuaire des lois, les traits qui avaient un caractère et un intérêt pour l'imagination. Je préparais les esprits à assister à une espèce d'action dramatique plutôt qu'à une séance de législateurs ; je peignais les personnages avant de les mettre aux prises ; je rendais tous leurs sentiments, mais non pas toujours avec les mêmes expressions ; de leurs cris je faisais des mots ; de leurs gestes furieux des attitudes ; et lorsque je ne pouvais inspirer de l'estime, je tâchais de donner des émotions. »

Mallet du Pan entendait d'une autre manière sa tâche de rédacteur des séances ; il suffira de le laisser parler :

« Les contemporains et la postérité doivent sans doute juger une assemblée législative sur ses actes et non sur ses discours : ils imitent en cela l'histoire et la loi qui se borne à prononcer sur les actions des hommes. Cependant, il entre dans les annales du temps, de conserver avec les résolutions les motifs qui les ont déterminées, et le combat d'opinions au milieu duquel elles ont flotté.

« Le caractère d'une assemblée ne résulte pas de trois ou quatre discours seulement, quoique ces discours principaux entraînent un grand nombre d'avis : c'est par le frottement général de beaucoup d'opinions différemment débattues, que l'observateur saisit les mouvements de la délibération. Pour en connaître l'esprit, il faut donc en présenter toutes les faces, et un

argument vicieux tient sa place dans ce tableau comme une vérité lumineuse.

« Les faits seuls, racontés exactement, placés avec ordre, dégagés des longueurs inséparables de l'éloquence parlée, voilà ce que l'histoire consultera un jour, ce qu'attend le public et ce que nous lui devons.

« Fidèles en outre au plan que nous nous sommes proposé dès l'origine, nous ne perdrons jamais de vue le précepte de Tacite : *Præcipuum munus annalium reor, ne virtutes sileantur, utque pravis dictis, factisque ex posteritate et infamia metus sit.* »

Tant qu'il put tenir la plume lui-même, Mallet ne s'écarta pas un seul instant de ce programme d'historien, encore plus que de journaliste ; seulement en résumant les opinions, il fut de plus en plus entraîné à les classer, à les caractériser par des traits ou des notes rapides. C'était par le fait une heureuse nécessité, et ses comptes rendus y gagnaient en intérêt et en lumière.

Entre 1789 et 1792, au sein des deux premières assemblées, on sait combien d'hommes passèrent de la popularité au dédain ou à la haine, du Capitole à la roche Tarpéienne, pour peindre avec les paroles de Mirabeau cette effrayante rapidité qui emportait alors la roue de fortune. On sait quelles clartés subites frappaient tout à coup les chefs de partis au moment de leur chute ; quel retour se faisait alors dans leur esprit vers les principes qu'ils avaient repoussés avec impatience pour affermir leurs avantages et fixer la victoire. Témoin de ces revirements soudains, après l'avoir été des premiers

emportements, Mallet avait trop de fermeté pour passer avec une égale brusquerie de la censure à l'éloge; l'intrigue était trop mêlée aux manœuvres des partis pour qu'il ne fût pas en droit de se défier des motifs qui retenaient, comme de ceux qui poussaient en avant les diverses fractions de l'Assemblée. Aujourd'hui, cette rigueur semble trop dure; l'échafaud en frappant le repentir, en a suffisamment constaté à nos yeux la sincérité; mais le ressentiment des premiers torts l'emportait alors sur les tentatives impuissantes d'une réparation tardive, et l'indignation fermait le cœur à un pardon généreux. Cette difficulté de pardonner est une faute en politique comme en morale; c'est aussi une injustice. Tous les esprits ne sont pas prêts à recevoir la lumière, ni toutes les âmes la persuasion à la même heure; pour les attardés le retard est un malheur, mais à qui arrive enfin au rendez-vous commun, la date de l'arrivée ne doit pas compter. Il n'y a de mépris légitime que pour ceux qui partis dans la bonne route, ont tourné volontairement le dos au but, et pour ceux qui sont déterminés à n'y arriver jamais.

Plus tard on aura la preuve que la sévérité de Mallet du Pan n'était pas chez lui de l'intolérance ni de l'entêtement; et il faut bien convenir aussi qu'en pareil cas, l'indulgence permise à l'individu ne l'était pas au même degré à un journaliste dont le devoir était d'éclairer et de fixer l'opinion publique.

Quant aux considérations que suggéraient à Mallet la marche des événements et le progrès de la révolution, il les exposait d'ordinaire dans des articles

étendus, qui recueillis réclameraient une place importante dans la bibliothèque de tous les hommes politiques, tant on y rencontre de vues précises et de pensées applicables au gouvernement des nations.

Après cet exposé préliminaire de la manière dont le rédacteur du *Mercure* représenta dans son journal l'opinion d'une des portions les plus eclairées et les plus respectables de la nation française, il est temps de suivre Mallet dans les diverses phases de cette orageuse carrière.

CHAPITRE HUITIÈME.

(1789-1790.)

Opinions de Mallet dans le *Mercure de France* de 1789 à 1792. — Déclaration des droits de l'homme. — Scènes de Versailles (5 et 6 octobre). — Fuite de Mounier; retraite de Lally-Tollendal. — Mallet du Pan menacé. — Ses relations avec Malouet se resserrent. — Injustices de la majorité. — Déclamations de la droite. — Serment civique. — Loi provisoire sur la liberté de la presse.

Lorsque l'Assemblée constituante, abordant des questions qui n'avaient jusqu'alors occupé que les philosophes, se demanda si elle devait faire précéder la constitution d'une déclaration des droits *génériques*, Mallet du Pan exposa ses opinions sur le sujet dans une courte discussion que sa brièveté nerveuse nous permet de citer presque entière :

« Les droits de l'homme naturel lui assurent le libre exercice de ses facultés physiques et morales, d'où résulte dans le fait une inégalité de droits proportionnelle à celle de ces facultés. La supériorité de force, d'intelligence, d'agilité, crée l'empire d'un homme sur un autre; et, tant que le genre humain reste dans cet état primitif, il reste soumis aux différences que la nature même a mises entre les individus. Ainsi les buissons se courbent sous les chênes, et les harengs sont dévorés par les baleines. Voilà le droit de nature.

« La société y substitue un droit de convention; elle

nivelle les inégalités par l'établissement de l'égalité politique : celle-ci ne serait jamais qu'idéale sans les lois qui en déterminent la sanction et en assurent le maintien. Ces lois seules sont les droits de l'homme social et celui de la communauté dont il est membre. S'il s'en attribuait d'autres, cette prétention deviendrait générale, la société serait dissoute.

« Les droits de l'homme sont donc inséparables de ceux du citoyen, puisque ce n'est qu'à ce dernier titre qu'il est soustrait à la supériorité naturelle des forces physiques et morales. Les lois positives déterminent sa condition, ses prérogatives et leurs limites : il ne peut lui rester, sous peine d'entrer en guerre avec ses semblables, d'autres droits que ceux qu'a sanctionnés la société générale. Par conséquent, déclarer des droits, c'est déclarer des lois, ou faire une chose inutile; car la vérité même n'oblige le citoyen qu'autant qu'elle se lie à une institution positive : les plus beaux axiomes n'auront jamais dans le système social la vertu d'une ordonnance de police....

« Lorsqu'en 1688, les Anglais dressèrent leur fameux *bill des droits*, ils connaissaient parfaitement les droits de l'homme en général; dix ans de suite on les avait développés sous le règne de Charles Ier. Cent discours parlementaires, cent écrits citèrent ces principes métaphysiques; ils se trouvent tous, et illimités, dans le fameux ouvrage de Marchmont Needham, en 1656[1]. Cependant le parlement se contenta de déclarer les lois dont il réparait la violation, et les lois nouvelles qu'il instituait.

[1] « Ce livre singulier a pour titre : *The Excellence of free state, or the right constitution of a common wealth.* Le *Contrat social* de Rousseau semble n'être qu'un extrait timide de cet ouvrage, dont mon célèbre concitoyen n'avait cependant aucune connaissance. »

« Les Américains unis ont suivi une autre marche; mais c'est dans leurs chartes et non dans leurs déclarations préliminaires que les générations actuelles ou les suivantes trouveront les principes de leur liberté et les moyens de la défendre. »

Quelques jours après, Mallet ajoutait à cette théorie succincte d'autres considérations puisées dans le sens commun; elles contrastent singulièrement avec la métaphysique qui fut prodiguée alors à la tribune et dans mille écrits :

« L'Évangile a donné la plus simple, la plus courte et la plus complète *déclaration des droits de l'homme*, lorsqu'il a dit : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait*. Toute la politique naturelle porte sur ce point d'appui, et rien de plus fécond que cette maxime d'où dérive le terme des droits de l'homme et celui de ses devoirs.

« Elle frappe tous les âges et tous les esprits : un portefaix en pénètre le sens et l'application aussi bien qu'un métaphysicien ; toute loi de liberté s'y rapporte; elle est imparfaite si elle s'en écarte.

« La loi seule corrige la nature et la supplée en abaissant devant elle toutes les aristocraties de naissance, de force, de richesse, d'autorité, et en rendant parfaitement égale la distribution du bien et du mal politiques. La constitution est la clef de cet édifice d'égalité et de liberté factices; elle doit lui servir de garantie, mais ce grand ouvrage de l'esprit humain perfectionné n'a pas un élément dans l'état primitif de l'espèce humaine.

« Ces idées, qui ne sont autre chose que des opinions, et que nous nous permettons de répandre,

parce qu'elles n'ont rien de dangereux, peuvent servir d'introduction aux débats importants qui, la semaine dernière, ont occupé de nouveau l'Assemblée nationale. »

Une des inadvertances de l'opinion pendant la révolution française, ce fut de donner Rousseau pour autorité, et son *Contrat social* pour un évangile politique. Mallet eut cent fois à faire remarquer, combien au contraire, de toutes manières, l'on s'écartait des doctrines du philosophe :

« Le peuple anglais, a dit Rousseau, pense être libre, il se trompe fort; il ne l'est que durant l'élection des membres du parlement : sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. L'idée absurde des représentants est moderne; elle nous vient de l'inique gouvernement féodal. C'est donc parce que le gouvernement de l'Angleterre est représentatif que Rousseau jugeait les Anglais esclaves; ainsi, tout peuple représenté serait esclave comme eux. L'autorité de Rousseau n'est donc pas admissible dans une assemblée de délégués du peuple. Ce célèbre écrivain a persisté jusqu'à la fin de sa vie dans son aversion pour le gouvernement représentatif, et il écrivait : « Je ne vois point de milieu « entre la démocratie la plus austère ou le hobbisme le « plus parfait. »

Cependant l'Assemblée, entraînée par l'exaltation générale, commençait à s'éloigner des discussions approfondies qu'elle ne ressaisit bientôt plus, que de loin en loin. La fameuse nuit du 4 août, qui fut le triomphe de cette sensibilité enthousiaste dont le XVIIIe siècle fit sa vertu favorite, cette nuit où la no-

blesse assiégeait la tribune pour immoler avec délire tous ses priviléges; où entre les annates et les droits particuliers des provinces, « un gentilhomme demandait comme Catulle à offrir son moineau, » en sacrifiant ses colombiers aux campagnes; cette séance mémorable n'imprima pas seulement un mouvement rapide à la révolution, elle emporta ce fond de patience et de calme législatif, toujours assez mince en France, et porta une atteinte profonde au respect des droits et des formes de la légalité.

Dès ce moment, la fiévreuse impatience des partis agglomérés dans Paris, s'emporta contre tous les obstacles; et l'intolérance d'opinion avec tout le fanatisme dont elle est susceptible, déchaîna ses fureurs contre ceux qui s'efforçaient de proposer aux législateurs l'expérience de l'histoire et les lumières des grands génies politiques. Une foule de feuilletistes animaient cette impatience, en prodiguant l'injure et déjà les menaces à leurs confrères plus calmes ou plus instruits. Mallet dénonça avec force ce nouveau despotisme. Au mois de septembre, accusé dans la feuille de Brissot, d'être un *buveur de sang*, il écrivit :

« Dans un instant où l'on frappe tous les abus, il est nécessaire d'en dénoncer un qui, plus que tout autre, menace la liberté et la sûreté personnelles. Depuis quelque temps, une classe d'écrivains regarde toutes ses opinions comme des dogmes, ses décisions comme des oracles, ses récits comme des procès-verbaux. Adopte-t-on d'autres idées? que dis-je, élève-t-on un doute? propose-t-on une modification? une voix furieuse de despotisme dénonce, déchire, diffame tout ce qui lui

résiste; la moindre contradiction qu'éprouve sa doctrine devient un attentat au droit naturel. Échappés au glaive censorial, nous tombons sous les assassinats de l'intolérance. On défigure les opinions, on suspecte les motifs, on cherche à rendre odieux ceux auxquels on ne peut répondre, et il n'est peut-être maintenant pas un esprit vraiment libre et indépendant qui ne gémisse sous ce genre d'oppression. La liberté de la presse en sera le préservatif; mais pour que cette liberté ait son efficace, il faut attendre le règne de la liberté des opinions, et nous en sommes encore bien éloignés. »

Les effets de ce fanatisme des journaux ne se firent pas attendre, et après les affreuses scènes de Versailles, Mallet disait :

« C'est le fer ou la corde à la main que l'opinion dicte aujourd'hui ses arrêts. *Crois* ou *meurs*, voilà l'anathème que prononcent des esprits ardents; ils le prononcent au nom de la liberté : mais sans l'appui des lois, où existerait cette liberté? A qui répondre de ses pensées et de ses publications? Vainement, au milieu de tant d'écueils, prendrait-on pour guide la modération : elle est devenue un crime; en vain chercherait-on avec candeur l'intérêt public et la vérité; tant de plumes corrompues profanent ces noms sacrés qu'il faut les profaner comme elles, ou flotter entre le rebut et la persécution. Surmontons néanmoins la terreur profonde dont l'homme indépendant et véridique est pénétré, en mêlant sa voix impuissante au bruit des tempêtes, et poursuivons la tâche accablante qui nous est imposée. »

Accablante était bien le mot. Dans le temps que l'Assemblée nationale agitait la question de la sanc-

tion royale, Mallet fut mis au nombre des têtes dévouées. Quatre furieux vinrent lui signifier dans sa maison, et en lui montrant leurs pistolets, qu'il répondrait sur sa vie de ce qu'il oserait écrire en faveur de l'opinion de Mounier sur le *veto*. Il le défendit huit jours après [1]. Nouvelles sentences de proscriptions, nouvelles visites menaçantes, lorsque après les funestes journées (5 et 6 octobre 1789), il osa seul tracer le tableau véridique de ce qui s'était passé à Versailles [2]. Mais ce nouveau crime de la révolution lui porta un coup bien plus sensible que

[1] *Mercure de France*, nov. 1790, n° 39.

[2] Dans la même note précédemment citée (p. 165), on trouve sur les journées de Versailles des détails que Mallet tenait de Mounier :

« Pendant les débats sur le *veto*, M. de La Fayette écrivit à Mounier qu'il serait responsable de tout le sang qui allait couler; il écrivit de même aux ministres journellement menacés par des rapports fabriqués. Duport, Alexandre Lameth, Barnave et quelques autres, persuadèrent M Necker du danger qu'on courait, et lui proposèrent le *veto* suspensif; il l'adopta, en revint, terrassé par Mounier, promit d'appuyer la sanction absolue au conseil, et fit tout le contraire.

« Le 5 octobre, pendant la séance, Mirabeau alla au président l'exhorter à lever la séance, quarante mille hommes arrivant de Paris; il insista fortement. Le président lui répondit : « *Non, je ne la lèverai* « *pas, j'attendrai cette armée, et avant que nous désemparions elle nous* « *tuera tous sur la place; mais tous, entendez-vous bien, monsieur le comte.* « — Le mot est joli, monsieur le président, » répliqua Mirabeau.

« Lorsque le roi donna l'acceptation pure et simple, il alla à son bureau, l'écrivit de sa main et la lui remit en pleurant. Le conseil restait assemblé et ne prenait que des résolutions de lâcheté. Mounier et d'autres proposèrent la retraite, d'abord de la reine qui ne voulut pas, ensuite de la famille royale. Les gardes du corps et huit à neuf cents gentilshommes rassemblés à la galerie eussent escorté le convoi qui serait monté à cheval, la reine en croupe derrière un garde du corps, un autre garde tenant le dauphin dans ses bras. Le roi éloigné eût convoqué l'Assemblée à Rouen; le président était décidé à les suivre ainsi qu'un très-grand nombre de députés; on eût publié un manifeste sur l'attentat des vingt mille hommes arrivant de Paris pour forcer la volonté et le palais du roi; on eût ratifié toutes les concessions. M. de Saint-Priest fit passer le projet et se mit en route avec sa femme. A deux

ses dangers, en lui enlevant deux de ses appuis, deux hommes dont il pouvait partager les sentiments, Mounier et Lally-Tolendal, placés au premier rang des proscrits désignés pour un nouveau massacre populaire. Mounier, on le sait, échappa à grand'peine aux assassins qui le cherchaient. Il fut obligé de se réfugier dans cette province du Dauphiné qui l'avait envoyé aux états généraux pour fonder les vrais principes de la liberté.

« Sa conduite courageuse, dit Mallet, son caractère, ses ouvrages, le transmettront à la postérité comme un des hommes les plus distingués de la malheureuse épo-

lienes de là un courrier vint lui apprendre que le roi restait et attendrait M. de La Fayette.

« Mounier avait pressé M. Necker auparavant de se rendre avec tous les ministres à l'Assemblée, d'y dénoncer la marche de M. de La Fayette, de la déclarer un attentat qu'on était en droit de repousser par la force, de requérir que l'Assemblée lui défendît d'avancer et le déclarât traître à l'État et criminel de lèse-nation s'il avançait. L'Assemblée n'aurait pu se dispenser de le faire. M. Necker n'osa pas tenter cette démarche.

« M. de La Fayette s'attendait à être arrêté et massacré, lui et les siens, à Sèvres. Il était triste et inquiet. « Nous allons faire un fin horrible et infâme, dit-il; que nous servira cette troupe, pouvons-nous « compter sur elle? » Il fit halte au point du jour, mangea un poulet, fit placer un soldat à côté d'un bourgeois pour faire tenir ferme à celui-ci et envoya à Sèvres son aide de camp. Il sortit d'angoisses lorsque celui-ci vint lui dire que le pont était libre, et il reprit son assurance.

« Il avait dit à Mounier qu'on n'exigeait du roi que le renvoi du régiment de Flandre, et un mot en faveur de la cocarde. Il le rassura de toutes manières en le faisant persécuter et en le persécutant pour lever la séance et s'aller coucher. Mounier était sur pied sans avoir mangé depuis neuf heures jusqu'à trois heures du matin, et crachait le sang.

« M. de Gouvernet se conduisit fort bien et accabla de reproches et d'injures l'infâme garde nationale de Versailles. »

Les notes d'où ces détails sont tirés étaient regardées par Mallet comme très-sûres; il en fit usage, à l'occasion, entre autres pour expliquer le serment du Jeu de Paume, comme on l'a vu page 165.

que où nous sommes. Après avoir exposé sa vie en Dauphiné pour la défense du peuple et de la liberté, après avoir montré dans l'Assemblée nationale des talents et des lumières qui acquièrent un nouvel éclat par des mœurs douces et pures, il a été obligé de se dérober au fer de ses assassins.

« Son crime est d'avoir cru que l'autorité royale, sagement réglée, est le plus ferme appui de la liberté, et que le corps législatif doit être divisé en deux chambres [1]. »

Lorsque de nouvelles calomnies s'attachèrent encore à poursuivre Mounier, après sa retraite à Genève, où le fanatisme des Dauphinois l'avait contraint de chercher un asile, Mallet flétrit avec éloquence ces attentats à la liberté personnelle :

« Quelques folliculaires de la capitale ont imprimé sur M. Mounier qu'il donnait un cours de droit public à Genève. Il en donne un, en effet, et bien mémorable, à tous les hommes publics, en leur montrant, par sa présence dans l'étranger, un exemple insigne de l'ingratitude populaire, et du sort réservé à tout citoyen qui voudra servir le peuple sans partager ses excès, sans l'égarer par de lâches complaisances, et sans se laisser gouverner par son aveuglement. Lorsque M. Mounier, secondé du vœu et des efforts de plusieurs de ses compatriotes, aujourd'hui aussi persécutés, aussi calomniés que lui, procura des états au Dauphiné, en réunit les trois ordres, traça la marche à tout le royaume, et posa les bases nécessaires de la liberté, il ne devait guère s'attendre qu'un an après, pour n'avoir pas voulu violer les principes qu'avait adoptés sa province, il serait

[1] *Mercure de France*, octobre 1789, n° 17.

forcé d'en sortir, afin de lui épargner un nouveau crime. »

Peu de temps après, Lally-Tollendal donna sa démission à son tour et s'enfuit en Suisse. Ainsi se dispersait devant l'invasion décisive du génie des révolutions démocratiques, le premier rang des défenseurs de la royauté constitutionnelle ; martyrs de la raison qui ouvrent la liste trop longue des ingratitudes de l'opinion publique envers les hommes de la révolution française qui n'ont eu, pour faire vivre leur nom, que la sagesse de leurs conseils, la modération de leurs actes et leurs vœux désintéressés. Ils ne s'étaient pas épargnés pour faire prévaloir dans l'Assemblée constituante l'idée d'une constitution qui, tout à la fois, sauverait la royauté et fonderait les justes libertés de la nation. A défaut de la droite, qui se détourna avec horreur de cette voie de salut, l'appui de Mirabeau, qui revint trop tard à ces vues, aurait suffi à ce moment pour décider la victoire en leur faveur. C'eût été le salut de la France et la cause gagnée des réformes libérales, dont l'Europe avait besoin, et que la révolution étouffa pour longtemps par l'insupportable audace de sa tyrannie et l'effroyable injustice de ses maximes. Il ne sera pas hors de propos de mettre ici en parallèle la pensée politique de ce parti, Mounier, Lally, Malouet, et celle qui l'emporta dans les têtes exaltées de la constituante. C'est Mallet du Pan lui-même que nous laisserons parler :

« En opinant à réunir les trois états dans une première assemblée, ce parti entendait les prémunir contre

les atteintes des communes, par une réunion conditionnelle, par un traité positif et obligatoire. Tel fut le sens littéral des mandats du Dauphiné, dressés par les trois ordres en commun, sacrés par conséquent pour tous les députés de la province, et où la limite des sacrifices fut mise sous la garde de la plus solennelle transaction.

« En redonnant aux communes le degré d'autorité, de force et d'indépendance qui devaient les mettre en équilibre avec la puissance royale et les deux premiers états de la monarchie, ce tiers parti n'imaginait point qu'elles dussent engloutir la souveraineté publique, ni se frayer la route à la démocratie en abattant à coups de hache les distinctions préexistantes. Il projetait de réformer le clergé sans l'avilir, de diminuer son opulence sans le dépouiller, d'étendre le bienfait de la tolérance sans ôter à la religion de vingt-deux millions de Français les droits d'une religion nationale.

« Il se fût regardé comme coupable d'usurpation et de tyrannie, s'il eût porté la moindre atteinte aux propriétés particulières, sous prétexte de *besoins publics ;* il ne soupçonna jamais cette politique philosophique qui supplée à l'impéritie par une injustice hardie, et qui ruine des classes entières de citoyens pour sauver la fortune publique.

« Considérant l'Assemblée nationale comme députation constituante subordonnée à ses mandats et au concours libre de la volonté du prince, il lui reconnaissait le droit d'organiser, de concert avec le roi, l'institution des pouvoirs politiques fondamentaux, et, par conséquent, désavouait la compétence à en exercer aucun.

« Ayant désiré une révolution par la raison et la justice, non par l'intervention d'une multitude furieuse et

par les crimes de l'anarchie, il ne soupçonna point que, sans nécessité, on enfanterait celle-ci pour avoir l'occasion de placer dans la délégation constituante l'universalité des pouvoirs publics, la législation, le gouvernement, l'administration, le commandement, la composition des armées, la police publique, la gestion détaillée des finances et la puissance judiciaire.

« Aux actes de cette souveraineté sans exemple, ils opposèrent deux barrières, le droit de ratification par le peuple, et le droit de ratification par le roi.

« Dans le système de ce parti, et conformément aux bases éternelles de toute monarchie qui veut allier la liberté des lois à leur sagesse, et la stabilité des institutions au repos public, la puissance législative était divisée, et la puissance exécutrice rigoureusement concentrée dans la personne du monarque.

« On déclarait, sans s'attribuer le droit de l'instituer, l'hérédité de la couronne et son inviolabilité dans la race régnante. On reconnaissait dans le prince, non-seulement le pouvoir du chef suprême indépendant et unique d'exécution, mais encore les attributs et les fonctions de la royauté. En conséquence, il restait formellement partie intégrante du pouvoir législatif, par la nécessité de sa sanction et par l'indépendance de sa négative absolue. Seul représentant de la souveraineté nationale, sa prééminence sur tous les autres pouvoirs était consacrée par des formes qui lui assuraient la majesté et le secours de l'opinion. Chef de la justice, il n'était point exclu de toute participation au choix des magistrats et à la poursuite des délits publics. Chef suprême de l'administration, les administrateurs sous ses ordres n'échappaient point à ses commandements légaux, en restant exclusivement soumis à la nomination du peuple

et au seul jugement du corps législatif. On ne balançait point son autorité sur les milices de l'État par une armée absolument indépendante, sous le nom de gardes nationales, en lui enlevant même la faculté de licencier une compagnie dans l'armée de ligne. La responsabilité de ses ministres devait être fixée de manière à protéger les lois et la liberté sans énerver l'action du gouvernement, sans asservir tellement ces agents à la législature qu'ils devinssent les esclaves de quelques démagogues, pour meurtrir de leurs fers et le roi et les citoyens.

« En supprimant la représentation par ordre, on conservait aux premières classes de la société les distinctions qui n'offensaient ni la liberté, ni la propriété, ni l'égalité politique. On préférait de régler ainsi et de limiter l'influence déjà existante des rangs pour prévenir les troubles qui accompagnent leur inévitable rétablissement, pour préserver l'État des chocs inévitables et immédiats entre le peuple et le monarque, pour intéresser ces classes intermédiaires à la liberté publique et à la durée de la constitution, pour tempérer, enfin, l'insolente et vile aristocratie de la richesse sans naissance, sans mérite, sans émulation d'honneur, sans esprit public.

« Un grand empire ne pouvant, sans d'horribles inconvénients, exister sans grands tribunaux, on instituait des cours suprêmes de judicature, où la magistrature conservait la dignité nécessaire à l'importance de ses fonctions. On lui associait des *jurés* au criminel, mais de véritables jurés toujours pairs des parties; et si l'on exige des jurés anglais vingt livres sterling de revenu libre territorial, on en eût exigé trente dans un pays où le caractère national et la nouveauté de l'institution sollicitaient une caution plus forte.

« Par la considération toute-puissante que la France est un pays agricole, et que les seuls propriétaires des terres ont un intérêt souverain au maintien des lois et de l'ordre, le plus grand fardeau des dépenses publiques à supporter, et seuls le caractère d'indépendance essentiel à des délégués du peuple, on leur confiait exclusivement la fonction de le représenter et l'habilité à élire ses mandataires réunis en chambre des communes.

« On détruisait l'aliment du démagogisme, le fléau des abus de l'éloquence dans une assemblée, la fougue insensée des délibérations, la tyrannie d'une majorité et l'inévitable usurpation d'un seul corps exclusivement représentatif de la volonté prétendue générale, par l'établissement d'un régulateur, d'une première chambre réservée aux députés électifs de la noblesse et du clergé, et aux citoyens de tout ordre distingués par de grands services ou de grandes propriétés, que le vœu du roi aurait appelés à cette magistrature sénatoriale....

« Pendant deux mois, août et septembre 1789, le parti dont nous venons d'analyser la doctrine balança les entreprises des démocrates et les regrets des deux premiers ordres. La majorité du comité de constitution et deux ministres (M. l'archevêque de Bordeaux et M. de Saint-Priest) avaient embrassé cette dernière planche du naufrage, mais une partie du clergé et la noblesse presque entière la repoussèrent. Un plan si modéré, si propre à abréger les désastres de la révolution et à écarter un bouleversement universel, convenait encore moins aux professeurs d'anarchie, aux républicains, aux conspirateurs. Les savants forfaits du mois d'octobre et l'arrivée de l'Assemblée à Paris consommèrent l'écrasement de ce parti, beaucoup plus odieux aux révolution-

tionnaires et plus redouté que les deux premiers ordres.

« Sans chef, sans plan de conduite, sans concert parfait d'opinion, sa consistance ne pouvait résister à la trahison d'une partie du ministère, à la faiblesse de la cour, au ressentiment des deux ordres ruinés, aux intrigues des factieux, à l'invasion de la multitude dans les délibérations de l'Assemblée. Les piques et les poignards étant devenus les arbitres de nos lois, M. Mounier, de Lally, le respectable évêque de Langres et plusieurs autres, dont l'intégrité égalait les lumières, se souvinrent des beaux vers d'Addison :

« .... When impious men bear sway
« The post of honour is a private station[1] ».

Après cette retraite de deux de ses chefs, le reste du parti se fondit dans la droite en conservant ses opinions. Malouet resta à peu près seul en évidence; presque isolé au milieu des diverses fractions de l'Assemblée, il se rapprocha naturellement de l'auteur du *Mercure*, qui déjà, lors des débats sur la sanction royale, avait donné son opinion avec étendue et partagé par contre-coup avec lui l'intolérance et les menaces que l'ancien intendant de la marine avait attirées sur sa tête. « Je ne me retrouve que dans votre journal, » lui avait écrit ce dernier. Alors se forma entre ces hommes, esprits supérieurs autant que sages, une amitié qui ne fut dès lors jamais interrompue.

Les devoirs que chacun d'eux s'était imposés, devenaient cependant tous les jours plus difficiles et plus périlleux à remplir. Ils ne reculèrent ni l'un ni

[1] *Mercure*. Octobre 1791, n° 40.

l'autre. Tandis que Malouet à l'Assemblée, au milieu des clameurs qui lui ôtaient d'ordinaire la parole, opposait les dénonciations aux dénonciations, les droits de la liberté à l'intolérance des partis, Mallet signalait sans relâche les crimes, les projets malfaisants, les mauvaises maximes, ainsi que la faiblesse des hommes appelés à combattre l'anarchie croissante. Il faisait remarquer à ces derniers l'inconséquence de leurs actes dans ce même mois d'octobre :

« L'assemblée des représentants de la commune a aussi publié une adresse rassurante aux municipalités du royaume, et va répandre une exhortation analogue au peuple de Paris. Jusqu'à présent, on n'a pas recueilli un grand effet de ces monitoires, où l'on mêle indistinctement des maximes, très-dangereuses au milieu d'un incendie, à des vérités utiles. Quand, par exemple, à chaque paragraphe, on répète au peuple qu'il est souverain absolu, il est absurde de le détourner, par des phrases inconséquentes, d'exercer sa souveraineté comme il lui plaît ; ce sont quelques gouttes d'eau jetées dans la bouche d'un volcan.

« Ce qu'il importerait bien davantage de dire et de redire au peuple, si l'on pouvait conserver le moindre espoir de se faire écouter, c'est que l'autel de la liberté pose sur deux bases, la justice et la vertu [1]. »

Chaque jour et chaque séance de l'Assemblée appelaient le rédacteur du *Mercure* à maintenir ses principes envers et contre les actes de tous les partis. Si, d'un côté, il avait à relever les funestes et violentes insinuations des Lameth et de Barnave, les écarts de

[1] *Mercure de France*. Octobre 1789, n° 43.

Mirabeau, leur adversaire, et les maximes de M. Robespierre, leur ennemi profond à tous, il fallait aussi contenir les saillies quelquefois malavisées de Maury et de Montlosier, et parfois les maladresses de Cazalès. Il fallait encore au dehors dénoncer les infâmes libelles des amis de la gauche et blâmer les déclamations des partisans de la droite. Mallet posait alors franchement l'état des questions. Aux ennemis fougueux de la révolution, il disait :

« Les principes de la révolution sont devenus lois de l'État. Ils étaient impérieusement commandés par les abus de tout genre sous lesquels la France gémissait depuis le règne de Louis XIV. Le roi, l'Assemblée nationale, les ministres ont consacré un nouvel ordre de gouvernement. Le très-grand nombre de bons citoyens, qui en applaudissant au rétablissement de la liberté publique, blâment les violences gratuites dont il a été accompagné, qui déplorent la prolongation d'une anarchie que rien ne nécessite, et gémissent de l'impuissance où se trouve l'autorité royale d'en accélérer le terme, qui désapprouvant quelques-unes des bases sur lesquelles on a fondé la constitution, la fonderaient eux-mêmes sur des principes aussi libres en en limitant davantage l'application, en assurant aux lois cette énergie conservatrice qui résulte de l'intérêt de tous les pouvoirs à les maintenir inviolables : ces citoyens, disons-nous, se retourneraient contre l'ancien despotisme, du moment où celui-ci retrouverait des prosélytes menaçants. D'après ces principes que nous avons nous-mêmes professés, et que nous professerons invariablement, tout esprit sage blâmera ces écrits emportés que dictent les passions, où l'on outrage l'Assemblée nationale par des

clameurs, comme d'autres l'outragent par leur servile adulation [1]. »

Lors du serment civique, il insiste encore sur la nécessité et l'obligation d'obéir à la constitution, obéissance qui à ses yeux n'excluait en rien le droit d'examen et de désapprobation. Les citoyens sages enchaînent leur obéissance aux décrets de la puissance nationale; des esclaves seuls enchaînent leur conscience et leur jugement. Il exhortait donc ses amis à prêter le serment civique.

Cette impartialité ne touchait nullement les factieux, qui ne détestaient rien tant que la modération et n'avaient déjà plus que du mépris et presque de la haine pour la constitution; Mallet n'en continuait pas moins à être accablé de calomnies, d'injures et de menaces. Les Barnave, les Lameth, se mêlaient à ce concert de fureurs. Il jugea alors que mis personnellement en cause, il avait le droit de parler de lui et pour lui.

« Pour aimer sincèrement la liberté, dit-il, il faut en avoir joui; pour la reconnaître au milieu des artifices de l'ambition et des illusions de l'esprit de système, il faut en avoir connu les excès comme les bienfaits; pour en discerner les limites, il faut avoir été instruit, par l'expérience, des dangers où se précipitent les États assez imprudents pour forcer ces barrières sacrées que la loi, la justice, la sagesse interposent entre le pouvoir du peuple et son obéissance; entre le maintien de l'autorité légitime et la haine de toute autorité, entre les vertus

[1] *Mercure de France*. Janvier 1790, n° 1.

du citoyen et l'hypocrisie populaire qui peut surprendre la raison et l'estime de tout un peuple.

« Né dans une république, ayant eu vingt ans sous les yeux le tableau de toutes les passions qui troublent la liberté, du fanatisme politique, de l'esprit de parti, de l'abus des mots et du malheur public, seul résultat de ces orages, j'y ai du moins appris à me défier des opinions tranchantes, des essais systématiques, des violences, des injustices, des jugements pervers ou pervertis qui naissent au sein des révolutions même nécessaires, comme les insectes malfaisants éclosent au soleil d'été. Ce n'est pas à quarante ans qu'un républicain sage, qui en a traîné vingt dans les tempêtes politiques, se rendra le complice des fureurs de qui que ce soit[1]. »

A la fin du mois de janvier 1790, l'abbé Sieyès proposa à l'Assemblée nationale une loi sur la presse, longtemps réclamée. Le *Mercure*, après avoir observé que cette loi, qui de toutes la plus embarrassante à rendre efficace, même en temps de calme, était proposée dans l'instant où les lois de la plus facile exécution étaient impuissantes ou endormies, présenta à son tour des réflexions sur la matière, mais d'abord il reprocha à la loi de Sieyès de n'être annoncée que comme provisoire :

« On observe, dit-il, qu'une loi provisoire et une loi non réprimante sont malheureusement synonymes, surtout à l'époque où toutes les autorités chancellent. Le provisoire indique l'incertitude du législateur, la défiance de sa sagesse, de la sainteté de sa décision, de l'obéissance qu'il attend. Le public, et surtout les mé-

[1] *Mercure de France*, Janvier 1790, n° 5.

chants, pénètrent bien vite ces sentiments; l'exécuteur de la loi les partage, le crime s'en prévaut et se regarde comme à moitié sûr de l'impunité. Il me semble d'ailleurs que la liberté de la presse et le châtiment de ses excès reposent sur des principes immuables, avec lesquels il est dangereux de composer, et dont le législateur doit fixer invariablement l'application, en laissant à la police le soin d'en pallier la rigidité dans des circonstances trop menaçantes....

« Un esprit aussi pénétrant, aussi réfléchi, ajoute Mallet, que celui de M. l'abbé Sieyès, ne pouvait laisser échapper les vrais principes de la liberté de la presse; tel est l'empire universel d'une raison juste, qu'il s'est rencontré avec les maximes de Blackstone, de Hume, de de Lolme, de tous les publicistes dont l'Europe respecte l'opinion[1]. »

Mais les dispositions proposées trouvaient l'homme d'expérience incrédule sur leur efficacité, et après avoir établi les faits et la doctrine qui prévalaient en Angleterre en matière de liberté de la presse, Mallet conclut par cette réflexion qui semble banale, mais qui juge la question politique :

« La meilleure sauvegarde de la liberté de la presse, le plus efficace préservatif de son déréglement, c'est la morale des auteurs, non pas la morale qu'on parle ou qu'on imprime, mais celle qu'on pratique; le respect religieux de la vérité, l'honneur, l'habitude de la décence et cette terreur utile qui devrait saisir tout homme de bien, lorsque sa plume va afficher une accusation ou répandre un système. Point de milieu : exercée par des

[1] *Mercure de France*. Janvier 1790, n° 5.

scélérats, la liberté de la presse devient l'opprobre et le fléau de la société; elle en est la consolatrice et l'ange tutélaire, quand elle est l'instrument d'un génie vertueux[1]. »

Dans toutes les questions considérables, notre publiciste ne fléchit en rien sur la justice et la convenance des réformes principales; aussi, racontant la séance où Thouret présenta le projet de loi du comité de constitution sur les institutions judiciaires, il abandonna Cazalès :

« M. Thouret, dit-il, renouvela toutes les plaintes si connues, si développées anciennement par divers publicistes, contre les usurpations des cours souveraines et contre les abus intolérables de l'administration de la justice. Ces vices notoires, et démontrés par une longue et funeste expérience, ne laissaient douter aucun homme impartial de la nécessité d'une grande réforme; mais M. Thouret ne vit de salut que dans une régénération.

« L'impression de son tableau ne put être affaiblie par l'opinion de M. de Cazalès, qui, se jetant dans un autre extrême, représenta les parlements, comme ils se représentaient eux-mêmes dans leurs remontrances. Ce n'était pas là une logique adroite; car la vérité qui veut persuader a besoin même d'art, et surtout de se défendre de l'exagération[2]. »

[1] *Mercure de France.* Janvier 1790, n° 5.
[2] *Ib.* Avril 1790, n° 14.

CHAPITRE NEUVIÈME.

(1790.)

Voyage de Mallet du Pan à Genève. — Retour à Paris. — Égoïsme de l'Assemblée constituante. — Dénonciation d'un libelle contre M. de La Fayette. — Discours, dans le *Mercure*, sur l'année 1789. — Duel de Cazalès et de Barnave. — Jugement sur M. Necker. — Le rédacteur du *Mercure* sommé par une députation de citoyens d'écrire dans le sens de la révolution. — Sa déclaration. — Il élève la voix en faveur du clergé catholique odieusement maltraité. — Mirabeau ; sa mort. — Détails tirés des notes de Mallet du Pan sur les rapports de Mirabeau avec la cour.

Au printemps de 1790, Mallet du Pan conduisit son fils à Genève. Il reçut dans sa patrie qu'il n'avait pas revue depuis huit ans, un accueil bien fait pour le récompenser de la sollicitude avec laquelle au milieu des affaires de la France, il avait dans son journal même, surveillé les intérêts de Genève, menacés plus d'une fois au sein de l'Assemblée nationale. On avait fait entendre assez hautement dans les journaux révolutionnaires, que cette république pourrait bien, à son tour, essuyer le sort d'Avignon, et être réunie à la France par le même procédé. A la tribune, Volney avait signalé le peuple genevois comme courbé sous une affreuse tyrannie; Mirabeau, plus modéré, avait pourtant, avec sa légèreté ordinaire, porté sentence sur les lois de Ge-

nève, et l'éloquence de ces deux orateurs était parvenue à faire rejeter un don de neuf cent mille livres, offert politiquement par divers particuliers génevois de tous partis, propriétaires de rentes sur l'hôtel de ville de Paris, comme étant le fait de deux cents aristocrates oppresseurs.

Dans les journaux, c'était bien pis. Un libelle incendiaire où l'on exhortait le peuple génevois à se soulever, à prendre la cocarde, et à *élever le fanal lumineux de la lanterne*, fut peu après envoyé de Paris et circula à Genève. Tels sont les moyens, avait dit Mallet, en dévoilant cette machination, « tels sont les moyens de régénération, de persuasion et de patriotisme, avec lesquels on entend rétablir à Genève les droits inaliénables de l'homme. Ce libelle, ajoutait-il, a été reçu dans toutes les classes avec le mépris le plus profond. » Dès lors, Mallet s'était fait un devoir, et n'y avait pas manqué, de surveiller les manœuvres et les mensonges des journaux sur sa patrie. Quand ses concitoyens ne lui auraient pas su gré de cette constance et de cet intérêt, ils n'auraient pu qu'être flattés de voir un publiciste de ce mérite honorer le nom génevois par tant d'indépendance et de dignité.

Pendant ce séjour, qui dura près de deux mois, Mallet n'écrivit pas un mot pour le *Mercure*. Rien ne lui appartient dans les cahiers de ce journal, du 8 avril à la fin de mai. On peut le regretter, car dans cet intervalle, l'Assemblée eut de mémorables séances, entre autres, celles où se discuta, entre Mirabeau et Barnave, la grave question de la part à faire au roi dans la décision de la paix et de la guerre.

A son retour, il trouva la charge de ses devoirs encore aggravée et compliquée par les intrigues de parti; il fallait avoir le secret des démarches tentées par la cour pour se faire des appuis dans la Constituante, et ce secret changeait avec les projets de conduite et les conseillers du moment. Mallet devait être souvent dans un cruel embarras, placé qu'il était entre son mépris pour les petites manœuvres et l'intérêt qu'il prenait à la position du roi dont il pénétrait tout le danger. La fermeté de ses principes venait alors à son secours, et le crédit de son opinion et de son journal ne fit qu'augmenter. Nous continuerons à extraire du *Mercure* les pages les plus propres à mettre en évidence le caractère des événements, les traits trop adoucis d'une époque que, pour le malheur de nos temps, l'on s'est habitué à ne voir que poétique et grandiose.

L'historien ne doit pas oublier et on ne rappellera jamais assez, l'imprudente injustice de l'Assemblée nationale qui, placée entre la royauté et ses ennemis, sacrifia continuellement la première aux seconds, donnant à ceux-ci tous les encouragements jusqu'à l'époque où, atteinte elle-même, elle s'entendit demander à grands cris sa retraite, et vota cette non-réélection dont on a fait honneur à une abnégation héroïque, mais qui ne fut véritablement qu'une nécessité subie avec amertume. Cet égoïsme de l'Assemblée, de même que la violence des clubs et des journaux démagogiques qui travaillaient de concert à étouffer la liberté, était signalé avec persévérance par le *Mercure*. Le 9 juin, la commune de Paris ayant dénoncé au procureur du roi

un libelle atroce intitulé : *Vie de M. de La Fayette*, le *Mercure* fit cette observation significative :

« En approuvant ce zèle, on regrette qu'il ne se soit pas encore étendu à ces productions infâmes, scandaleusement calomnieuses, contre la reine et d'autres personnes, qu'on offre aux passants dans le Palais-Royal, et jusque sous les murs de l'Assemblée nationale : ces horreurs impunies se soutiennent depuis plusieurs mois ; et, comme si les libelles ne suffisaient pas à la curiosité, on a soin d'y joindre des estampes dignes du feu[1]. On regrette de voir journellement vendre, crier, circuler par la poste, des écrits où l'on invite le peuple à des assassinats nominatifs ; où on le presse d'égorger M. de Saint-Priest, M. de Bouillé, M. de Gillier, etc., où le roi et sa famille sont traités avec une indignité qui ne permet plus de reconnaître, ne disons pas des Français, mais aucune trace de société civile[2]. »

Selon son usage, Mallet avait annoncé une histoire de l'année qui venait de s'écouler, et il commença en effet à tracer la partie de ce tableau qui concernait la politique extérieure de l'Europe. Tout ce commencement est un excellent morceau d'histoire. Mais arrivé à la France, l'écrivain s'arrêta en déclarant qu'il était trop tard pour retracer la naissance et les premiers pas de la révolution française :

« Ce résumé, dit-il dans une page digne d'être re-

[1] « Ces estampes se distinguent par un caractère particulier de platitude et de férocité. Rien de plus éloigné de l'esprit français et de l'*humour* qui rend très-piquantes les caricatures anglaises. Celles qu'on étale sur nos quais rappellent les Vandales, et ne sont pas même bonnes à tapisser un cabaret. » (Avril 1790, n° 15.)

[2] *Mercure de France*. Juin 1790, n° 25.

cueillie, devait paraître au mois de janvier dernier; on en retarda le travail dans l'espoir qu'enfin la révolution de France aurait un terme, et qu'on pourrait en exposer les causes, les événements, le caractère, sans compromettre les droits de la raison, de la justice et de la vérité; mais la constitution n'est point finie; mais elle s'établit au milieu d'une fermentation toujours plus active, qui ne permet pas de distinguer les désordres qui peuvent résulter des nouvelles institutions de ceux qui tiennent à une licence passagère; mais, nous nous balançons encore de l'anarchie à la liberté; la nation est indépendante, mais l'empire de la loi chancelle toujours au gré des volontés partielles, de la terreur et de la force.

« La déclaration des droits et l'impunité des écrits les plus scandaleux, semblaient avoir assuré à tout citoyen le droit d'imprimer librement ses opinions, d'examiner les lois naissantes, en leur soumettant religieusement ses actions, et de prendre part à cette censure publique, importante dans tous les temps au maintien de la liberté et si nécessaire à l'aurore d'une législation dont l'intelligence humaine embrasse à peine l'étendue. Mais à cet égard, comme à tant d'autres, nous sommes encore sous l'arbitraire le plus absolu. Aucune loi n'a fixé la liberté de la presse, ni la responsabilité des auteurs, ni les tribunaux exclusifs auxquels il appartient d'en poursuivre les excès; ni la nature du délit, ni celle de la peine. Suivant les hommes, suivant les circonstances, suivant les opinions, on répond de tout, ou l'on ne répond de rien. L'un prêche périodiquement le meurtre et le vol, dont il prépare le succès par la calomnie : il reçoit une couronne civique; l'autre expose un doute, un fait prouvé, un principe contraire à ceux qu'il croit contraires à l'intérêt public, et l'on crie à la révolte. La

sphère des délits de la presse s'est agrandie à l'instant où l'on en proclamait l'indépendance : on a transformé en *crimes de lèse-nation*, les abus du raisonnement et quelquefois la raison même; ainsi l'échafaud pourrait devenir le châtiment d'un délit que les tyrans ont rarement osé punir d'une peine capitale. Et, qui dénonce, qui poursuit, qui juge? Quiconque veut aujourd'hui usurper ce ministère! particuliers, municipalités, districts, comités, clubs, associations politiques. Comment échapper à cette chaîne de surveillants, de dénonciateurs, de délégués arbitraires, qui poursuivent l'esprit humain et la raison publique?

« Quand cette police anticonstitutionnelle n'inspirerait pas le découragement, où conduit la fermeté à obéir à sa conscience et à défendre sa liberté? A des malheurs inutiles, à des persécutions dont nul de nous ne peut mesurer la gravité, et, enfin, à des écrits avortés dont la terreur ou la prudence comprime chaque réflexion et chaque sentiment.

« L'on n'attend pas que dans une situation si déplorable, je donne ici ce résumé tel que je l'avais conçu et développé; je me borne à acquitter une dette pénible, au lieu de remplir mon vœu et celui de mes lecteurs. Qu'ils regardent autour d'eux, dans leur ville, dans leurs foyers, sur la surface entière de l'empire, ils me pardonneront de substituer à un tableau quelques coups de crayon éteints, sur l'histoire d'une année où tant d'infortunes, d'attentats et de gémissements ont obscurci le mémorable spectacle d'un grand peuple, qui, d'une voix unanime et appelé par son roi même, se relevait si noblement vers la liberté[1]. »

[1] *Mercure de France*. Juillet 1790, n° 28.

Mallet n'avait pas de plus implacable persécuteur que Brissot; le plus souvent il laissait passer en silence les attaques de cet ennemi, car c'en était un; quelquefois il éclatait :

« Je me garderai bien, lui disait-il, de répondre une ligne aux atrocités que le sieur Brissot m'adresse dans sa feuille journalière, qui sue le sang. Je l'abandonne à ses remords, s'il en est susceptible; mais, qui croira qu'au milieu de ses invectives, il ose me menacer du comité des recherches[1]? Ah! que de précautions à prendre contre l'autorité, puisqu'à peine introduits dans ses fonctions, les hommes qui s'élevaient contre elle avec le plus de fureur sont capables de pareils excès! Eh bien, je déclare à cet inquisiteur menaçant, qu'en tout temps j'ai été et je serai prêt à porter mes actions, mes écrits, mes discours et mes pensées devant les tribunaux : je ne récuse pas même celui qu'il compromet par ses délations, et qui sans doute est bien

[1] Brissot, dans son *Patriote français* du 6 août, avait dit : « On a déjà rendu un compte de cette affaire (de d'Hosier et Petit-Jean), dans un journal qui fait les délices de l'aristocratie agonisante et dont l'auteur n'aime pas le comité des recherches, sans doute par la même raison que les volenrs ni lenrs champions n'aiment pas les lumières. Je n'ai compté dans cet article, un peu infidèle du *Mercure*, que dix-huit mensonges et en vingt-quatre lignes. *Ab uno disce omnes*. Et voilà l'homme qui donne des certificats de probité et de patriotisme à MM. Mounier et Lally-Tollendal; et voilà l'homme qui se fait le Don Quichotte de toutes les conspirations....Et voilà l'homme encore qui a la scélératesse de souiller ce qu'il y a de plus saint, de ridiculiser la fête du 13 juillet si fraternelle, célébrée à Londres par les amis de la révolution; cette fête, le gage futur de l'union des deux nations; de ridiculiser un de ces philanthropes qui ont vieilli dans l'expérience des vertus, dans les combats pour la liberté, le docteur Price. » Le lendemain Brissot insista encore. «.... Je l'ai pesé longtemps ce mot de scélératesse, et j'en soutiendrai la justesse devant tous les tribunaux. Je hais plus que personne au monde la calomnie; je hais surtout à haïr, mais, etc., etc. » *Patriote français* du 7 août.

éloigné d'approuver les excès de ce folliculaire calomnieux[1].... »

On sait qu'une rencontre eut lieu entre Barnave et Cazalès; ce dernier fut blessé grièvement : cette blessure lui sauva la vie.

« M. de Cazalès est hors de danger, raconta le *Mercure :* du second coup de son adversaire il avait été blessé à la tête; heureusement son chapeau et sa position empêchèrent le coup d'être mortel. S'il a reçu pendant sa maladie des preuves touchantes et très-nombreuses d'estime et d'attachement, il a été aussi l'objet du déchaînement le plus féroce. Nous avons entendu regretter que son accident ne fût pas mortel, et l'on n'a pas craint de citer avec éloge le propos répété dans plusieurs lieux publics au milieu des attroupements, que si M. Cazalès eût tué M. Barnave, on l'aurait massacré lui-même. La fausse nouvelle de sa mort fut reçue par ces cannibales avec une vive allégresse. Nous l'avons dit, et, après en avoir été vingt ans les témoins, il n'est pas de sentiment honnête, pas de principe de morale, pas d'affection naturelle que le fanatisme politique n'empoisonne et ne dénature. Il change en tigres ceux qui sont nés grossiers et inhumains; il pervertit les nations généreuses et les accoutume aux inclinations féroces, les moins compatibles avec leur caractère. Tel est aujourd'hui l'esprit de justice qu'on a inculqué à la multitude : quiconque ne pense pas comme ses adulateurs est digne de mort; et celui qui en fera l'observation sera, ainsi que nous, affiché dans les libelles sanguinaires où chaque matin le peuple lit de nouveaux arrêts de proscrip-

[1] *Mercure de France.* Août 1790, n° 33.

tions, comme un *vil esclave*, un *fauteur de despotisme*, un *aristocrate désespéré*. Voilà le cercle que parcourt maintenant la liberté en France[1]. »

Un mot expressif échappa à Mirabeau, lorsqu'il développa la proposition d'une adresse à envoyer à l'armée pour la rendre attentive aux obligations que lui imposait le serment. « Il est temps, dit-il, de faire une *déclaration des devoirs.* » Le *Mercure* observa que cet aveu remarquable méritait d'être retenu :

« Il est donc vrai qu'on a pu abuser de cette déclaration des droits, comme le pressentirent à Versailles tant de bons esprits ! Il est donc vrai qu'une déclaration des devoirs est nécessaire, quoiqu'on l'ait repoussée à Versailles avec emportement, malgré l'éloquence prophétique de M. Redon ! Que de crimes et de désastres eût épargnés M. Mirabeau, s'il avait fait, il y a un an, l'aveu qu'on vient de lire[2]. »

Mirabeau ayant insisté avec plus de force que personne sur le danger des élections populaires, trop fréquentes et trop étendues :

« Ce ne sont plus, remarqua encore le *Mercure*, en félicitant l'auteur de ce changement d'opinion, des sages, des patriotes incorruptibles, des philosophes libres qui composent les élections : M. de Mirabeau nous apprend, pour la première fois, que les assemblées populaires sont le siége des factions, des cabales, des intrigues et de la corruption [3]. »

[1] *Mercure de France*. Août 1790.
[2] *Ib*. Août 1790, n° 35.
[3] *Ib*. Septembre 1790, n° 38.

Au commencement du mois de septembre 1790, à la suite des clameurs populaires qui, aux portes de l'Assemblée, demandaient le renvoi des ministres traîtres à la patrie, Necker quitta furtivement ce ministère où il était rentré aux acclamations de Paris et de la France. Les réflexions que ce dénoûment d'une si grande fortune politique suggéra à Mallet, valent la peine d'être rapportées ici dans toute leur étendue :

« Les causes du départ précipité de M. Necker, l'indifférence publique qui l'a accompagné, son arrestation sur la route, la lettre du président de l'Assemblée à cet ancien ministre, sont des traits caractéristiques à conserver dans l'histoire de nos jours; ils seront la leçon des hommes publics et seraient la leçon des peuples, si les peuples en écoutaient jamais d'autres que celles de leurs flatteurs.

« Il n'y a pas quinze mois que M. Necker était l'objet d'une idolâtrie fanatique; son nom était à la tête de la révolution; une sédition à Versailles punissait le roi de lui avoir retiré sa confiance; les chefs des communes, liant adroitement leurs intérêts aux siens, l'accablaient de doléances sur sa disgrâce, de félicitations à son retour. Éloigné le mois suivant, son départ devint un jour de deuil et faillit en être un de sang. Son buste, promené dans la capitale comme le palladium de la liberté, embrasait toutes les têtes; les spectacles étaient fermés, et, dans cette calamité publique, l'Assemblée et le peuple rivalisèrent d'émulation à prescrire au roi le rappel de son ministre.

« Il revint: il parut à cet hôtel de ville où le monarque l'avait précédé quelques jours auparavant. On

avait dit à Louis XVI que son peuple venait de le conquérir; M. Necker se montra comme le conquérant du peuple et de la cour. Des acclamations frénétiques signalèrent sa marche triomphale, on l'enivra de harangues adulatoires; les compliments fastueux de l'Assemblée nationale suivirent ceux de la capitale; ce moment de règne fut beau, mais celui du détrônement commença le lendemain. Si M. Necker avait espéré de sauver la France en gouvernant ses législateurs, cette illusion fut promptement détruite. Au premier essai de ses forces, il éprouva des frottements; on n'avait plus besoin de son nom ni de son opposition à la cour; ses courtisans devinrent ses maîtres. Vainement s'adressa-t-il à eux avec timidité, ses avances furent méconnues, son ascendant baissa de jour en jour; quelques déférences sur les matières de finance ne purent compenser le discrédit de ses opinions. Il les prodiguait inutilement, et, par une fatalité remarquable, ses conseils politiques n'eurent de succès que dans cette mémorable question du *veto* absolu, contre lequel il se déclara, après avoir été cependant convaincu par M. Mounier. Cette décision fut l'ouvrage de sa faiblesse et des terreurs qu'on eut l'art de lui inspirer.

« Ce même sentiment d'effroi l'entraîna bientôt dans le cours du torrent; il s'abandonna aux flots, au lieu de les tempérer; il vit échouer la monarchie sur les écueils, sans avoir la force de leur opposer le gouvernail. Il retira sa confiance aux derniers défenseurs de l'autorité royale, pour en conquérir les ennemis qui profitaient de ses illusions. On le flattait au lieu de l'éclairer; en vain il se débattit contre l'empire impétueux qui s'élevait sur les ruines de celui du gouvernement; on ne l'admit pas même à le partager; ses remontrances,

ses mémoires, d'abord écoutés avec transport et délibérés par acclamation, inspirèrent de l'impatience, et enfin des murmures. Il eut beau parler à l'Assemblée dans le langage le plus soumis et le plus flatteur, l'appeler une confédération de lumières et un sénat de sages, la politique, l'ambition et la haine restèrent inflexibles. On en vint à se plaindre de l'intervention continuelle du ministre des finances dans l'administration des finances; on le réduisit au rôle de trésorier public, à l'instant même où on lui reprochait de ne pas imaginer des plans généraux. Des dégoûts encore plus personnels tourmentèrent sa sensibilité; on vit l'homme au retour duquel la France avait été illuminée, et dont la tête pliait, il y a un an, sous les couronnes civiques, réduit à disputer par brochures avec M. Camus et avec de méprisables journalistes.

« Sans doute M. Necker aurait dû rester moins longtemps le témoin de son abaissement. L'émeute du jeudi 2 décida sa retraite. Il est certain qu'à huit heures du soir, M. de La Fayette lui envoya un aide de camp pour l'avertir du danger qui le menaçait et l'exhorter à sortir de son hôtel. Accompagné de cet aide de camp, il se rendit à sa campagne de Saint-Ouen, d'où il envoya sa démission à l'Assemblée nationale. Son arrivée nocturne et inattendue ayant excité quelque émotion de curiosité dans le village, il jugea prudent de s'éloigner, erra jusqu'au matin dans la vallée de Montmorency et revint à Paris dans la matinée. Il ne manquait à cette inconcevable destinée que l'outrage dont il a été l'objet à Arcis-sur-Aube. Nous écarterons le bruit assez général qu'il a dû cet affront au zèle ardent d'une personne connue: une manœuvre aussi infâme ne peut s'accréditer sans des preuves démonstratives.

« Ce que l'esprit de parti, la haine et les libelles ne lui enlèveront jamais, c'est le mérite d'une intégrité pure au milieu de la corruption, du désintéressement dans le siècle de la cupidité, d'un zèle infatigable dans les travaux de sa place, d'une attention soutenue aux misères du peuple, de cet esprit d'ordre et de mesure dans l'administration des finances sans lequel on court risque de tuer un État malade, en le bouleversant par des hardiesses.

« Des hommes sages, siégeant encore aujourd'hui à l'Assemblée nationale, conseillèrent à M. Necker, immédiatement après son retour, de présenter un état général des dépenses et des revenus nécessaires, d'en obtenir la consécration, ou de résigner sa place. Il suivit d'autres impulsions et préféra courir la chance des nouveautés et des embarras qui allaient accabler les finances.

« Il est digne d'observation que ce ministre, dont les écrits ont été un hommage perpétuel à l'opinion, soit une victime choisie de ses vicissitudes. C'est que M. Necker confondait sans cesse l'opinion de Paris, de l'engouement et de la minute avec celle que le temps et les lumières forment et épurent. Il se crut inébranlable sur cette pyramide de sable; il donna un titre éclatant à ceux qui dédaignent les réputations du jour. On eut tort de l'adorer en 1789, ou l'on a tort de le déchirer en 1790.

« Que les citoyens ruinés, brûlés, persécutés, proscrits depuis quinze mois; que les défenseurs de la délibération par ordres, ceux de la déclaration du 23 juin; les adversaires mêmes de ces deux systèmes qui retranchèrent la liberté derrière le pouvoir négatif de la couronne, aient retiré à M. Necker leur estime et leur confiance,

cela se conçoit; mais que les sectateurs des principes qu'il a fait triompher et des vérités qu'on a rendues affreuses par des applications injustes et cruelles; que ceux auxquels M. Necker prodigua sa déférence, sacrifia tout, jusqu'à ses opinions, dont il servit les projets par sa condescendance, caressa les exagérations, et ménagea scrupuleusement les intérêts, l'aient livré à la haine publique; que le peuple préservé de la famine par son crédit personnel et par ses soins; que le peuple à ses genoux, lorsqu'il contrariait la couronne, ait demandé sa tête lorsque la couronne n'avait plus rien à perdre, c'est là un phénomène qui doit inspirer l'horreur de la faveur publique et consoler de la perte de l'affection populaire.

« Puisse M. Necker oublier la faiblesse qui l'y rendit trop sensible, le malheur de sa gloire, la monarchie française brisée entre ses mains et la triste promesse qu'il hasarda au mois de décembre 1789, dans ce rapport éternellement mémorable, où il assura au vertueux prince qui lui remettait les intérêts du trône qu'à l'abri de ses principes, les peuples seraient plus soumis et le monarque plus heureux[1]. »

On s'empara de ce jugement sur M. Necker, pour attaquer par un autre côté le caractère de l'auteur. Le reproche et la défense sont consignés dans cette note insérée au *Mercure :*

« J'avais cru garder dans cet article la mesure qui convient à un homme, dont aucune considération de haine ou de faveur ne fera fléchir ni la conscience ni la plume. Je le crois encore, et certes les injures rendent

[1] *Mercure de France*. Septembre 1790, n° 38.

mon opinion plus inébranlable. Tandis que je l'exposais avec ménagement au milieu des passions furieuses et de l'indifférence mortifiante qui se croisent ici sur le compte de M. Necker; dans sa patrie, d'imbéciles émules des Brissot, des Marat, des Desmoulins, répandaient que, pour déchirer M. Necker, j'étais payé par les *aristocrates;* que je me vengeais de ne pas avoir été consulté par ce ministre; que j'en imposais sur l'article du *veto*, et vingt autres turpitudes du même genre. Je ne descendrai pas jusqu'à répondre à ces bassesses, et je ne les cite que pour consoler ceux qui pourraient croire qu'on ne rencontre qu'à Paris cette vile espèce de calomniateurs, trop stupides pour discuter des opinions et assez lâches pour supposer des motifs honteux à la franchise qui les professe[1]. »

Au reste, Mallet donna en même temps la preuve de son impartialité, en défendant M. Necker et les autres ministres contre les inculpations en sens opposés dont ils furent l'objet dans l'Assemblée (séances des 18, 19 et 20 octobre) à la fois de la part de la gauche et de la droite. Cazalès leur reprochait d'avoir trahi l'autorité royale et causé tous les malheurs de la monarchie; tandis que de l'autre côté de l'Assemblée, on les accusait de n'avoir pas administré dans le *sens* de la révolution. Le discours de Cazalès exprimait avec une vivacité éloquente, mais peu généreuse, les longs ressentiments de son parti contre les actes et les conseils du ministère Necker. Mallet du Pan jugea que plus le caractère de loyauté de M. de Cazalès, et plus les beautés de son discours,

[1] *Mercure de France*. Octobre 1790, n° 44.

la force de ses idées et la justesse de plusieurs de ses motifs étaient dignes de considération, plus il importait de peser ses paroles sans prévention :

« A la lecture des qualifications flétrissantes et des termes méprisants employés par cet orateur, on reconnaîtra difficilement la mesure qui sied même à la tribune de l'Assemblée nationale, lorsqu'on y parle des personnes; mesure dont M. de Cazalès offre un exemple habituel. Dans une autre bouche, on prendrait ce langage amer et virulent pour celui d'un chef de parti, ou d'un ennemi personnel; et certainement l'orateur n'a fait que céder à un zèle dont je partage les motifs, mais dont l'expression me paraît outrée et impolitique.

« Rien de plus injuste, à mon sens, que le reproche adressé à M. Necker d'avoir préféré son ambition et sa sûreté au devoir de guider l'Assemblée nationale dans l'administration des finances. On ne guide point celui qui ne veut pas être guidé; on ne guide point celui qui, au premier pas, donne des leçons à son instituteur; on ne guide point le gouverneur qui renverse toutes ses fortifications, brûle ses magasins et ouvre les issues, pour reprocher ensuite à l'ingénieur d'avoir mal défendu la place; on ne rétablit point de finances au milieu de l'anarchie universelle, de l'anéantissement des pouvoirs, de l'impunité des désordres et du fanatisme qui, pour plaire au peuple, ferme les sources du revenu public; on ne rétablit point de finances sans crédit, sans impôts, sans force publique, sans confiance. A l'ouverture des états généraux, M. Necker traça le déficit et le moyen d'y subvenir. Est-ce lui qui a imaginé de nouveaux systèmes, aggravé ce fardeau et réduit à l'appuyer sur des feuilles de papier? Ne résistons point à l'évidence et laissons les torts à leur place. Accuser M. Necker du

malheur de nos finances, c'est l'accuser de la perte de la bataille de Ramillies[1]. »

Ici se place un épisode caractéristique dans l'existence du journaliste à cette époque. On croira sans peine que depuis les visites menaçantes dont il a été question plus haut, la fureur révolutionnaire n'avait point fait quartier à l'auteur du *Mercure*. Les clubs, la feuille de Brissot et d'autres, lui avaient prodigué les calomnies et les délations :

« Je n'ai opposé, put dire Mallet en toute vérité, je n'ai opposé à cette guerre affreuse que ma vie présente et passée. Je l'ai offerte à l'examen de la méchanceté et de la fureur. J'ai continué, avec la fermeté qui sied à l'homme de bien, à manifester les principes que la révolution ne m'a pas donnés, et qui m'ont appris à voir l'abîme de la liberté, de l'ordre public et de l'État, dans les exagérations de l'enthousiasme et dans les méprises de l'inexpérience.

« On peut croire que ce plan de conduite, auquel je dois l'estime de ceux à qui le sentiment de l'honneur, du respect de soi-même et de la liberté n'est pas étranger, n'a désarmé aucune des passions dont je suis par état condamné à tracer l'ouvrage toutes les semaines. »

Dans les derniers mois de 1790, il fut en butte à de nouvelles démarches qu'il a racontées lui-même, et qui caractérisent trop bien l'aveuglement des esprits :

« Le lundi 15, on m'informa que j'étais, dans quelques lieux publics, l'un des objets de ces motions, où

[1] *Mercure de France*. Octobre 1790, n° 38.

quelques hommes, se chargeant des jugements de la nation, disposent de l'existence des citoyens. Plusieurs feuilles me signalèrent le lendemain à la multitude comme un prédicateur de contre-révolution, comme un aristocrate qui excitait les peuples contre les impôts, comme un suppôt du despotisme qui manquait de respect à quelques députés. Il ne manquait à ces écrits dictés par la faim, la jalousie, le fanatisme, et qui nous ramèneraient au lendemain de la Saint-Barthélemy, que d'être écrits de mon sang. Leur succès ne se fit pas attendre; vers midi, on vint m'avertir qu'un attroupement, formé dans mon voisinage, menaçait de traiter ma maison comme celle de M. de Castries. Heureusement, *sanctiores erant aures populi quam corda sacerdotum*, et les faméliques précepteurs de la multitude ne parvinrent pas à exalter suffisamment son effervescence.

« Le lendemain, les motions continuèrent, et le jeudi matin on m'annonça une députation qui demandait à me parler. Quatorze ou quinze inconnus, dont la moitié restèrent dans ma cour, formaient cette ambassade. L'un d'eux, en m'adressant la parole, me signifia qu'ils étaient députés des sociétés patriotiques du Palais-Royal, pour m'intimer de changer de principes, et de cesser d'attaquer la constitution, sans quoi on exercerait contre moi les dernières violences : il ajouta qu'ils avaient empêché le Palais-Royal de fondre sur mon domicile, et qu'ils me donnaient un avertissement de bienveillance. « Je ne reconnais, répondis-je à ce député et à ses collègues, d'autre autorité que celle de la loi et des tribunaux. Qu'on m'y dénonce, je suis prêt à répondre de mes actions et de mes écrits. Il est étrange que, dans un pays où l'on a proclamé la liberté de la presse,

et où l'on en abuse indignement, on se permette d'y attenter par de semblables démarches. — Mais, monsieur, répliqua-t-on, vous attaquez les décrets, l'Assemblée nationale, les patriotes, les défenseurs de la liberté. — La loi seule, répliquai-je, est votre juge et le mien. C'est manquer à la constitution que d'attenter à la liberté de penser et d'écrire. — La constitution, c'est la volonté générale, reprit le premier porteur de paroles, la loi, c'est la volonté du plus fort : vous êtes sous l'empire du plus fort et vous devez vous y soumettre. Nous vous exprimons le vœu de la nation, et c'est la loi. »

« Je ne doutais pas, en effet, de cette terrible vérité, que nous vivions sous la loi du plus fort ; mais inutilement essayai-je de leur faire sentir que la liberté et la force étaient incompatibles. Cinq ou six parlaient à la fois et se contredisaient mutuellement. L'un d'eux m'ayant reproché de remplir le *Mercure* de faits faux, je l'invitai à me le prouver en citant ces faits : pour exemple, il choisit l'affaire de M. de Castries, et ce ne fut pas sans peine que je parvins à lui démontrer que le dernier *Mercure* ayant paru avant ce dernier événement, il était impossible que j'en eusse parlé d'aucune manière. L'un des députés convint de cette observation : elle prouve à quel point on avait abusé de leur bonne foi. D'autres, revenant aux griefs généraux, me reprochèrent de favoriser l'ancien régime et de parler sans cesse du pouvoir exécutif. « L'ancien régime, leur répondis-je, n'a eu et n'aura jamais d'ennemi plus décidé que moi, qui ai gémi plus que personne sous son oppression. Citez une ligne du *Mercure* qui ait exprimé le vœu de son retour. Quant à l'autorité royale, oui, certes, je la défendrai, et jusqu'à ce que la violence

m'en empêche, comme le plus solide rempart de votre liberté et comme le gage de la conservation de la monarchie. — Oh! répliquèrent-ils en commun, nous serions bien fâchés d'être sans roi; nous aimons le roi et nous défendrons son autorité; mais il vous est défendu d'aller contre l'opinion dominante et contre la liberté décrétée par l'Assemblée nationale.

« —Messieurs, repris-je, je ne suis pas venu en France prendre de vous des leçons de liberté, je suis né dans son élément; j'ai vécu vingt ans au milieu de ses orages; ce n'est pas depuis vingt-quatre heures que j'en ai étudié le système. Y a-t-il un écriteau d'évidence qui nous enseigne la véritable route? Attendez l'expérience, et jusqu'alors respectez la liberté des opinions. Je ne donne pas les miennes comme infaillibles; mais personne à cet égard n'a plus de droits que moi. Est-ce dans l'anarchie que vous entendez juger des effets de théories contraires à l'autorité de tous les siècles et de tous les philosophes? Un jour, peut-être, vous me remercierez d'avoir cherché à vous garantir des méprises où l'on vous entraîne, et d'avoir défendu des principes que je crois les seuls conformes aux intérêts et à la liberté de la nation. »

« On me répliqua de nouveau que je ne devais pas m'opposer à la volonté du peuple, outrager les décrets et irriter la nation. « Au surplus, ajouta l'un des assistants, nous avons rempli notre commission, et il ne vous reste de parti, si vous ne voulez vous exposer à la justice du peuple, que de changer d'opinion. — Vous êtes maîtres, répliquai-je, d'exercer contre moi telles violences auxquelles je n'ai rien à opposer, brûler ma maison, et me traîner à l'échafaud; mais vous ne m'arracherez jamais une apostasie. Je ne puis résister à la

force; si elle m'oblige à quitter la plume, je la quitterai sans regret. »

« J'entendis une voix qui déplorait mon fanatisme; un autre interlocuteur me pressa amiablement de m'attacher aux opinions dominantes, d'écrire en leur faveur; il me fit même l'honneur de me dire qu'ils viendraient m'en remercier. « Ce serait au contraire, lui dis-je, en le remerciant moi-même, me rendre digne de votre mépris, et vous ne me mésestimez pas assez pour me croire capable d'une pareille lâcheté. Au reste, je vous répète que, libre de tout intérêt personnel dans ces débats publics, et n'ayant manifesté mes sentiments que parce que la loi et le bonheur de tous m'y autorisaient, si la force m'ôte cette liberté que la loi m'a donnée et qu'elle soit impuissante à me garantir, j'irai chercher un asile où elle soit à l'abri de la violence. »

« Ainsi finit cet entretien d'un quart d'heure, dont je rapporte le précis d'après ma mémoire et celle de quelques personnes présentes. Je serais injuste de ne pas publier qu'on ne pouvait exécuter une mission plus odieuse avec plus de ménagement; qu'aucun des députés n'a manqué d'honnêteté à mon égard; que plusieurs même m'ont donné des marques d'intérêt; que le seul qui ait décliné son nom, M. Fournier, s'empressa de rassurer ma femme et mes enfants, témoins de cette scène; et que si j'ai une plainte à former, c'est uniquement que ces députés, très-bien vêtus, n'aient pas substitué à des discours vagues et cent fois interrompus, un entretien plus serré, où, le *Mercure* à la main, je leur eusse montré l'énormité des calomnies par lesquelles on avait égaré leur jugement.

« Le même jour, M. Panckoucke, propriétaire des journaux dont la rédaction m'est confiée, reçut le même

arrêt, et dans les mêmes formes, quoique à plusieurs reprises et publiquement il se soit, à juste titre, déchargé de toute responsabilité personnelle à l'égard des opinions que manifestent les rédacteurs [1]. »

De tels faits suffisaient à démontrer l'anéantissement de l'ordre public et l'impuissance des lois civiles à protéger la sûreté des individus.

« Que répondre, observe Mallet à ceux qui, à mon exemple, seront en droit de dire : Et que m'importent ces droits de l'homme que vous avez gravés sur parchemin, si ceux de la force prévalent impunément sur eux ? Que m'importent les droits qui ne sont respectés que par ceux qui n'ont ni la puissance de les violer, ni celle de les défendre ?

« *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de cette liberté, dans les cas déterminés par la loi.* Ou ce décret est une insigne tromperie, ou nul individu ne peut sans délit m'enlever l'exercice de cette liberté. Si chaque société partielle, s'attribuant la puissance de la nation et celle de l'autorité publique, est maîtresse de faire taire la loi, d'opposer le vœu du peuple aux priviléges sacrés des citoyens, de les dévouer par sentence à l'anathème et de l'exécuter, la société est dissoute, l'innocence n'a plus d'asile, et la constitution n'est autre chose que l'absence de tout gouvernement. J'invoque ici la sincérité de ceux-là même qui se permettent d'offenser dans autrui la liberté qu'ils réclament pour eux-mêmes. Qu'é-

[1] *Mercure de France*. Novembre 1790, n° 48.

tait donc cet ancien régime, dont ils ont abattu la tyrannie, si ce n'est le droit du plus fort? Qu'avons-nous gagné si, au lieu d'émaner des bureaux d'un ministre, les lettres de cachet sont à la discrétion des clubs, des folliculaires et du Palais-Royal[1]? »

L'homme désigné par les folliculaires aux fureurs de la multitude comme ennemi de la révolution, avait bien le droit de se retourner vers ceux qui s'en disant les amis, oubliaient trop leur passé; c'est ce que fit Mallet dans cette apologie pleine de dignité :

« Je répondrai, dit-il dans le même morceau, je répondrai, une fois pour toutes, aux calomnies qui m'ont valu la visite domiciliaire de la semaine dernière.

« J'y répondrai d'un mot, en livrant ma vie et mes ouvrages à la plus rigoureuse inquisition.

« On m'accuse d'être l'*ennemi de la révolution*, terme sacramental et mystique, qui sert de signal aux meurtriers, comme celui de huguenot leur en servait au XVI[e] siècle. Si l'on entend par *révolution* le changement mémorable digne de l'admiration des siècles, à la suite duquel une monarchie absolue, gangrenée d'abus, déjà dissoute avant sa chute, devait faire place au gouvernement légal et régulier, dont le roi, dans son abnégation paternelle, avait lui-même posé les fondements, nul n'a fait, n'a exprimé de vœu plus ardent et plus désintéressé pour le succès d'une si noble entreprise.

« Mais si l'amour prétendu de la révolution n'est qu'un cri d'inimitié et de violence, s'il consiste à pro-

[1] *Mercure de France*. Novembre 1790, n° 48.

voquer tous les trois mois des catastrophes et à y applaudir ; à ne mettre aucun terme à cette anarchie favorable aux factieux seuls, ni aucun choix dans les moyens d'acquérir la liberté ; s'il consiste à méconnaître tous les principes, et à saper successivement la constitution elle-même; à troubler l'ordre public, la sûreté, la liberté individuelle, sous prétexte de vigilance et de zèle civique ; à constituer un état de guerre épouvantable entre les faibles et les forts ; à persécuter pour un soupçon, à susciter des insurrections renaissantes pour des ombrages, et à faire de la souveraineté du peuple un despotisme illimité, multiplié autant de fois qu'il existe de sections dans l'empire ; si c'est là, dis-je, ce qu'il faut préconiser comme le plus beau système de gouvernement humain, *qu'on me ramène aux carrières*.

« Ajouterai-je qu'un de mes crimes est d'attaquer ceux que des chroniqueurs et des gazetiers universels appellent les défenseurs de la liberté? Certes, ce n'est pas sur la parole de quelques feuillistes que l'histoire et la postérité adjugeront ainsi les titres. Ce n'est point au fort de la mêlée, ni dans l'obscurité de la tempête, qu'on peut distinguer les panaches. Tel ami du peuple est à mes yeux le bourreau de ses droits : aucune loi ne m'oblige à soumettre mon jugement à cet égard à celui de personne. Le temps prononcera entre les opinions contraires; et jusqu'alors, je ne donnerai ce nom si profané de défenseur de la liberté, qu'à celui qui sait la respecter et la défendre pour tout le monde.

« Quant à mes principes politiques, ils sont à moi, et à moi seul ; antérieurs à la révolution, la révolution leur a donné dans mon esprit un nouveau degré de force. Je les ai assez souvent, assez énergiquement ma-

nifestés pour lever les doutes des lecteurs de bonne foi. Puisqu'il faut en faire une nouvelle profession, je déclare qu'admirateur zélé des principes de la constitution britannique, je persiste à les regarder comme les seuls applicables à tout État de quelque étendue où l'on doit conserver la monarchie, comme les seuls qui puissent concilier les droits de la liberté et ceux de l'autorité, l'influence du peuple avec la subordination légale, et qui, par une balance bien ordonnée des pouvoirs, les empêchent de passer leurs limites, en opposant l'intérêt de chacun d'eux à l'usurpation réciproque, et l'intérêt de tous aux entreprises violatrices de la constitution.

« Sans ces proportions, dont l'expérience a consacré la justesse, sans la division de la puissance législative, et l'unité rigoureusement concentrée du pouvoir exécutif, je ne conçois le gouvernement représentatif que comme un théâtre de factions désordonnées, dont le dernier terme est d'amener très-promptement, ou la démocratie la plus orageuse, si le peuple reprend l'exercice direct de son autorité, ou une aristocratie oppressive, si l'on parvient à le séduire ou à l'endormir.

« Ainsi, depuis que j'ai le sentiment de la raison, et que vingt ans de séjour au milieu des troubles populaires ont mûri mon esprit, les gouvernements mixtes m'ont paru les seuls compatibles avec la nature humaine, les seuls qui permettent la rectitude et la stabilité des lois; les seuls, en particulier, qui puissent s'allier avec la dégénération morale où les peuples modernes sont arrivés.

« Faut-il le redire? Telle a été l'invincible opinion d'un homme dont on ose emprunter les maximes en les travestissant, de J. J. Rousseau, qui, par la définition

qu'il a donnée des conditions nécessaires de la démocratie, l'a proscrite à jamais du milieu de nous.

« Que ma doctrine soit une erreur, je ne songerais pas à m'en défendre dans un moment où personne ne tolère de discussion, et où, à toutes celles que j'ai entreprises, on n'a jamais répondu que par des insolences calomnieuses; mais, certes, c'est un grand trait à conserver dans l'histoire de l'esprit humain, que ce fanatisme proscripteur qui veut subjuguer la raison à des idées d'une année, lorsque la raison se borne à défendre le produit des siècles et de l'expérience. C'est d'une vanité bien confiante de repousser impérativement l'autorité du temps, les raisonnements des âges et l'exemple des nations, par l'ordre de souscrire à des nouveautés sans modèle, dont les effets sont cachés par l'avenir.

« Que des hommes indifférents sur la réputation d'autrui, parce qu'ils le sont sur la leur propre, adoptent et répètent les plus atroces imputations, que de pareils hommes redisent encore, d'après ces folliculaires pervers, dont la citation déshonorante m'échappe pour la dernière fois, qu'on a *acheté* mes opinions, qu'ils assurent que les ministres et les prétendus aristocrates se sont assurés de ma voix à *prix d'argent :* je leur répondrai avec le fils de Mithridate :

« .... Ils ne vous croiront pas[1] ; »

et voici pourquoi ils ne vous croiront pas : j'ai vécu six ans sous l'ancien gouvernement, et si je n'ai pas perdu mon établissement, si la Bastille ne m'a pas ren-

[1] Mallet se trompe, c'est dans la bouche de Burrhus repoussant les accusations et les menaces d'Agrippine que Racine a placé cette noble réponse.

fermé, je le dois à la contenance que j'ai tenue devant le pouvoir, et à l'offre de ma retraite cent fois répétée. L'un des ministres est encore dans l'administration ; son témoignage ne sera pas suspect. Les censeurs dont j'étais entouré, et que par prédilection on avait triplés pour moi seul, peuvent rendre compte de la faveur dont je jouissais. Décidé à tout perdre plutôt que de sacrifier mon indépendance, j'avais déclaré à plusieurs reprises à divers ministres qu'ils pouvaient supprimer tout ce que j'écrirais, mais qu'ils ne m'arracheraient jamais un éloge ni une ligne contraire à ma conscience.

« Aussi tandis qu'en vers et en prose tant d'écrivains passionnés, gratifiés, s'extasiaient sur les actes des membres du gouvernement, tandis qu'ils célébraient les plus vils courtisans, j'étais considéré comme un détracteur insigne de la royauté, comme un républicain indisciplinable.... Les grâces pleuvaient sur ces généreux lettrés.... Eh bien ! aujourd'hui tous ces obscurs valets de l'opinion et de la puissance du moment sont les héros de la liberté, les amis du peuple, les déclamateurs antiministériels. Quant à moi je suis l'esclave et le pensionnaire de la cour.

« Certes, on ne m'a trouvé ni sur les livres rouges, ni sur les registres des grâces et pensions. Je n'ai pas même participé à celles qui sont acquittées sur les énormes redevances que payent les journaux politiques; je m'en félicite, non par un désintéressement ridicule, mais parce que, ayant droit à ces bénéfices, je n'ai à me reprocher, ni une lettre, ni une démarche, ni une visite, ni une sollicitation, qui ait pu tendre à le rappeler. Je n'ai rien demandé, rien reçu; et plût à Dieu que la révolution n'eût trouvé que des hommes aussi

libres de la reconnaissance ! elle n'aurait pas fait autant d'ingrats.

« Plusieurs fois, sans doute, j'ai pris la défense des ministres et encore plus souvent celle de l'autorité constitutionnelle, qu'ils étaient chargés de maintenir. Je m'honore d'avoir élevé ma voix contre l'atrocité des diffamations, et des accusations réunies dont M. le garde des sceaux, MM. de Saint-Priest et de La Tour du Pin ont été l'objet. J'ai en cela rendu hommage à la vérité, bien plus précieuse que les ministres. C'était partager les ressentiments auxquels ils étaient en butte ; voilà les richesses que j'ai remportées de ce combat. Il n'y a plus que de la lâcheté à attaquer des hommes publics sans pouvoir, impuissants à faire le bien et le mal, et dont l'appui ne vaut pas celui d'un démagogue de carrefour : le courage est d'oser les défendre.

« On me pardonnera l'étendue de cette digression personnelle. Je la termine en appliquant à mes opinions ces vers de Voltaire :

« .... Renoncer aux dieux que l'on croit dans son cœur,
« C'est le crime d'un lâche, et non pas une erreur;
« C'est quitter à la fois, sous un masque hypocrite,
« Et le dieu que l'on sert et le dieu que l'on quitte,
« C'est mentir au ciel même, à l'univers, à soi. »

Peu de temps après cet incident, l'occasion s'offrit pour Mallet de prouver qu'il était en effet inaccessible à l'intimidation.

Bien des gens peut-être n'attendaient pas d'un protestant et d'un Génevois, qu'il élevât une voix éloquente en faveur du clergé catholique. Personne pourtant alors ne flétrit avec plus d'énergie les traitements odieux prodigués aux ecclésiastiques :

« Nulle séance de l'Assemblée nationale n'a été rendue par les journalistes avec plus d'infidélité, de réticences et de collusion que celle du 4, où le clergé fut appelé à prêter le nouveau serment civique. Ces folliculaires ont également trompé le public sur le nombre des ecclésiastiques qui ont souscrit à cette obligation....

« Nous ne disons rien qu'après des informations avérées. Dans cet affreux tumulte, plusieurs personnes ont été renversées et meurtries. Des affiches atroces avaient été placardées dans plusieurs églises, entre autres à Saint-Paul, où, ainsi qu'à Saint-Roch et à Saint-Germain-l'Auxerrois, le même scandale s'est manifesté.

« La postérité comprendra facilement l'expropriation du clergé, la réduction de ses revenus, l'abolition de ses priviléges, les changements opérés dans sa discipline : les esprits se partageront, dans cinquante ans comme aujourd'hui, sur la nécessité de cette réforme; mais ce qu'on n'envisagera qu'avec un tremblement d'indignation, c'est l'impitoyable acharnement qui persécute les membres de cet ordre infortuné. Ils éveillent la compassion même des impies; les étrangers n'apprennent qu'avec horreur les menaces dont on les accable depuis vingt mois. Est-il concevable que nos mœurs efféminées soient aussi cruelles? qu'à l'instant où des jongleurs barbouillent leurs tréteaux des mots de vertu, de tolérance, d'humanité, de liberté, on ne soit pas satisfait de la ruine du clergé, de son avilissement, de la perte de ses honneurs, de son crédit; qu'en jouissant de ses dépouilles on le traîne chaque jour dans l'ignominie des outrages; que des scélérats osent parler sans cesse d'assassiner au premier murmure ceux dont la nation vient d'hériter?

« Ceux qui, chaque jour, appellent sur les ecclé-

siastiques la fureur publique, sont précisément les écrivains qui, lorsqu'ils étaient sous le joug, réclamaient le plus hautement la tolérance. A les entendre, le clergé est non-seulement tenu à tous les sacrifices; ils lui interdisent d'en murmurer. Leur dispute-t-on le plus léger attribut, sont-ils menacés d'un décret qui entame le moins du monde leur fortune, ils crient à la tyrannie, aux droits de l'homme, à la propriété. Parmi ces vautours qui, non contents de dévorer leur proie, aiment à la déchirer de leurs griffes, on voit avec horreur d'anciens vampires de la nation, des usuriers et tout le cortége de l'agiotage.

« Écoutez ces échos à qui les folliculaires dictent chaque jour les imprécations à lancer contre les prêtres; ils défendent la cause du christianisme *primitif*, *ils veulent rendre la religion à sa pureté; c'est la liberté religieuse qu'ils brûlent d'assurer au genre humain.* Joignant ainsi l'hypocrisie à l'inhumanité, ils commandent despotiquement aux consciences des ecclésiastiques, et leur laissent le choix ou d'outrages meurtriers, ou de briser leurs scrupules. Et c'est à une époque où les principes religieux ont fait place au scepticisme le plus aveugle, où tel énergumène qui a pris son symbole dans le *Système de la nature*, menace de la lanterne l'évêque qui ne lui sacrifiera pas ses opinions, que l'on prétend, sous peine de diffamation et de dangers, forcer un serment que le législateur a laissé libre. Il manquait un phénomène à notre siècle, celui de l'athéisme persécuteur. Nous en devrons la gloire aux précepteurs qui se chargent maintenant de l'éducation de l'univers[1]. »

Mirabeau, on a pu le remarquer, inspirait à Mallet

[1] *Mercure de France*. 12 janvier 1791, n° 1.

une défiance qui le rendait peu accessible aux mouvements et à la chaleur quelquefois forcés de son éloquence. Il était loin pourtant de nier les talents oratoires et le génie de ce grand personnage de la révolution.

A la mort de Mirabeau, nous trouvons les lignes suivantes dans le *Mercure* :

« Ne voulant ni troubler le délire des hommages, ni servir la joie de la haine ou de l'injustice, j'abandonne ces premiers moments aux rhéteurs. Il est juste de laisser un libre cours aux passions, aux apothéoses, aux oraisons funèbres et aux diatribes. Le respect de la vérité doit être aujourd'hui subordonné aux devoirs de la décence. Lorsque les sentiments auront plus de calme et que j'aurai réfléchi sur les miens, je raconterai l'opinion que me laisse de lui M. de Mirabeau, sans vouloir conquérir celle de personne[1].

« .... Ce n'est point un homme commun que celui dont la mémoire soulève ainsi, et en sens contraire, les

[1] Ce moment ne vint pas de sitôt. Ce n'est que peu de mois avant sa mort, en 1800, dans le *Mercure Britannique*, que Mallet prit l'occasion de caractériser le rôle de Mirabeau dans la révolution. Ce jugement est calme, en effet, et remarquablement modéré. En particulier contre l'opinion de M. Bertrand de Molleville, il justifie Mirabeau de toute participation aux attentats de Versailles (5 et 6 octobre).

« Les présomptions alors formées contre lui eurent pour base la détestable réputation de l'accusé, et ses propos non moins odieux dans l'Assemblée ce jour même du 5 octobre, encore plus que les dépositions si peu concluantes, si peu concordantes et si conjecturales que renferme l'inutile fatras recueilli par le Châtelet.

« Aujourd'hui que le temps a calmé la première chaleur qu'excita cette procédure, il faut convenir qu'aucun juge n'oserait prendre sur lui de décréter un prévenu de prise de corps, d'après des témoignages aussi frivoles.

« Nous avons cherché très-longtemps à approfondir le mystère de cet effroyable événement. Nous avons comparé des rapports de toutes les espèces, et recueilli des autorités suffisantes. Ces informations nous ont

tempêtes de l'opinion. M. de Mirabeau emporte les regrets, non-seulement de ses adhérents, mais encore d'une partie de la minorité, qui fondait sur les vues secrètes de ce chef de parti des espérances et des projets. »

Ces dernières lignes sont à remarquer. Mallet savait quelque chose des négociations de la cour avec Mirabeau, mais il en attendait peu d'effet et il ne croyait pas, comme son ami Malouet, que Mirabeau fût arrivé au moment où, sans compromettre sa popularité, il pouvait la rendre utile à la chose publique[1].

En effet, cette puissance qu'on supposait à Mirabeau de ressaisir la révolution, parce qu'il l'avait déchaînée, d'en recommencer l'œuvre, parce qu'il en avait été le premier ouvrier; cette opinion si généralement admise aujourd'hui, n'est-ce point une de ces hypothèses où l'histoire aime à se reposer des démentis qu'elle est trop souvent contrainte de donner aux conjectures de la raison?

Tout ce qui manquait à Mirabeau en considération, en sûreté de caractère, tout ce passé compromettant qu'il apportait avec lui, ne furent rien, opposés à son admirable puissance d'entraînement, tant que cette force agit dans le sens des passions et des intérêts révolutionnaires tumultuairement sou-

convaincu que Mirabeau, ne participa ni à la méditation, ni à l'exécution de ce crime, dont les ressorts peu uniformes ne furent jamais qu'imparfaitement connus.

« Mais, à l'exemple de divers autres factieux de l'Assemblée, pour qu. tout grand trouble était une jouissance, un bénéfice et un moyen, Mirabeau vit avec plaisir le roi, la famille royale et le gouvernement, enveloppés dans un orage qui les mettaient à la merci des démagogues du moment. » (*Mercure Britannique*, n° 33.)

[1] Voy. dans le *Mercure*, avril 1791, n° 15, un jugement remarquable de Malouet sur Mirabeau.

levés. Le mouvement qui emportait l'attention publique loin du passé, lui laissait à peine le loisir de regarder le présent. Que le mouvement vienne à se ralentir, qu'il s'arrête, le prestige va cesser, la réalité reparaître et le héros comme désenchanté s'évanouira indifférent à la multitude. Aladin n'a plus sa lampe. Mirabeau se décida, en esprit supérieur et en bon citoyen, pour la royauté en détresse, contre l'impopularité qui le menaçait et l'atteignait déjà par moments. Comment aurait-il résisté encore longtemps, quand il défendait à peine son terrain sans gagner un pas sur celui de ses ennemis, c'est-à-dire tous ceux de la royauté, et Dieu sait s'ils étaient redoutables? Brissot déclare que si Mirabeau eût vécu, il aurait tué la révolution; cela est bon à dire de la part du démagogue qui avait sa haine à justifier, et cette opinion prouve de reste quel intérêt les révolutionnaires avaient à le perdre, et avec quel zèle ils s'y seraient employés. Quel homme, fût-il supérieur à Mirabeau, aurait tenu tête à ces fureurs, à ces inimitiés résolues et sans scrupule? Mirabeau est mort à propos pour la durée de son nom et la satisfaction poétique des générations futures. Quelques jours de plus n'auraient servi qu'à lui donner le temps de descendre dans les rangs assez obscurs des martyrs de la raison et de la modération, et de mourir vaincu. Aujourd'hui, peut-être, on ne parlerait pas plus de lui que du vertueux Bailly; le grand Mirabeau ne serait pour nous qu'un orateur brillant de la Constituante, une illustre victime de l'ingratitude des révolutions.

A quelles conditions fit-il alliance avec la cour? Sa conscience politique était-elle d'accord avec ce

marché? Questions vidées aujourd'hui dans un sens équitable pour cet homme célèbre, qui en cette occasion fit payer ses services mais ne vendit pas son opinion. Quant à Mallet, ce ne fut que postérieurement à cette époque, qu'il nota dans son journal intime des détails sur ces combinaisons, il les tenait de M. de Montmorin et de Malouet :

« Mirabeau, entièrement dans les intérêts du roi un an avant sa mort, avait à sa disposition tout l'argent qu'il demandait. « Il n'était pas intéressé, dit M. de « Montmorin, je lui donnais tout ce qu'il demandait : « cela est allé à douze mille francs par mois. » Le roi lui avait assuré en billets signés de sa main, deux millions cinq cent mille livres, au moment où son plan contre-révolutionnaire serait exécuté. M. de Montmorin avait encore ces dix billets de deux cent cinquante mille livres chacun, il y a six mois.

« Ce plan de contre-révolution était rédigé dans un mémoire qui existe encore chez M. de Montmorin, et où l'Assemblée constituante était traitée avec horreur et avec le mépris le plus profond. Mirabeau entendait monter : 1° une machine de corruption dans les tribunes, les sections, les clubs; 2° une machine d'écrits; 3° des inspecteurs de cadastre qu'il eût envoyés dans les départements, sous prétexte d'y vérifier les rôles d'impositions, et qu'il eût employés à semer ces écrits, à gagner des membres des directoires; 4° provoquer des adresses des départements au roi, pour demander la dissolution de l'Assemblée et un nouveau corps législatif; 5° il faisait soutenir ces adresses par M. de Bouillé et son armée. Il avait envoyé ce plan à M. de Bouillé, qui l'a encore. »

Ce n'est là probablement qu'une esquisse du grand

mémoire que Mirabeau fit tenir à la reine, trois mois avant sa mort ; l'esquisse est un peu brutale, sans doute, mais enfin elle n'est contredite, ce nous semble, par aucun des points de l'analyse détaillée que M. Lucas-Montigny a donnée de cet important travail, dont Mirabeau disait qu'il lui avait fait *si profondément mesurer l'abîme*[1]. Quant au prix dont les services de Mirabeau furent payés, le chiffre est sans importance, car le fait n'est que trop constant. Quelque répugnance que l'on puisse éprouver à revenir sur ces tristes preuves de l'affaiblissement des mœurs et de la dignité du caractère à la fin du XVIIIe siècle, la justice autant que la vérité oblige à rappeler que Mirabeau ne fut pas le seul des chefs constituants qui ouvrit la main. Si M. de Montmorin, si des hommes tels que Malouet n'en ont pas imposé

[1] L'histoire va entrer enfin en possession de toutes les pièces de cette longue et trop stérile négociation établie à grand'peine entre Mirabeau et la cour, par l'intermédiaire du comte de La Mark. Ce que M. Sainte-Beuve dans son beau portrait politique de Mirabeau (*Constitutionnel* du 5 mai 1851) a déjà fait connaître de ces lettres et de ces notes qui vont être publiées par M. de Bacourt est du plus grand intérêt, et relève considérablement l'idée qu'on pouvait se former du génie politique et des intentions de Mirabeau. Ces notes réussiront sans doute à établir que la cour eut tort d'écouter si tard et de suivre si mal les conseils du premier chef de la révolution ; en rehaussant en lui l'homme d'État, elles seront des plus fâcheuses pour la renommée historique de M. de La Fayette, comme l'a si bien remarqué M. Sainte-Beuve ; mais elles ne feront que ressortir davantage, nous osons le prévoir, l'imprudence vraiment coupable des écarts du tribun et des emportements de l'orateur. « On aime à s'entendre tonner quand on éveille tant d'échos, » observe avec une vérité pittoresque son dernier appréciateur. Ce mot mieux que spirituel touche juste et porte loin, mais il faut bien convenir aussi que la cause royale ne pouvait accepter à titre de gages rassurants des éclats qui l'atteignaient et lui faisaient de nouvelles blessures en attendant la guérison promise des anciennes. Du moins est-il certain qu'à cet égard Mirabeau partagea le principal tort de la cour ; comme elle, il perdit beaucoup de temps.

à Mallet du Pan qui n'a fait que recueillir leurs témoignages dans ses notes, le ministre aurait vu en effet quelques-uns de ceux que Mirabeau avait indiqués comme devant être attachés d'avance au projet de restauration proposé; il aurait offert et on aurait accepté des gages d'une nature pécuniaire. D'autres députés encore ne surent pas résister aux occasions de bénéfices peu délicats, que les immenses pouvoirs attribués aux commissions vraiment exécutives de l'Assemblée offraient trop souvent à leurs membres. Nous ne reproduirons pas les notes dans lesquelles nombre d'individus sont nominativement accusés de vénalité; on comprendra le scrupule qui nous arrête devant des noms propres: il nous suffira pour l'expliquer, de citer des passages du recueil où Mallet mentionne d'une manière générale ces déplorables marchés qui furent si inutiles au salut de la monarchie, et ne servirent qu'à dégrader encore la moralité des partis.

Octobre 1791. — « La liste civile a été épuisée à acheter des fripons, et en moyens détestablement employés. Le club monarchique a aussi coûté énormément. Toutes ces sommes étaient destinées à faire un parti à la cour dans la multitude, les sections, la garde nationale; mais ce qui a coûté le plus, ce sont les députés du côté gauche.

« M. Malouet entrant un jour chez M. Montmorin, en vit sortir Duq....., et reprocha au ministre de fréquenter un pareil homme. « Je le méprise et ses col« lègues autant que vous, répondit M. de M...; ce sont « des hommes vils, et de tous les députés que je reçois, « vous êtes le seul qui ne soyez pas payé par le roi. »

CHAPITRE DIXIÈME.

(1791.)

Fuite de Varennes. — Visite domiciliaire chez Mallet du Pan. — *Du principe des factions.* — Le roi vient à l'Assemblée pour consacrer l'acte constitutionnel. — Jugement du *Mercure* sur l'Assemblée constituante.

Depuis la mort de Mirabeau, la marche des événements parut encore se précipiter. Le départ de Mesdames pour l'Italie et les obstacles qu'on y opposa, la défense menaçante faite au roi de sortir des Tuileries, l'émigration croissante, redoublèrent pour Mallet l'importance et la difficulté de sa courageuse franchise. Pour ne pas prolonger outre mesure les extraits du *Mercure*, je laisse à regret plusieurs des réflexions que ces incidents lui dictèrent, et j'arrive au moment où la fortune tourna contre les maîtres de l'Assemblée, les rejetant à leur tour dans les périls honorables de l'impopularité; je veux parler de la fuite du roi. Ces mémoires ne répandront aucune lumière nouvelle sur cet événement si connu; le journal particulier de Mallet ne renferme à cet égard que des extraits du récit d'un officier, déclaré ensuite inexact par Mallet lui-même, et de la relation manuscrite du marquis de Bouillé dès lors publiée. Dans le *Mercure*, le voyage de Varennes ne fut point écrit par Mallet, en voici la raison : le jour même du départ du roi, Mallet rentrait chez lui avec sa

femme, lorsqu'à deux cents pas de la maison qu'il habitait dans la rue Taranne, il apprit que son domicile était occupé par un détachement militaire dirigé par un commissaire de la section.

« Dans une journée comme celle du 21 juin, dit Mallet, que je laisserai continuer ce récit, au milieu de l'extrême fermentation qui régnait dans Paris, la prudence m'ordonna d'abandonner la maison à ceux qui s'en étaient rendus maîtres. Ils questionnèrent mes domestiques pour leur arracher le nom de notre séjour du moment, et plusieurs d'entre eux annoncèrent le dessein de nous conduire à l'Abbaye Saint-Germain, nouvelle bastille qui a recélé plus d'innocents depuis deux ans que l'ancienne n'a renfermé de prisonniers pendant le règne de Louis XVI.

« Les envoyés de la section visitèrent mes papiers, mes livres, mes lettres; transcrivirent quelques-unes de celles-ci, emportèrent copies et originaux, et apposèrent sur le reste le scellé, qu'ils laissèrent sous la garde de deux fusiliers. Jamais exécution arbitraire ne fut consommée, je dois le dire, avec plus d'ordre et de ménagements.

« Dès le lendemain, j'écrivis au président de la section pour connaître les motifs de cette invasion, pour provoquer toutes les recherches. Un procès-verbal dressé chez moi, en mon absence, et sans que personne me représentât, avait été envoyé par la section, ainsi que mes lettres, au comité des recherches de la municipalité. Celle-ci ordonna le rapport de l'affaire : la décision fut accélérée par les soins de M. Cahier de Gerville, substitut du procureur syndic de la commune. Sur le rapport de ce magistrat, je fus autorisé à requé-

rir la levée du scellé; mais on réserva mes lettres au comité des recherches de l'Assemblée nationale; enfin, au bout de quinze jours, mon domicile fut libre et j'y rentrai[1]. »

Pendant ce temps, les journaux racontaient les uns la fuite, les autres la mort de l'auteur du *Mercure*, tué *civiquement* dans la rue Taranne. Un seul journaliste, M. Parisot, rédacteur de la *Feuille du jour*, osa réclamer en sa faveur, et fit observer le contraste que présentait la persécution éprouvée par Mallet avec l'impunité, ou pour mieux dire la protection assurée aux libellistes les plus criminels. Mallet, du reste, n'avait point quitté Paris un seul instant.

« Je ne formai pas de plainte, parce que la conjecture et l'effervescence qui en était résultée, excusaient à mes yeux la démarche illicite de la section du Luxembourg, et que d'ailleurs un homme entaché d'aristocratie par des gens qui appellent aristocrate quiconque poudre ses cheveux, ne plaide point à Paris contre une section.[1] »

D'autres inquiétudes que le souci de cette affaire occupaient son âme, et dès qu'il le put, il exprima ses sentiments avec énergie :

« La misérable aventure de ma cancellation formait, dit-il, la plus faible de mes sollicitudes, à l'instant des malheurs du roi, de ce prince auquel on ne reprochera qu'une faiblesse, celle d'avoir jugé les hommes aussi vertueux que lui, et d'avoir cru à la probité publique; de ce prince qui, seul peut-être dans le royaume, a

[1] *Mercure*. Septembre 1791, n° 36.
[2] *Ibid.*

désiré avec candeur l'alliance de la liberté et de la monarchie ; qui avait plus fait pour les droits du peuple que tous les souverains, tous les démagogues réunis des temps anciens et modernes; qui abaissant volontairement sa puissance héréditaire et malheureusement illimitée, devant l'opinion et le vœu des sages, n'avait pas dû s'attendre à se voir traiter comme Néron ne le fut jamais. Je ne suis pas né sous sa domination : je donnerai mon sang pour le maintien du gouvernement républicain qui a formé mon enfance, mes inclinations, mon esprit et mon caractère; mais je m'honore, avec tout ce que les États libres renferment d'hommes généreux, de verser des larmes sur le sort d'un roi qui ne peut ni me récompenser, ni me punir.[1] »

Quand la liberté d'écrire lui fut rendue, Mallet était décidé à ne plus écrire désormais, et il eût maintenu sa résolution, si le roi, comme on put le craindre et comme des voix déjà terribles le demandaient, avait été détrôné et la république établie. La réconciliation du roi captif avec l'Assemblée législative l'emporta sur des répugnances assurément justifiées. Après deux mois de silence, pendant lesquels le *Mercure* fut rédigé d'une manière distinguée par Peuchet, Mallet chargea encore une fois son fardeau, mais non sans dire tout ce qu'il avait sur le cœur. D'abord, il s'adressa aux souscripteurs du *Mercure* qui s'étaient plaints vivement de son inaction, car dans les temps de révolution, c'est le propre de ce qu'on appelle les honnêtes gens, d'être difficiles et exigeants pour les autres en fait de courage et de sacrifices; ce genre d'héroïsme leur suffit :

[1] *Mercure*. Septembre 1791, n° 36.

« En renouvelant le témoignage de ma reconnaissance à ceux qui ont accompagné leurs plaintes de marques touchantes d'intérêt et d'attachement, j'exprimerai ma surprise du calcul singulier de quelques-uns. Ils paraissent considérer un auteur, dans les conjonctures où nous sommes, comme un serviteur qu'ils ont chargé de défendre leurs opinions, et qui doit monter à la tranchée pendant qu'ils dorment ou se divertissent. Ils trouvent commode qu'un homme s'occupe tous les huit jours, au risque de sa vie, de sa liberté, de ses propriétés, de leur faire lire quelques pages qui amusent leurs passions durant l'heure du chocolat; et ils regardent comme un devoir, comme une dette, qu'on s'immole à leur incurie et à leurs ridicules illusions. Ces messieurs ont cherché à me prouver, avec humeur, que je ne pouvais me permettre aucun relâche, que mon intrépidité devait suppléer à la leur, et que, fort de l'approche des contre-révolutionnaires, il m'était facile de me dévouer au *salut public*. Voilà certes de plaisants conseils et de plaisantes sûretés. Je répondrai à ces égoïstes que la mesure de mon courage, fixée par la raison ou par le sentiment, ne le sera jamais par les forfanteries des têtes exaltées, qui, sans mettre un écu ni une goutte de sang dans la balance des dangers, sont des Euménides pour y précipiter les autres, et des puissances mortes pour les en tirer. »

Parmi les causes de découragement qui avaient été sur le point de faire renoncer Mallet à la tâche d'écrivain politique, il en est qui méritent d'être relevées.

« L'*écrivaillerie*, disait l'observateur Montaigne, *est le symptôme d'un siècle débordé*. Nous sommes un triste exemple de cette vérité. Si les excès de la révolu-

tion n'ont rencontré aucun obstacle, si la violence en est devenue le seul mobile, si les citoyens sages ont perdu toute influence, si la terreur a glacé les courages, même celui de l'esprit; si la plupart des événements n'ont offert qu'une lutte entre la perversité et la mollesse; si, dans le cours de tant de catastrophes, on a retrouvé si peu de ces sentiments généreux, si peu de ces actions fortes qui éclatèrent dans les plus horribles révolutions, n'en doutons point, il faut en chercher une des principales causes dans le caractère que l'*écrivaillerie* et des habitudes efféminées ont donné aux mœurs. Chacun a cherché sa défense dans des brochures. Les oppresseurs én ont fait l'arsenal de leur tyrannie; les opprimés ont remis à des imprimeurs le soin de les venger. Après avoir épuisé les imprécations contre l'Assemblée nationale et les menaces impuissantes contre ses chefs, on s'est cru quitte envers la patrie. Les lecteurs de ces diatribes, consolés, presque triomphants et trouvant une victoire dans chaque imprimé, se sont reposés avec sécurité sur l'effet prodigieux de ces pamphlets, oubliés huit jours après leur naissance. Au milieu de tous les désordres et de tous les malheurs, ils n'ont envisagé la révolution que comme une escrime de raisonnements, d'éloquence et d'invectives. Quand on s'habitue à juger, à sentir ainsi par autrui, on devient soi-même incapable du moindre effort. Ce que l'esprit gagne en jouissances, le caractère le perd en énergie. L'activité de l'âme, ce feu sacré qui ne s'évapore point comme celui de l'entendement, s'affaiblit au milieu de tant de controverses. Cependant, dans les orages de la société, c'est à agir et non à lire que les hommes sont destinés. Partout où vous apercevrez le contraire, vous apercevrez encore des indices de dégé-

nération : des têtes noyées dans l'océan des sottises imprimées ne sont plus propres à se conduire ; n'en attendez ni grandeur, ni énergie ; ces roseaux polis plieront sous les coups de vent sans jamais se relever[1]. »

Durant les derniers jours de cette année 1791, le *Mercure politique* resta à la hauteur où Mallet l'avait élevé. On remarque d'abord des articles sur le principe des factions. Au moment où l'Assemblée allait céder son théâtre à d'autres acteurs, Mallet jugea qu'il serait instructif de compter les bouches du volcan que les partis avaient allumé sous la France. Il commença par établir la différence profonde qui sépare les législateurs des fondateurs de factions ; il montra, l'histoire à la main, quelles causes produisent le fléau des sectes politiques, et remarqua avec douleur, en jetant un rapide coup d'œil sur l'état de la France, qu'elles semblaient réunies sur ce pays malheureux, pour perpétuer son agitation et son déchirement. Passant de ces considérations générales à leur application présente, il entreprit de compter et de caractériser les partis distincts auxquels étaient livrées l'Assemblée nationale et la France qu'elle dirigeait. Ce tableau est de maître, et les historiens futurs ne le négligeront pas ; dessiné avec moins de précipitation, plus correct de style, peint d'un pinceau moins brusque, ce serait une des bonnes pages de l'histoire moderne ; tel qu'il est, il est encore précieux ; mais l'étendue et la forte liaison de ce morceau ne permettent pas d'en détacher des extraits, il faut bien y renvoyer les lecteurs[2] de ces mémoires.

[1] *Mercure*. Septembre 1791, n° 36.

[2] Ces articles sur le principe des factions se trouvent dans les *Mercures* d'août, septembre, octobre, p. 229, 49, 125.

Enfin, les travaux de l'Assemblée touchaient à leur dénoûment. Le roi vint consacrer solennellement l'acceptation qu'il donnait à l'acte constitutionnel, jurer fidélité à la loi et à la nation. Le *Mercure* raconta brièvement cette démarche, mais ce récit dans sa simplicité a l'éloquence des choses, le voici :

« On avait repris le travail sur l'organisation forestière, un huissier annonce le *Roi*, l'Assemblée se lève, la majorité de la droite avait disparu.

« Sa Majesté est entrée sans cordon bleu, s'est placée à la gauche du président, et a dit :

« Messieurs, je viens consacrer ici solennellement « l'acceptation que j'ai donnée à l'acte constitutionnel. « En conséquence, je jure d'être fidèle à la nation et « à la loi ; d'employer tout le pouvoir qui m'est délé- « gué à maintenir la constitution décrétée par l'Assem- « blée nationale constituante, et à faire exécuter les « lois. Puisse cette grande et mémorable époque être « celle du rétablissement de la paix, de l'union, et de- « venir le gage du bonheur du peuple et de la prospé- « rité de l'empire. »

« Au moment où le roi prononçait les mots : *je jure d'être fidèle à la nation*, l'Assemblée s'était assise, et pour la première fois de sa vie Louis XVI, pour la première fois depuis la fondation de la monarchie, le roi de France jurait debout fidélité à ses sujets assis ; mais ceux-ci, devenus le souverain, ne voyaient plus dans le roi que leur premier fonctionnaire salarié, légalement soumis à la déchéance. Après les mots : *Assemblée nationale constituante*, le roi s'apercevant que lui seul était debout, a parcouru la salle d'un regard où la bonté tempérait jusqu'à la surprise, et Sa Majesté s'est assise et a poursuivi son discours.

« Tout a retenti des cris de : *Vive le roi!* Le garde des sceaux a présenté au roi la constitution à signer; l'Assemblée s'est levée, le roi a signé; l'Assemblée s'est rassise, et M. Thouret, président, ne s'étant levé que pour les premiers mots : *De longs abus....* et s'asseyant ensuite avec la familiarité fraternelle et civique, a lu au roi son discours[1]. »

Lorsque l'Assemblée constituante se sépara, déclarant sa mission accomplie, Mallet résuma les jugements qu'à diverses reprises il avait portés sur ces législateurs et sur leur œuvre. Habitués que nous sommes à entourer leur mémoire du respect et de l'admiration qui s'attache justement à leurs premiers actes, mais que la majorité tarda trop peu à compromettre, on trouvera la sévérité de ces conclusions extrêmes; il est cependant difficile d'en contester la justesse.

« A moins de démentir des faits positifs et avérés, l'Assemblée constituante ne peut se dissimuler que, par le résultat de ses dogmes et de ses opérations, elle laisse tout principe religieux anéanti; les mœurs au dernier terme d'impudence; tous les vices en liberté; le droit de propriété attaqué, miné dans ses fondements; nos forces de terre et de mer en pire état qu'à l'ouverture de son règne; qu'elle a ébranlé, sinon anéanti les principes de toute constitution militaire; qu'elle laisse nos finances dans l'abîme, la dette publique considérablement accrue, le déficit annuel augmenté de moitié suivant les calculateurs les plus favorables; les impositions arriérées, suspendues, frappées dans leur source par la

[1] *Mercure*. Septembre 1791, mercredi, 14, n° 37.

hardiesse d'un système absolument nouveau, dont la conséquence immédiate a été d'habituer les peuples à se croire libérés de taxes. Elle ne peut se dissimuler que notre influence, notre considération en Europe sont éclipsées; que notre commerce est moins florissant, nos manufactures moins productives, notre population moins nombreuse; que la somme des travaux est diminuée ainsi que la richesse nationale; qu'elle a fait disparaître le numéraire, dissipé une somme énorme de capitaux publics; qu'enfin notre police intérieure, malgré ses nombreux surveillants, est plus oppressive et moins sûre qu'elle ne l'était avant la révolution.

« Nous ajouterons, et on ne pourra le contester, que dans tous les États le nombre des malheureux est arrivé au plus effrayant degré, que la misère et le désespoir couvrent d'un crêpe funèbre les chants de triomphe, les illuminations, les *Te Deum* et les harangues congratulatoires. Je ne parle pas du clergé et de la noblesse, leur état et leur naissance les ayant rendus criminels aux yeux du parti dominant, leurs malheurs sont sans doute des punitions légitimes; et quatre ou cinq cents particuliers s'étant rendus inviolables, ont eu le droit de disposer de leur sort comme le juge dispose de celui des malfaiteurs; mais je demande qu'on m'indique, à l'exception des agioteurs, une seule classe quelconque de Français dont la fortune n'ait déchu, dont les ressources et le bien-être ne soient douloureusement atteints ?

« Pour apprécier justement la conduite de nos premiers législateurs, il faut écarter le sophisme par lequel ils ont constamment fasciné le vulgaire, en mettant la situation actuelle de la France en parallèle avec les résultats désastreux du plus horrible despotisme.

C'est là une fausse position, à laquelle les fourbes et les sots ont toujours soin de revenir. Un nombre immense de citoyens ne veut pas plus de l'ancien que du nouveau régime, et ce n'est point sur la réforme du premier que tombent les reproches dont ils accablent le second. Pour surmonter leur désapprobation il faut prouver que, sans les opérations de l'Assemblée, sans les désastres publics et particuliers qu'elles ont nécessités, la France n'eût jamais acquis la liberté, la sûreté des biens et des personnes; la sécurité, qui est la première condition d'un bon gouvernement; la paix, qui en est le signe; l'égalité politique, l'abondance, la force, l'ordre, la considération universelle. Il faut prouver encore que l'Assemblée n'a pas eu le choix d'autres institutions, qu'aucun milieu ne s'est présenté, et que le seul gouvernement convenable elle l'a proclamé, parce que nul autre ne présentait des avantages si certains, ni un avenir plus évidemment satisfaisant[1]. »

[1] *Mercure de France*, Octobre 1791.

CHAPITRE ONZIEME.

(1791-1792.)

Assemblée législative. — Le *Mercure* se prononce contre la guerre. — État politique de l'Europe. — Inquiétudes de la minorité de l'Assemblée. — Intrigues secrètes contre les Jacobins. — Comités; projets pour sauver le roi. — Notes particulières de Mallet du Pan. — Décrets de l'Assemblée sur les assassins d'Avignon, les colonies et les émigrés. — Les ministres brissotins. — Derniers articles de Mallet dans le *Mercure de France.*

Depuis longtemps, l'attitude du *Mercure* et l'estime qu'elle avait value au rédacteur, avaient fait de la maison de Mallet le rendez-vous des hommes politiques les plus sérieux des diverses fractions du côté modéré. On venait chez lui, le soir, après la Constituante, pour s'entretenir de la séance et de l'état de la révolution, pour concerter des motions et s'entendre sur les délibérations futures.

On se trouvait sur terre neutre, car l'on savait que Mallet n'entendait faire les affaires d'aucun parti, et l'on en était plus à l'aise. Dans son entretien on était sûr de trouver des lumières; sa science, son expérience politiques étaient éprouvées, l'on pouvait y puiser en toute sûreté. Quarante ans après, M. de Talleyrand parlait avec une estime toute particulière des hommes de ce groupe, et de Mallet même, dont il eut à essuyer le feu, mais dont il avait obtenu des éloges à l'occasion de quelques-uns de ses discours.

Toujours prêt à défendre le roi de toutes ses forces et allié naturel du parti modéré dont il représentait la tendance générale, Mallet ne se croyait pas pour cela obligé de suivre les espérances de la cour sur le terrain perpétuellement changeant de ses projets et de ses démarches ; ni d'épouser la tactique trop variable aussi des modérés de nouvelle date, qui se croyaient capables de sauver du même coup, par leurs combinaisons, le roi et la révolution. Il continuait à juger les événements, les mesures et les partis avec son imperturbable franchise, trop durement quelquefois et sans entrer assez dans le côté généreux des faux conseils, sans faire autant que l'équité l'aurait voulu, la part des bonnes intentions dans les erreurs de politique ; mais les événements étaient critiques, le jeu terrible, et il était difficile à un homme ému et profondément intéressé comme l'était Mallet, par la partie qui se débattait, de ne pas rudoyer les joueurs un peu plus que de raison.

En même temps que, vers la fin de 1791, il montrait une sévérité prématurée à l'égard des hommes nouveaux du ministère de Lessart, Louis de Narbonne, Cahier de Gerville[1], etc., qui, disait-il, « sans

[1] Cahier de Gerville était comme Roland un de ces fanatiques de la liberté qui se croyaient sublimes quand ils n'étaient qu'insolents ; austères, quand ils n'étaient que grossiers. « Cahier de Gerville voulait et a proposé au conseil que le roi allât prêter le serment civique à la municipalité avec sa nouvelle garde. Cette infamie n'a pas passé ; et en plein conseil il a dit des sottises du roi. *Comment s'intéresser à cet animal?* dit-il. Mme Élisabeth l'ayant prié de passer chez elle, il se rendit après des murmures et des hauteurs. La princesse lui ayant recommandé une religieuse, il lui dit : *Parbleu, madame, si j'avais su que vous m'eussiez fait venir pour cela, je n'aurais pas quitté mes affaires.* Il se vanta de cette prouesse en plein conseil. « Si Mme Élisabeth, lui dit

l'expérience et les lumières qu'exigent les affaires générales d'un grand empire, prenaient la peine de vouloir bien le gouverner, dans les circonstances qui feraient trembler un Richelieu, un Oxenstiern ou un Chatham, » il défendait chaleureusement M. de Montmorin contre les royalistes et se séparait avec force de ceux qui appelaient la guerre.

En effet, la révolution se précipitait à grands pas vers la double extrémité où l'entraînait son caractère démocratique; vers la guerre avec les Français qu'elle poussait chaque jour au désespoir, vers la guerre enfin avec les gouvernements de l'Europe. « Il est, dit quelque part Mallet, de l'essence de la démocratie d'aller toucher le pôle tant qu'aucun obstacle ne l'arrête [1]. »

Dès le mois d'octobre, Brissot qui gouvernait le comité diplomatique, porté à la tribune par de bruyants applaudissements, déclara la guerre à l'Europe : il en fondait l'urgence sur les outrages dont il accablait trente souverains, rois ou républiques, car Genève et Berne eurent leur part d'injures [2].

A ces premières menaces dont l'Assemblée décréta l'impression, en succèdent rapidement de nouvelles; on prononce qu'il faut tracer le cercle de Popilius autour des petits princes d'Allemagne, les forcer à

« le ministre de la marine, a admiré votre application, elle n'aura pas « admiré votre aménité. » Notes de Mallet du Pan.

[1] *Mercure*. 1791, n° 3.

[2] L'abbé Fauchet affirma à cette occasion qu'une foule de citoyens suisses étaient plongés par le gouvernement dans les cachots du château de Chillon, et que leurs pieds étaient baignés par l'eau de la mer. Brissot avait bien montré le duc d'Albe, poursuivant la tête de Maurice qui, à l'époque à laquelle l'auteur fait allusion, n'avait pas sept ans.

disperser immédiatement les émigrés, sinon, prier le roi de faire des sommations et de déclarer la guerre dans la quinzaine suivante. Isnard soutient la motion, assure que les grandes puissances resteront dans la neutralité et que « les peuples s'embrasseront à la face des tyrans détrônés, de la terre consolée et du ciel satisfait. »

Enfin, M. de Vaublanc, à la tête d'une députation, vint intimer au roi la conduite qu'il devait tenir : « La nation attend de vous des déclarations énergiques; prescrivez un terme prochain au delà duquel nulle réponse dilatoire ne sera reçue. Que votre déclaration soit appuyée par les mouvements des forces qui vous sont confiées. » Mallet remarquait à cette occasion :

« Les exagérations, les sanglantes invectives adressées de la tribune des Jacobins et de celle de l'Assemblée nationale à toutes les puissances, les partis violents auxquels on nous a amenés, avaient été repoussés avec indignation par les modérés, par les ministériels, par les constitutionnaires, lorsque leurs fougueux antagonistes leur proposaient, six semaines auparavant, de déclarer la guerre, de promettre la liberté à tous les peuples. Tel a été, disait-il, l'ascendant des Jacobins, ou telle est la faiblesse de leurs adversaires, que les premiers ont traîné les seconds à leur suite. Alors, les deux partis se sont efforcés de lutter de popularité, et de renchérir les uns sur les autres en résolutions irréfléchies. »

Ailleurs, Mallet expliquait ainsi cette unanimité de vœux entre partis qui se détestaient.

« Le comité jacobin, le comité constitutionnaire, le conseil de Sa Majesté, les royalistes de diverses dénominations, s'accordent à désirer la guerre. La nécessité sert peut-être de principe à cet appel meurtrier; les passions se hâtent d'y répondre. Les uns ne savent plus comment soutenir l'ordre de choses actuel; les autres sont impatients de le voir renversé; de troisièmes soupirent après une issue quelconque; l'impétuosité nationale pousse nombre d'esprits à un dénoûment dont fort peu de gens calculent la nature et encore moins les mobiles. Chaque parti est pénétré de confiance: d'un côté, on ne doute pas de conquérir la France en abordant les frontières; de l'autre, on est convaincu qu'il suffira de déclarer qu'on va les passer pour anéantir toute résistance. »

Quant à Mallet, il se prononce avec énergie :

« Je me permets de me séparer de la ligne des invocateurs quelconques de la guerre; il est impossible à un véritable ami de cette monarchie d'en considérer l'approche sans effroi. Il est impossible de ne pas déplorer qu'avant d'arriver à cette extrémité funeste, on n'ait cherché aucun moyen de la prévenir; qu'on ait depuis trois ans d'affreuses discordes, livré à la force seule le destin de l'État, de ses lois, de sa liberté, de l'ordre public, des factions, qui ne connaissent d'autre alternative que celle de s'écraser mutuellement. Il est impossible de ne pas gémir qu'aucune parole de conciliation ne se soit fait entendre au travers de celles de la haine; qu'on se soit accordé à ne rien céder, et à marcher de destructions en destructions, sans regarder dans l'avenir. Cette morale déplaira sans doute à ceux qui l'ont bannie de la politique, à ceux à qui le mot d'har-

monie donne un frémissement de rage, et même à cette classe d'esprits incertains et de cœurs faux, qui, en se parant des symboles hypocrites de la modération, n'ont jamais prononcé une phrase ni fait une démarche modérées[1]. »

Mallet ne s'était pas borné à écrire ces articles pour le *Mercure*. D'accord avec Malouet, il avait fait tenir au roi, par M. de Montmorin, avant la retraite de ce ministre, un conseil qui fut trouvé trop hardi. Il écrivait dans ses notes, en novembre 1791 : « M. de Montmorin était *l'homme fort* du ministère au moment de sa retraite. Malouet et moi l'avions décidé à présenter au roi un plan de conduite, et à se servir des circonstances *légalement*. Spécialement d'aller à l'Assemblée nationale et de leur dire, que les puissances étrangères (dont il remettrait les dépêches) ne le croyant pas libre, il fallait constater cette liberté; qu'en conséquence, il demandait d'aller à Fontainebleau ou à Compiègne, de choisir un nouveau ministère qui n'eût coopéré en rien à la constitution et à son acceptation, et d'y aller avec sa garde propre. Ou l'Assemblée nationale eût refusé, et elle constatait la servitude du roi; ou elle eût accepté, et le roi se délivrait des traîtres de son conseil, il s'en faisait un vigoureux de royalistes affectionnés. M. de Montmorin a insisté à trois reprises : il s'est jeté aux genoux de la reine; tout a été inutile, on s'est effrayé des conséquences et de la crainte d'une insurrection. »

Au mois de janvier, Mallet renouvela ses déclarations prophétiques :

[1] *Mercure*. Décembre 1791, n° 51.

« J'ai dit et je ne cesserai de répéter ce qu'une expérience prochaine redira bien plus énergiquement encore, que la guerre achèvera la dissolution de la monarchie, ou la fera changer de servitude. Les émigrés, cause occasionnelle de la guerre, seront à jamais perdus si elle leur est défavorable, sans que la nouvelle constitution s'affermisse par leur défaite : ce n'est pas, j'ose le prédire, pour la conservation du trône, pour les amis quelconques du gouvernement monarchique en France, que nos armées triompheront. Seront-elles repoussées, la monarchie, les lois, la vraie liberté retomberont au pouvoir de la force : les vainqueurs ulcérés ne se piqueront pas de tempéraments, et si l'on nous fait une constitution, elle sera peut-être formée avec le bronze qui aura servi à renverser celle d'aujourd'hui.

« Les souverains présumeraient trop peut-être, en croyant dissoudre la crise par la seule force de leurs armées : s'ils n'appellent pas l'opinion à leur secours, si aux *Droits de l'homme*, avec lesqu..' on tentera de soulever leurs sujets, ils n'opposent pas une *Charte des peuples*, qui montre l'intérêt de tous à la conservation de l'ordre public et des gouvernements légitimes, les excès de la révolution de France subvertiront l'Europe d'un bout à l'autre.

« L'inquiétude qui naissait des rassemblements de Coblentz, ce point d'appui à tous les mécontentements, ce fanal d'espérance offert à tous ceux qui ont des injures à venger, qui se plaignent d'oppression, qui ne voient que des usurpateurs dans les maîtres actuels du royaume, ont fourni sans doute de puissants motifs aux résolutions de l'Assemblée nationale ; mais pour arracher cette épine, ne se livre-t-elle pas à une amputation mortelle? Comment l'intérêt du peuple, comme celui

de la constitution, lui ont-ils fait préférer de tous les moyens de se préserver des émigrés, celui qui peut évidemment leur rallier les couronnes? Ses décrets ont déjà produit ce que deux ans d'efforts, de mouvements, de sollicitations au dehors, d'événements affreux dans notre intérieur, n'avaient point opéré. Ils ont changé des démonstrations d'intérêt envers les réfugiés, en nécessité de les défendre; ils ont réuni ce qu'il fallait tenir séparé, la cause de ces réfugiés de celle de l'Empire germanique et de l'Europe; ils ont créé des motifs là où il n'existait que des prétextes; et en forçant les princes d'Allemagne à recevoir la loi sur leur territoire, on les aura déterminés à défendre leur indépendance, à moins que la peur ne les paralyse; ce qui n'est point sans quelque vraisemblance [1]. »

On peut reconnaître à ces derniers mots que Mallet du Pan ne se faisait pas d'illusions. Pour son intelligence d'historien et de philosophe, la révolution telle qu'elle se montrait, n'était pas une grosse aventure dont le dénoûment se faisait bien attendre, encore moins le réveil du genre humain et la sublime conquête de ses droits. Elle était désormais à ses yeux l'esprit des révolutions qui brûlait de se mesurer avec l'Europe gouvernée pour la conquérir.

« Il s'élève une doctrine qui fait consister la liberté dans la force, exercée par la pluralité, ou par le plus violent; et qui place l'égalité universelle dans la restauration de tous les droits que la nature donna à l'homme au jour de la création. Cette doctrine n'est point un rêve de théoriste; depuis trois ans un grand empire en

[1] *Mercure*, Janvier 1792, n° 1.

subit l'application. Les têtes ardentes de tout pays, les hommes de toute classe, perdus d'honneur et de fortune, les dissipateurs avides qui, ayant consumé leur patrimoine ne peuvent souffrir ceux qui en ont un; les novateurs enthousiastes qui prêchent la *raison* le poignard à la main ; les sots furieux qui les admirent, les indigents, les non-propriétaires, l'immense horde des envieux, des méchants, des hommes de néant à qui le désordre ouvre la porte des richesses et des emplois publics; tous les ingrats qu'un jour de révolution acquitte envers leurs bienfaiteurs, enfin la tourbe des êtres sans vices et sans vertus, indifférents au bien et au mal, instruments passifs de la perversité qui les subjugue, voilà les promoteurs et les auxiliaires de ce système....

« Il n'exista peut-être dans aucune partie du monde de causes plus fécondes de succès pour les auteurs d'un bouleversement social. Divisée en une multitude de gouvernements divers, l'Europe offre peu de bases d'une résistance commune, et la première grande nation continentale qui change la face de la société, n'a à redouter que des membres désunis. Les intérêts politiques du reste entier de l'univers sont moins compliqués que ceux dont nous offrons le spectacle : un système embarrassé de traités complexes, de rapports multipliés, d'innombrables considérations secondaires, de ménagements, de défiances, de sauvegardes, forme notre droit public. Par la multitude des conventions qui lient les souverains, on peut compter les motifs de discorde toujours prêts à les agiter : on ne se repose plus après les grandes conquêtes, car elles sont devenues impossibles ; mais on dort tout armé au sein de la paix, et chacun veille avec sollicitude sur l'arsenal des pactes publics. On se fait la guerre par des alliances qui se croisent en tous sens et

dont l'objet varie sans cesse avec les circonstances. Un État de grandeur moyenne a plus d'affaires diplomatiques que l'empire de la Chine : le cercle des relations de chaque souverain s'étend aujourd'hui d'un bout de l'Europe à l'autre. La nécessité d'une balance politique, qui dérive du soin de maintenir l'indépendance des États faibles, et d'empêcher l'agrandissement des États puissants, exige une surveillance toujours active, un mouvement non interrompu dans les cabinets.

« Dans les frottements de tant de rouages, on découvre la difficulté de donner une impulsion unique à la machine, et de déterminer vers un but uniforme une activité qui s'éparpille sur une multitude d'intérêts différents. D'après le caractère qu'a pris la politique de l'Europe depuis le dernier siècle, et la nature des conventions sur lesquelles on l'a fondée, il est devenu difficile d'ébranler, pour un intérêt commun, trente souverains qui se craignent tous, et que leurs ministres ont accoutumés depuis cent ans à établir leur sûreté sur l'indifférence pour les dangers de tous les États, qu'ils soupçonnent pouvoir leur nuire un jour.

« Cessons donc d'être surpris des préoccupations qui enchaînent, et des démêlés publics ou secrets qui ont absorbé les trois quarts de l'Europe depuis que la France travaille, probablement sans fruit, à donner une effrayante leçon et aux peuples et aux gouvernements[1]. »

L'histoire diplomatique des États du nord, depuis deux ans, justifiait de reste ces inductions de Mallet. Jusqu'au milieu de l'année 1791, leur attention et leurs forces avaient été absorbées par la guerre de la Russie et de la Turquie, et par les autres conflits

[1] *Mercure*, Janvier 1792, n° 2.

qu'on soupçonnait l'Angleterre et la Prusse d'avoir encouragés, pour opposer une barrière aux envahissements de la Russie dans le nord et au levant. Mais tout à coup, par une espèce d'inspiration simultanée, les volontés se réunirent; au mois d'août la paix s'était opérée de toutes parts, accélérée probablement par l'état des choses en France. Cependant Léopold II ne laissa percer dans ses actes aucune apparence d'intérêt pour la situation de son beau-frère, tandis que Louis XVI et la fille des Césars étaient (selon l'expression de notre écrivain) pour la seconde fois ramenés dans la capitale avec la pompe de sauvages qui viennent d'enchaîner leur ennemi. Peut-être son intervention lui parut-elle dangereuse, dans une crise que le délire d'un instant pourrait rendre désespérée. Seulement de Padoue, il invita toutes les puissances à interposer leur coalition entre le roi de France et les nouveaux arbitres de la destinée des rois; démarche purement comminatoire et par conséquent impuissante, qui montra assez selon la remarque qu'en fit alors Mallet, combien on méconnaissait le caractère d'une démocratie tumultueuse, pour qui un danger lointain est toujours un danger chimérique. Par le fait, cette démarche aussi insignifiante que solennelle laissait Louis XVI dans la nécessité de signer les conditions qu'on lui imposait à l'intérieur, ou de braver les conséquences de son opposition. Il signa tout ce qu'on lui présentait. Alors à Pilnitz où l'empereur et le roi de Prusse s'étaient donné rendez-vous, on parut se ressouvenir des angoisses du monarque infortuné. « Déférant pour la forme, dit Mallet, aux instances importunes des

frères de Louis XVI, l'empereur et le roi de Prusse avaient signé à Pilnitz une convention insignifiante et devenue superflue depuis les derniers actes du roi de France. On ne s'était pas réuni à Pilnitz pour cela; on était venu poser la clef d'une alliance, méditée entre la maison d'Autriche et celle de Brandebourg; et contents d'une démonstration d'intérêt que les émigrés se hâtèrent de répandre comme un manifeste décisif, les deux souverains se replièrent incontinent sur leur précédente neutralité : pas un de leurs soldats ne s'ébranla; la constitution reçue par le roi de France, au sortir de sa prison et sous peine de détrônement, paralysa cet accord de Pilnitz, que les politiques ont rangé dans la classe des comédies augustes [1]. »

Mais ce n'était plus l'heure des comédies diplomatiques; les clameurs poussées dans l'Assemblée par les Jacobins, l'apprirent aux puissances; les actes provoquants du corps législatif, l'impétuosité fanatique qui entraînait les Français, et se manifestait par les menaces les plus outrageantes, décidèrent les cabinets de Vienne et de Berlin à prendre des mesures efficaces pour répondre aux provocations, et pour assurer la dignité des puissances. Cependant, en face de ces menées, les émigrés et les princes restaient muets devant le pays qu'ils avaient quitté et où ils se préparaient à rentrer. Mallet n'approuvait pas ce silence de dignité mal entendue selon lui, et il le disait tout haut dans ces lignes qui indignaient au delà des frontières :

« Les princes émigrés et leur conseil ont gardé jus-

[1] *Mercure*, Février 1792, n° 5.

qu'à présent un silence profond sur les accusations, sur les défenses, sur les décrets dont ils sont les objets. Il faudrait connaître les motifs de cette réserve pour l'approuver, car elle décrie les émigrés, elle les avilit même aux yeux de la nation, qui les juge sur des imputations restées sans réponse. C'est un mauvais conseiller que le mépris de ses ennemis. L'opinion vous abandonne lorsqu'on affecte de n'en tenir aucun compte, et qu'on suppose que chacun vous donnera raison, sans qu'on prenne la peine de répondre à ses accusateurs. Aussi Henri IV faisait-il des manifestes tous les mois. Avec quelle fierté, quelle énergie franche et patriotique ce héros et ses cousins, Louis et Henri de Condé, peignaient leurs griefs à la nation ! Ils faisaient plus, ils mettaient les siens à la place des leurs ; et c'était en s'échauffant pour les intérêts du peuple qu'ils parvinrent à le ramener à leur cause[1]. »

Pendant que les événements se précipitaient, et que l'heure du tocsin approchait, dans les séances de l'Assemblée législative le projet d'achever l'avilissement de l'autorité royale et de l'annihiler, se développait sans détour. La minorité timide ou inattentive n'opposait presque aucune résistance à ce courant des choses ; c'est au dehors qu'elle agissait ou pensait agir, dans ces comités où les modérés, les débris de Feuillantins opprimés, vaincus par les Jacobins, imaginaient mille projets pour sauver le roi et eux avec lui, eux et leurs idées au grand complet ; de même que la cour cherchait son salut dans les intrigues plutôt que dans les actes du roi.

Mallet ne fit jamais partie d'aucun des comités

[1] *Mercure*. Janvier 1792, n° 1.

permanents ou temporaires devenus si nombreux après le retour de Varennes, depuis que les chefs de la majorité, ouvrant tout à coup les yeux sur la nécessité de la résistance, avaient entrepris à leur tour de contenir la révolution et de sauver leurs conquêtes et leur ascendant par des alliances secrètes avec leurs anciens adversaires de la minorité, ceux-ci, plus près de la cour, devant leur fournir les moyens directs ou indirects de diriger les intérêts du roi. Les intentions et les négociations de la plupart de ces convertis, il faut le dire, touchaient peu le rédacteur du *Mercure*. La cour de son côté ne l'appelait point à ses conseils; on ne le vit jamais au château. Une fois, seulement, dans le mois de novembre 1791, la reine lui fit passer par son médecin des informations à l'usage du *Mercure*. Cette communication est ainsi exposée dans les notes déja citées, nous la laisserons apprécier[1] :

« M. Vicq-d'Azyr a été chargé par la reine de m'apprendre, pour ma direction et confidentiellement,

« 1° Qu'elle et le roi ont tenté inutilement tous les efforts imaginables, avant l'évasion du roi, pour déterminer l'empereur à les secourir ;

« 2° Que ce n'est point M. de Breteuil, mais M. de Mercy qui a conseillé et conduit l'évasion;

« 3° Que la certitude de l'abandon de l'empereur les a seule déterminés à se soumettre à accepter, à adopter le plan de conduite actuellement suivi :

« 4° Qu'elle est navrée des calomnies répandues contre elle par les aristocrates de Coblentz, de Worms; qu'il est faux qu'elle ait travaillé à aliéner de ceux-ci l'empereur, et qu'il est non moins faux qu'elle ni le roi aient

jamais conféré avec d'André, Barnave, Lameth, Thouret, etc., etc.

« 5° Que le reproche de jalousi contre les princes est absurde, puisque, du caractère dont est le roi, il serait impossible qu'en tout état de cause les princes n'eussent pas sur lui la plus grande influence. »

De ces renseignements divers, les uns passaient dans le *Mercure*, où ils servaient à Mallet pour établir les inductions de ses articles politiques, les autres étaient de loin en loin consignés par lui dans ses notes particulières. Nous trouvons dans ce mémorial, à la date des premiers mois de 1752, les détails qu'on va lire :

« Le ministère était divisé en deux partis ; l'un placé et gouverné par les Lameth, Duport, Baumetz et Barnave, comprenait de Lessart et le garde des sceaux, auxquels se réunissait Bertrand, sans y tenir. Le projet des meneurs était de faire chasser l'Assemblée actuelle, de fomenter contre elle des pétitions des départements, de rappeler les constituants, et d'amender la constitution, entre autres par une chambre haute élective. De ce coin sortaient ce tas d'affiches, de pamphlets, de placards contre les Jacobins. De Lessart répandait un argent prodigieux : ils avaient accaparé Suleau et Desmoulins, vingt autres barbouilleurs, des motionnaires de café, etc. Lameth, grand maître en ce genre d'intrigues, avait tenté de renouer tous ses anciens fils, et de remettre en action les bandits dont il s'était servi antérieurement.

« Le second parti et plan ministériel avait pour chefs, Narbonne, La Fayette et Mme de Staël. On leur attribue le projet d'emmener le roi à Fontainebleau,

et de là à la tête de l'armée qu'ils se faisaient fort de régénérer, de remettre en discipline. Ils y avaient travaillé. La Fayette à Metz avait assez bien pris. On voulait laisser au roi le choix des régiments les plus sûrs pour s'en entourer.

« L'autre parti, instruit de ce plan, l'a contrarié. Haine entre de Lessart, Bertrand et Narbonne. Demande de démission par celui-ci, concertée pour faire chasser les deux autres, et en particulier Bertrand plus roide. »

De la part de gens qui ne parlaient que de leur dévouement à l'Assemblée nationale, ces manœuvres étaient aux yeux de Mallet une perfidie sans excuse; il les qualifie dans ses notes avec une sévérité peut-être trop absolue. A son ordinaire, il ne tenait pas assez compte aux personnages politiques de leurs bonnes intentions; ses amis l'en blâmaient, et lui-même revenait volontiers, pour peu qu'on lui en fournît l'occasion, sur la première sévérité de ses jugements. Il n'avait pas ménagé M. de Narbonne. « Un homme public, dit-il un jour de lui, ne doit montrer que l'esprit de son état. » Peu après, il se laisse ramener.

« Il faut plaindre ce ministre trop sévèrement jugé, dit-il, et sans approuver les expressions exagérées à l'aide desquelles il a espéré de dompter la défiance, on doit rendre justice à son activité, à ses intentions, à ses efforts pour remettre l'armée dans l'ordre et sous l'influence de ses chefs légitimes. »

En mars, Mallet écrit :

« Mme de Staël avait fait proposer au roi et à la reine de les emmener dans sa voiture, au départ de

l'ambassadeur, et de travestir la reine en femme de charge, le roi en maître d'hôtel avec une perruque noire, le dauphin habillé en fille. Elle ne voulait personne d'autre. La reine en fit des gorges chaudes avec le chevalier de Coigny.

« Le plan des convertis, Duport, Lameth, La Fayette, qui s'est enfin réuni à eux ainsi que Narbonne, était de faire aller le roi à Fontainebleau, de lui donner là quelques régiments, de laisser aller les effervescences de Paris, et de motiver le choix d'une retraite plus éloignée par les fureurs de la capitale. On l'aurait conduit à l'armée disposée par La Fayette et Toulongeon, qui répondait de Luckner : on eût chassé l'Assemblée, et le roi en eût nommé seul une nouvelle, à choix, composée d'hommes propriétaires, distingués par leur expérience ou leurs talents, et qui eussent formé simplement un conseil des notables, auxquels le roi aurait adressé et fait sanctionner un plan de gouvernement. »

Avril 1792.—« J'ai lu le 18 mars 1792 un écrit appuyé d'autorités, où l'on affirme que le plan des chefs des Jacobins n'est pas précisément la république, mais un changement de dynastie, attendu qu'ils estiment que le roi sera toujours attaché à la noblesse et peu à la constitution. En conséquence, ils ont offert la couronne au duc de Brunswick. Pour commencer l'entreprise ils avaient engagé le dernier ministère, Narbonne, de Lessart, etc., à offrir au duc le commandement général de notre armée nationale. Les ministres donnèrent dans le piége, et par d'autres vues écrivirent au duc, qui refusa. Il y a apparence que la dernière course de ce prince à Potsdam, où il conféra avec le roi de Prusse, a coïncidé avec cette proposition refusée. Les chefs n'en persistent pas moins dans leur plan : l'ambassade de MM. d'Autun et Chau-

velin à Londres y est probablement relative, ainsi que le séjour de M. de Custine à Brunswick, d'où il a passé à Berlin. (Cependant on ne peut affirmer que ces trois négociateurs connaissent l'objet secret de leur mission.) En faisant adopter ce projet au duc et à l'Angleterre, on se flatte de détacher par là la Prusse de la maison d'Autriche, et on lui offre même d'autres avantages. Le moyen combiné pour détrôner le roi est de faire déclarer par l'Assemblée nationale qu'il a perdu la confiance de la nation. MM. Condorcet, Brissot et autres ne sont que les instruments, les agents de l'entreprise, dont le principal chef et auteur est l'abbé Sieyès. Sa doctrine fondamentale est que, pour affermir la révolution, il est indispensable de changer la religion et de changer la dynastie. C'est lui qui conduit tout, en ayant l'air de ne rien conduire : son orgueil ne souffre rien au-dessus de lui : il a fait abolir la noblesse parce qu'il n'était pas noble; parce qu'il ne possède pas tout, il détruira tout. Son grand art est d'aller à son but sans paraître, de préparer les autres à des vues éloignées dont ils ne se doutent pas, de parler peu en public et d'agir en secret. Ce qui semblerait donner une couleur à cet absurde projet, c'est que depuis la nomination des nouveaux ministres, le roi n'a pas été moins en butte aux outrages des pamphlets, journaux, discours à la tribune des Jacobins. On se rappelle le discours de M. Guadet de la société de Brissot, où il dit nettement que le roi avait à choisir d'être le roi dans Coblentz ou celui d'une nation libre. Voyez aussi le discours de M. Le Clerc d'Oze aux Jacobins.

« Cela n'empêche pas qu'il n'existe un parti de véritables républicains, à la tête desquels est M. Robespierre, qui ne chemine pas avec MM. Condorcet,

Brissot. L'abbé Sieyès dit la semaine dernière, en présence d'un de mes amis, qu'il importait de faire renvoyer la reine le plus tôt possible, mais de le faire avec des procédés.

« On ne peut douter que l'espoir illusoire d'entraîner la princesse et le duc de Brunswick ne pousse le parti de Sieyès, Brissot, etc., à la guerre. Dans les crises qu'elle enfantera, on trouvera facilement le moyen de mettre le roi en cause, et d'amener contre lui le décret dont nous avons parlé[1]. »

Quoi qu'il en soit, dès le mois de mars, la puissance de Jacobins était manifeste et si redoutable déjà, qu'on n'osait les attaquer qu'en se cachant, comme le remarquait Mallet, et avec des armes anonymes bonnes pour une guerre de femmelettes. « Nous avons des royalistes anonymes d'un courage à faire trembler, qui font disparaître dans un paragraphe tous les révolutionnaires; ils ne parlent que de pendre, d'exterminer, de subjuguer. Leur intrépidité va si loin que, lorsqu'ils habitent, par exemple, Coblentz ou Tournai, ils pourfendent à la fois Jacobins, constitutionnels et monarchiens. »

« Sous ce titre de monarchien, continue Mallet dans une note curieuse, ils désignent tous ceux qui, ayant horreur des horreurs de la révolution, des injustices atroces qui l'ont suivie et du délire de notre anarchie, veulent un roi, une noblesse, un clergé, un gouvernement; mais ne veulent pas moins un peuple, une liberté, des droits publics, une autorité circonscrite pour la

[1] Comparer ces notes avec les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État* : l'exacte conformité des faits indiqués prouve la sûreté des deux sources.

sûreté de celui qui en est investi comme pour la sûreté de ceux qui doivent lui obéir. J'ai l'honneur très-gratuit de passer pour le chef de cette secte impie et sacrilége, qui désire nous préserver de nouvelles révolutions, en intéressant toutes les classes de l'État au maintien de la monarchie. Ce sont surtout les partisans du système des deux chambres que les amateurs du régime absolu destinent aux potences des parlements, au moment où ces tribunaux seront rétablis. Il ne manquait plus que ce dernier trait de démence à l'opinion que nous avons donnée de notre sagesse à l'étranger. Un de ces braves qui, à soixante lieues des frontières ont encore la prudence de garder l'anonyme, et qui accusent de lâcheté tous ceux qui, depuis trois ans, soutiennent à Paris le feu des événements, vient d'instruire mon procès. Il a publié sa sentence à Coblentz et l'a réimprimée à Paris sous le beau titre de : *Politique incroyable des monarchiens*, ou *Lettre à M. Mallet du Pan, le chef, le coryphée de cette secte*, etc. »

A Paris, le haut du pavé restait toujours aux agitateurs; partout dans les cafés, dans les théâtres, les Jacobins faisaient tomber leurs adversaires devant le drapeau tricolore. L'intrépide *Mercure* ni ne courbait la tête, ni ne baissait la voix; d'une plume vibrante d'indignation, il faisait à ses lecteurs le tableau de Paris et des départements; le 10 mars 1792, il écrivait encore ces pages hardies :

« Paris est infesté de bandits sur lesquels il n'existe aucun moyen répressif; chacun se plaint de la police; la municipalité dispute avec le département; les ministres ne pensent qu'à fournir des compliments à l'Assemblée et à éviter les galères; les dénonciations pleu-

vent de toutes parts ; des adresses infâmes sont adressées au roi, et ces horreurs imprimées circulent partout ; tous les indices d'une subversion immédiate se manifestent ; les perturbateurs seuls dorment tranquilles. L'activité du comité de surveillance et de la police est réservée pour des visites domiciliaires, faites sur les délations des hommes les plus indignes de créance. Pas un citoyen n'est sûr de coucher dans son lit : des ordres arbitraires fouillent les maisons les plus respectables sous prétexte d'amas d'armes ou d'assignats faux : cette horrible inquisition s'exerce sans ménagement.

« La désorganisation est encore plus complète dans beaucoup de départements. Ici l'on exhume les cadavres si le mort a été administré par un prêtre non jureur. Là, un corps administratif, au mépris de la loi, met en chartre privée, dans une ville commune, tous les ecclésiastiques non conformistes. L'insurrection de Picardie n'est pas apaisée encore, que voilà cinq mille brigands ou agitateurs parcourant en armes le département de l'Eure, taxant les grains, commettant mille violences, et menaçant d'assiéger Évreux. A Étampes, voilà M. Simoneau, maire de la ville, assassiné à coups de fusil et de piques au milieu de la garde nationale; à Montlhéry, un fermier haché en morceaux. Dunkerque tremble encore de voir renouveler le pillage du mois dernier ; dans le département de la Haute-Garonne on attaque les greniers, on brûle les maisons, on rançonne les propriétaires, dans la demeure desquels (à Toulouse spécialement et aux environs) l'autorité des clubs a fait placer garnison de gens inconnus ; chacun se croit à l'heure d'un pillage universel; les impôts languissent plus que jamais; les propriétaires de redevances n'osent pas les exiger; on assomme les huissiers de ceux qui

osent le tenter; les bois particuliers sont non-seulement dévastés; mais en divers lieux les communes se les distribuent par des actes en bonne forme.

« Le jour est arrivé où les propriétaires de toutes classes doivent sentir, enfin, qu'ils vont tomber à leur tour sous la faux de l'anarchie : ils expieront le concours insensé d'un grand nombre d'entre eux à légitimer de premières rapines, parce que les brigands étaient alors à leurs yeux des patriotes; ils expieront l'indifférence avec laquelle ils ont vu dissoudre tout gouvernement, armer une nation entière, détruire toute autorité par la folle création d'une multitude de pouvoirs insubordonnés, et couper sans retour les nerfs de la police et de la force publique. Qu'ils ne se le dissimulent pas; dans l'état où nous sommes, leur héritage sera la proie du plus fort. Plus de loi, plus de gouvernement, plus d'autorité qui puissent disputer leur patrimoine aux indigents hardis et armés, qui, en front de bandière, se préparent à un sac universel[1]. »

Ces tableaux faisaient frémir de colère les révolutionnaires qui, non vaincus encore par la révolution, étaient fiers d'en pousser le char, qu'ils s'imaginaient conduire. La vérité sur la France n'était à leurs yeux que de la calomnie, leur propre enthousiasme leur tenait lieu de justice et de logique; on le vit bientôt. Dans le temps même où l'Assemblée faisait grâce à Jourdan Coupe-Tête et aux assassins d'Avignon[2];

[1] *Mercure*. Mars 1792, n° 10.

[2] Selon la théorie de Brissot, ce pardon n'était qu'une justice, puisque les assassins avaient représenté la société presque entière en punissant violemment quelques individus (les malheureux égorgés dans la glacière d'Avignon) qui opposaient une résistance criminelle à la volonté générale subitement et tumultuairement exprimée.

dans les mêmes jours où Vergniaud, Thurot, etc., affirmaient qu'en temps de révolution, la justice doit rester muette, l'Assemblée, par un autre décret, frappait les émigrés sans distinction, punissant par la perte de leurs propriétés tous ceux que le mécontentement, l'anarchie ou d'autres motifs avaient fait sortir du royaume, tandis que la moitié à peine prenait part aux rassemblements contre-révolutionnaires de Coblentz : « Et pourtant, disait Mallet du Pan à ces raisonneurs vertueux et sensibles, ces familles répandues en vingt contrées différentes ont quitté le royaume sur la foi des lois solennelles, qui interdisent aux tyrans de gêner la liberté d'aller, de venir, de voyager, de séjourner hors de France. » A ces lois inviolables, tout à coup, et sans injonction, le corps législatif substituait sa volonté et punissait rétroactivement une absence légitime.

Ce ne fut pas tout : aux cris de désespoir des restes de la malheureuse Saint-Domingue, échappés au massacre et à l'incendie, l'Assemblée répondit en appliquant aux colonies les principes de sa justice révolutionnaire. Dans la Constituante, Barnave avait fait passer un décret qui réservait aux assemblées coloniales, sauf la sanction du roi, les lois relatives à l'état politique des noirs et des hommes de couleur; ce décret fut abrogé au mépris du principe fondamental de la constitution, que nul n'est tenu aux lois qu'il n'a pas consenties par lui-même ou par ses représentants; et l'Assemblée s'arrogeant le droit de bouleverser arbitrairement l'état des personnes, proclama l'égalité des droits politiques dans les colonies. C'était décréter la ruine des colons.

A peine deux cents voix de minorité s'étaient opposees à l'amnistie des brigands d'Avignon. Un nombre beaucoup moins grand refusa son suffrage au décret sur les colonies.

« Maintenant, demandait le *Mercure*, le roi sanctionnera-t-il ces décrets ? Les sacrifices qu'a faits Sa Majesté depuis trois ans, de ses prérogatives les plus essentielles à la liberté, à la sûreté publique, à l'action du gouvernement monarchique, peuvent-ils s'étendre jusqu'à ratifier des résolutions qui plongent dans le deuil, dans la misère, dans le désespoir, des millions de citoyens existants sous la sauvegarde des lois constitutionnelles ? La conscience du prince sera-t-elle donc éternellement subordonnée aux conjonctures[1] ? »

La réponse à ces questions n'était que trop claire : le veto suspensif venait d'être anéanti de fait par la composition du ministère que les Jacobins avaient imposé au roi :

« Le dernier changement de ministère fait nécessairement tomber l'exercice du veto suspensif, en entourant le trône des agents de la faction qui dicte les décrets. Ce qu'avaient prévu un petit nombre d'esprits tranquilles s'est vérifié. Après avoir essayé de toutes les nuances intermédiaires entre les monarchistes et les républicains, enfin, d'échelon en échelon, le roi vient de s'abandonner aux Jacobins; une partie de leur conseil est devenu le sien. Il suffit de lire la note de Sa Majesté à l'Assemblée au sujet de ce renouvellement du ministère, et les commentaires atroces qu'en ont faits les cerbères de la démocratie, pour se convaincre de la vio-

[1] *Mercure*. Mars 1792, n° 13.

lence exercée sur le choix libre du monarque. On ne s'en convaincra pas moins en apprenant les noms des hommes auxquels il a remis le soin de ses intérêts et les rênes du gouvernement. Des exploits et des extravagances populaires, voilà le titre de ces parvenus qui chassent M. de Lessart, doué de l'expérience des affaires, M. Duport du Tertre, zélateur outré de la constitution, mais honnête homme et incapable de trahir ses devoirs de ministre, d'homme du roi, de citoyen, autrement que par faiblesse; M. Cahier, encore plus exalté que le garde du sceau, imbibé jusqu'à saturation de tous les préjugés populaires du moment, fanatique inconséquent mais droit par instinct, et l'ayant été par habitude toute sa vie jusqu'aux jours où la révolution a atteint momentanément la morale des cœurs les plus honnêts. Cet ancien conseil est remplacé par MM. de Grave, La Coste et Dumouriez, que nous avons indiqués la semaine dernière; ensuite, par M. Roland de La Platière et par M. Clavière.

« M. Roland, allié de Brissot, a été l'un des principaux agitateurs de Lyon, qui l'a accusé de ses différents troubles. Inspecteur des fabriques, il a composé pour l'*Encyclopédie* le dictionnaire des manufactures. Aucun talent d'administration, nulle expérience des affaires d'État; une tête ardente et les principes du temps dans leur plus grande exagération.

« On me dispensera de rien dire de M. Clavière, dont on fait mal à propos un Génevois. Né en France d'un père français, étranger depuis plusieurs années à la patrie qui l'avait adopté lui et les siens, il ne l'a guère connue que pour participer aux agitations qui la traînèrent au bord du précipice. C'est un écrivain infatigable, il a inondé la France de brochures; toutes décèlent du talent, de la sagacité, de la finesse, un esprit

faux, l'opiniâtreté de l'amour-propre et une présomption qui révolte même les sots. Il a donné à l'Assemblée constituante un essai de sa modestie. On lui pardonne le zèle de la démocratie populacière, puisqu'il a vécu dans les dissensions républicaines; mais telle est la trempe de son jugement, que le régime auquel il ne put amener à Genève même le parti populaire, il ne sera point embarrassé de l'éprouver sur un empire de vingt-cinq millions d'âmes[1]. »

Toute l'énergie et toute la raison de Mallet étaient en pure perte, le poste devenait chaque jour et plus inutile et plus dangereux. Il sentait vivement combien il y avait de disproportion entre la puissance de l'entraînement révolutionnaire dirigé par des hommes résolus à tout, et la résistance d'un journal qui ne pouvait parler que raison et justice, quand la raison faisait frémir tout le monde d'impatience et que la justice avait fait place aux exigences sanguinaires de la raison d'état démocratique. On ne combat pas une tempête avec des feuilles de papier, disait-il souvent. D'ailleurs, plus mal placé qu'aucun de ses confrères, il avait contre lui la fureur des Jacobins, les ressentiments des convertis de toute date, et la malveillance des émigrés, que sa clairvoyante défiance et son horreur déclarée de la guerre civile irritaient. Tant de fois menacé, il ne pouvait plus espérer d'échapper davantage au sort que les patriotes lui annonçaient dans leurs feuilles et dans les cris de la rue[2]. A l'in-

[1] *Mercure*. Mars 1792.

[2] La fille de Mallet du Pan, expliquant un jour à un ami la vivacité de ses opinions, par celle du souvenir qu'elle avait gardé de ces temps, lui écrivait : « Comprenez-vous mon enfance passée aux premières hor-

stant où le parti républicain de l'Assemblée législative eut fait déclarer la guerre à la maison d'Autriche, il fut démontré à Mallet du Pan qu'il ne pouvait plus continuer la rédaction du *Mercure de France*, ni rester dans le royaume sans exposer tous les jours sa liberté et sa vie.

Dès le mois d'avril, cette crainte se changea en certitude par les dénonciations redoublées dont il devint l'objet, soit à l'Assemblée, soit aux Jacobins, soit dans les feuilles publiques. Plusieurs membres de l'Assemblée législative l'avertirent que son arrestation prochaine, sa translation, son procès à Orléans, étaient arrêtés dans le comité républicain, et que les efforts du côté droit seraient insuffisants pour le sauver. Mais indomptable jusqu'au bout, il voulut dire encore une fois la vérité à tout le monde, à la

reurs de la révolution? Ces soirées silencieuses où, assise à côté de ma mère sur une petite chaise, chaque coup de marteau frappé à la porte me causait une émotion, pensant qu'il annonçait mon père, dont l'attente était accompagnée chaque jour de la crainte de le voir ramener assassiné! Ma mère ne disait rien, et moi non plus; mais quoique fort jeune, je devinais et je partageais toutes ses impressions. Puis, cette affreuse scène à l'Opéra, où j'entendis vociférer ce bon peuple contre les aristocrates et crier : *Mallet du Pan, à la lanterne!* Un signe de ma courageuse mère me contint; mais je perdis subitement la mémoire et le sentiment du lien et de ce qui se passait autour de moi, et il fallut bien me sortir de cette loge, effrayé qu'on était de mes questions à voix basse. Un ami qui était avec nous me sortit et me fit prendre l'air, pendant que ma mère restait immobile. Je date de ce jour une grande partie des maux dont j'ai tant souffert depuis. — Et ces affreuses journées des 5 et 6 octobre 1789, — ce roulement lugubre du tambour, — ces gardes nationales à jamais exécrables pour moi, — ces torrents de pluie et cette consternation de mon malheureux père si justifiée par l'événement. — Ces têtes portées au bout des piques! plus tard la fuite du roi, pendant laquelle il fallut en hâte fuir nous-mêmes notre maison, nous séparer, nous cacher, les uns ici, les autres là! Et ces cris de *grande arrestation du roi à Varennes!* Ces cris, je les entends encore, ils viennent encore me troubler au fond de l'âme. »

révolution, à ses amis comme à ses ennemis, à commencer par les mécontents qui, sur l'autorité de lieux communs, avaient toujours espéré la fin des malheurs publics, sans qu'il fût besoin d'en retarder l'accélération.

« En plaçant ses ressources dans l'excès du mal, on a jugé inutile de le combattre; on s'est affermi dans sa quiétude; on s'est fait un plan commode d'expectative et d'inertie; on a évité surtout, et très-soigneusement, de se mêler au mouvement général pour en ralentir l'impétuosité. Obéissant, sans le savoir, au vœu de ses persécuteurs, la foule a préféré de se précipiter hors des frontières : beaucoup d'émigrés étaient sans doute trop justifiés d'aller chercher ailleurs leur sûreté; mais cette mesure, que la gravité de l'anarchie prescrivait à des femmes, à des vieillards, à des hommes en évidence et menacés de la rage populaire, l'imitation, une politique bornée, l'ont bientôt généralisée et convertie en expédient de mode. Les contrées étrangères ont vu arriver par flots des fugitifs éperdus, qui, aussitôt la limite dépassée, ont repris toute leur confiance : chaque réveil leur a apporté une contre-révolution prochaine : ils ont tout souffert, exil, privations, fatigues, ruine, par l'espérance qu'au premier jour les puissances étrangères viendraient leur reconquérir leurs foyers et leurs titres, ou que le peuple désabusé s'empresserait de les leur rendre.

« Ces illusions ont été soutenues par des adages de brochures et de conversation : le désordre amène l'ordre, entendait-on de toutes parts; l'anarchie recomposera le despotisme; — le Français ne se passera jamais d'un roi; — il aime les rois; — aucune nation ne fut plus affectionnée à ses rois. — La démocratie meurt

d'elle-même. — Elle ne convient pas à la France; donc on ne pourra jamais l'y établir. — Et mille autres pauvretés pardonnables à des hommes qui n'ont jamais approché du gouvernement populaire; vraies peut-être dans leur application à la durée d'un demi-siècle, mais fausses dans le sens qu'elles promettaient un terme très-court à la fièvre républicaine des Français.

« Le désordre n'a jamais amené que le désordre; c'est un effet qui devient cause, et cause toute-puissante lorsqu'elle est maniée par une faction qu'aucune force ne contre-balance. Il se prolonge par le besoin qu'ont ses fauteurs de l'entretenir, et par leur adresse à y intéresser la multitude; il favorise leur but d'énerver et d'avilir les autorités légitimes pour en transporter ailleurs l'activité; les violences préparent d'autres violences; on ne fait des lois que pour assurer le succès des illégalités, et le mépris de ces mêmes lois est commandé par leurs instituteurs lorsqu'elles commencent à contrarier le cours de leurs entreprises.

« Cette anarchie, que l'on peut appeler systématique, est également forcée par la nécessité; car les mobiles qui servent à la provoquer et à l'entretenir, détruisent par essence tous les moyens d'ordre et de répression : inutilement une faction populaire, subordonnée à ses instruments et asservie à la multitude qu'elle a l'air de gouverner, tenterait d'en modérer l'impétuosité; bientôt la domination passerait à d'autres chefs, et de degrés en degrés, le besoin du désordre placerait à la tête du peuple ceux dont l'abjection ou la scélératesse lui promettrait la certitude d'une impunité invariable.

« La révolution de France a déjà parcouru la plupart de ces périodes. Chaque désordre nouveau s'appuie sur celui qui l'a précédé, il en nécessite lui-même

d'ultérieurs ; l'anarchie prend alors le caractère d'une puissance qui maîtrise les autorités légales, et qui se sert de la législation même pour étendre ses ravages.

« A tous ces moyens de permanence, l'anarchie joint l'influence inaperçue d'un artifice qui sert de même à alimenter une démocratie déréglée. Le pouvoir qu'elle communique à ses agents, la tyrannie qu'elle exerce par ses fauteurs, sont une délégation libre de la multitude; celle-ci ne redoute point une autorité qu'elle se sent maîtresse de reprendre à chaque instant ; elle applaudit à des oppresseurs qu'elle défera le jour où l'oppression la menacera elle-même ; chacun de ces individus se comparant à ceux auxquels elle a confié la puissance populaire, et y retrouvant ses égaux, cesse de les redouter, considère les attentats de leur despotisme comme son patrimoine, et se réjouit en pensant qu'à son tour il pourra aussi disposer des vies et des personnes. Croit-on qu'un seul bourgeois de Paris, en voyant accuser et jeter en prison M. de Lessart, sans plus de formes qu'on n'en met à délivrer le protêt d'une lettre de change, se soit douté qu'une justice si expéditive pouvait le frapper aussi bien qu'un ministre? Non, il a vu, au contraire, un acte de sa propre autorité dans celui de ses commettants, et sa vanité a été secrètement flattée de l'idée qu'il lui appartenait, aussi bien qu'à M. Brissot, de pouvoir traîner un administrateur dans les cachots.

« D'ailleurs, il ne faut pas s'y méprendre : de toutes les formes de gouvernement, la démocratie, chez les peuples corrompus, est celle qui généralise le plus fortement les passions en les électrisant. Elle charme la vanité, elle exalte l'ambition des âmes les plus vulgaires, elle ouvre mille portes à la cupidité, à la participation du pouvoir; elle développe chez les brutes comme chez

l'homme d'esprit, dans les greniers comme dans les salons, cet amour de la domination qui forme le véritable instinct de l'homme; car il n'aime l'indépendance que comme moyen d'autorité, et une fois soustrait à la tyrannie, son premier besoin est de l'exercer.

« Jusqu'à nous les dissensions républicaines ayant été à peu près renfermées dans la classe des propriétaires, le cercle de l'ambition populaire n'atteignait pas les classes que leurs travaux, leur pauvreté, leur ignorance, excluent naturellement de l'administration; mais ici c'est à ces classes mêmes, fermentées par la lie d'une foule immense d'hommes pervers, alliés à la populace, qu'ont été dévolus la formation, l'empire, le gouvernement du nouveau système politique. Du château de Versailles et de l'antichambre des courtisans, l'autorité suprême a passé, sans intermédiaire et sans contre-poids, dans les mains des prolétaires et de leurs flatteurs.

« Une profusion de nominations, d'élections de fonctionnaires, de vacances continuelles, ont irrité la soif du commandement; tendu l'amour-propre, enflammé l'espérance des hommes les plus ineptes; une grossière et farouche présomption a délivré le sot et l'ignorant du sentiment de leur nullité; ils se sont crus capables de tout, parce que la loi accordait les fonctions publiques à la seule capacité. Chacun a pu entrevoir une perspective d'ambition; le soldat n'a plus songé qu'à déplacer l'officier, l'officier qu'à devenir général; le commis qu'à supplanter l'administrateur en chef, l'avocat d'hier qu'à se vêtir de pourpre, le curé qu'à devenir évêque, le lettré le plus frivole qu'à siéger au banc des législateurs. Les places, les états vacants par la promotion de tant de parvenus, ont offert à leur tour une vaste carrière aux classes inférieures. Le moindre

office a présenté une dignité, la plus modique rétribution une fortune à des individus qui, dans une démocratie bien réglée, n'eussent jamais osé prétendre ni à des offices, ni à des honoraires.

« Ainsi, de proche en proche, s'est opéré un déplacement universel; ainsi, l'on a transformé la France en une table de joueurs, où avec du parlage, de l'audace et une tête effervescente, l'ambitieux le plus subalterne a jeté ses dés.

« .... Qu'on évalue maintenant l'impulsion que reçoit du caractère national cette immense loterie de fortunes populaires, d'avancements sans titres, de succès sans talents, d'apothéoses sans vertus, d'emplois infinis, distribués par le peuple en masse et reçus par le peuple en détail. Qu'on examine l'incalculable activité d'une semblable machine, chez une nation où la fureur d'être quelque chose domine sur toutes les autres affections; où l'amour de la dispute, de l'ergoterie et du sophisme ont tué toute conversation sensée; où le marchand du coin est plus glorieux de son épaulette que le grand Condé ne l'était de son bâton de commandement; où on ne trouve que chez le petit nombre silencieux et retiré, la gravité, la réflexion, la retenue, la modération d'esprit qui peuvent seules tempérer le délire d'une mauvaise démocratie....

« C'est donc par un défaut complet d'observation et de jugement, qu'en sortant de leur loge à l'Opéra, ou sur le marchepied de la voiture qui va les conduire à Coblentz, tant d'hommes inattentifs ou passionnés ajournent depuis trois ans la fin de la tempête au prochain trimestre. Il est absurde de penser qu'une vaste monarchie de quatorze siècles, brisée en huit jours, se relèvera d'elle-même par les progrès de l'anarchie ou par l'inconstance de la multitude.

« Ah ! les racines du désordre ne sont pas si près de la surface. Ceux qui les ont plantées connaissent mieux que leurs adversaires le cœur humain et le caractère du siècle. Tandis que les mécontents se reposaient sur l'illusion du sentiment monarchique, du retour de l'opinion, de l'expérience des excès, de la leçon du malheur, les Jacobins peu alarmés de ces chimères ont agrandi leurs conquêtes de jour en jour.

« Eux seuls formaient depuis longtemps une faction ; les autres partis, ou végétaient dans l'inertie, ou ne formaient que des cabales. Quiconque se séparait d'eux pour leur disputer l'autorité, finissait, après des avantages éphémères, par retomber dans leur orbite, ou par en être écrasés. Ainsi ils dépopularisèrent M. de La Fayette, MM. Barnave, Duport, Lameth, et cent autres moins importants ; ainsi, après quelques semaines de lutte, ils ont maîtrisé l'Assemblée. Remplaçant les défections par de nouvelles recrues, si l'opinion paraissait leur retirer ses faveurs, ils lui opposaient des lois hardies. Étaient-ils gênés par la constitution, au lieu de la suivre ils l'expliquaient par les préjugés populaires. Toujours actifs, toujours entreprenants, se servant tour à tour des menaces et des promesses et des punitions, calculant toujours juste sur la pusillanimité, livrant au peuple et à la honte quiconque osait douter, conduisant les esprits avec quarante mots, toujours extrêmes pour secouer sans relâche l'attiédissement public, eux seuls ont montré de la conduite, un plan invariable, un système uniforme.

« L'établissement des clubs leur a asservi la France entière. A-t-il fallu opter entre l'empire de ces consistoires ou celui de la constitution, les Jacobins n'ont pas balancé ; la constitution a été sacrifiée : douze cents

associations, correspondant à un centre commun, ont renouvelé le régime des jésuites; on les a mises au-dessus des lois, et l'on a fait des lois pour légitimer ensuite leurs infractions.

« Quelles résistances ont combattu cette confédération ? S'est-elle affaiblie par l'accroissement journalier d'une foule de mécontents ? bien au contraire. Pendant qu'elle serrait le faisceau d'union et se consolidait par des succès, ses adversaires flottaient épars dans le vide, sans boussole, sans chefs, sans plan, sans vigueur, sans principe d'harmonie. Peu intimidés par cette cohue discordante, les Jacobins marchaient impétueusement à leur but, en répétant avec Narcisse :

> J'ai cent fois, dans le cours de ma gloire passée,
> Tenté leur patience, et ne l'ai pas lassée.

Toute surprise cesse lorsqu'on observe les grands propriétaires terriens, la noblesse militaire, la très-grande pluralité de ceux à qui des places, leur ancien rang, leur fortune, leurs connexions laissaient quelque influence, passer les frontières, et abandonner le royaume à la faction qui le bouleversait ; lorsqu'on aperçoit le roi privé de tout appui, réduit à l'extrémité constante de céder sans cesse ou de périr; lorsqu'on a vu des conseils pernicieux entraîner les fugitifs à placer exclusivement leur ressource dans les secours étrangers ; solliciter ces secours avec un éclat aussi inutile qu'imprudent; consumer le temps, les efforts, les dépenses, à les attendre vainement, à les promettre avec une assurance toujours trompée[1]; et, par ces démonstrations

[1] « On a calculé que si toutes les troupes autrichiennes, prussiennes, sardes, suédoises, russes, suisses, impériales, hollandaises, qui ont marché dans le *Journal Général* de l'abbé de Fontenay, fussent arrivées à leur destination, la France serait attaquée en ce moment par neuf millions cent mille et quatre soldats contre-révolutionnaires. »

restées impuissantes, fournir aux Jacobins de nouveaux prétextes et de nouveaux instruments de domination.

« Toute surprise cesse lorsqu'on se rappelle ce système aussi déplorable qu'erroné, par lequel on se félicitait de l'accroissement des désordres et des victoires des républicains comme d'un acheminement à la plus rapide contre-révolution.

« Toute surprise cesse à la vue des scandaleuses divisions qui partagent ceux qui ont tout perdu et ceux qui ont tout à perdre, lorsque investies de toutes parts par un ennemi maître des brèches faites au gouvernement monarchique, à la propriété, à l'ordre public, à l'ordre social, à la sûreté générale, aux principes conservateurs de tous les intérêts, on voit les différentes classes propriétaires de la société se réjouir de leurs désastres réciproques ; lorsqu'on est témoin de leurs haines, de leurs débats, de leurs conflits d'opinions politiques. Pendant que la France court à sa dissolution, pendant que la république s'effectue, les mécontents disputent sur la meilleure forme de gouvernement possible, sur deux chambres et sur trois, sur le régime de la monarchie sous Charlemagne et sous Philippe le Bel, sur ce qu'il faut rendre ou retenir des destructions opérées depuis trois mois.

« Ainsi, les possesseurs d'une maison en flammes, au lieu de courir aux pompes et de réunir leurs forces, se battent en dessinant la reconstruction de l'édifice. Quand on n'a pu défendre ce qui est détruit, il ne faudrait pas cependant perdre ses forces à vouloir ramasser chaque particule des débris, ni préférer de rester dans la rue si l'on n'est pas exactement logé comme on l'était avant le tremblement de terre.

« Mille questions oiseuses, ou insolubles, ou indiffé-

rentes, fournissent des aliments journaliers d'animosité. On ne reprochera jamais assez vivement à quelques-uns des émigrés, et aux coupables écrivains qui fomentent cette discorde sous leur dictée, d'avoir fécondé toutes les semences de schisme entre les adversaires des républicains, entre les amis sincères du roi et de la monarchie. Quels conseillers insensés ont donc persuadé aux royalistes fugitifs, qu'il suffisait de leurs propres forces et de leurs opinions pour arracher la France à sa désorganisation totale? Lorsqu'on est le plus faible, lorsque tous vos moyens sont ou nuls ou incertains, lorsqu'on est impérieusement primé par une faction décidément prépondérante, est-il une école plus misérable que celle de l'intolérance de parti, de repousser, d'outrager, de menacer de ses vengeances ceux qui viennent à vous sans adopter toutes vos idées; de déclarer une guerre impitoyable à quiconque ne se place pas sur tous les points de votre ligne, et de réserver sa modération pour ses ennemis[1].

« Quoi! sans distinction de caractères et de motifs, quiconque a pu errer dans le cours de la révolution, quiconque est désabusé par l'expérience, en conservant néanmoins des opinions politiques qu'il croit conformes à la raison et à l'intérêt public, sera frappé de réprobation, parce qu'il ne sacrifiera pas l'amour si noble d'une liberté modérée, au parti qu'il aiderait à sortir de ses ruines!

« Si cela est ainsi, il faut tirer le voile sur la France,

[1] « Dans la hiérarchie distributive qu'ont ordonnée quelques fugitifs ardents, et dont nous devons la publication à leurs écrivains, M. de La Fayette se trouve à côté de Jourdan, M. de Cazalès au niveau de M. de Talleyrand, M. Malouet au-dessous de M. Robespierre. L'on a imprimé, répété, et l'on a écrit plusieurs fois, que j'étais plus nuisible que Gorsas, que Carra, que Brissot. »

car, je le prononce hautement, je n'entrevois une lueur de salut que dans la coalition des inimitiés qui se réunissent à invoquer la cessation de l'anarchie, la suppression de ses véritables causes, et la restauration de l'ordre général. Que tous ceux qui tendent à ce but ajournent leurs haines, leurs disputes politiques et leurs prétentions; qu'ils se pénètrent surtout de cette vérité, c'est qu'on est indigne de rien défendre de louable si l'on ne sait rien sacrifier, et qu'à la vue du gouffre sur lequel on est jeté, le comble du délire est de s'opiniâtrer à la défense des questions qui nous divisent, au lieu de s'affermir sur les points communs à tous[1]. »

C'est par ces conseils, et se préparant lui-même à les suivre, que vers la fin du mois d'avril 1792, Mallet du Pan, après huit années de travaux assidus, prit congé des lecteurs du *Mercure de France*. Mais en posant la plume du journaliste qu'il ne devait reprendre qu'en approchant du terme de sa carrière, il n'entra pas dans le repos de la vie privée : il ne fit que changer de tâche et de dévouement. C'est à exposer les nouveaux efforts de ce martyr de la raison politique et de la liberté modérée que sera consacrée la suite de cet ouvrage.

[1] *Mercure de France*. 7 avril 1792, n° 14.

CHAPITRE DOUZIÈME.

(1792.)

Louis XVI confie à Mallet du Pan une mission politique auprès de l'empereur et du roi de Prusse. — Caractère des instructions données par le roi à son agent. — Départ de Mallet pour Genève, et de là pour Francfort. — Coblentz. — M. de Montlosier, le chevalier de Panat. — Les princes sont mécontents de la mission de Mallet. — Événements du 20 juin. — Lettres de Malouet et de l'abbé de Pradt. — Conférences de Francfort. — Billet de Louis XVI. — Opposition du ministre russe M. de Romanzoff. — Succès tardif de Mallet auprès des ministres de Prusse et d'Autriche. — Le manifeste du duc de Brunswick. — Erreur de Bertrand de Moleville dans ses *Mémoires*.

Aussitôt que Mallet du Pan eut pris la résolution de quitter en même temps et le *Mercure* et le royaume, M. de Montmorin, M. Bertrand de Moleville, ainsi que Louis XVI, en furent avertis par Malouet, qui, en approuvant la décision de son ami, avait imaginé de la rendre utile au roi et à la cause publique. On se récria d'abord sur ce départ qui laissait le champ libre à tous les empoisonneurs de l'opinion, mais on en reconnut bientôt la nécessité, et Louis XVI fit savoir à Mallet qu'il comptait sur son dévouement pour une mission aussi délicate qu'importante :

« Dans une première conférence, raconte Mallet du Pan dans une note inédite, M. de Bertrand m'informa que Sa Majesté l'ayant de nouveau entretenu de mon départ, elle approuvait et désirait que je me rendisse à

Vienne, à Berlin, et enfin à Coblentz, pour représenter aux princes ses frères, à l'empereur et à Sa Majesté prussienne, la situation du royaume, ainsi que les intentions du roi relativement à la guerre et à ses conséquences.

« Sur l'observation que je fis à M. de Bertrand que le futur empereur devant arriver au mois de juin à Francfort-sur-le-Mein pour y recevoir la couronne impériale, et le roi de Prusse s'y réunir à ce monarque en se rendant à son armée, le voyage de Vienne et de Berlin fut jugé superflu, et celui de Francfort préférable sous tous les rapports.

« Sa Majesté ayant adopté ce changement, chargea M. de Bertrand de me demander l'esquisse d'un manifeste à publier par les puissances, dans le sens et relativement au grand but de concilier ce qu'exigeaient la sûreté du roi, l'état moral et politique du royaume et les vrais intérêts de la monarchie. Je soumis à Sa Majesté quelques bases fondamentales de cette rédaction : elle eut la bonté d'y applaudir, d'en développer à mi-marge quelques-unes de sa main, d'y en ajouter d'autres, et de me confier le soin de préparer une rédaction définitive sur ce commentaire, conservé par M. de Bertrand, ainsi que d'autres billets journaliers du roi, dans un saint Augustin de la bibliothèque du ministre.

« Cette rédaction dernière ayant repassé sous les yeux et l'approbation éclairée de Sa Majesté, elle y joignit un sommaire d'instructions générales qui furent revisées par M. de Montmorin, dont je tirai une copie, et qui renfermait les points fondamentaux de ma commission. »

Quelles étaient ces instructions, quelles étaient les considérations qui, adoptées ou posées par le roi,

leur avaient servi de bases? Les instructions sont connues; depuis que M. Bertrand de Moleville les a données dans ses *Mémoires*, les divers historiens de la révolution en ont reproduit le texte et jugé le sens à leur manière, mais toujours avec l'attention que méritait cette pièce importante. Il s'agissait en effet de savoir si Louis XVI appelait les armées étrangères en France; ce qu'en son âme et conscience il attendait de leur concours; enfin, quelles étaient ses intentions sincères à l'égard de la constitution politique du royaume. Les articles des instructions ne tranchent pas toutes ces questions nettement. Le mémoire, rédigé par Mallet, et corrigé par le roi, est plus explicite; ce mémoire n'a jamais été publié en France [1], non plus que d'autres pièces émanées du négociateur. Ces documents méritaient de voir le jour car ils appartiennent à l'histoire; ils prouveront que Mallet du Pan, en acceptant la mission qui lui était confiée, ne se fit point le simple porteur d'un message du roi, mais qu'il allait à Francfort exprimer des désirs conformes à ses propres principes et à ses vœux bien arrêtés. On n'aurait point choisi pour l'envoyer se contredire lui-même l'homme indépendant qu'on avait vu s'élever de toutes ses forces contre les royalistes qui invoquaient la guerre comme un dénoûment.

Louis XVI, en effet, avait tout essayé pour écarter ce fléau de son malheureux royaume; ce n'est pas lui

[1] Le professeur Smith, de Cambridge, donna cette pièce il y a dix ans, dans son Cours d'histoire moderne, *Lectures on the modern History* (*French Revolution*), 3 vol. London, 1840. Ce mémoire lui avait été communiqué par son ami M. Louis Mallet, fils de notre écrivain, établi en Angleterre depuis la mort de son père, et qui a rempli pendant quarante ans la place de secrétaire des auditeurs des comptes.

qui avait armé les puissances étrangères, c est l'Assemblée elle-même qui avait déclaré la guerre à l'empereur. A la fin d'avril, les troupes révolutionnaires étaient entrées tout à coup sur les frontières des Pays-Bas, où elles venaient de recevoir d'assez fâcheux échecs à Mons et à Tournai; tout présageait que les alliés n'auraient que des succès faciles. Dans cet état de choses, le roi, en s'adressant aux souverains coalisés, ne pouvait que s'interposer, et il s'interposait en effet entre leurs armées et son royaume. Il leur demandait de distinguer entre la nation et les factieux qui opprimaient leur roi, au mépris de la constitution elle-même. Assurément, sa pensée n'était pas que, lui redevenu libre de sa personne, et arbitre entre les puissances et ses anciens sujets, la révolution dût être respectée avec toutes ses conquêtes sur la royauté : c'eût été fixer l'anarchie dont il fallait justement délivrer la France. L'effet naturel de l'invasion à laquelle se préparaient les puissances étrangères, de même que le désir du roi, et comme la force des choses en eût décidé, c'était une contre-révolution. Une contre-révolution! mot malheureux, mot redoutable, qui suffit pour la condamnation du roi, aux yeux du fanatisme ou de la niaiserie révolutionnaire, mot qui ne signifiait pas autre chose que le renversement de la révolution présente, un dessein plus légitime encore que celui de Mirabeau, lequel, un an auparavant, voulait renverser l'œuvre de la Constituante. Sans doute, pour une partie des royalistes émigrés, une contre-révolution, c'était le retour pur et simple à l'ancien régime, comme pour d'Éprémesnil et ses parlementaires, elle était l'insti-

tution du pouvoir législatif et politique des anciens parlements; mais pour le roi, qui s'en réservait l'initiative, et par dignité autant que par convenance, n'avait point à en parler dans ses instructions, une contre-révolution, c'était précisément une *contre-constitution*, ainsi qu'Alex. Lameth a nommé le plan contre-révolutionnaire proposé au roi par Mirabeau. Telle était la pensée sincère du prince, et ce qui le prouve, c'est le choix même que Louis XVI, conseillé par Malouet, fit de Mallet du Pan. Ni Malouet, ni son ami, ne faisaient mystère de leurs convictions profondes sur la nécessité de donner à la France un régime constitutionnel. « Il ne peut y avoir de stabilité dans un gouvernement absolu qui succéderait à la révolution actuelle, » écrivait alors Malouet à Mallet du Pan. Quant à ce dernier, son langage n'avait jamais varié sur ce point, et l'on verra tout à l'heure quelles déclarations il se crut autorisé à proposer aux rois étrangers et aux princes français. Là est, à vrai dire, l'intérêt et la nouveauté des renseignements que nous allons ajouter à ceux qu'on trouve dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, où l'on peut lire un récit fidèle, mais résumé, de la mission de Mallet du Pan [1].

La première partie des instructions données par le roi à son envoyé, concernait les princes et les émigrés; elle était conçue en ces termes :

« Le roi joint ses prières aux exhortations, pour engager les princes et les Français émigrés à ne point faire perdre à la guerre actuelle, par un concours hostile et

[1] Le récit de Bertrand de Moleville est pour le moins inexact, comme on le verra bientôt.

offensif de leur part, le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance.

« Il leur recommande expressément de s'en remettre à lui et aux cours intervenantes, de la discussion et de la sûreté de leurs intérêts, lorsque le moment d'en traiter sera venu.

« Il désire qu'ils paraissent seulement parties, et non arbitres dans le différend; cet arbitrage devant être réservé à Sa Majesté, lorsque la liberté ainsi que la puissance royale lui seront rendues.

« Toute autre conduite produirait une guerre civile dans l'intérieur, menacerait les jours du roi et de sa famille, pourrait renverser le trône, ferait égorger les royalistes, rallierait aux Jacobins tous les révolutionnaires qui s'en sont détachés et qui s'en détachent chaque jour, ranimerait une exaltation qui tend à s'éteindre, et rendrait plus opiniâtre une résistance qui fléchira devant les premiers succès décisifs, lorsque le sort de la révolution ne paraîtra pas remis à ceux contre qui elle a été dirigée, et qui en ont été les victimes. »

Venaient ensuite les recommandations que l'envoyé de Louis XVI était chargé d'adresser aux cours de Vienne et de Berlin.

« Représenter l'utilité d'un manifeste de la part des cours de Vienne et de Berlin, qui leur soit commun avec les autres puissances qui ont formé le concert; l'importance de rédiger ce manifeste de manière à séparer les Jacobins et les factieux de toutes classes du reste de la nation; à rassurer tout ce qui est susceptible de revenir de son égarement, tous ceux qui, sans vouloir la constitution actuelle, craignent le retour des grands abus, tous ceux que le délire de l'esprit, la con-

tagion de l'exemple et la première ivresse de la révolution ont engagés dans cette cause criminelle, mais qui, n'ayant à se reprocher que des erreurs, de l'exaltation ou de la faiblesse, se montreront désarmés et repentants, du moment où on leur présentera une issue sans ignominie et sans danger personnel.

« Insister sur l'avantage de faire entrer dans le manifeste la vérité fondamentale qu'on n'entend point toucher à l'intégrité du royaume, et que la crainte d'un démembrement est un indigne artifice par lequel les usurpateurs cherchent à donner le change sur le véritable et unique but des puissances; qu'on fait la guerre à une faction antisociale et non pas à la nation française; que l'on prend la défense des gouvernements légitimes et des peuples contre une anarchie effrénée qui menace la tranquillité de l'Europe entière, insulte à tous les souverains, prépare les plus horribles calamités à toutes les classes sans distinction, et brise entre les hommes les liens de la sociabilité, ceux des lois, des droits, des devoirs, des conventions à l'abri desquelles reposent la paix, la vraie liberté, la sûreté publique au dedans et au dehors.

« N'imposer ni ne proposer aucun système de gouvernement; mais déclarer qu'on s'arme pour le rétablissement de la monarchie et de l'autorité royale légitime, telle que Sa Majesté elle-même entend la circonscrire.

« Déclarer encore et avec force, à l'Assemblée nationale, aux corps administratifs, aux ministres, aux municipalités, aux individus, qu'on les rendra personnellement et particulièrement responsables, dans leurs corps et biens, de tous attentats commis contre la personne du roi, contre celle de la reine et de leur famille,

contre les vies et propriétés de tous les citoyens quelconques.

« Qu'en entrant dans le royaume, les puissances manifestent qu'elles sont prêtes à donner la paix ; mais qu'elles ne peuvent traiter ni ne traiteront qu'avec le roi ; qu'en conséquence elles requièrent qu'on lui rende la plus entière liberté, qu'on le remette dans la situation de son choix où il se croira le plus assuré de l'exercer ; et qu'ensuite, par une négociation définitive entre Sa Majesté et les puissances, négociation où les princes et les émigrés seraient admis comme partie lésée (à moins qu'ils ne préfèrent s'en remettre aux soins de Sa Majesté), on détermine un plan général de restauration sous les auspices des puissances. »

Ces instructions, ainsi entendues et minutées, il restait à lever une difficulté, tirée de la gravité des circonstances et du soin qu'exigeait la sûreté personnelle du roi.

« Des titres de créance m'étaient indispensables, dit Mallet en poursuivant son récit, d'autant plus que l'Allemagne avait été inondée d'agents secrets ou de prétendus plénipotentiaires, se disant tour à tour chargés des volontés du roi, de la reine, des princes français. Cette multitude de commissaires, leurs indiscrétions, leur opposition mutuelle, avaient justement discrédité à l'avance quiconque venait remplir le même rôle. Mais je ne pouvais, sans la plus insigne imprudence, emporter avec moi une autorisation écrite de Sa Majesté, au travers de cent lieues de terrain à parcourir avant d'être sorti de France. La poste n'offrait pas plus de sûreté ; les transmissions manuelles exigeaient des communications qu'il importait de prévenir. M. de Mont-

morin songea à faire parvenir ces pouvoirs de Sa Majesté à M. le comte de Merci-Argenteau, des mains de qui je les tirerais à Bruxelles; mais la correspondance avec cet ambassadeur étant devenue précaire depuis l'ouverture des hostilités, il fut arrêté par les conseils confidentiels du roi que M. le chevalier de Bertrand, frère du ministre, viendrait me joindre à Cologne, en passant par l'Angleterre, qu'il m'y apporterait des instructions ultérieures et des lettres de créance qui me fissent reconnaître des deux souverains attendus à Francfort, de leurs ministres et des princes, frères de Sa Majesté.

« Je reçus ordre de garder un secret inviolable sur ma mission, et de ne m'en ouvrir, à moins que la nécessité ne l'exigeât, qu'aux deux monarques, aux princes, frères de Sa Majesté, à M. le maréchal de Castries et à M. de Bouillé. Il m'était intimé, de plus, de consulter particulièrement M. de Castries, instruit déjà des dispositions de Sa Majesté, en qui elle avait placé une légitime confiance. En m'honorant de la sienne, Sa Majesté daigna me faire témoigner qu'elle attendait de mon zèle un succès dont elle sentait toute l'importance, que je lui paraissais plus propre que tout autre à remplir cet espoir, et qu'elle m'avait estimé particulièrement en état de montrer la sagesse et la nécessité de ses plans, ainsi que le caractère des conjonctures qui en recommandaient l'exécution.

« C'était, en effet, une négociation bien délicate que celle de présenter de si grands intérêts dans leur vrai jour, et de faire prévaloir un système de direction combiné entre le roi et les deux cours belligérantes; système auquel était attachée la destinée de Leurs Majestés, de la France et de l'Europe même. Après avoir exposé

l'insuffisance de mes forces pour surmonter et les oppositions que je pressentais et les obstacles dont cette carrière était embarrassée par le laps de temps, par le croisement de tant d'envoyés antérieurs qui avaient fatigué les cours de leurs contradictions et par les déterminations qui déjà pouvaient être prises par les cabinets, je ne songeai plus qu'à surmonter le poids immense de ces difficultés. Dans un entretien de plusieurs heures que j'eus avec M. de Montmorin, dans son hôtel, l'avant-veille de mon départ et en présence de M. Malouet, je priai ce ministre de m'éclairer sur les dispositions qu'il connaissait aux puissances alliées. Il satisfit à mes questions avec candeur et netteté; il m'exhiba des dépêches et des rapports officiels qui justifiaient ses opinions; il ne me dissimula aucun des embarras que j'allais rencontrer, soit dans les vues précédentes qu'avaient manifestées les cabinets, soit dans celles qu'on leur avait suggérées, soit dans le plan de conduite qu'on observait à Coblentz. Les craintes et les raisonnements de M. de Montmorin ont été autant de prophéties; l'événement en a prouvé la justesse. — Le résultat fondamental auquel nous nous arrêtâmes, et qui était celui des vœux et des instructions secrètes de Sa Majesté, fut qu'il importait par-dessus tout de conserver à la guerre le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance, afin d'écarter toute idée de collusion entre le roi et les deux cours, et d'amener le dénoûment à la forme d'un arbitrage entre Sa Majesté et les étrangers d'une part, et de l'autre entre Sa Majesté et la nation. Cette conférence dernière avec M. de Montmorin eut lieu le jour même où ce ministre et M. de Bertrand rendirent plainte criminelle pardevant le juge de paix La Rivière, contre Carra et ses

calomnieuses dénonciations d'un comité autrichien siégeant aux Tuileries.

« J'emportai de l'hôtel du ministre le pressentiment du destin qui le menaçait et de profondes inquiétudes sur l'avenir.

« Le 21 mai 1792 j'abandonnai Paris; déjà, à cette époque, la police des passe-ports sur les routes était très-inquiétante : cependant j'arrivai à Genève le dimanche suivant. L'impossibilité de sortir du royaume par la frontière d'Allemagne sans multiplier mes risques personnels avait décidé mon itinéraire; je paraissais moins suspect en me rendant dans ma patrie, d'où il m'était aisé de gagner Francfort. »

Arrivé à Genève, le 22 mai, Mallet du Pan se hâta d'écrire au maréchal de Castries, pour l'informer de sa mission et préparer les voies à ses démarches ultérieures, car le chevalier Bertrand de Moleville, étant tombé malade à la veille de partir pour l'Angleterre, n'avait pu porter à Cologne et à Francfort les pièces qui devaient accréditer Mallet auprès des princes français et des souverains étrangers.

LETTRE DE MALLET DU PAN AU MARÉCHAL DE CASTRIES.

« Monsieur le maréchal,

« Arrivé ici avant-hier, je me prépare à en partir dès les premiers jours de la semaine suivante pour me rendre en diligence auprès de vous, et pour vous consulter sur l'exécution d'une mission particulière et secrète, au sujet de laquelle j'ai reçu des instructions de Sa Majesté. Elle a désiré que j'eusse l'honneur d'en conférer avec vous; on n'a fait en cela que prévenir mes propres vœux,

mes intentions. Les mesures de prudence que commande la situation actuelle du royaume et l'horrible tyrannie sous laquelle il gémit, m'ont séparé d'une personne qui probablement me précédera à Cologne, et qui est chargée, monsieur le maréchal, de vous présenter mes titres d'autorisation. J'étais personnellement trop observé et trop menacé pour courir le risque de traverser cent lieues en France avec aucun papier de quelque conséquence.

« Je désire, monsieur le maréchal, beaucoup plus que je ne l'espère, de remplir efficacement les vues éclairées de Sa Majesté. Vos conseils, votre concours suppléeront peut-être à la faiblesse de mes lumières. Je ne suis pas le premier à poursuivre le même plan; plusieurs y ont échoué ou imparfaitement réussi; mais nul n'aura porté dans cette affaire un zèle plus dégagé de tout esprit de parti, de système et d'intérêt. Nul n'est plus convaincu de la justesse des idées de Sa Majesté, qui, ayant des agents dans tous les départements, qui, recevant journellement les informations les plus sûres et les plus multipliées, connaît avec certitude les dispositions publiques, et ce qu'il faut en craindre ou en espérer, suivant la nature des formes ou des moyens par lesquels on secondera la force extérieure. Le salut de la monarchie, celui du roi, de sa famille, des propriétés, des vies, la stabilité de l'ordre à venir qui doit succéder au bouleversement actuel, la nécessité d'abréger la crise et d'affaiblir les résistances, tout concourt à solliciter l'attention et la condescendance des vrais royalistes pour les vœux de Sa Majesté.

« Elle redoute avec justice que la guerre étrangère n'entraîne une guerre civile dans l'intérieur, ou plutôt une jacquerie. C'est là l'objet de sa plus pénible sollicitude.

Elle désire ardemment qu'afin de prévenir des horreurs incalculables, dont on rejette peut-être trop légèrement la possibilité, les émigrés ne prennent aucune part active et offensive dans les hostilités; qu'ils consultent l'intérêt du roi et de l'État, de leurs propriétés, de tous les royalistes restés dans le royaume, avant l'impulsion de l'honneur et de trop légitimes ressentiments; enfin, qu'après avoir désarmé le crime par des victoires, et dissous une ligue frénétique d'usurpateurs sortis du néant, en les réduisant à l'impuissance de résister, on puisse acheminer cette résolution si salutaire à un traité de paix dans lequel les puissances étrangères et Sa Majesté seront arbitres de la destinée de nos lois et de celle de la nation.

« Voilà en substance, monsieur le maréchal, les intentions et les désirs de Sa Majesté. Vous en êtes instruit depuis longtemps; je ne fais ici que vous les rappeler. Les conjonctures ne permettent pas à la sagesse d'en négliger l'examen le plus sérieux. Si j'osais citer ma propre expérience, et ce que je crois connaître de la situation des choses et des personnes, je ne serais embarrassé que du choix des preuves qui motivent les représentations de Sa Majesté. Tout sera facile dans le présent et dans l'avenir, si l'on s'attache au plan de conduite qu'elle recommande; tout se compliquera de périls, d'incertitudes, de difficultés, si l'on s'en écarte.

« C'est à vous seul, monsieur le maréchal, que je fais cette communication préalable. Elle vous sera probablement transmise avant mon arrivée par mon compagnon de voyage, qui, ayant traversé la Manche, doit se rendre d'Angleterre à Ostende, et de là dans la ville que vous habitez. Recevez, etc., etc. »

Enfin, Mallet du Pan put se mettre en route. Il arriva à Francfort le 12 juin. La diète n'était pas

encore rassemblée, et la cérémonie du couronnement ne devait avoir lieu qu'au milieu du mois suivant. Ni l'empereur, ni le roi de Prusse, n'étant attendus avant cette époque, Mallet se mit en devoir d'exécuter la partie de ses instructions qui concernait Coblentz. De Cologne où il résidait, le maréchal de Castries était entré en communication avec lui, et lui faisait espérer que les intentions du roi ne rencontreraient pas d'obstacles de la part des princes. Il lui donna rendez-vous. Les instructions de Mallet lui commandaient le plus grand secret, et lui interdisaient de compromettre sa mission en paraissant dans les séjours où il serait trop remarqué; car l'opinion, interpétant les motifs de son voyage, ne manquerait pas de transmettre ses commentaires dans la capitale, exposerait le roi à de nouveaux soupçons, et lui fermerait à lui-même les portes de Paris. Aussi, en se rapprochant du quartier général des émigrés, il n'avait pour but que de faire tenir sûrement à Monsieur et au comte d'Artois les communications qui leur étaient destinées. Il écrivit aux princes une lettre respectueuse, en leur adressant le mémoire. La partie de cette dernière pièce qui concernait les princes et les émigrés, offrait des observations fort délicates sur la conduite que le roi attendait de leur dévouement, et la recommandation exprimée avec force de ne pas ajouter le fléau de la guerre civile à celui de la guerre étrangère. On plaçait sous leurs yeux le tableau des dangers et des malheurs qu'entraînerait leur participation ouverte à l'invasion des puissances coalisées.

« Sa Majesté, ainsi s'exprimait le mémoire, n'a ja-

mais mis en doute une résolution unanime de leur part de lui confier le soin des intérêts compromis, ni que les princes se considéreraient comme partie lésée dans un différend dont l'arbitrage sera exercé par Sa Majesté, lorsque le sort des armes aura fait rendre la liberté nécessaire à l'exercice de la puissance royale. Sans doute de trop justes ressentiments appelleraient les princes et la noblesse à venger trois ans d'outrages et à attaquer eux-mêmes d'aussi cruels usurpateurs; sans doute il fut un moment où la guerre civile n'eût été de la part des opprimés que l'exercice du droit de repousser la force par la force. Les calamités publiques et particulières auraient peut-être été moins longues sans être plus affreuses. Mais la guerre extérieure, dont la Providence inspira la déclaration aux factieux, est destinée à faire maintenant, avec moins de périls, de malheurs et d'incertitude, ce qu'on pourrait espérer de la guerre civile.

« Détournons de dessus la France l'accumulation de ces deux fléaux. Ils s'étendraient de la manière la plus affreuse sur trois cent mille familles dispersées au milieu d'un peuple frénétique; ils mettraient en danger les jours du roi, ceux de la reine et de la famille royale; ils feraient renverser le trône, livrer la propriété au pillage, égorger les royalistes, les prêtres restés dans le royaume et menacés; ils ranimeraient une exaltation prête à s'éteindre; ils rallieraient aux Jacobins les révolutionnaires moins forcenés, et rendraient plus opiniâtre une résistance qui fléchira devant les premiers succès décisifs, lorsqu'on verra des intermédiaires entre les émigrés armés et la partie de la nation à réduire.

« Le cœur humain ne change point. On craint de ceux qu'on a cruellement offensés : on n'espère pas de

pardon de ceux envers qui on fut impitoyable. Le peuple est incapable de s'élever à l'espoir d'une générosité dont il n'a pas le sentiment.

« Les différentes factions qui ont bouleversé l'empire redoutent, en conséquence, de rencontrer dans les princes et les émigrés des ennemis dont ils ne doivent attendre aucun ménagement. Ils ne les entrevoient qu'entourés de chaînes, de bourreaux, de flétrissures, d'instruments d'oppression.

« Ce préjugé a été fomenté sans relâche par les libellistes de la révolution, par les harangueurs à la tribune, par les efforts des assemblées et des clubs, et, s'il faut le dire, par la légèreté des discours de quelques têtes jeunes et ardentes, la virulence maladroite et toujours menaçante de quelques écrivains royalistes qui ne parlent que de potences; enfin, le silence de longanimité que les princes ont cru devoir à leur dignité, au milieu des imputations renaissantes et des proscriptions de l'Assemblée, ont envenimé, enraciné cette prévention. Il est aisé d'en apercevoir les suites dans le cas où les émigrés, réunis en corps, dirigeraient des opérations offensives contre les frontières du royaume.

« La fureur, la résistance, la soif du carnage, se porteraient contre eux; on laisserait les autres points à découvert; on abandonnerait la France aux étrangers afin de la fermer aux émigrés; si l'on n'égorgeait pas les prisonniers, il n'est aucun genre de violence dont ils ne devinssent les victimes. La première nouvelle d'une action entre les royalistes et les troupes de l'Assemblée nationale, deviendrait le prétexte de nouveaux forfaits et le signal d'une boucherie dans tous les lieux où les clubs dominent les autorités administratives. »

On verra comment ce langage fut reçu à Coblentz.

C'est à Francfort, au milieu des fêtes du couronnement, que Mallet devait attendre les explications de Leurs Altesses. Mais celles-ci lui firent savoir par M. de Castries, que nonobstant l'importance du secret, elles désiraient le voir sans retard, et l'invitèrent à se rendre à Coblentz, sous le nom de M. Fournier, marchand de toiles. Ce premier rendez-vous fut manqué par quelque malentendu, puis renouvelé; Mallet fit ainsi plusieurs voyages de Francfort à Coblentz.

Les princes, sans le montrer ouvertement, étaient mal satisfaits du rôle que leur assignait leur frère, plus mécontents encore des engagements pris par le roi, dans ces projets de manifeste que Mallet leur soumit; mais on le laissait apercevoir le moins que l'on pouvait à l'agent, dont on reconnaissait la main et l'esprit dans les instructions. Celui-ci n'avait pas tardé à reconnaître que l'émigration était divisée en trois partis : les partisans de Calonne, les anticalonistes et les monarchiens; les premiers, auxquels tenait le prince de Condé, voulaient purement et simplement l'ancien régime. Il sut aussi par le maréchal de Castries, que les cours de Vienne, de Berlin et de Pétersbourg ne voulaient plus entendre parler de Calonne, dont les avis ne prédominaient point d'ailleurs dans le conseil; qu'il avait de son côté M. de Vaudreuil, et contre lui tous les autres, MM. de Castries, Jaucourt, Bouillé, de Broglie, etc. Cependant telle était son influence sur le comte d'Artois, qu'on pouvait bien rejeter ses avis et ses mesures, sans parvenir à en faire passer d'autres. Il lui devint évident aussi que ce qui avait tout retardé,

c'était l'opposition de vues entre Coblentz et les Tuileries, chacun ayant auprès des cours ses émissaires qui se croisaient mutuellement.

Le maréchal ne disait pas tout; c'est par Montlosier et le chevalier de Panat, tous deux ses amis dévoués, que Mallet savait à quoi s'en tenir sur les dispoitions de Coblentz. Montlosier lui recommandait une noble sévérité : « Ils vous respectent, disait-il, sans vous aimer beaucoup, et soyez sûr que vous leur ferez une grande impression. Je vous plains bien sincèrement de tout l'ouvrage que vous avez eu. Continuez cependant à labourer cette terre ingrate, et je ne doute pas d'une bonne moisson ; nous vous la devrons, et notre reconnaissance sera votre première récompense. » Il l'engageait à voir et à se concilier le duc de Brunswick, car, disait-il, il n'est pas douteux, si votre mission ne plaît pas, que les princes ne se servent de ce général très-utilement pour vous battre auprès du roi de Prusse et de l'empereur.

« Les inconséquences du cabinet de Coblentz ne m'étonnent plus, mon cher ami, écrivait à son tour le chevalier; mais je suis fâché que vous ayez fait un voyage inutile et perdu des moments que vous devez à de plus grands intérêts. J'ai dîné hier avec le comte de Vaudreuil; il s'est approché de moi avec autant de curiosité que d'intérêt.... Après quelques mots, voici notre conversation :—« Que pensez-vous de M. de Bertrand ?—Je lui crois de l'énergie, du talent. — Et ses opinions? — Il est bon royaliste. — Mais le roi ? Malouet l'entoure et nous craignons son influence. — Malouet vit retiré et est étranger à tous les partis. Il songe à quitter Paris. — Nous avons reçu dernièrement du roi une pièce

qui nous afflige, » a ajouté le comte de Vaudreuil. Je n'ai montré aucun désir de la connaître, mais il m'a paru que l'objet de votre mission ne plaisait pas. Le comte de Vaudreuil a ramené la conversation sur le *Mercure;* de là à vous la transition était simple. Il m'en a parlé avec le ton de l'estime; m'a dit que vous étiez à Francfort, et qu'il était bien éloigné de vous attribuer des opinions politiques proscrites par les purs royalistes.... Il m'a assuré que le duc de Brunswick avait dit aux princes que les émigrés seraient employés d'une manière brillante, et qu'il avait mis ce prix à ses services.... Il m'a beaucoup parlé du baron de Breteuil, que les cours étrangères n'estimaient pas, quoiqu'il eût la confiance du cabinet des Tuileries, et a fini par me dire que M. le maréchal de Castries, médiateur des deux partis et moins odieux que le baron de Breteuil, serait sûrement placé à la tête du ministère. Je vous rapporte cette conversation, parce que M. le comte de Vaudreuil, étant l'ami de Calonne et ayant la confiance entière de M. le comte d'Artois, elle peut fixer vos idées sur les espérances et les craintes du cabinet de Coblentz.... On a su que nous avions soupé ensemble à Bonn, chez Cazalès! On a interprété et calomnié comme à l'ordinaire; mais tout cela est bien égal. »

M. de Montlosier, que l'on retrouvera quelquefois dans ces mémoires, était dès lors une des figures les plus originales de l'émigration. Il partageait avec Cazalès les dédains de la cour de Coblentz. « Eux et Foucault, dit Mallet du Pan dans ses notes, sont laissés dans le plus profond oubli; on a refusé à celui-ci une place de major dans l'artillerie. Cazalès passe pour une mauvaise tête et a déplu par son

franc parler. » Montlosier, monarchien affiché, à l'occasion rompait en visière, et son dernier livre avait indisposé le comte d'Artois. Lorsque Mallet le trouva à Coblentz, il était fort occupé de son ouvrage, et quittait de temps à autre le camp émigré pour courir les bibliothèques du pays et y chercher les documents dont il avait besoin; tantôt à Mayence, tantôt sur le Rhin, tantôt dans les bois, avec ses compagnons de misère et d'exil, il jurait contre Calonne et les révolutionnaires, lisait, admirait, et contait le tout à Mallet, dans les lettres qu'on lira bientôt.

Au milieu de ces allées et venues, et tandis que la réunion de Francfort, attendue avec impatience, recevait de nouveaux délais, à Paris, la révolution faisait des pas effrayants; les lettres pleines d'alarmes de l'abbé de Pradt et de Malouet troublaient le sentiment d'espoir qui avait gagné un instant Mallet lui-même.

Une lettre, écrite par une main inconnue, vint vers le milieu de juin apprendre à Mallet que des périls prochains menaçaient la famille royale. « Depuis votre absence, lui écrivait-on, les affaires prennent une tournure qui alarme les honnêtes gens sur le sort de la famille royale : on ignore où les événements et le fanatisme populaire très-exalté peuvent nous conduire, les dispositions du dehors ne se caractérisent pas, et l'assurance de l'impunité permet aux factieux de tout oser, parce qu'ils peuvent tout effectivement. Regardez ce que je vous dis comme très-certain et très-vrai. » C'était Malouet qui, correspondant intermédiaire entre son ami et le roi ou ses conseillers, lui faisait passer ces avis.

Les événements du 20 juin, l'envahissement des Tuileries par soixante mille sans-culottes; le roi coiffé du bonnet rouge par la populace; tous les caractères de cette horrible scène ne justifièrent que trop tôt ces pressentiments. Le lendemain de ce jour, l'abbé de Pradt, qui appelait Mallet du Pan son maître, et qui était un de ses correspondants les plus assidus, lui écrivait :

LETTRE DE L'ABBÉ DE PRADT A MALLET DU PAN.

Paris, 21 juin 1792.

« Nous sortons, mon cher ami, d'une journée encore plus horrible que le 5 octobre, et jamais assez de larmes et de sang ne pourront la pleurer ou l'expier. Paris a comblé la mesure de ses crimes. Que votre conseil de Coblentz apprenne enfin quel est le genre de guerre et de domination qu'il nous faut, et vous, abjurez vos Chambres, vos Assemblées, vos tribunes, vos accommodements. Du fer, morbleu! du fer.

« On annonçait l'émeute depuis plusieurs jours. L'apparition des deux *veto* en a fourni le prétexte. La veille, cent cinquante députés, autant de Jacobins, avaient dîné à leur grand couvert aux Champs-Élysées, et fait des largesses en vins et vivres. L'Assemblée a tout encouragé, tellement qu'elle voulut envoyer à l'Abbaye Dumas, qui disait que la nation s'était avilie par les outrages qu'elle avait laissé prodiguer à son chef. Tout était tellement arrangé, que le peuple disait qu'il fallait en finir; mais pas une injure, pas un coup même à nous, et le contraste du calme le plus froid avec la plus honteuse licence; enfin, un homme a été jeté par les fenêtres du palais pour avoir voulu prendre une montre. »

Malouet, témoin oculaire des scènes du 20, écrivait de son côté, quelques jours après :

LETTRE DE MALOUET A MALLET DU PAN.

Juin 1792.

« Vous aurez vu dans tous les journaux les scènes atroces dont nous avons été témoins ; le courage, la sérénité du roi et le dévouement de quelques serviteurs fidèles ont sauvé sa vie et celle de la reine, mais n'ont pu le garantir des outrages les plus sanglants répétés pendant trois heures... Depuis ce temps les affiches, les propos des républicains sont atroces, et leur parti est assez fort pour se trouver appuyé partout, dans toutes les assemblées, dans la garde nationale même, où il y a beaucoup de Jacobins : les feuillants, les constitutionnels, les mécontents de toutes les classes ne sont que sur la défensive : l'esprit de l'Assemblée est toujours le même. Pétion défie tous ceux qu'il menace et tient en échec le département, qui n'ose encore le dénoncer nominativement. La scène du lundi 25 a été aussi audacieuse de la part des factieux qu'il est possible : ils sont encore venus à la barre de l'Assemblée ; ils ont dit : « On cherche les auteurs de la journée du 20, c'est nous, nous voici ; » et ils ont eu les honneurs de la séance. Tout était prêt cependant pour défendre les Tuileries un peu mieux que le 20. J'y étais, et j'ai vu le dauphin en habit de garde national, il a été insulté : « C'est pour vous tromper, a dit un officier du bataillon de la Croix Rouge, qu'ils ont mis notre habit à cet enfant. » Enfin, les canons qui étaient dans la cour des Tuileries étaient surmontés du bonnet rouge. Vous voyez par là l'esprit d'une grande partie des citoyens, autres que les sans-culottes. Le côté droit de cette As-

semblée est traité, comme l'ancien, de scélérat, traître, aristocrate. Il ne peut plus parler sans être hué. Jaucourt a failli être assassiné.

« Que conclure de tout cela ? Non-seulement qu'il y a encore chez les factieux, mais dans la masse du peuple de toutes les parties du royaume, un tel esprit révolutionnaire, que ceux qui ne sont pas républicains aiment encore mieux se joindre à ceux-ci qu'à tous ceux qu'ils croient faiblement attachés à la constitution. Que conclure encore ? Que des hommes, qui s'irritent jusqu'à la fureur des entreprises qu'on leur dénonce contre leur liberté anarchique, ne seront contenus sous le joug que par une force permanente : or, je vous demande où elle est, où elle serait, combien elle durera ?

« Souvenez-vous qu'en parlant ainsi, c'est à vous et non aux puissances belligérantes que je parle, c'est à vos réflexions que je réponds. »

Quelques jours après, Malouet continue à tenir Mallet du Pan au courant de la situation du roi :

29 juin. — « L'état des affaires publiques est toujours menaçant : les Jacobins et la portion républicaine, ce qui est la même chose, se déploient avec une audace toujours croissante. L'apparition de M. de La Fayette à la barre de l'Assemblée a eu lieu hier au milieu des murmures et des applaudissements : il est venu appuyer sa lettre et demander, au nom de son armée, la punition des attentats du 20, la destruction des Jacobins. Guadet et son parti l'ont attaqué et inculpé d'avoir quitté l'armée : il a fallu en venir à l'appel nominal pour savoir si on interpellerait le ministre de déclarer s'il avait accordé un congé au général ; une majorité de cent voix a fait rejeter la motion de Guadet, mais on

n'a rien décidé sur la pétition, et les Jacobins se sont assemblés cette nuit comme à l'ordinaire; les sections s'assemblaient aussi, et le parti Pétion y domine toujours. Il en est de même des adresses approbatives et improbatives de la journée du 20 : les injures contre le roi et la reine l'emportent sur les improbations.

« Un garde-française, de la section des Minimes, a dit qu'il se chargeait de tuer le roi s'il ne soutenait pas les décrets : le président a voulu les faire retirer, la faction s'y est opposée, et c'est le président qui a été obligé de sortir. Les dispositions pour faire arriver ici, le 14 juillet, un grand nombre de fédérés, s'exécutent malgré le refus de sanction.

« L'Assemblée veut sortir d'ici et emmener le roi, n'en doutez pas, ils intriguent partout pour faire nommer une Convention nationale : ils comptent sur les provinces du midi. Si M. de La Fayette, après avoir passé le Rubicon, en reste là, ils auront encore gagné du terrain. Je vois bien des gens persuadés que l'Angleterre appuie le parti républicain. Le ministre Morris[1] me disait hier : « Si cela n'est pas vrai c'est au moins vraisemblable. » M. de La Fayette semble annoncer que son armée est prête à marcher sur Paris. Le roi est calme, résigné à tout ; il écrivait le 19 à son confesseur : « Venez, monsieur, je n'eus jamais autant besoin de vos « consolations, j'ai fini avec les hommes, c'est vers le « ciel que se portent mes regards. On annonce pour « demain de grands malheurs : j'aurai du courage. » Les journaux Brissot et Condorcet sont plus féroces que jamais. Adieu, mon ami. »

Dans une lettre du 7 juillet, Malouet revient sur

[1] Gouverneur Morris, ministre des États-Unis, à Paris.

les actes précédents du roi, et affirme qu'ils sont émanés de sa volonté personnelle.

« C'est la conscience du roi, son opinion, sa volonté personnelle qui l'ont fait résister au décret de la déportation des prêtres et du camp des vingt mille hommes : c'est cette résistance qui a occasionné le changement du ministère, et c'est le changement qui a mis les Jacobins en mouvement : voilà les causes et les effets. Maintenant, il se prononce bien manifestement un parti d'opposition constitutionnelle contre les républicains; vingt départements et un beaucoup plus grand nombre de municipalités appuient les réclamations de La Fayette, et l'époque de la fédération doit mettre les deux partis en présence. Il arrive de toutes parts des gardes nationaux jacobins et antijacobins. Dans cette agitation générale le roi paraît calme. On voulait l'entraîner de force à la fédération, il a annoncé qu'il y irait. Quelle sera l'issue de cette horrible crise, hélas! je n'en sais rien, mais il me semble démontré que la politique des Jacobins est d'étouffer tous les partis intermédiaires, et de les montrer eux, comme la seule puissance nationale, afin de capituler seuls avec les puissances étrangères. Adieu, vous êtes bien heureux d'être à Francfort, restez-y le plus longtemps possible. »

Malouet, quoique sujet aux illusions bienveillantes, ne l'était pas jusqu'à être dupe un instant de la sensibilité révolutionnaire qui en pleine Assemblée nationale, à la voix attendrie de Lamourette, précipita les Jacobins et les Feuillants dans les bras les uns des autres.

« La scène de raccommodement des Feuillants et des Jacobins, écrit-il, malgré toutes les émotions qu'elle a

excitées, est une parade misérable qui a laissé à leur place toutes les intrigues et les inimitiés. Une dose égale de terreur dans tous les partis a produit cette farce, et chacun reprend son rôle dès aujourd'hui. Le département est insulté, dénoncé pour avoir interdit Pétion : les Jacobins et leurs satellites crient dans les rues et à l'Assemblée qu'ils veulent Pétion ou la mort. La démarche du roi auprès de l'Assemblée, applaudie dans le moment, ne l'a pas préservé dans la suite des outrages accoutumés : tout est à peu près dans le même état. »

Pendant que Malouet écrivait à Francfort dans ces termes alarmés, son ami venait d'achever sa mission. L'empereur avait été élu le 2 juillet et couronné le 14, jour anniversaire de la révolution française. Mallet, témoin de la cérémonie, n'avait pas attendu ce moment pour exécuter les ordres du roi. Instruit par les lettres qui parvenaient jusqu'à lui, son impatience approchait de l'angoisse ; mais les difficultés diplomatiques, les minuties du décorum ne lui firent grâce d'aucune des lenteurs alors si chères aux politiques de cabinet.

La plus sérieuse opposition lui vint du comte de Romanzoff, qui chercha à l'écarter des souverains alliés et de leurs ministres. S'étant aperçu qu'à Francfort on avait l'air de ne l'écouter que par égard pour le maréchal de Castries, à sa prière, le roi lui fit parvenir un billet de sa main, qui triompha de toutes les défiances [1], et assura au négociateur le

[1] Ce billet, dont le *fac-simile* se voit dans l'*histoire de la Révolution* de M. Bertrand de Moleville (t. VIII, p. 452), était ainsi conçu : « La personne qui présentera ce billet connait mes intentions, on peut

crédit dont il avait besoin pour être écouté. Enfin, il fut officiellement présenté à l'empereur, au roi de Prusse et au duc de Brunswick, comme chargé de leur communiquer les intentions et les vues du roi. Le roi de Prusse lui fit beaucoup de questions sur l'état de la France et de la famille royale. Mais la grande affaire fut traitée seulement avec les ministres des deux puissances, M. de Cobentzel pour l'Autriche, et M. de Haugwitz pour la Prusse. Le général Heymann, naguère attaché à M. de Bouillé, officier au service de Prusse, et fréquemment employé en diplomatie, obtint d'assister à ces entretiens. Après diverses entrevues préliminaires où l'exposé des objets de la mission fut présenté avec le mémoire explicatif des instructions, les conférences eurent lieu du 15 au 18 juillet. Les papiers de Mallet du Pan nous offrent un récit succinct de ces conférences, et bien que rédigés à la hate en forme de notes courantes, nous n'entreprendrons pas d'y substituer une narration plus développée.

« Conférences, le 15, avec Heymann, le soir, avec le comte de Haugwitz, qui s'étant fait lire deux fois mon mémoire, le fit partir le lendemain par courrier pour Anspach et le roi de Prusse avec une lettre.

« Conférence, le 16, chez M. de Cobentzel avec ce ministre, MM. de Haugwitz et Heymann. Grandes questions et éclaircissements demandés sur les titres de ma mission. On me fait présenter le billet du roi, Heymann

prendre confiance à ce qu'elle dira. » L'original de ce billet est entre les mains de M. Louis Mallet, fils aîné de Mallet du Pan.

le certifie. Je rends compte des premiers actes de ma mission. L'on m'accorde toute confiance, vu la conformité de mes vues avec celles antérieurement manifestées par le roi aux deux cours. Interrogatoire sur Coblentz et sur les intentions du roi à l'égard des émigrés : je les explique. Détails sur l'intérieur, sur le dénombrement des opinions dans le royaume, M. de Cobentzel tenant principalement la parole. Il me montre une grande indisposition contre Coblentz. Il me demande où sont leurs armes, leurs magasins, leurs canons; il ne sait pas à quoi ni comment on les emploiera. M. de Haugwitz annonce le plan de Berlin conforme, à tous égards, à celui que je propose; il fait des émigrés une armée à donner au roi lorsqu'il sera rendu à la liberté.

« On me demande si la grande pluralité du royaume est déclarée contre l'ancien régime : répondu affirmativement.

« M. de Cobentzel se plaint de ce que l'empereur ayant offert de prendre à sa solde les régiments de Saxe-Berchiny, Royal-Allemand, et autres corps de ligne, commandés par des chefs et officiers français, on ait refusé.

« Demandé encore de nouveau ce que je pense des vues des princes. — Répondu que je ne mets pas de doute que les princes et la majorité de leurs conseils ne soient animés d'intentions louables; mais que ce n'est pas là le vœu de tous. — On me presse sur M. de Calonne dont on parle défavorablement : je confirme cette opinion.

« Les intentions du roi, dit M. de Cobentzel, sont bien éloignées de celles des princes, qui veulent faire tout, créer un régent, agir indépendants. » — Réponse qu'un pareil plan entraînerait les inconvénients et les

malheurs que j'ai exposés. — *Les puissances*, me réplique-t-on, *le voient comme vous.*

« On me déclare qu'elles sont dans l'intention de se conformer en tout aux intentions et aux désirs du roi, et on me demande une note ou résumé des uns et des autres pour le lendemain, en me promettant que, concordant avec celles des puissances, elles seront exactement suivies.

« On me déclare positivement qu'aucune vue d'ambition, d'intérêt personnel, de démembrement, n'entre dans le but de la guerre. On m'en donne la certitude ; ainsi, que loin d'imposer un gouvernement, on laissera le roi absolument le maître de se concerter là-dessus avec son peuple.

« Je sors au bout de trois heures. Heymann reste : on le charge de me témoigner toute satisfaction, qu'on me donne pleine et entière confiance ; que je suis le seul qui ait parlé raison et qu'on m'invite à ne garder aucune réticence sur Coblentz. M. d'Heymann me rend le tout le soir même, et m'invite à une conférence le lendemain.

« Troisième conférence, le 17, chez M. de Haugwitz ; je livre mon résumé, approuvé en tout et jugé conforme aux vues des puissances.

« Questions sur la force de la noblesse, sur le nombre de celle qui est émigrée, de celle qui reste dans le royaume. On m'exprime l'inconvenance de la rétablir comme ordre politique, et autrement que dans ses propriétes et ses titres, mais non dans ce qui tient à la féodalité.

« M. de Cobentzel, dans la première et seconde conférence, notait au crayon mes principales observations et demandes.

« Nouvelle déclaration officielle et positive du désintéressement complet des cours alliées.

« On me dit qu'aucune paix ne peut régner entre la France et ses voisins tant qu'elle sera livrée à l'anarchie, puisqu'elle oblige à des cordons, des dépenses, des précautions extraordinaires de tranquillité.

« Conversation générale sur divers détails relatifs au roi et au royaume. On me demande ceux de l'affaire du 20 juin : je les rends. M. de Haugwitz verse des larmes. On m'en prend le précis pour le mettre sous les yeux des deux souverains.

« Nouvelles assurances de satisfaction et de confiance. Prières de ne pas m'éloigner jusqu'après la conférence de Mayence. Envoyé, le 18, à M. de Haugwitz mon précis et mon projet de déclaration pour les princes. L'empereur part le 19 au matin. »

Mallet du Pan demandait que la Prusse et l'Autriche fissent précéder sans retard l'entrée de leurs armées sur le territoire de la France, d'un manifeste dont il traçait le programme d'après ses instructions. Cette déclaration devait d'abord convaincre le peuple français que ses chefs révolutionnaires le trompaient, en l'assurant que ni le corps germanique ni les puissances du nord et celles du midi, n'épouseraient la querelle présente, qu'au contraire ces puissances étaient résolues à ne pas poser les armes avant que le roi fût remis en liberté et son autorité légitime rétablie. Le manifeste devait dans le même but, déclarer énergiquement à l'Assemblée nationale, à la capitale, aux corps administratifs, etc., qu'on les rendrait personnellement garants et responsables dans leurs corps et biens, du moindre préjudice porté

à la personne de Leurs Majestés, de leur famille et à tous citoyens. Mais pour soutenir la terreur par la confiance, on devait en même temps déclarer qu'on s'armait contre les factieux, non contre le roi et la nation; qu'on prenait la défense des gouvernements légitimes et des peuples, contre une anarchie féroce qui menaçant la tranquillité de l'Europe entière, préparait les plus horribles calamités et brisait entre les hommes les liens de la sociabilité. Par là, on enlevait aux factieux leur grand argument, que c'était ici la *guerre des rois contre les peuples*. Pour fortifier la confiance préparée par cette distinction entre les factieux et le reste de la nation, on avait soin de ne proposer aucune forme de gouvernement, et de déclarer qu'on ne prenait les armes que pour le rétablissement de la monarchie, la liberté du monarque, et la restauration de son autorité.

« Cette mesure, remarquait Mallet du Pan, fléchira la majorité des révolutionnaires lassés ou incertains qui, sans vouloir la constitution actuelle, craignent le retour des grands abus, les vengeances, l'oppression, et qui savent que Sa Majesté sera leur plus sûr protecteur contre ces dangers, et desquels on peut attendre la soumission, du moment où on leur présentera une issue sans ignominie et sans danger personnel. »

Mallet insistait ensuite, au nom du roi, sur l'impérieuse nécessité de hâter la publication du manifeste. Tout ce qui environne Sa Majesté, disait-il, tout ce qui juge sainement les mouvements de Paris, est unanime à invoquer l'accélération de cette grande

démarche, et il appuyait ses instances de motifs puisés dans les informations que lui envoyaient ses correspondants.

« La guerre, disait-il, est en ce moment oubliée à Paris et dans les provinces, on ne s'en occupe, on ne s'en intimide pas plus que des batailles des Anglais dans l'Indostan. Des gazettes ont beau annoncer la marche des troupes étrangères, cent libelles populaires rassurent chaque jour les Parisiens. Le silence absolu des puissances depuis la déclaration hostile de l'Assemblée, la guerre défensive du Brabant, des revers sans conséquence, des affronts qu'on ne sent point, la formation nécessairement lente des armées, le délabrement, la détresse et la dispersion où l'on a vu rester les émigrés français, tout a concouru à prolonger, à accroître l'étourdissement; les appréhensions des plus timides ne vont pas au delà de l'idée, qu'avant d'oser les combattre on leur proposera un accommodement dont ils se moquent, ainsi que du danger que courent leurs frontières.

« C'est à ces différentes causes de sécurité qu'on doit les progrès de l'autorité des Jacobins, leurs dernières entreprises et l'affreux attentat du 20 juin. On leur a laissé le temps de mûrir la combinaison de nouvelles catastrophes, le moindre délai leur donnera celui de les exécuter.

« On ne doit pas s'y méprendre, si cette épouvantable journée du 20 juin, cette scène inouïe même au milieu des forfaits de la révolution, où l'on a vu Leurs Majestés livrées à des outrages, exposées à des périls qui font frémir l'imagination, si ce jour de deuil et d'opprobre ne s'est pas terminé par deux régicides, il faut en rendre grâce à une seule circonstance. Leurs Ma-

jestés ont été uniquement sauvées par une de ces impressions populaires que l'habileté des démagogues ne peut prévenir. Ils n'étaient pas les maîtres de tenir en garde cette infâme populace contre l'ascendant de la majesté royale, de la présence de ses souverains, de l'effroi involontaire qui enchaînait leurs bras régicides, à la voix des augustes personnes dont l'héroïque fermeté désarma ces âmes de sang et de boue.

« Depuis cette époque, les mêmes périls demeurent suspendus sur la tête de Leurs Majestés ; ce n'est qu'à force d'artifices, de moyens précaires qu'on défend encore leur existence. D'un jour à l'autre la France et l'Europe peuvent être dans le deuil. Leurs Majestés comptent les minutes jusqu'à la publication du manifeste : leur vie est une affreuse agonie. »

Dès le 10 juillet (huit jours avant la fin des conférences), les princes de leur côté recevaient de l'agent du roi, leur frère, un autre projet de manifeste dans lequel, Français et premiers citoyens de l'État, ils peignaient à leur propre patrie, l'état de démoralisation, de misère et d'anarchie où elle était descendue. Après avoir déroulé ce tableau, peint avec une énergie éloquente, les princes français, continuant, au nom de tous leurs compagnons d'exil, adressaient à la nation française cette noble conclusion :

« Et cependant, on entend les factieux accuser les émigrés français de s'armer contre leur patrie ! Contre leur patrie ! Elle serait donc dans ces conventicules sanguinaires, dans ces corporations de brigands qui ont assujetti la France épouvantée ! Elle appartiendait à quelques scélérats soutenus d'une populace corrompue

à laquelle ils ont transmis le nom du peuple ! Elle serait la conquête exclusive de ceux qui la déchirent et la ruinent pour consommer la subversion par l'établissement complet du gouvernement républicain !

« Ils ont fondé leur puissance sur celle du plus fort. Voilà la liberté qu'ils procurèrent à la nation. Après avoir eux-mêmes exercé ce droit terrible par trois ans de tragédies, ils l'ont donné à tous les Français, et lorsque les liens sociaux sont une fois brisés, certes, chaque citoyen reprend son indépendance, et serait autorisé à recouvrer, à la pointe de l'épée, les droits que lui arracha la violence.

« Mais laissant ces théories aux brigands qui s'accordent en France une réciprocité d'amnistie, les Français expatriés, qui n'opposèrent pas même à leurs attentats le secours de la défense naturelle et légitime, ne s'arment point aujourd'hui dans le but de conquérir des intérêts personnels.

« En se réunissant pour invoquer le terme de cette chaîne de calamités sous lesquelles succombe le royaume, ils ne se séparent point de la partie nombreuse de la nation, aujourd'hui étrangère à l'égarement de l'anarchie. Ils se confédèrent avec tous les bons Français pour délivrer le roi et le peuple du despotisme d'une ligue d'usurpateurs. Ils redemandent aux factieux le monarque et la monarchie, la liberté du chef de l'État et DES LOIS PROTECTRICES DES DROITS DE TOUS. Ils réclament la fin du désordre où l'on a plongé toutes les branches de l'administration publique ; le salut des finances dévorées par l'impéritie et la dépravation ; un ordre stable et régulier qui ferme l'abîme où les factieux ont englouti trois milliards de capitaux ; le rétablissement du gage des créanciers publics, le crédit

éteint, les ressources livrées à la prévarication et à la plus scandaleuse prodigalité.

« Premiers citoyens de l'État, ils donneront à tous les Français l'exemple de la soumission anx vœux de Sa Majesté. C'est aux pieds de sa couronne libérée, qu'ils porteront avec confiance le dépôt de leurs intérêts. Ceux de l'État leur sont trop chers et trop sacrés pour qu'ils ne concourent pas, à la voix du roi rétabli dans son autorité légitime, à tout ce que la sagesse lui prescrira pour rendre à la monarchie son existence, et au peuple sa tranquillité.

« Dans ces sentiments que de longs outrages n'ont pu affaiblir, les princes et les émigrés français ne dédaigneront pas de repousser les criminelles calomnies, par lesquelles on s'est efforcé d'effrayer le peuple sur les dispositions qu'ils rapporteraient dans le royaume.

« Eh ! comment des cœurs français ont-ils pu en douter ? Avons-nous jamais songé à confondre la nation avec les séducteurs qni l'ont égarée ? Ignorons-nous à quelles mains nous devons les injures que nous pardonnons à l'ivresse d'un peuple entraîné dans la licence par les fascinations de l'adresse et de la perversité ? Nous ne verrons plus que des citoyens dans ceux que l'exemple du mal et le triomphe des erreurs enchaînèrent trop longtemps aux succès de l'anarchie. Les factieux ont récompensé nos premiers sacrifices par l'ingratitude et l'oppression. Nous venons tendre une main secourable à tous ceux dont la conduite fut étrangère aux énormités de la révolution, à tous ceux qui, abjurant leurs haines et des opinions funestes s'uniront à nous pour consoler Sa Majesté de ses longues souffrances, et pour lui porter leur vœu d'obéissance et de fidélité. »

Qu'un tel langage fût adopté par les princes, c'est ce que Mallet du Pan n'espéra sans doute jamais; eux qui jusqu'ici s'étaient opiniâtrément refusés à s'expliquer hautement devant la nation française, persuadés que la dignité du silence était la seule protestation qui convînt à la majesté de leurs droits; comment auraient-ils choisi pour sacrifier leur répugnance le moment où pleins d'espoir et d'illusions ils voyaient déjà la révolution vaincue et châtiée par les armées vengeresses des puissances du nord? La restauration que l'on méditait dans les conseils de Coblentz n'était point celle qu'annonçait le manifeste proposé au nom du roi.

De ce côté-là, en fait, l'agent de Louis XVI n'attendait rien que de la docilité aux vues des puissances [1], et c'est sur celles-ci qu'il comptait pour donner à l'invasion le caractère qu'exigeait la situation du roi, et aux émigrés le seul rôle qui leur convînt s'ils ne voulaient apporter à leur patrie la calamité d'une guerre civile.

Tout lui annonçait qu'il ne comptait pas en vain; on entrait dans les vues du mémoire; on y applaudissait, on montrait une défiance salutaire de Coblentz, d'où pouvaient venir des oppositions ou des inspirations également dangereuses. Confirmé dans son espoir par la confiance et l'estime que lui témoignaient les ministres, Mallet jugea sa mission terminée, et, ainsi que le voulaient ses instructions, il se disposa à reprendre la route de Genève comme

[1] Pendant le séjour des princes à Mayence et à Francfort, Mallet écrivit plusieurs fois pour obtenir une audience. Toutes ses lettres restèrent sans réponse.

les troupes massées à la frontière s'apprêtaient à la franchir à la suite du duc de Brunswick, précédées par le manifeste promis.

Le 19 juillet, l'empereur quitta Francfort pour se réunir au roi de Prusse à Mayence, et s'entendre avec lui, dans une dernière conférence qui eut lieu le 21. Le surlendemain Mallet partait, et le 25 parut le fameux *Manifeste* du duc de Brunswick.

Ce manifeste n'était point ce que Mallet du Pan aurait été en droit d'attendre d'après les dispositions qu'on lui avait montrées ; on y retrouvait sans doute quelques-unes des bases indiquées par lui, mais il était difficile de s'y prendre mieux que ne l'avaient fait les rédacteurs pour dépouiller cette démarche importante des seuls caractères qui pouvaient lui donner quelque force. Le manifeste proposé dans les vues du roi, devait balancer habilement la menace par la confiance; après avoir fait le cercle autour des factieux, il ne craignait pas de réserver avec franchise les intérêts politiques et les désirs légitimes de la nation; enfin, bien que d'une grande énergie, le ton n'était pas altier, l'amour-propre de la nation y était ménagé avec soin, et peut-être ce mélange de vigueur, de franchise et de raison politique eût-il frappé au moins par sa nouveauté, la sensibilité et l'imagination des Français. Quel effet pouvait produire au contraire le langage froid, gêné, et pourtant blessant de cette déclaration célèbre, qui portait la signature du duc de Brunswick ?

Comment les conférences avaient-elles pu aboutir à un si pauvre résultat? C'est que la petite cour de Coblentz, servie par le ministre de Russie, avait pris

les devants sur l'envoyé de Louis XVI, dont elle redoutait l'ascendant. Pendant que M. de Romanzoff, comme nous l'avons dit, écartait Mallet du Pan des souverains alliés et de leurs ministres, et qu'il essayait de le décourager lui-même en l'assurant qu'il ne pénétrerait pas, que l'on ne pouvait rien faire sans les princes, que sa mission était inutile, le manifeste s'imprimait. Le marquis de Limon, d'abord partisan de la révolution, et maintenant royaliste exalté, mis en avant par M. de Calonne, s'était offert aux ministres de la coalition pour rédiger un manifeste. L'offre avait été acceptée, et l'émigré s'était mis à l'œuvre. Son projet fut soumis d'abord à l'empereur lui-même, qui l'approuva, et le montra ensuite au roi de Prusse dans leur entrevue de Mayence. Le roi y donna son adhésion; mais le duc de Brunswick, sans oser témoigner que ce projet lui déplaisait souverainement, demanda à y introduire des changements d'accord avec les ministres de Leurs Majestés. Dans une conférence avec le comte de Lascy, M. de Cobentzel, le baron de Spielmann, et, pour le roi de Prusse, le comte de Schulenbourg et le conseiller Rengner, on se rangea aux vues mitigées du duc de Brunswick; on adoucit les passages les plus durs sans réussir à faire disparaître ce qu'il pouvait y avoir d'impolitique dans cette déclaration solennelle[1]. Le premier rédacteur désapprouva fort les changements, et déclara que le manifeste ainsi mutilé ne ferait plus aucune impression sur les esprits[2]. « Si l'on en croit quelques personnes alors à

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 406 et 409.

[2] « Plus tard, est-il dit dans les *Mémoires d'un homme d'État*, M. de

la suite du duc de Brunswick, dit l'auteur des *Mémoires d'un homme d'État,* ce n'est qu'après la signature qu'on aurait introduit la phrase par laquelle le duc menaçait, en cas d'attentat contre le roi de France, de tirer une vengeance exemplaire et à jamais mémorable de Paris, en livrant cette capitale à une exécution militaire et à une entière subversion. Le duc, prenant alors l'exemplaire qu'on lui présentait ainsi interpolé, l'aurait déchiré avec indignation, sans toutefois oser le désavouer. »

Telle est la vérité sur l'origine du trop fameux manifeste ; le récit des *Mémoires d'un homme d'État,* puisé aux sources, ne laisse aucun doute sur ce point d'histoire. Il modifie considérablement la relation donnée de souvenir par Bertrand de Moleville, dans ses *Mémoires,* ouvrage curieux mais fort léger, que le ministre émigré composa à Londres dans un moment de besoin, pour un libraire qui le lui paya sept cents livres sterling. M. de Moleville avançait que le duc de Brunswick, après avoir adopté le manifeste proposé par Mallet du Pan, lui avait fait subir, au dernier moment, des changements essentiels. Aussitôt que Mallet avait appris que M. de Moleville préparait ces *Mémoires,* il avait chargé son fils qui se trouvait à Londres d'obtenir que l'auteur ne publiât rien sur la mission dont l'avait honoré Louis XVI, avant de lui en avoir donné communication. M. de Bertrand lut sa relation au fils de Mallet et lui promit d'attendre les observations de son père. Celui-ci écrivit sur-le-

Limon réclama les honoraires de son travail ; mais le roi de Prusse, n'étant plus alors de son opinion, lui fit répondre que c'était à ceux qui lui avaient donné l'ordre de rédiger le manifeste à le récompenser. »

champ à M. de Moleville pour l'avertir de ses erreurs, surtout de celles qui concernaient le duc de Brunswick, et pour en exiger la suppression. A l'arrivée de cette réponse, les *Mémoires* couraient déjà les rues; l'auteur avait passé outre sans attendre. A son tour le duc de Brunswick fut très-froissé de l'allégation tout à fait fausse qui le concernait, et il fit demander à Mallet du Pan une rectification à l'usage de l'éditeur qui allait publier une traduction allemande des *Mémoires*. Voici cette lettre, qui est adressée au chevalier de Gallatin pour Mallet du Pan, son ami :

LETTRE DU DUC DE BRUNSWICK.

« Monsieur,

« Les *Mémoires* de M. Bertrand de Moleville, écrits en anglais, vont être traduits ici en allemand : j'y ai trouvé un passage qui me concerne et sur lequel il est nécessaire que le public soit désabusé. Je joins ici le passage en question, traduit en français, et je vous supplie de le communiquer à M. Mallet du Pan, pour qu'il dise par une couple de lignes signées de son nom, et conçues de manière que je les puisse faire insérer dans une note de la traduction allemande, ce qu'il verra dès le premier coup d'œil contre la vérité, d'une conférence entre lui et moi, de même des discussions où je dois avoir assisté par rapport à un projet de manifeste qu'il avait donné et que je n'ai jamais vu, en ignorant même l'existence jusqu'à ce moment. Pardonnez-moi la peine que je vous cause, mais il est permis de chercher à éviter de passer, dans les siècles à venir, pour un étourdi inconsidéré! J'ai l'honneur d'être, etc.

« CHARLES, duc de Brunswick. »

La déclaration est explicite : celles de Mallet ne le furent pas moins. Répondant au prince, il commença par lui raconter ses démarches inutiles auprès de M. de Moleville.

« Votre Altesse Sérénissime, continua-t-il, me rendra la justice de croire qu'informant, dans une circonstance aussi grave, le ministre du roi de France, j'étais incapable de lui mander des faussetés semblables à celles que publie M. de Bertrand, et de compromettre un nom tel que le vôtre, monseigneur, par des allégations aussi impertinentes. Malheureusement Votre Altesse Sérénissime n'était pas le conseil de la coalition, et c'est à ce conseil seul que je devais avoir et que j'eus à faire. M. de Bertrand a fait usage sans examen de ses réminiscences, et a rapporté les bruits publics qui couraient l'Europe, au lieu de transcrire mes dépêches.

« Sa conduite, dans cette publication, est non moins étonnante que répréhensible, mais la surprise de Votre Altesse Sérénissime diminuera lorsqu'elle saura que le ministre de Louis XVI n'a eu en vue qu'une spéculation d'intérêt et de concurrence dans l'édition de ses étranges confidences et dans des révélations que toutes sortes de considérations lui interdisaient : il a compilé des volumes sans réflexion et sans choix, entassant sans jugement le vrai et le faux, et faisant des mémoires non pour l'histoire, mais pour le libraire auquel il a vendu fort cher cette rapsodie.

« J'ai honte de vous entretenir, monseigneur, d'un si misérable détail, mais en vous le présentant, j'ai à cœur de me justifier d'aucune collusion avec M. de Bertrand et du langage qu'il me fait tenir. Le profond respect que je dois à Votre Altesse Sérénissime et à la

vérité me pénètre de chagrin à la lecture de cette notice, et je ne puis vous laisser ignorer ce que j'ai fait pour éclairer l'auteur avant que ses romans vissent le jour[1]. »

Au surplus, il était bien tard pour qu'un manifeste produisît l'effet qu'on en espérait. L'invasion mili-

[1] Voici dans quels termes Mallet écrivit au traducteur allemand des Mémoires de M. Bertrand de Moleville. « On me communique, monsieur, un fragment des Mémoires que M. Bertrand de Moleville a publiés à Londres en anglais, et où cet ancien ministre de Louis XVI rend compte d'une commission dont je fus honoré par cet infortuné et vertueux monarque, au milieu de 1792.

« Puisque vous allez donner cet ouvrage à l'Allemagne, je dois à la vérité historique, à mon honneur, au caractère et au rang auguste de S. A. S. monseigneur le duc régnant de Brunswick, j'ajoute même aux intentions de M. Bertrand de Moleville, de désabuser le public d'une erreur très-grave échappée à ce ministre.

« En parlant des conférences qui me furent accordées par quelques-uns des ministres de S. M. l'empereur et roi, et de S. M. le roi de Prusse, il fait entendre que S. A. S. monseigneur le duc de Brunswick assistait à ces conférences, que je le consultais sur la nature du manifeste que demandait S. M. Très-Chrétienne, et que ce prince, *après l'avoir adopté, y fit des changements essentiels*, à l'ouverture de la campagne.

« Aucune de ces assertions n'est exacte. S. A. S. monseigneur le duc de Brunswick était à l'armée, et les conférences dont parle M. Bertrand eurent lieu à Francfort-sur-le-Mein. Son Altesse Sérénissime y fut constamment étrangère. Les vues que j'étais chargé de présenter sur la rédaction du manifeste devaient être jugées, adoptées ou rejetées par les conseils des deux cours belligérantes et par eux exclusivement : ce fut donc à eux seuls que je m'adressai. Si monseigneur le duc de Brunswick en eut connaissance, ce ne fut par aucune communication ou consultation de ma part : il est donc manifeste qu'il ne put *changer* ce qui lui était inconnu ; beaucoup moins encore l'avait-il approuvé ou adopté antérieurement.

« Veuillez, monsieur, opposer mon témoignage et mon désaveu formel au crédit que pourrait avoir l'erreur de M. Bertrand. Il en est instruit, il la rectifiera lui-même dans une nouvelle édition. Personne n'a montré plus d'activité, plus de zèle et de dévouement au service de Louis XVI, que ce ministre : mais le désordre des temps et l'intervalle qui nous sépare l'un de l'autre ne lui auront probablement pas permis de me consulter et de prévenir la méprise dans laquelle il est tombé. »

taire conduite avec vigueur, des succès prompts, une marche rapide, pouvaient seuls opérer la crise d'opinion dont on avait besoin. Telle qu'elle était, la pièce menaçante que le duc de Brunswick consentit à signer ne fit d'abord aucune sensation sur l'imagination déjà fatiguée du public parisien. On a dit que l'effet du manifeste fut celui des passions sur les passions, et qu'il souleva l'opinion publique. Les chefs révolutionnaires s'emparèrent habilement de cette déclaration maladroite, pour échauffer les clubs et le peuple par les clubs, et de la sorte elle fut bientôt ce qu'on voulait, un prétexte pour les derniers coups que l'on tenait tout prêts; mais les lettres d'alors attestent que la première impression fut nulle, qu'à peine prit-on garde à cette proclamation, usée d'avance et demeurée si fort au-dessous de l'attente.

Le 4 août, après l'apparition du manifeste dans les journaux royalistes de Paris, un homme très-clairvoyant écrivait à Mallet :

« La déclaration du duc de Brunswick ne fait aucune sensation : on en rit. Elle n'est connue que des journalistes et de ceux qui les lisent. On peut dire même que si elle n'est point secondée de démarches qui répondent aux promesses, elle ne servira qu'à aggraver le mal, à exaspérer la haine et à donner de nouvelles forces au parti dominant.

« J'en ai parlé à des hommes en place; ils ont levé les épaules; personne ne connaît officiellement la déclaration, et les menaces qu'elle contient ne troublent pas plus la marche des intrigues, des opérations constitutionnelles et jacobines qu'un passage du *Mercure* ou de la *Gazette de Paris*. La sécurité est grande, sans ce-

pendant qu'on néglige aucun moyen de défense. J'ignore à quoi cela peut tenir : peut-être ne regarde-t-on que comme comminatoires les dispositions des cours ? Peut-être compte-t-on sur l'intervention de l'Angleterre ? Peut-être, et ceci est plus probable, compte-t-on sur les forces assez considérables que la révolution a à ses ordres, et qui se régularisent chaque jour quant à la partie militaire. »

Peu après, autre lettre d'un autre correspondant, qui confirme ces observations :

« La déclaration n'a produit aucune espèce de sensation ; le peuple ne la connaît point et une autre classe du public, s'attendant à un manifeste en règle, la suspecta d'abord : en apprenant ensuite qu'elle était authentique, l'impression a été effacée par le danger réel que le roi court dans Paris. D'un autre côté, comme on ne voit que deux cent mille hommes, que les Autrichiens désertent, qu'on a décrété une pension de cent livres à tous les soldats étrangers qui viennent en France, et qu'il arrive du monde de tous les départements, personne ne redoute cette coalition ni ces troupes. »

Quoi qu'il en soit, la campagne s'ouvrit et les opérations du général en chef ne répondirent que trop à l'hésitation qui avait présidé à ces longs préparatifs chez les puissances [1].

[1] « Le malheur du duc de Brunswick fut d'avoir trop écouté les émigrés ; il partagea leurs illusions, et la résistance inattendue qu'il rencontra le surprit au point de l'intimider et de lui faire perdre contenance. L'anecdote suivante le prouvera. A la canonnade de Valmy, le 20 septembre, le duc de Brunswick aperçut la cavalerie française à pied, et dont les chevaux non bridés mangeaient encore le foin. Il se retourna vers les assistants et leur dit : « Voyez, Messieurs, *à quelles « troupes nous avons affaire, qui attendent avec sang-froid que nous soyons*

Le malheureux Louis XVI fut, comme on l'avait prévu, la première victime des fausses mesures de la coalition; le 10 août réalisa toutes les alarmes qui avaient motivé la mission de Mallet du Pan, et en rendit les fruits inutiles. Mallet apprit ces événements à Genève, où il se désolait dans l'attente de courriers qui n'arrivaient pas. Telle lettre de M. Bertrand de Moleville ne lui parvint qu'un mois après son départ, et il ne reçut jamais l'ordre que Louis XVI lui avait envoyé, de retourner sur-le-champ à Francfort. Ses réflexions étaient amères, et cependant si ce lugubre dénoûment du 10 août, et la situation du roi n'avaient pas absorbé uniquement ses pensées, il aurait pu respirer avec quelque liberté d'esprit dans sa ville natale, en se rappelant les paroles de satisfaction que lui avait fait tenir le roi[1], et l'estime qu'on lui avait témoignée à Francfort. C'était d'ailleurs toute sa récompense : « Comme il n'était ni juste, ni convenable, dit Bertrand de Moleville dans ses Mémoires, que Mallet du Pan fît à ses frais un voyage

« *sur elles pour monter à cheval et nous charger.* » Cette pensée lui fit ralentir l'action. Eh bien! l'on a su depuis, avec certitude, et Dumouriez l'a confirmé à Bruxelles, que cette même cavalerie lui avait formellement et obstinément résisté sur l'ordre de monter à cheval, et qu'elle était décidée à se rendre aux Prussiens.

« Le baron de Salis m'a assuré que lorsqu'on apprit à Trèves, au moment où on levait le camp, la prise de Sierck et quelques coups de fusil tirés des fenêtres sur les alliés, le duc fut déconcerté, et lui parla avec la plus grande inquiétude de ces coups de fusil. M. de Salis lui dit qu'il suffisait de faire punir les tireurs et raser les maisons, qu'il rencontrerait plus d'une fois des incidents de ce genre, et qu'un exemple finirait tout. Le duc, frappé, n'en revenait pas, hésita sur l'exemple et fut totalement troublé. Il s'était imaginé qu'il irait à Paris sans tirer un coup de fusil. » (Notes de Mallet du Pan.)

[1] « On est très-content de vous, lui écrivait Malouet, très-content. »

aussi dispendieux, le roi m'autorisa à lui donner une somme de deux mille écus qu'il eut l'honnêteté de trouver trop considérable et qu'il n'accepta qu'à condition d'en rendre compte de clerc à maître, et d'en rapporter l'excédant lorsque sa mission serait terminée [1]. »

Cependant les lettres de l'abbé de Pradt lui peignaient l'état de Paris, la situation du roi, avec des couleurs qui exaltaient encore ses inquiétudes. Montlosier, aussi ardent que l'abbé, écrivait de ses cantonnements des lettres d'un style moins sombre, à sa manière vive et originale.

LETTRES DE M. DE MONTLOSIER A MALLET DU PAN.

Août, Trèves, 1792.

« Je vous écris comme je peux, mon cher ami, du fond d'un bois où l'on nous a cantonnés depuis huit jours : nous y sommes à la belle étoile, sans foin, sans avoine pour nos chevaux, sans tentes et sans aucune espèce de provision de bouche pour nous. Ce n'est pas un camp de soldats ou de gentilshommes que vous verriez ici, mais une horde de Tartares ou d'Arabes bédouins allant détrousser quelque caravane dans le désert. Voilà, ma parole d'honneur, à quoi nous ressemblons : c'est un plaisir de voir comme nous abattons des arbres de la forêt. Malheureusement nous n'avions pas de haches en assez grande quantité les premiers jours; mais depuis quelque temps nous nous en sommes procuré, et les feux, la nuit et le jour, vont

[1] Bertrand de Moleville, *Mémoires particuliers sur la révolution française*. Paris, 1823, t. I, p. 394.

leur train. Le paysage est superbe, mais nous n'avons pas d'abri et nous manquons de tout; pas seulement le moindre ustensile, ni assiette, ni écuelle, ni marmite, ni fourchette, ni verre; rien, en un mot, et l'on n'en trouve pas même pour de l'argent, car les Prussiens retiennent tout, accaparent tout, et les ouvriers de Trèves n'ont pas le temps de travailler pour nous. De temps en temps on nous envoie, ensuite on nous promet, ce qui, en nous ralentissant sur les soins que nous nous serions donnés sans cela pour notre approvisionnement, nous réduit à une pénurie extrême. Je vous ai mandé ce que je craignais de cela, d'après les confidences d'un des premiers entrepreneurs; ce qu'il m'avait prédit ne s'est que trop exécuté. On nous annonçait tous les jours notre départ prochain, il n'aura lieu que vendredi, peut-être plus tard. Les Prussiens menacent en ce moment Thionville et Longwy, qu'ils ont sommé de se rendre. On assure que Luckner a annoncé à la ville de Metz qu'elle était hors d'état de défense. Les zélés ici s'impatientent de voir les Prussiens au-devant d'eux. Mais ce qui m'inquiète le plus et ce qui absorbe entièrement mon attention, c'est la situation du roi : jamais elle n'a été aussi critique, et malheureusement j'ai perdu le courant de mes nouvelles ordinaires depuis que j'ai rejoint mes camarades. A Trèves, j'avais les nouvelles de Paris tous les jours, car il y a un cabinet littéraire ainsi qu'à Francfort. Ici, il n'y a rien que de la pluie sur le dos, du froid et de la faim pour moi et pour mes chevaux. Cependant toute notre infanterie est déjà partie depuis hier pour aller prendre le camp que les Prussiens ont quitté; ils y seront probablement dans la même détresse que nous; mais du moins ils auront des tentes, nous n'avons que

les feuilles des arbres. Au total, notre situation ici, au milieu d'un bois, ces chevaux, ces feux, ce ruisseau, cette prairie dans la vallée, tout ce tableau mouvant est très-poétique; mais, en vérité, cela n'est ni militaire ni commode, et ceux parmi nous qui ont fait la guerre sont ceux qui sont le plus scandalisés; avec cela nous sommes gais et il n'y a presque pas de malades parmi nous....

« Tous ces détails-là ne sont rien; le grand dénoûment approche, et peut-être en ce moment la dernière heure de cette cruelle tragédie est-elle achevée. Nous sommes d'une inquiétude mortelle sur l'état du roi. Nous sommes, c'est-à-dire moi, car en général la légèreté et l'insouciance, l'imprévoyance forment ici le caractère général. Si nous pouvons arriver à un port quelconque, il faudra bien nous y tenir et nous bien garder d'une nouvelle révolution, qui, en vérité, est une chose aussi difficile à défaire qu'à endurer.... Je travaille à vous envoyer un état des villes de ma province et de toutes les personnes raisonnables sur lesquelles le gouvernement peut se reposer au moment de la contre-révolution. Je ferai une énumération exacte de toutes les villes grandes et petites, car je vous avoue que j'ai une idée à laquelle tout me paraît devoir se subordonner : c'est que les Jacobins ont parfaitement constitué la nation; ils y ont mis un art merveilleux et sur lequel l'histoire aura à reposer son attention. Eh bien! il faudra organiser l'ordre de la même manière qu'ils ont organisé l'anarchie; il faudra prendre la vipère et la serrer sur la plaie. Adieu, mon bon ami, je vous enverrai mes états quand ils seront prêts. Mes hommages à tout ce qui vous appartient....

« *P. S.* Nous venons d'apprendre les derniers événements de Paris. Nous sommes dans la plus grande con-

sternation. Il paraît que le roi vit encore : Dieu le conserve, si nous le perdons tout est perdu. Les princes ont reçu un exprès du roi de Prusse qu'ils ont été joindre : ils sont revenus hier. Nous partons demain.

Luxembourg.

« Longwy, comme vous savez, est pris depuis trois jours. Calonne part. Breteuil (à ce qu'on dit) a vu le roi de Prusse et doit occuper le ministère; c'est le bruit général. Le roi de Prusse ne veut ni voir Calonne ni traiter avec lui. Monsieur a quitté subitement M. le comte d'Artois pour joindre le roi de Prusse. Il a passé rapidement d'abord par Longwy; on a crié : Vive le roi! vivent les princes! mais à son retour on a été au-devant de lui et on a sonné les cloches, même la municipalité et un prêtre constitutionnel qu'il a écouté froidement. Au milieu des acclamations de toutes les classes du peuple, Monsieur, en se retournant du côté des officiers généraux autrichiens et prussiens qui l'entouraient, a dit : « Voilà, messieurs, ce que c'est que le peuple français lorsqu'il est livré à lui-même. » — Les officiers français qui ont passé depuis, tant là que dans les villages français, ont reçu de grandes salutations. Quelques personnes ont fermé leurs boutiques ou se sont enfuies; mais, en général, de grandes marques de bienveillance. Adieu, mon cher ami, je n'ai pu mettre la dernière main à ce que vous savez. On m'a dit que M. Malouet et M. de Bertrand sont vivants et en sûreté, cela me fait grand plaisir. Le maréchal de Castries, chez qui j'ai dîné avant-hier, se porte bien; tout ce qui l'entoure est fort mécontent du manifeste. Le maréchal l'excuse un peu, le discours de Monsieur le raccommode. Adieu encore une fois, mon cher ami, je vous aime et vous embrasse tendrement. »

Si la défense des Tuileries au 10 août n'était connue aujourd'hui dans ses moindres détails, nous pourrions joindre à ces lettres les relations circonstanciées que Mallet obtint de deux officiers suisses qui commandaient dans les postes les plus exposés. De ces renseignements divers, Mallet du Pan tira les matériaux de sa *Lettre sur les événements de Paris au 10 août*, qui n'est pas le meilleur de ses écrits; il n'y a pas de réflexions qui ne restent infiniment au-dessous du simple récit d'une telle journée, l'indignation la plus véhémente ne peut que paraître froide et impuissante à côté des faits. Cette relation lui avait été demandée par le gouvernement de Berne. Le chef, honoré des conseils bernois, l'avoyer de Steiguer, lui avait écrit à ce sujet la lettre suivante :

LETTRE DE L'AVOYER STEIGUER A MALLET DU PAN.

« Monsieur,

« Je ne suis pas encore assez de sang-froid pour vous parler des scènes atroces du 10 août et jours suivants. Elles doivent indigner toute âme honnête, mais elles doivent produire un sentiment plus fort sur un Suisse.

« Une relation authentique et raisonnée de ce qui s'est passé à l'égard des gardes suisses serait dans ces circonstances infiniment intéressante pour nous et toute la Suisse. Des relations mensongères et calomnieuses circulent déjà avec profusion dans le public, et d'indignes compatriotes semblent leur prêter leur plume et leur ministère. Il faut, monsieur, leur opposer la vérité, et l'exposer d'une manière qui fasse effet et sensation sur le peuple.

« Personne, monsieur, n'est, sous tous les rapports possibles, plus à même d'en faire une que vous, et je dois au nom de notre conseil secret vous demander instamment de vous charger de ce travail qui doit être présenté à l'Europe entière. Vous êtes, monsieur, plus que personne à portée de vous procurer les renseignements nécessaires pour cet ouvrage. Plus les scélérats s'efforcent de déguiser la vérité, plus il est intéressant de la faire connaître.

« M. du Bergier va partir, il ne me reste que le temps de vous assurer qu'il ne se peut rien ajouter aux sentiments de la plus distinguée considération, etc. »

« Steiguer, avoyer. »

CHAPITRE TREIZIÈME.

(1792-1793.)

Retour à Genève. — Le général Montesquiou envahit la Savoie. Préparatifs de défense. — Les cantons alliés envoient des troupes. — Clavière. — Généreuse conduite de Montesquiou. — Mallet du Pan se retire à Lausanne. — Le baron d'Erlach. — Lettre du comte Joseph de Maistre à Mallet. — Mort de Louis XVI. — Mémoire adressé par Mallet du Pan aux rois de Prusse et de Sardaigne.

En arrivant à Genève, après sa mission de Francfort, Mallet du Pan y retrouva sa famille. Mme Mallet avait pu quitter Paris avec ses enfants, laissant à la garde d'un ami le mobilier, la vaisselle et la précieuse bibliothèque de son mari avec des manuscrits et ses correspondances. Les premiers moments de cette réunion furent tout à la joie de se retrouver; Mallet, d'ailleurs, était alors plein de confiance dans le succès prochain des puissances; mais déjà l'orage grondait sur cette retraite, et il ne tarda pas à éclater. Le 10 août, qui jeta dans le deuil tant de familles suisses, en fut le précurseur.

Au mois de septembre, l'armée française, sous les ordres du général Montesquiou, envahit tout à coup la Savoie, au mépris de tous les traités, et ses avant-postes s'étendirent jusqu'aux portes de Genève, alors remplie de Français et d'émigrés savoyards qui fuyaient devant l'invasion. Le gouvernement de la

petite république craignit un coup de main; il n'ignorait pas qu'à l'intérieur un parti trop nombreux en épiait l'occasion favorable; il résolut de mettre la ville à l'abri d'une surprise. Ordre fut donné aux étrangers de quitter Genève. Le plus grand nombre s'enfuirent dans le pays de Vaud, par le lac. Leur départ précipité s'effectua au milieu d'une scène d'effroi, de douleur et de confusion. En même temps, le conseil envoya à Berne et à Zurich, pour invoquer les traités de combourgeoisie et demander des troupes de secours.

Le gouvernement bernois, inquiet pour le pays de Vaud, qui avait laissé percer ses espérances à l'approche des troupes de la république, envoya des bataillons de ses montagnards surveiller la frontière française et les mécontents vaudois; mille hommes de ces troupes reçurent l'ordre de se diriger sur Genève, et cinq cents Zurichois prirent le même chemin. Le comité qui gouvernait pour la Convention, Brissot surtout, et le ministre Clavière, l'ancien natif génevois, n'attendaient que cet appel aux cantons suisses pour s'en faire un prétexte d'occupation et de conquête. Montesquiou fut pressé par eux d'attaquer Genève et de s'en emparer au nom de la liberté et de l'égalité, la possession de cette ville leur paraissant absolument nécessaire pour affermir la révolution savoisienne. Pendant que le général français recevait des ordres, tantôt croisés, tantôt aggravés par les intrigues de Clavière, tandis que l'armée des Alpes, campée à une lieue de Genève, se disposait à l'attaque de la ville et faisait avancer sa grosse artillerie, dans Genève on se préparait à la résistance.

« La ville, nous raconte un témoin de ces scènes, offrait un spectacle plein de nouveauté et d'intérêt. Toute la population valide fut armée; ceux qui étaient incorporés dans la milice prirent l'uniforme et ne le quittèrent plus; chaque jour une grande garde était commandée, et tout ce qui n'était pas de service ou retenu par des travaux indispensables, travaillait aux remparts.

« Au milieu de ces préparatifs, les Suisses confédérés arrivèrent. Comme le territoire génevois était séparé du territoire suisse par le village français de Versoix, les Suisses s'étaient embarqués à Nyon, où *la flotte* de la république consistant en quelques grandes barques armées de caronades, était allée les chercher. Lorsque ce convoi entra dans le port, banderoles et bannières déployées, et vint jeter l'ancre devant le Molard, l'air retentit d'acclamations. Les habitants, se pressant en foule sur les bords du lac, souhaitaient la bienvenue aux confédérés, les embrassaient, et, s'emparant d'eux, les conduisaient à leurs casernes en chantant des airs patriotiques. Je me rappelle avoir vu dans bien des yeux des larmes d'attendrissement. Le vieil esprit suisse semblait revivre et défier l'agression, et quoique des observateurs attentifs pussent discerner des symptômes de faiblesse et d'irrésolution dans les conseils de la Suisse, la contagion des sentiments patriotiques et guerriers ne laissait dans ce moment aucune place à la réflexion. De tout autres pensées dominaient l'âme basse et vindicative de l'homme qui influait sur les conseils de la France. Sans respect pour l'indépendance du pays qu'il avait appelé sa patrie, et sans pitié pour les pleurs qu'il allait y faire couler, Clavière avait fait donner à Montesquiou l'ordre de n'accorder aucune merci à Genève. »

Heureusement, l'âme de Montesquiou était d'une trempe bien différente. D'ailleurs, cultivant lui-même les lettres, sa sympathie était toute du côté du petit État qui avait donné le jour à Rousseau, à Bonnet, à de Saussure. Lorsque les commissaires, députés vers lui par le conseil, se présentèrent à son quartier général, il leur témoigna ouvertement son aversion pour l'esprit qui dirigeait Clavière et ses associés de Paris; s'appuyant, par une politique généreuse, sur l'observation loyale des traités, il reconnut la neutralité de la Suisse en y comprenant la république de Genève, et négocia avec celle-ci et les confédérés une convention en vertu de laquelle, l'armée des Alpes devait s'éloigner, et les troupes des cantons quitter la ville dans un certain délai. Restait à obtenir de la Convention la ratification d'un traité qui ne pouvait manquer et qui ne manqua pas en effet d'irriter au plus haut point le ressentiment de Clavière et de Brissot, si malencontreusement traversés par la modération du général. Après des délais qui ajournèrent le départ des Suisses, la convention fut ratifiée; mais la perte de Montesquiou fut décidée; des commissaires furent envoyés de Paris pour l'arrêter, et le conquérant de la Savoie, devançant d'un quart d'heure les ordres du comité, eut à peine le temps de monter à cheval, accompagné d'un seul aide de camp, et caché sous un habit bourgeois, de gagner Genève, d'où il partit le même soir dans un bateau pour se réfugier sur le territoire suisse.

L'armée des Alpes ayant quitté son campement du Plan-les-Ouates, les alarmes des Génevois se dis-

sipèrent et la paix parut rétablie. Les confédérés reprirent le chemin des cantons. Ils laissaient leurs alliés dans une situation intérieure plus inquiétante qu'on n'aurait pu s'y attendre, après cet effort de concorde et de commune résistance. L'amour du pays et de son indépendance dominait encore en ce moment, mais bientôt il allait céder à l'entraînement révolutionnaire; la révolution française était à son apogée, le prosélytisme de ses maximes à l'ordre du jour, et la contagion s'étendant avec rapidité tout autour du territoire de la France, ne devait pas tarder à déplacer les craintes et les espérances; le troupeau des timides, en tout temps le plus nombreux, commençait à tourner ses regards inquiets du côté du parti révolutionnaire, pour solliciter sa protection. « J'ai admiré, écrivait Mounier à Mallet du Pan, le zèle, l'union et la fermeté de vos concitoyens. Je vous dirai tout bas, cependant, que j'ai cru voir une ombre au tableau. Je sens bien que la faiblesse de votre république lui faisait une loi de s'abaisser à des justifications; mais je ne suis pas également convaincu qu'il fût nécessaire de prononcer sans cesse les mots de *république française*, de dire qu'elle ne voudrait pas, *dès son berceau*, commettre une injustice et écraser la patrie de celui qu'elle regarde comme son fondateur. »

Mallet ne voulut pas rester à Genève un seul jour après l'éloignement des troupes suisses, persuadé, et sa clairvoyance ne le trompait point, que la grande intrigue des patriotes, ayant désormais le champ libre, recommencerait à faire agir tous ses ressorts, jusqu'à ce que la malheureuse cité, déchirée à

l'intérieur, isolée au dehors, donnât des gages sanglants à la révolution, et poussée irrésistiblement par ses fureurs, vînt tomber dans les bras sympathiques de la république française.

Cédant aux instances d'un ami zélé, le baron d'Erlach de Spietz, bailli de Lausanne, Mallet se rendit avec sa famille dans la capitale du pays de Vaud. Ces belles possessions bernoises, bien que fort agitées, étaient contenues encore par leurs baillis, dont quelques-uns résistaient à l'invasion de l'esprit et des agents révolutionnaires, avec plus de fermeté que le sénat de Berne, divisé et indécis. Aucun de ces gouverneurs ne montrait plus d'énergie que le bailli d'Erlach, ancien officier dans les gardes suisses, homme d'esprit et de résolution, intraitable sur l'honneur militaire de son pays.

Durant ce séjour de Lausanne, Mallet forma de nouvelles relations, parmi les Suisses ou les émigrés que leur envoyaient la France et la Savoie ; entre les derniers on remarque le jeune marquis de Salles et le comte Joseph de Maistre, plus jeune que notre écrivain de quelques années. La connaissance était déjà faite entre de Maistre et Mallet, avant qu'ils se fussent rencontrés. Dans le mois de février 1793, Mallet du Pan avait reçu le billet suivant :

Truaz en Faucigny.

« Monsieur,

« Qui vous a lu vous estime, et sans autre introducteur auprès de vous que ce sentiment commun à tous vos lecteurs, je viens vous demander un plaisir. Dans quatre ou cinq jours je ferai déposer un paquet à votre adresse chez *M. Jacques Binet, marchand joaillier*

aux Rues-Basses, à Genève. Je vous prie de vouloir bien le faire prendre. Une lettre qui l'accompagnera vous dira le reste. Je vous demande, monsieur, comme vous voyez, une chose toute simple et qui ne peut couvrir aucun piége, aucun *micmac* dans le genre moderne. Le paquet, trop fort pour être confié à la poste, ne l'est pourtant point assez pour embarrasser une poche : en le recevant et en l'ouvrant vous ne vous engagez à rien. Comme je n'ai absolument aucun titre pour vous demander un plaisir, un refus de votre part me paraîtra tout naturel et ne pourra faire souffrir votre politesse.

« Agréez, monsieur, les assurances de la haute estime et de la considération respectueuse avec laquelle je suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Le comte MAISTRE, ci-devant sénateur au sénat de Savoie. »

Le paquet était un manuscrit accompagné de la lettre suivante :

LETTRE DU COMTE DE MAISTRE A MALLET DU PAN.

Du 28 février 1793.

« Monsieur,

« Autant que j'ai pu vous connaître en vous lisant, il me paraît que vous aimez *faire justice*. C'est le rôle que vous avez joué jusqu'à la dernière extrémité, et, certes, quand vous avez quitté votre tribunal, il en était temps. Je remplissais les mêmes fonctions que vous, monsieur, quoique dans un genre un peu différent. Or, depuis que *le peuple souverain* de Savoie m'a dépouillé de mon écarlate sans appel, je suis

comme Dandin, je voudrais toujours juger; je voudrais, pour passer le temps, et par amour du bien public, appliquer quelques coups de sangle sur le *triste épiderme* des tyrans stupides qui nous ont donnés à des tyrans exécrables.

« Vous connaissez, monsieur, les malheurs de la Savoie : il est inutile de vous raconter comme quoi tous les secrétaires de paroisse et quelques douzaines de paysans, librement élus par la force armée et réunis un beau matin dans la grande nef d'une cathédrale, se sont trouvés tout à coup rois et ont déposé leur roi. Vous ne connaissez que trop ce droit public : il est inutile de vous en parler; mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est l'effroyable brigandage qu'on a osé exercer d'abord contre la noblesse en général, et depuis contre les militaires seulement, qui n'ont pu s'y soustraire comme nous. Je supprime encore tout détail sur ce sujet : l'ouvrage ci-joint vous mettra au fait de tout. Ces militaires, comme vous pouvez bien l'imaginer, ont tenu ferme, malgré la confiscation; mais cette confiscation ne serait pas moins un malheur épouvantable. Les séquestres sont commencés, et déjà je ne sais quel *Morisson*, membre du comité de législation, a fait sur ce sujet, à l'aimable Convention, un rapport qui fait dresser les cheveux : il prouve que nos militaires sont coupables de *lèse-nation*, et que tout homme qui sert un tyran, au lieu de venir chez lui jouir du bienfait de la liberté, doit au moins perdre ses biens. Et tout cela, monsieur, se prouve par les *lois éternelles de la justice*. *Unde nefas tantum?*

« Pour prévenir ce malheur, on a fait quelques essais, entre autres une adresse extrêmement gauche à l'Assemblée nationale, dans laquelle on fait dire à la

noblesse des choses telles, que le gentilhomme qui les signerait mériterait d'être étouffé dans la boue. Le loisir dont me laisse jouir *mon nouveau souverain* m'a permis de prendre la plume et d'essayer quelque chose dans ce genre. L'adresse à la Convention en elle-même n'est qu'un objet secondaire : c'est un cadre et pas davantage ; car je ne vois pas qu'il y ait quelque chose à espérer de ces gens-là. Notre objet est de manifester noblement et *dextrement* notre manière de penser, et surtout d'effrayer la commission intermédiaire qui sera sans doute notre meilleure protectrice auprès de la Convention : peut-être aurai-je réussi ; mais, quelle que soit ma bonne volonté, je ne puis rien sans auxiliaire, et j'ai pensé, monsieur, que vous me tendriez la main. Jadis vous faisiez le bien de votre chef, aujourd'hui je vous propose d'être le *complice* d'un honnête homme, et voici ce que je prends la liberté de vous demander : 1° Trouvez-vous ce petit ouvrage digne de l'impression ? Je pourrais vous dire que l'auteur n'a jamais mis le pied en France ; mais vous me direz comme cet ancien : *Je le vois bien,* ainsi n'en parlons plus. 2° Voudriez-vous me faire l'honneur de le faire imprimer : on m'assure que rien n'est plus aisé à Lausanne. 3° Pourriez-vous, dans ce cas, me promettre le secret ? c'est-à-dire puis-je être certain, non-seulement que je ne serai pas nommé, mais encore que le manuscrit, après l'impression, rentrera dans vos mains et n'en sortira plus jusqu'à ce que des temps plus heureux nous permettent de communiquer librement ? J'ai gardé les mesures convenables avec la Convention française ; mais quant à la Convention allobroge, je l'ai traitée sans miséricorde, en sorte que je ne puis me montrer dans ce moment, sans me compromettre. Vous ne sauriez croire, monsieur, com-

bien il m'en a coûté d'adresser la parole à cette Convention française ; à chaque instant je croyais me souiller en lui parlant, et je l'ai perdue de vue aussi souvent qu'il m'a été possible, vous l'apercevrez en me lisant. Depuis le grand crime, toute la philosophie m'abandonne ; dès que je pense à cette malheureuse France, à sa coupable capitale, à ses législateurs parricides, à sa folie sanguinaire, je ne rêve que tisons, roues et gibets. Quel siècle, monsieur, et qu'allons-nous devenir ? La souveraineté a-t-elle reçu un coup irréparable, ou bien serons-nous forcés de nous jeter dans les bras du despotisme pour en obtenir un peu de ce repos que Newton appelait *rem prorsùs substantialem*. Peut-être qu'après de longues et terribles convulsions, les hommes diront avec un autre Anglais en se croisant les bras :

« For forms of government let fools contest !
« Whatever is best administered, is best. »

POPE.

C'était bien la peine d'ébranler l'Europe, de couper tant de têtes, de brûler tant de châteaux, d'assassiner un excellent roi ! Mais je m'aperçois que je bavarde. Pardon, monsieur, de cette longue lettre et de l'indiscrétion que je m'y suis permise. Je ne sais, en vérité, par quel instinct je me suis adressé à vous sans avoir l'honneur d'en être connu. Si tous les hommes auxquels vous avez inspiré de l'estime s'avisaient seulement de vous écrire une lettre, vous n'y tiendriez pas ; et moi, encore une fois, monsieur, pardon de mon impudeur. Un sénateur n'aurait pas commis cette indiscrétion ; mais je vous demande quelque indulgence pour

le Citoyen MAISTRE. »

L'ouvrage ainsi confié à Mallet du Pan était l'*Adresse de quelques parents des militaires savoisiens, à la Convention nationale*, premier écrit de Joseph de Maistre, déjà très-digne de son esprit et de sa plume, et que notre publiciste s'empressa de faire imprimer à Lausanne, en y joignant quelques lignes d'avis, où, dit le comte lui-même, « il était aisé de reconnaître la sainte colère et le style vigoureux d'un grand défenseur des bons principes[1]. »

« Il ne faut pas croire, y disait Mallet, que cet ouvrage se borne à la question particulière qu'il annonce ; cette adresse n'est autre chose qu'un cadre dans lequel l'auteur développe des vérités importantes, non-seulement pour la Savoie, mais pour l'Europe entière, atteinte ou menacée des calamités qui frappent ce duché, depuis qu'on l'a peuplé de soldats citoyens, de clubistes bien élevés, de bateleurs politiques, de janissaires polis, qui forcent la soumission à la liberté de mourir de faim et à la nécessité de ne plus croire en Dieu....

« ... Cet écrit présentera des notions justes de la situation passée et présente de la Savoie, et des réflexions sensées sur cet abus des mots à l'aide duquel les révolutionnaires français mettent aujourd'hui la société civile à la torture, et travaillent à rajeunir le genre humain. »

Quelque chose de plus que la conformité de leurs opinions antirévolutionnaires avait porté de Maistre à faire choix de Mallet pour parrain de son premier écrit. Les courageux articles du *Mercure*, avec leur

[1] Voir la précieuse et récente publication des *Lettres et Opuscules inédits* du comte de Maistre, précédés d'une notice biographique par son fils le comte Rodolphe de Maistre, 2 vol. in-8. Paris, librairie Vaton.

style véhément et l'élévation passionnée qui leur donne un relief si marqué, formèrent dès le début, dans la province et au dehors, une école d'écrivains qui par goût ou par entraînement d'exemple, adoptaient la manière vigoureuse, les sorties frémissantes du maître. L'*Adresse* porte les traces manifestes de cette influence; mais le génie de de Maistre l'affranchit bientôt de cette imitation, moitié de choix, moitié involontaire par laquelle tout écrivain débute. Le gentilhomme savoisien et le républicain génevois, tout en se voyant beaucoup à Lausanne et plus tard en entretenant par une correspondance ces relations affectueuses, poussèrent leurs vues et leurs efforts chacun de son côté et dans son sens.

D'accord par la vivacité de leurs sentiments à l'égard de la révolution française, ils ne l'étaient pas dans toutes leurs croyances politiques, ou plutôt leur pensée suivait, en ces matières, une autre direction; certainement, ils ne pensaient pas à la révolution de la même manière. M. de Maistre, sondant avec une curiosité religieuse et colère tout à la fois l'abîme des sottises et des fureurs révolutionnaires, en cherchait la raison divine; et il voyait au terme de cette grande expiation, la société revenant à ses anciennes bases améliorées, la monarchie et l'Eglise régénérées par cette terrible épreuve. Mallet, comme de Maistre, observait la scène en homme de bien que l'injustice indigne, et en sage que le délire raisonneur exaspère, mais chez lui l'historien et le politique étaient surtout occupés du péril présent de la société, des chances et des moyens de salut qui pouvaient lui rester encore.

Cependant Mallet du Pan songeait à chercher quelque port tranquille où jeter l'ancre avec sa famille. Déjà il pensait à l'Angleterre; l'abbé Gordon, supérieur du collége des Irlandais à Paris, maintenant retourné dans son pays, lui parlait de jeunes seigneurs dont on se proposait de lui confier l'éducation; le chevalier de Panat le pressait de son côté vivement de gagner Londres à son exemple. « J'ai appris par les papiers publics, lui écrivait le chevalier, que la constitution de Genève venait d'être détruite, et que la suppression des distinctions de natifs, bourgeois, citoyens vous avait ramenés au nivellement français. Je vois tous les orages et les malheurs qui se préparent, et peut-être vous obligeront-ils de quitter encore cet asile; je présume que vous iriez alors à Londres. Je partirai dans un mois au plus tard pour m'y rendre; je trouverais bien doux de vous y rencontrer, et avec vous ce petit nombre de sages qui n'ont pu nous sauver. Mon âme accablée de tant de malheurs est bien près d'y succomber, elle trouverait auprès de vous du courage et des consolations.... Vous connaissez mon tendre attachement; mon cœur a besoin des sentiments que vous lui avez inspirés. »

Quelque temps après, au mois de janvier 1793, après la mort du roi, le chevalier de Panat lui écrit :

« Vous êtes attendu à Londres; je partirai dans peu de jours pour cette capitale. Je n'ose prendre une route occupée par les patriotes. Les Français ont inspiré dans les pays conquis une horreur qu'on ne saurait dépeindre. — La voilà donc arrivée cette terrible catastrophe

que vous avez si bien annoncée, que vous aviez voulu prévenir? Mais tout a concouru à perdre cet infortuné monarque : fureurs des Jacobins, lâcheté et ineptie des constitutionnels, imprudence et division des aristocrates, tous l'ont conduit à l'échafaud par des routes différentes. La défense de de Sèze nous a paru un ouvrage d'avocat; nous avons été plus contents de celui de Necker, où il y a de la sensibilité et de la profondeur dans quelques vues. Le testament de Louis XVI a produit ici la plus étonnante sensation. Eh! comment ne pas être attendri jusqu'aux larmes, en lisant ces expressions où son âme et son cœur se peignent si bien. Ce testament me semble renfermer le secret de la révolution; car ce n'est pas avec des vertus, et une aussi profonde résignation qu'on en pouvait arrêter le cours. Malouet écrit aussi; son ouvrage me semble d'une faiblesse extrême, on y trouve encore les propriétaires, la raison, la morale universelle; il n'est pas désabusé de tout cela à la vue de tant de fureurs.

« Adieu, vous connaissez mon tendre attachement; venez à Londres, c'est le seul théâtre qui convienne à vos talents, et ils sont nécessaires, j'ose le dire, à l'Europe dans la crise actuelle. L'espoir de vous y trouver est bien doux pour mon cœur.

« Le chevalier DE PANAT. »

Mais les événements devaient renverser ce projet de retraite comme tant d'autres que Mallet du Pan ne se décourageait point de nourrir.

La mort de Louis XVI, qui ouvrit cette funeste année de 1793, acheva de donner à la révolution française le caractère de menace ouverte que les puissances européennes avaient été trop lentes à lui

reconnaître[1]. C'était non plus seulement de la tribune, mais du haut de l'échafaud révolutionnaire, un défi à toutes les souverainetés, un appel à tous les peuples de briser toutes les couronnes royales et de s'ériger en maîtres absolus de la société. La Révolution n'était plus politique, elle était sociale; elle n'était plus française, elle prétendait à être universelle. La société et la civilisation étaient en cause, et non plus uniquement la royauté française. Ainsi le comprit Mallet du Pan, et désormais tout en donnant son intérêt premier à la source du mal, au foyer de cette contagieuse anarchie, il envisagea les événements dans leurs rapports avec l'intérêt commun de la société, plutôt qu'avec les droits et les espérances des princes français, et tel sera dès lors le caractère des efforts qui, épuisant ses forces, le mettront au tombeau après six années de luttes continuelles.

Obtenir des cabinets qu'ils oubliassent leur vieille partie d'échecs, leurs jalousies, leurs manœuvres d'équilibre, pour se porter d'ensemble et sans arrière-vues, à une guerre de principes contre la France, c'était sans doute plus tenter qu'il n'appartenait à un simple philosophe politique; mais la pensée était grande, et une invincible impulsion de conscience enchaînait Mallet à sa poursuite, malgré les résistances de sa raison et de ses intérêts. Dès la fin de janvier, il arrêta son plan. Son dessein était d'agir sur les cabinets étrangers, pour obtenir plus de confiance, de se tenir à l'écart de Monsieur,

[1] On se rappelle que par son décret du 19 novembre 1792, la Convention avait déclaré formellement qu'elle accorderait fraternité et secours à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté.

maintenant régent, des autres princes, et en général des émigrés. Les habitudes invétérées de la vieille politique faisaient apercevoir des piéges, des projets d'agrandissements futurs, là où il n'aurait fallu voir que d'étroits alliés dans une cause commune. Il fallait ménager ces défiances si l'on voulait obtenir la confiance pour soi : aussi Mallet résolut d'agir séparément auprès des princes et des États belligérants, quoique dans un même esprit et avec des vues absolument semblables.

De son propre mouvement, ou pour obéir à des sollicitations expresses, il commença par rédiger un mémoire destiné aux rois de Prusse et de Sardaigne, et qui fut remis à ces princes dans le mois d'avril 1793.

Dans ce mémoire Mallet, selon son usage, parlait hautement et vivement, fort qu'il était et de ses observations assidues, et des renseignements qu'il mettait le plus grand soin à se procurer[1]; il s'attachait d'abord à décrire la vraie nature de la guerre que les révolutionnaires faisaient aux puissances, le caractère, les moyens de cette guerre et les nuances de la faction dominante. Ce tableau rapide, mais complet, est esquissé au burin; la ressemblance n'en est pas contestable : les inductions qu'en fait jaillir ce conseiller politique sans titre et sans portefeuille valent la peine d'être citées, du moins les principales. Après avoir montré les premiers partis de la Révolution, chassés, égorgés, ou compromis par les

[1] Nous avons sous les yeux de nombreux relevés d'états financiers et d'états militaires qu'il se procurait à des sources sûres.

Jacobins, il arrive à ceux-ci, déjà partagés en Girondins et en Maratistes : la peinture est vigoureuse.

« Les Jacobins, étroitement coalisés il y a un an pour détrôner le roi, renverser la constitution de 1791, et établir la république, se sont divisés aussitôt l'ouvrage fait : à leur concert précédent a succédé une discorde furieuse dont la Convention est le théâtre, et dont le massacre ou l'expulsion des uns ou des autres sera le prochain terme.

« Au 10 août, l'influence prédominante, les places du gouvernement, la direction des comités, appartiennent à cette cabale qui a reçu le nom de Brissotins, de Girondins, et dont Brissot, le ministre Roland, les députés du département de la Gironde, Pétion, etc., sont les chefs principaux.

« A la tête du parti opposé se trouvent Robespierre, Marat, Danton, et la plupart des députés de Paris. Ils sont soutenus par la municipalité de cette capitale, par les sections, par le commandant général Santerre, par les créatures du duc d'Orléans, et par le club des Jacobins.

« Dans la Convention nationale ils ont pris le nom de la *Montagne*, parce qu'ils occupent les gradins les plus élevés du côté gauche. Longtemps inférieurs en nombre à leurs rivaux, ils sont enfin parvenus à les balancer, et même à remporter des avantages, par le secours d'une espèce de *tiers parti*, qui s'est intitulé des *indépendants*. Dans la plupart des résolutions violentes, ceux-ci votent ordinairement avec les Maratistes, ils ont concouru au meurtre du roi avec autant de fureur que ces derniers.

« La doctrine et le but des Brissotins consistent dans

l'établissement et l'organisation de la république pure et simple, de manière à limiter un peu la démocratie extrême par le régime représentatif, à diminuer l'influence de Paris, à constituer le pouvoir exécutif sur des bases qui puissent rendre plus de liberté à l'action des lois, à opposer les départements à la capitale, à restreindre l'énergie incendiaire des clubs, et à finir la révolution dans l'intérieur par la cessation des massacres et des convulsions de l'anarchie. La plupart ont opiné à renvoyer au peuple le jugement du roi, non par aucun sentiment de justice, d'humanité, de compassion pour ce prince infortuné, mais uniquement par politique, afin d'épargner à la Convention l'odieux d'un régicide aussi exécrable, et d'en prévenir l'effet au dedans et au dehors.

« La doctrine et le but des Maratistes consistent à tenir la souveraineté de la populace dans un exercice continuel, à armer les insurrections contre les lois et à renverser les autorités par la force aussitôt qu'elles paraissent devenir un frein, à faire dominer la Convention par les assemblées populaires, à transmettre le pouvoir et les emplois aux agitateurs les plus effrénés, à appliquer vigoureusement les droits de l'homme, c'est-à-dire à assurer au peuple la licence et l'impunité permanente sous le nom de liberté, et à consacrer l'égalité par des lois agraires sur les immeubles et les portefeuilles. Tel est le système qu'ils ont très-justement nommé de *la sans-culotterie*, et dont ils entendent réaliser la pratique complète, tandis que leurs antagonistes effrayés voudraient la modifier par quelques limites.

« Nonobstant cette différence dans leurs desseins, ces deux classes de factieux se rapprochent par un égal

degré de perversité. On se tromperait fort de supposer plus de probité et de scrupules dans les Brissotins. Plus habiles, moins féroces, moins impatients que leurs adversaires, ils les surpassent en machiavélisme. Savants à préparer les circonstances pour le crime, ils laissent à leurs rivaux le tort d'exécuter plus de crimes que n'en exigent les circonstances. La mesure de leurs coups est plus raffinée et plus juste. Ainsi, après avoir absous et récompensé les bourreaux qui comblèrent de cadavres la glacière d'Avignon ; après avoir ourdi la conspiration du 20 juin et celle du 10 août, ils s'en tinrent au carnage de cette journée et des suivantes, mais ils blâmèrent celui du mois de septembre comme inutile à la consommation de leurs attentats, et comme propre à épouvanter l'Europe qu'ils aspiraient à serrer dans les doux liens de leur fraternité.

« Une ligue d'hommes qui portent jusqu'au fanatisme le mépris de toute religion et de toute obéissance ; qui, au milieu du corps législatif, se vantent de leur athéisme, qui ont proscrit le mot d'honneur, érigé en devoir le meurtre, le vol et le poison [1], étrangers à toute pudeur, à tout sentiment moral, ne subsistant que de rapines, dévorés d'orgueil, et se jugeant invincibles par quatre ans de triomphes ; une ligue semblable qui ne respecte aucun droit et ne connaît aucun devoir, ne laissera, durant son existence, pas un État tranquille, pas un trône affermi, pas une guerre terminée sans en méditer une nouvelle.

[1] Dernièrement, dans une pétition des faubourgs de Paris lue à la Convention, on trouve ces mots : « Formez sans délai un corps de tyrannicides et que le chef soit pris dans votre sein. Le feu, le fer, le poison sont des armes légitimes pour la défense de la liberté. » La Convention a applaudi à la pétition, en a ordonné l'impression et l'envoi aux départements, et a donné aux pétitionnaires les honneurs de la séance.

« La durée de la lutte qu'elle soutient avec les couronnes ennoblit cette poignée de scélérats, et affaiblit la considération des gouvernements légitimes. Rien ne les dégrade aux yeux des peuples, comme le spectacle de leur impuissance à venger leurs injures et leur dignité.

« Pour mettre fin à cette crise humiliante, il faut des moyens extraordinaires, il faut pour opérer le bien prendre quelques-unes des savantes leçons qui enseignent aux révolutionnaires à opérer le mal : on les a toutes négligées. Deux monarques seulement se sont ébranlés, l'année dernière, pour une cause où il s'agissait de décider si les couronnes seraient changées en bonnets rouges. Méconnaissant la situation intérieure du royaume et les moyens d'en tirer les avantages décisifs, ils ont perdu un temps irréparable, laissé détruire par les Jacobins toutes les facilités ménagées à la contre-révolution, entamé une campagne tardive sur une frontière pauvre et difficile, avec des armées qui ne passaient point cent vingt-cinq mille hommes, insuffisantes même pour garantir leur immense défensive, depuis Ostende jusqu'au palatinat.

« A des forces si imparfaites on joignait une confiance exagérée dans la faiblesse de l'ennemi : des délais pernicieux, des intervalles dans les opérations, des marches lentes et mesurées, lui ont donné le temps de se reconnaître et de se fortifier ; on s'est trouvé harassé de fatigues, avec une perte de dix mille hommes, sans avoir presque tiré le canon. Tant de fautes, suites nécessaires d'un plan vicieux, et du tort fondamental d'avoir laissé échapper les moments, ont été couronnées par l'affreuse indiscipline des troupes qui ont aliéné les peuples qu'on devait gagner, par l'oubli de toutes les

mesures propres à intimider les méchants et enhardir les bons ; enfin, par une retraite qui a mis l'Europe à deux doigts de sa ruine. »

A quelle conduite se fixer pour éviter le retour des mêmes fautes et des mêmes résultats ? Ici Mallet laisse voir qu'il n'a que trop pénétré les dispositions de la Prusse à traiter, plutôt qu'à se battre avec vigueur. Il semble craindre que le premier élan du prince de Cobourg ne se soutienne pas, et qu'on ne retombe dans les anciennes et funestes lenteurs.

« On doit se défendre de ralentir la guerre pour traiter et d'y mêler des conférences ou des négociations. La Convention voit-elle l'ennemi perdre le temps à parlementer, elle le soupçonne de faiblesse, en instruit le public et ranime la confiance. Les entrevues et la correspondance qu'on établit avec Dumouriez au mois de septembre dernier, raffermirent sur-le-champ la contenance des républicains ; de ce moment la crainte de l'armée prussienne, la considération qu'on lui portait, l'espoir qu'elle inspirait aux bons citoyens ne se relevèrent plus.

« Négocier avec des hommes sans gouvernement, qui se jouent des serments et des paroles, dont la politique n'est qu'un assemblage de fourberies, et qui n'en viennent jamais à cette espèce d'armes que pour échapper à un danger imminent, c'est perdre tous les avantages des succès et aggraver la difficulté d'en obtenir.

« On doit le dire hautement, la proclamation du prince de Cobourg et la sommation du commodore anglais à la ville de Dunkerque, ont fait plus de mal qu'une défaite. Tous les partis, tous les individus en France en ont induit que les puissances avaient peur ;

la hauteur des réponses faites par les patriotes à ces ridicules essais de conciliation contraste avec la timidité de semblables avances, et n'inspire à la nation que du mépris pour les cabinets et les généraux étrangers.

« Quant à la guerre, il la faut nouvelle. La conduite de Dumouriez dans la dernière campagne et au début de celle-ci offre le modèle du genre de guerre qui convient à des troupes révolutionnaires, et encore de celui par lequel il importe de les attaquer.

« Les plans de tactique étudiés, la science des combinaisons militaires, la prudence qui défend de rien laisser au hasard, et de précipiter sa marche plutôt que de l'affermir, sont à pure perte contre un ramas immense de troupes flottantes et irrégulières, dont le débordement impétueux constitue la véritable force. Ces armées sont conduites, non par des Turennes et des Montecucullis, mais par des chefs qui ne parviennent à les mouvoir qu'en les abandonnant à une impulsion audacieuse.

« En réfléchissant à leur composition et à leur caractère, on se persuadera qu'une guerre offensive et rapide peut les culbuter et les dissoudre en très-peu de temps. La campagne du prince de Cobourg, la célérité de ses marches vives, ses attaques promptes et pressées, ont détruit ou dispersé en un mois au delà de quatre-vingt mille hommes, combattus par une armée inférieure de moitié, soutenus d'une immense artillerie, et dirigés par le génie infatigable de Dumouriez. Des opérations timides et défensives seront, au contraire, l'écueil inévitable des armées combinées. Tout ralentissement après des avantages en détruira le fruit. »

Enfin Mallet termine par une observation qui est

la conclusion impérative de son mémoire et dont les événements allaient bientôt confirmer la justesse.

« Tant qu'on ne percera pas la France dans son intérieur, tant qu'on n'ira pas au foyer de l'incendie, tant qu'on n'attaquera pas l'existence même de la Convention, qui embrase l'empire et en féconde les ressources, il faut s'attendre à une guerre prolongée et à des troubles éternels, si la lassitude oblige à composer avec la révolution.

« Quels que soient les plans de la coalition, qu'elle projette ou non le démembrement de quelques provinces, elle est perdue si elle oublie que la société, l'humanité, la sûreté des gouvernements, l'ordre public, la génération présente et future sont ici dans la balance contre une fédération de scélérats; si elle oublie que les principes de la révolution sont incompatibles avec ceux de toute souveraineté légitime et de l'obéissance aux lois; si elle oublie qu'elle met en péril tous les trônes, en laissant subsister comme monument d'impunité, une anarchie fondée sur le crime et par le crime; si le sang innocent du meilleur des rois, traîné à l'échafaud après quatre ans d'outrages abominables, qui rejaillissent tous sur la royauté, ne provoque autre chose que d'inutiles gémissements et une paix déshonorante; si enfin l'Europe n'appelle pas à son secours les moyens qui peuvent se développer en France pour y rétablir le gouvernement monarchique. »

Le roi de Prusse fit remercier officiellement l'auteur du mémoire, avec des éloges et l'assurance qu'on profiterait de ses instructions. Le ministre de Sardaigne, allant plus loin, le fit presser par le baron de Vignet des Étoles de se rendre à Turin. Ces remer-

cîments étaient sincères : on estimait l'homme et son langage, on reconnaissait que ses avis avaient de la force; mais les habitudes en avaient davantage, et l'on devait encore longtemps faire de la vieille diplomatie comme de la vieille tactique. Néanmoins le mémoire peut bien n'avoir pas été sans influence sur l'accord formé à ce moment entre le roi de Sardaigne et le cabinet de Londres, d'après lequel Victor-Amédée s'engageait à tenir son armée sur le pied de cinquante mille hommes, moyennant le payement annuel de cinq millions.

Cependant Mallet se mit en devoir d'atteindre le maréchal de Castries, qui le pressait de se rendre auprès de lui pour l'entretenir de graves intérêts.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

(1793.)

Lettre du maréchal de Castries. — Mallet du Pan se rend à Bruxelles. — L'archiduc Charles, lord Elgin, sir J. Macpherson. — Démarche de Dumouriez. — Mallet publie les *Considérations sur la Révolution française*. — Indignation des émigrés. — Lettre de Montlosier. — Lettre au maréchal de Castries.

Dès les premiers jours de février, le maréchal avait écrit à Mallet du Pan pour l'exhorter à faire entendre sa voix.

LETTRE DU MARÉCHAL DE CASTRIES A MALLET DU PAN.

« Les événements qui se sont succédé, monsieur, sont si atroces qu'ils ont suspendu toutes mes facultés ; on ne peut toutefois se laisser décourager par des factieux, qui doivent tôt ou tard succomber. Un des plus grands moyens d'y contribuer est certainement de développer leur conduite et leurs crimes. J'ai vu l'impression que vos écrits faisaient sur tous les bons esprits.... il est temps de parler à la nation et de l'éclairer. Il faut que les opérations civiles et de l'intérieur marchent en même temps que les opérations militaires pour rendre les progrès que l'on fera utiles et permanents. On arrivera enfin à un terme où il faudra fixer les principes, dont une grande partie dépendra tout à fait des circonstances.... Je désirerais, par mon attachement à la

chose publique, que vous pussiez faire une course dans ce pays-ci, comme vous en avez fait une l'année dernière. Vous vous y étiez déterminé par des motifs moins puissants que ceux que la situation actuelle présente ; ainsi, j'espère que vous ferez, à cet égard, ce qu'il vous sera possible. »

Avant de se décider, Mallet consulta Mounier, qui vivait alors à Morat dans une retraite d'où les princes n'avaient garde de le tirer pour l'appeler à eux, mais où leurs questions venaient par intervalles le chercher. Mounier lui conseilla de se rendre. « Quand vous serez auprès d'eux, lui disait-il, vous réussirez peut-être à leur faire entendre la vérité. Vous rencontrerez de grands obstacles, car ils sont plus ignorants, plus aveuglés par leurs malheurs qu'ils ne l'ont jamais été. Le baron de Castelnau est, comme vous le savez, un des plus instruits et des plus loyaux de ce parti; il me dit, dans sa dernière lettre, que *mes principes sont très-monarchiques,* mais qu'ils ne sont pas ceux de la monarchie française; que mon nom, mes opinions, mon moral étaient trop connus pour que, *si les princes m'eussent appelé, on n'eût pas eu immédiatement l'idée d'une conciliation prévue.* »

Mallet se décida à aller trouver M. de Castries, bien que celui-ci ne s'expliquât point encore sur l'objet de l'entrevue proposée. Il était attiré d'ailleurs en Allemagne par l'espérance d'y former quelque établissement qui suppléât aux ressources que la révolution venait de lui enlever; puis il y retrouverait Montlosier, qui venait de lui reprocher avec sensibilité son long silence, et lui offrait généreusement son argent et son aide.

LETTRE DE M. DE MONTLOSIER A MALLET DU PAN.

Dusseldorff, mars 1793.

« Je n'irai donc pas vous chercher en Suisse, mon ami, puisque vous ne le voulez pas, je vous attendrai ici. Vous devez croire que j'aurai bien du plaisir à vous voir et à causer avec vous de vos projets et des miens. Des miens, je n'en ai pourtant pas encore d'arrêtés. Dans cette confusion générale de toutes les personnes et de toutes les choses, je ne sais ni à qui ni à quoi m'attacher. J'aurais beau me lancer dans l'orbite, je ne trouverais aucun astre fixe autour duquel la marche de ma petite planète pût avoir du succès. En attendant, j'aime à me ramasser autour de l'amitié. Deux femmes avec qui j'ai fait connaissance par hasard, ont fait tout mon bonheur et toute mon occupation cet hiver. C'est vous dire que je ressemble à une pierre d'attente comme deux gouttes d'eau....

« Vous aviez bien raison, mon bon ami, de vous désespérer de la lenteur des puissances. C'est un miracle que Maestricht ne se soit pas rendu comme Bréda. Sans les émigrés et sans la fermeté du prince de Hesse, on ne sait ce qui serait arrivé.... Monsieur, en apprenant la nouvelle de la levée du siége, répondit tout de suite à M. de Blangy : Ce n'est pas Maestricht qui est sauvé, c'est la France. Il avait raison, du moins quant à la campagne actuelle. Le général Cobourg a dit positivement qu'il tremblait d'arriver trop tard, et que s'il avait trouvé Maestricht pris il se serait replié en attendant des forces plus considérables....

« J'ai pris beaucoup de part à tous vos malheurs. J'en ai fait part à nos amis, qui s'intéressent à vous, comme vous pouvez croire. Malgré l'abbé de Fontenay

vous avez encore parmi nous plus de partisans que vous ne pourriez croire, et ces partisans sont très-chauds. Je ne doute pas que votre entreprise, quelle qu'elle soit, n'ait du succès. J'imagine que vous passez à Francfort en grande partie pour vous mettre à même de l'exécuter, car vous savez comme moi qu'il vous faudra des avances, mais soit que vous l'entrepreniez seul, soit que je me joigne à vous, ce à quoi je ne suis pas très-décidé, voici ce que je puis vous dire : j'ai à peu près cinq cents louis dont je pourrai disposer sous peu de temps ; je vous les offre de bon cœur. Si nous voulions nous en donner la peine et nous asseoir à notre aise sur un territoire un peu libre, je crois que nous commanderions facilement à l'opinion publique, et que nous aurions une très-grande influence, même sur la direction des cabinets : il faudrait d'avance nous dresser de bonnes et sûres correspondances afin d'avoir tout à la fois le mérite de la vigueur pour persuader, et celui de la nouveauté pour les faits. Je suis parfaitement de votre avis sur le parti que les puissances auraient pu tirer de la mort du roi, c'est une grande faute qu'elles ont faite là parmi tant d'autres. »

Enfin, au printemps, Mallet se mit en route ; mais il était dit qu'il ne parviendrait pas à rejoindre M. de Castries, continuellement appelé à se déplacer à la suite du régent. Allant d'un lieu de rendez-vous à un autre, obligé d'éviter le quartier du prince pour dépister les bavards et les politiques, perdu sur les grands chemins et toujours courant, Mallet ne savait encore rien de sa destination ni même de l'objet de son voyage. Il se fatigua de cette incertitude, et, persuadant à M. de Castries

qu'en définitive il servirait mieux le prince de loin que de près, il se rendit à Francfort et de là à Bruxelles. Un grand nombre de personnages influents dans la politique européenne se trouvaient réunis dans cette capitale des Pays-Bas, tous attentifs et fortement intéressés à l'issue de la campagne qui venait de s'ouvrir avec éclat sous les ordres du prince de Cobourg, et semblait promettre aux alliés une revanche décisive de leurs mortifiants désastres de 1792. Cependant déjà le premier élan du prince avait été suivi d'une hésitation, d'une timidité qui laissaient prise aux conjectures. La retraite isolée de Dumouriez, que son armée n'avait pas voulu suivre, avait été payée beaucoup plus que son prix, par les longs préliminaires et la trêve tacite dont les armées françaises avaient profité pour se rallier et se remettre de leurs défaites. Les habiles commençaient à entrevoir que la lutte pourrait bien n'être pas si près de son terme, et que rien n'était à négliger pour sortir de cette situation humiliante. Tous sentaient le besoin d'obtenir des notions justes sur l'esprit public et l'état des partis en France; sur la véritable nature des résistances que la coalition rencontrerait dans l'intérieur, et des moyens à y opposer. Sur tous ces points, on n'attendait aucune lumière sûre des émigrés, toujours livrés à leurs illusions, et naturellement persuadés que la France entière leur tendait les bras comme à des libérateurs.

La considération dont jouissait Mallet du Pan à l'étranger, l'indépendance de son caractère, surtout la confiance que le malheureux Louis XVI lui avait témoignée, donnaient à ses informations et à ses

opinions tout le poids que les opinions d'un individu isolé pouvaient obtenir. Dès son arrivée, sa société et son entretien furent recherchés par tous les ministres des puissances alliées, et par d'autres personnages remarquables, tels que M. de Mercy et l'archiduc Charles, qui venait de se distinguer à Nerwinde, et à qui l'empereur destinait le gouvernement des Pays-Bas. Des relations plus familières s'établirent aussi entre Mallet et un digne gentilhomme écossais, sir John Macpherson, qui avait occupé des places importantes dans les Indes, et jouissait de la confiance particulière de l'empereur et de l'archiduc. La franchise et la bonhomie de cet homme excellent, chaud dans ses sentiments, modéré dans ses opinions, rappelaient à Mallet ses amis de Suisse; car rien ne ressemble à un montagnard suisse comme un montagnard écossais. Ce fut lui qui présenta son nouvel ami à l'archiduc Charles. Dans cette première visite, le prince accueillit le publiciste avec distinction, et permit à l'entretien de tourner aux grands sujets. Tout en causant, l'archiduc n'avait pas laissé de remarquer que Mallet s'exprimait avec une franchise chaleureuse appuyée au besoin d'une certaine pression du pied peu usitée dans les cours; il dit ensuite en souriant à sir Macpherson, que son ami avait quelque chose de républicain dans ses manières. « L'accueil prévenant qu'on m'a fait, écrivait Mallet dans une lettre intime, n'a rien diminué de ma franchise; j'ai présenté des vérités sévères, elles m'ont valu encore plus d'estime. Avec M. de Mercy, même langage, même accueil. »

De Bruxelles, Mallet se rendit au siége de Valenciennes, investie encore par les troupes impériales. Il avait au quartier général un compatriote, grand admirateur de ses ouvrages; le colonel Frossard, Suisse du pays de Vaud, qui avait fait les dernières campagnes de Turquie au service de l'Autriche, et maintenant attaché à l'état-major général, observait les événements et les jugeait dans le même esprit que Mallet. Mais dans l'armée autrichienne ce n'était pas l'usage de réfléchir tout haut, et notre prudent Suisse, auquel d'Erlach avait adressé Mallet, fut heureux d'avoir à qui parler et devint pour quelque temps son correspondant assidu. C'est à son invitation que Mallet fit une course au siége de Valenciennes, dont on lui fit les honneurs avec un détail un peu militaire, car en traversant une batterie il fut régalé de quelques boulets de canon, dont l'un passa fort près de lui par une embrasure.

Vers ce même temps, Dumouriez, réfugié à Londres, mais toujours occupé de projets, lui fit parvenir par son aide de camp, le colonel Thouvenot, des plaintes sur les fautes des émigrés, et ses vues générales de contre-révolution. La lettre du colonel, bien qu'écrite en son propre nom, était une ouverture politique de Dumouriez, qui croyait à Mallet du Pan plus de crédit qu'il n'en avait sur l'esprit des princes français, et une place dans leurs conseils qu'il ne posséda jamais [1].

« Si vous trouvez mes idées justes, disait-on à Mallet en terminant, si vous les faites approuver par

[1] On trouvera cette lettre aux notes et éclaircissements.

les personnes qui doivent coopérer au rétablissement du corps social français, agissons de concert, et soyons intermédiaires nécessaires pour réunir deux partis opposés en apparence, mais susceptibles d'un rapprochement utile lorsqu'il aura pour base la raison et le raisonnement. »

Mallet ne repoussa point cet appel de Thouvenot, ou plutôt de Dumouriez lui-même, à son intervention conciliante. Il se chargea non sans restriction, mais aussi sans succès, de présenter aux princes les idées du général; c'est du moins ce que l'on peut inférer de ces mots d'une lettre adressée à Mallet par le prince de Salm : « Quel singulier hasard vous a conduit à être le censeur choisi de Dumouriez, à lui servir d'intermédiaire auprès des princes ! je suis bien de votre avis sur les points fondamentaux qui vous font, dites-vous, vous trouver en contact avec le premier, mais je pense comme vous qu'ils seront rejetés. »

Revenu à Bruxelles, Mallet ne cessa, pendant près de trois mois, d'agir, de parler, d'écrire. De tous côtés on s'adressait à lui, on lui demandait des mémoires. Accablé de questions, de correspondances [1], ayant à combattre toutes sortes de préjugés et de difficultés morales, pénétré des plus vives inquiétudes sur l'issue de la campagne et la tournure que prenaient les affaires de l'Europe, il travailla au delà

[1] Sans parler des propositions des libraires. Un des plus honorables libraires de Londres, P. Elmsly, l'éditeur de Gibbon, demandait à Mallet, dans des termes respectueux et pressants, de lui envoyer pour le *Saint James Chronicle*, journal estimé, une lettre par courrier sur l'état de la France et les événements de la guerre.

de ses forces ; sa santé commença à fléchir, et il ne se remit jamais entièrement de ces premières atteintes. C'est pendant ce court séjour de Bruxelles que Mallet du Pan écrivit le plus connu de ses ouvrages, les *Considérations sur la Révolution française*, qui parurent le 8 mars 1793.

Sans accepter tous les conseils que donnait Mallet dans ses mémoires et dans ses entretiens, on reconnaissait la justesse des vues dont ils étaient appuyés, et l'on croyait utile que le public en eût connaissance : il s'agissait aussi de frapper vivement l'opinion, de faire entendre le langage de la vérité à l'émigration, en parlant sévèrement de ses étourderies et de ses fautes; de rendre plus indépendante et de faire paraître plus spontanée l'intervention des puissances. Si nous ne pouvons affirmer que telle fut la destination précise de l'ouvrage, toujours est-il certain, du propre aveu de l'écrivain, que les *Considérations* furent composées sur des sollicitations supérieures et d'après un plan convenu avec les personnages placés à la tête des affaires.

Quoi qu'il en soit, Mallet fut servi par tout son talent lorsqu'il traça ce tableau déjà esquissé plus d'une fois par lui, mais jamais dans ces proportions et avec cette force de sens et de style, bien qu'on puisse regretter que le sentiment dont il était saisi à la vue des excès révolutionnaires et des dangers de l'Europe ait quelquefois armé sa plume d'un excès d'énergie.

« En des temps pareils, ainsi commençait l'auteur des *Considérations*, l'on devrait, après avoir payé sa dette à

la société, cacher sa vie, et surtout n'avoir pas l'ambition de se faire écouter. Aussi bien, ajoute-t-il, la mobilité des événements prescrit le silence à tout homme judicieux; il n'y a plus que les esprits faux qui aient raison, car l'histoire du temps n'est qu'une liste d'invraisemblances.» Mais des personnes respectables l'ayant pressé de publier ses idées, il a cédé, il en avait le droit: «Car, dit-il, chaque Européen est aujourd'hui partie dans ce dernier combat de la civilisation : nous avons corps et biens sur le vaisseau entr'ouvert; or, à la veille du naufrage on ne peut

Laisser la crainte au pilote
Et la manœuvre aux matelots.

Tout homme a le droit de montrer ses inquiétudes; la révolution étant, pour ainsi dire, cosmopolite, elle cesse d'appartenir aux Français exclusivement. »

Nous ne voulons pas analyser ce livre, le plus répandu de tous les écrits de Mallet; il suffira d'en indiquer la marche et les traits essentiels à l'objet de ces mémoires. Présenter dans toute sa force et son étendue le danger tel qu'il est, c'est-à-dire la révolution puissante, sociale dans son essence, marchant fatalement à la république militaire précisément parce qu'elle ruine les arts et l'industrie; de militaire, conduite invinciblement à devenir conquérante; signaler les illusions et les fautes des mécontents; éclairer enfin l'Europe sur la nécessité d'une guerre d'indignation, non de réaction, d'une lutte proportionnée à la taille et calculée sur les forces et la tactique de l'ennemi, tels sont en gros les divers buts que veut atteindre l'auteur des *Considérations*. Il y arrive en

résumant les faits de l'histoire révolutionnaire, de manière à en présenter le terrible enchaînement, à mettre en évidence les moments où la chaîne aurait pu être interrompue, si la connaissance du véritable état de la France et l'intelligence des passions soulevées par la faction révolutionnaire, eussent dirigé la volonté incertaine et l'action hésitante des gouvernements de l'Europe.

Jamais, jusqu'alors, personne n'avait compté et sondé les plaies de la France et de la société avec une pareille sûreté de coup d'œil. Mais jamais aussi on n'avait encore proposé si hautement et si nettement un système de conduite qui s'écartât à ce point des intraitables habitudes de la politique de cour et des prétentions encore plus intraitables du gros des émigrés.

« Toutes les révolutions, disait-il, offrent un mélange d'enthousiasme, de méchanceté et de faiblesse. L'art de les combattre consiste donc à subjuguer la méchanceté, à désenchanter l'enthousiasme et à fournir une égide à la faiblesse. Ainsi, lorsqu'une doctrine nouvelle a envahi les esprits, il faut bien se garder de lui opposer la force seule; car jamais des canons ne tuèrent des sentiments : ils peuvent tuer les fourbes, les fripons, les brigands qui entraînent la foule à des opinions malfaisantes; mais le sûr moyen de leur rester inférieur ou de les ressusciter serait, d'une part, de les laisser impunis et, de l'autre, de vouloir immoler avec eux la totalité absolue des opinions qu'ils ont perverties, qui leur survivraient, et dont la répression instantanée ruinerait par le principe, la domination morale sans laquelle il est impossible aujourd'hui de gouverner

les hommes. Il faut donc abandonner aux gascons de la politique l'idée que la force seule réussirait à soumettre le royaume. La soumission possible, celle qu'on doit invoquer, celle qui, en écrasant les bases d'une féroce anarchie, préviendrait de nouvelles révolutions, ne résultera jamais que de la *force* et de la *persuasion* réunies. »

En effet, s'il y a erreur au dehors sur les dispositions de la France, il y a erreur au dedans sur les dispositions du dehors, et ce sont ces erreurs qu'il faut écarter et dissiper.

« Comment le peuple, disait Mallet aux étrangers, les soldats, la nation entière, résisteraient-ils à ces préventions tant qu'ils demeurent entre de faux *amis* qui perpétuent leur crédulité et des ennemis qui dédaignent de les détromper? Et l'on s'indigne de la durée de l'égarement public! et l'on se perd à expliquer une résistance dont on fournit soi-même l'aliment. Ah! lorsqu'on prétend à conduire les hommes, il faut prendre la peine d'étudier le cœur humain, de diriger ses penchants et d'éclairer ses déterminations. S'il m'était permis de pénétrer dans les cabinets où s'agite la destinée de l'Europe, je les trouverais peut-être trop peu confiants dans les effets d'une manifestation publique, qui apprendrait à la nation française et à toutes les nations les raisons qui font de la guerre actuelle une véritable guerre sociale.

« On a trop souvent et trop follement répété que c'était ici la cause des rois : ce propos d'antichambre a passé de la bouche des courtisans dans celle des anarchistes; il n'est pas besoin de demander à ces derniers s'il leur convenait ou non de populariser leurs intérêts,

en les faisant regarder comme communs à tous les peuples, et comme en opposition avec ceux des souverains. Je le prononce hautement, s'il en était ainsi la révolution serait indestructible; mais elle périra, car elle est un attentat sur les peuples encore plus que sur les gouvernements; car elle est conjurée contre les droits des nations beaucoup plus qu'en faveur des droits de l'homme.

« Or, cette belle vérité, pourquoi les puissances ne la mettraient-elles pas en évidence, en exposant aux Français que leur salut, inséparable de celui de l'Europe, fait de la guerre une nécessité.

« Deux erreurs, ici Mallet s'adresse aux royalistes, se sont succédé, et l'une et l'autre également dangereuses. La même impétuosité de jugement qui faisait voir des révolutionnaires incorrigibles dans tous ceux qui participèrent à quelques-unes des opinions du temps, précipite aujourd'hui beaucoup d'esprits dans la fausse idée, qu'excepté les républicains enragés, tout le royaume désabusé aspire à revenir au point précis d'où il était parti.

« Qu'on ne s'y trompe pas, l'esprit de la révolution lui succéderait comme il l'avait précédée; il a filtré même dans les cerveaux des opprimés. Les Jacobins sont en horreur, on invoque un gouvernement qui les anéantisse, l'anarchie fatigue et épouvante; mais des intérêts nouveaux ont été développés par ces vicissitudes. Il est fort aisé de dire au revers d'une brochure, que ces intérêts particuliers faisant seuls la force de la révolution, elle sera détruite et l'État sauvé au moment où on les aura tous sacrifiés. Les factieux ont préparé leur perte en raisonnant de même. Et de quoi se compose l'intérêt général, si ce n'est de l'harmonie des in-

térêts particuliers? A quelles résistances ne devez-vous pas vous attendre, si vous fondez un nouvel ordre, quel qu'il soit, sur le regret et le désespoir. »

Prévoyant bien que ces idées pourront déplaire à quelques-uns, Mallet termine son écrit par cette dernière réflexion :

« Si des esprits dominateurs, pour qui la méditation est un supplice et la mesure une trahison, s'en prenaient de mes idées à mes inclinations *secrètes* pour la liberté, je leur répondrais que, né sous son empire et nourri de ses leçons, elle m'en a donné une dont j'étais profondément pénétré longtemps avant l'année 1789, c'est que la France serait incapable de supporter la liberté politique avant trente ans d'éducation préliminaire. »

Au milieu de la pluie de brochures que les plumes perdues de l'émigration lançaient sans trêve ni repos pour prédire la chute prochaine du régime révolutionnaire, celle-ci tomba comme un coup de tonnerre. Les étrangers accueillirent les *Considérations* avec une estime marquée, affectée peut-être : la leçon qu'on osait faire à leurs cabinets ne leur déplaisait pas au prix des vérités sévères adressées aux émigrés remuants et embarrassants. L'archiduc envoya un de ses chambellans prier l'auteur de se rendre à la cour ; il y trouva les comtes de Mercy et de Metternich, l'envoyé de Prusse ; là, on lui fit des remercîments solennels et « des compliments que je ne méritais guère, » écrivait Mallet. Le gouvernement anglais lui fit rendre les mêmes témoignages. En général, c'est à Londres que l'ouvrage fit la plus vive sensation ; on l'y réimprima, et on le traduisit sur-

le-champ. Burke, après l'avoir lu, déclara qu'il lui semblait l'avoir fait : le chancelier Loughborough dans une lettre à sir J. Macpherson, témoigna une haute considération pour l'écrivain. Mais la colère des émigrés éclata avec violence. On comprendra leur impression quand on aura lu les reproches amers que Mallet leur adresse :

« Combien donc étaient superficiels ces calculateurs impitoyables, consolés par un contre-sens, se félicitant de l'accroissement des désordres, et plaçant leur espoir dans les attentats qui complétaient la révolution. Quel ennemi de la royauté que cet anonyme emporté, écrivant sur le dos d'une brochure : *Point d'accommodement*, et démontrant à une majorité maîtresse de deux cent mille soldats, de cinquante places fortes et de toutes les ressources de l'empire, que n'ayant à attendre aucune composition, son premier intérêt était de n'en accorder aucune.

« La révolution doit à ces sophismes de l'esprit de parti, l'horrible caractère qu'elle a pris depuis un an; elle le doit aux différentes causes que nous venons d'analyser; elle le doit à cette émigration systématique qui sépara le monarque de ses défenseurs, le royaume des royalistes, les propriétés des propriétaires, un parti de ses partisans, et qui, sans le savoir, obéissant aux vues secrètes des républicains, retrancha tous les secours que la patience eût fécondés dans l'intérieur, sans leur en substituer aucun.

« Elle le doit non-seulement à cette mesure que la gravité de l'anarchie devait réserver aux femmes, aux vieillards, aux héritiers du trône, à des hommes trop en évidence et menacés de la rage populaire, mais en-

core à son concours avec l'intervention des étrangers.

« Elle le doit aux conseils qui la subordonnèrent exclusivement aux décisions incertaines de quelques cabinets irrésolus, à ce torrent de promesses et de menaces impuissantes répandues par d'aveugles écrivains, et qui, en fournissant aux Jacobins des prétextes de crimes et des instruments de domination, avaient usé le ressort de la crainte, lorsque l'armée alliée se présenta sur les frontières.

« Elle le doit à l'éclat des divisions qui partagèrent les royalistes : la monarchie, le monarque, les propriétés, trois cent mille familles, jusqu'aux espérances, tout allait périr sous les coups d'une faction atroce, et ses victimes disputaient sur deux chambres et sur trois, sur l'antique monarchie et sur les capitulaires de Charlemagne! Cent controverses oiseuses ou insolubles alimentaient journellement l'animosité; des insensés se battaient, ils se battent encore aujourd'hui avec les fers qui les meurtrissent. Jamais on ne put obtenir d'eux la moindre politique : le besoin de la haine semblait les tourmenter; ils se poursuivaient jusque dans les bras de leurs assassins; la mort ni les cachots ne désarmaient leurs inimitiés ; chaque section du parti attaché au gouvernement monarchique anathématisait toutes celles qui ne se rencontraient pas sur sa ligne géométrique d'opinions : au lieu d'ajourner leurs débats, au lieu de s'affermir près du gouffre sur leurs points de coïncidence, elles s'acharnèrent à défendre les questions qui les séparaient. »

Il faut en convenir, le burin inflexible de Mallet a creusé plusieurs de ces traits avec cet excès de force, qui est le défaut de l'écrivain. Sans doute, l'émigration s'est trouvée être un grand malheur et une

grande faute, si en politique une nécessité de circonstance doit être comptée comme une faute; mais le rédacteur du *Mercure* s'était répondu d'avance à lui-même, lorsqu'il avait démontré comment l'esprit de la révolution, l'incendie des châteaux, les délations, les meurtres, les persécutions de toute espèce, mettaient des milliers de gentilshommes campagnards dans l'impossibilité de chercher ailleurs la sûreté de leurs personnes et de leurs familles. C'est ce qu'un noble émigré, dans une lettre particulière, lui dit avec franchise, mais avec amitié et convenance. D'autres confessèrent que les reproches n'étaient que trop justes; et, s'il faut avouer que Mallet aurait pu traiter avec plus de douceur des esprits aigris par la continuité du malheur, il est certain que rien n'égalait l'aveuglement, la hauteur et l'ambition tracassière d'un trop grand nombre d'émigrés. L'auteur des *Considérations* en avait par-devers lui des preuves odieuses ou ridicules.

Une lettre intime de Mallet nous apprendra quelle tempête les *Considérations* soulevèrent à Bruxelles parmi les Français.

« Pendant que j'étais jugé si favorablement par les personnes en place et par tout ce qu'il y a ici de gens d'un certain rang ou d'un peu de raison, la cohue des émigrés poussait des cris de fureur. Groupés au Parc, comme les Jacobins au Palais-Royal, deux ou trois cents écervelés en collet ou en croix ne parlaient que de me pendre après la *contre-révolution*. Ils arrêtèrent d'envoyer une députation à M. le comte de Metternich pour me dénoncer comme républicain. Depuis dix jours toutes les sociétés sont aux prises sur ma misé-

rable brochure. Les femmes disputent pour ou contre avec fureur. Cependant mon parti a obtenu presque toutes les victoires et gagne du terrain de jour en jour. Montlosier a été terrible : sa chaude amitié l'a porté sur la brèche en toutes armes. »

Les brochures ne tardèrent pas à fondre sur Mallet; les plus remarquables furent une lettre du chevalier de Guer et une prétendue lettre de félicitation de M. Necker à l'auteur des *Considérations*, dans laquelle celui-ci et l'ancien ministre sont représentés comme les bons amis de la Convention sans le savoir. Ce dernier écrit, qui était de l'abbé Talbert, mit Montlosier dans une de ses grandes colères; il envoya ces épîtres à Mallet en l'exhortant à riposter par une réplique vigoureuse. Mallet ainsi pressé envoya en effet à ses amis les matériaux d'une réponse, que Montlosier fit précéder d'un discours préliminaire; mais on nous dispensera d'insister davantage sur cette triste polémique qui n'apprendrait rien au lecteur.

Ces petites tracasseries n'étaient rien auprès de l'anxiété où les événements militaires tenaient l'esprit de notre politique. Il n'appartenait malheureusement ni à l'éloquence ni à la raison de changer les allures de la guerre et la tactique de ceux qui la faisaient. Comment le sort de la campagne allait-il être décidé?

« Tout reste encore incertain, écrit Mallet le 20 août. On ne sait comment expliquer la conduite du prince de Cobourg, qui, après avoir dispersé le camp de César sans coup férir, après s'être avancé au delà de Cambrai,

après avoir sommé cette ville, a rétrogradé pour venir assiéger le Quesnoy et Maubeuge, tandis que le duc d'York s'est porté sur Bergues et Dunkerque. On veut une guerre sûre, ne rien hasarder, ne pas perdre un pion, n'avoir nulle inquiétude sur les derrières.... Il arrive encore trente-cinq mille Autrichiens; mais c'est un chef plus actif, plus entreprenant qu'il faudrait. »

Malouet exprimait des inquiétudes semblables en écrivant à son ami. On verra par cette lettre, comme par d'autres faits qui suivront, que bien des Français profondément attachés à leur patrie n'éprouvaient pas de scrupules sur cette guerre faite par les étrangers; les mémoires de M. de Châteaubriand nous ont appris l'opinion formelle de Malesherbes sur ce point délicat; à cet homme de bien, il faut ajouter Malouet. Pour ces hommes, assurément bons Français, la Convention n'était pas la France.

LETTRE DE MALOUET A MALLET DU PAN.

Londres, 26 août.

« J'ai reçu votre ouvrage et votre lettre, mon cher ami, l'un et l'autre m'ont déchiré. Vous peignez le mal, comme vous le dites, avec un fer rouge; mais le bien, quelle espérance nous laissez-vous? Au surplus, je vous ferai lire un mémoire, présenté par moi au mois de février dernier au ministre britannique, sur les caracères, les motifs et les moyens de cette guerre; vous y verrez une parfaite conformité de vues et de conjectures entre vous et moi. — Cela n'a rien produit. Le cabinet de Londres, plus éclairé que les autres, est soumis à des entraves et à des préventions nationales qui lui laissent peu d'avantages sur les autres ministères dirigeants. —

Je crois bien fermement que l'Angleterre n'a d'autre intérêt que de conserver ce qu'elle a et de rester ce qu'elle est; mais le développement de puissance que présente la France désorganisée imprime une sorte de terreur sur ce qu'elle pourrait faire avec un bon gouvernement, comme si un bon gouvernement ne tendrait pas inévitablement à l'ordre, à la tranquillité, au bonheur même des autres nations. Ces idées fausses ont prévalu partout et sur tout, et les passions féroces du peuple français se reproduisent sous des caractères moins différents dans presque toutes les parties de l'Europe. L'orgueil et la cupidité aveuglent les grands directoires de nation comme ceux des Jacobins. Cependant, malgré le poids de votre opinion qui est beaucoup pour moi, je vois comme inévitable la destruction de la république française dans cette troisième campagne. Il est impossible que leur fabrique d'assignats se soutienne au delà de six mois, et le partage qui leur reste à faire renforcera les royalistes de l'intérieur des propriétaires de tous les partis.

« Tout ce que vous m'avez dit de la Suisse, de la Savoie et du secours à donner aux royalistes, je l'avais dit et écrit. J'ai de nouveau envoyé des extraits de votre lettre. Mais qui est-ce qui dirige la coalition? quel est le cabinet prépondérant? je n'en sais rien en vérité. Je vois qu'ici on parle bien de l'Autriche, qu'on se défie de la Prusse, et qu'on paraît influer sur l'Espagne et sur la cour de Turin. Cependant qu'a produit cette influence? Les opérations du midi sont pitoyables et celles du nord désespérantes, d'après la marche rétrograde du prince de Cobourg....

« Vous me dites avoir vu Mounier à son passage à Bruxelles; je compte qu'il sera ici dans peu de jours.

Je crois vous avoir mandé que, dans la détresse où il se trouve, je lui ai procuré une ressource momentanée. Il vient chercher ici et mener chez lui, en Suisse, le fils du lord Hawk. L'année prochaine, s'il n'y a pas de changement dans mes affaires, j'en chercherai autant pour mon compte. — J'ai fait vos commissions auprès de l'abbé Bertrand et Gibbon; je vais passer deux jours avec le dernier chez le lord Sheffield.

« Dites-moi quels sont vos projets. Si vous avez celui d'écrire et de faire un journal, vous êtes mieux placé où vous êtes qu'en Angleterre, où les meilleurs ouvrages français sont peu recherchés. Ces gens-ci n'aiment que leurs écrivains et ne s'occupent que de leurs affaires. »

Cependant, il fallait entrer en explication avec M. de Castries. En effet, ni le régent ni le maréchal n'avaient été consultés sur la convenance des *Considérations*. Mallet était bien décidé à les servir selon son propre jugement et non à leur manière. Le maréchal témoigna quelque inquiétude en apprenant qu'il préparait un ouvrage; déjà il lui avait donné à entendre, à propos de son mémoire, que s'il l'eût consulté, on aurait pu lui fournir des faits qui auraient peut-être nécessité des changements dans la rédaction de cette pièce. En réclamant les exemplaires des *Considérations* que Mallet lui annonçait pour lui et le régent, et qu'il n'avait point encore reçus, M. de Castries lui écrivit : « Cependant je vois par des lettres qui sont venues ici (à Nimègue) qu'on a déjà l'ouvrage à Bruxelles et qu'il produit beaucoup d'effet en sens contraire, j'espère qu'il n'y aura rien dans cet ouvrage qui s'oppose à l'utilité de

ceux dont vous embrassez la cause. » Le 4 septembre, Mallet répondit à de nouvelles inquiétudes du maréchal par la lettre suivante qui montre combien était rude la tâche que son dévouement lui avait imposée.

LETTRE DU MARÉCHAL DE CASTRIES.

Du 4 septembre 1793.

« Monsieur le maréchal

« Mon incertitude sur le plus ou moins de durée de votre séjour en Westphalie, a été une des causes de mon silence; mais le dérangement de ma santé, par des travaux excessifs et continuels depuis trois mois, et par toutes les peines d'esprit qui les ont accompagnés, n'y a pas moins contribué.

« Il me paraît, monsieur le maréchal, que vous avez pris des craintes de mes occupations, ainsi qu'au sujet des personnes sur lesquelles je travaillais à opérer. Si ce sont des Français que vous avez en vue, je n'en ai vu aucun autre que trois amis aussi retirés que moi.

« Quant aux étrangers, j'ai dû essayer mes forces sur ceux qui dirigent, qui influent essentiellement et qui avaient besoin d'être persuadés; ceux qui le sont, et malheureusement en bien petit nombre, n'ont que faire des remontrances et des discussions. Étant sans conséquence et neutralisé, j'ai pu développer avec franchise beaucoup de considérations qu'on n'eût pas écoutées deux minutes dans une autre bouche. La formule de ces messieurs est habituellement celle-ci : *Vous dites cela parce que vous avez intérêt à la contre-révolution.* Plus un esprit est médiocre, plus ce préjugé a de force. Il a donc bien fallu, sous peine d'être éconduit, prendre une autre livrée; mais le mal tient à tant de causes

de détail, à tant d'intérêts, à tant de fausses vues, que sa guérison ne peut être prompte. Il a entraîné des plans qui tuent le but principal, et dont l'exécution rendra cette campagne, non pas si déplorable, mais non moins infructueuse que la précédente.

« Quant aux principes sur lesquels j'ai écrit et parlé, il ne fallait ni efforts d'esprit ni mystère pour les développer. Je me suis borné à représenter que la révolution écraserait la guerre, si la guerre était faite à *autre chose qu'à la révolution;* que qui que ce soit ne se lèverait en France pour les étrangers; qu'en persistant à ne pas se déclarer pour le rétablissement du roi et de la royauté purement et simplement, on mettait en opposition les royalistes du dedans et les puissances, ou anéantissait tout point de ralliement, et qu'on tourmenterait ainsi la Convention sans l'affaiblir. Qu'il fallait opter entre la paix ou une guerre terrible, que les milieux actuels ou ceux qu'on pouvait avoir en vue suivant les circonstances, ne servaient qu'à consolider le pouvoir des Jacobins et qu'à légitimer aux yeux du peuple l'excès de leur tyrannie. J'ai demandé qu'on voulût bien se pénétrer de la certitude et de la profondeur du danger, qu'on le combattît partout et sur tout avec les véritables armes, et qu'on se désabusât de l'idée qu'avec des siéges, des virements systématiques de troupes et quelques prises de possession, on parvînt à effleurer le monstre.

« Voilà, monsieur le maréchal, le camp dans lequel je me suis retranché, sans y mêler aucune question accessoire hors de saison, et susceptible d'aigrir encore les préventions.

« On m'a sollicité de développer ces vues et de les rendre publiques, afin d'épargner les allées et venues,

les mémoires sans fin, les déductions privées qui frappent peu et trop lentement. J'ai pris la plume et imprimé mon ouvrage. Personne n'en a eu connaissance, et j'avais déclaré à l'avance que je ne reconnaîtrais d'autre guide que ma propre conviction. Cet écrit a produit une assez forte sensation sur quelques cabinets: c'est à eux, c'est à quiconque influe sur cette crise que je m'adressais, et non au vulgaire des insensés et des furieux, à qui le malheur ôte la raison, et dont les emportements ne sont pardonnables qu'en faveur des souffrances qui les occasionnent. Il est tout simple que l'adversité dérange des esprits qui n'y ont pas été élevés; il est tout simple qu'elle ne leur ait donné ni une leçon, ni une idée, ni une notion de rien; qu'ils se débattent dans le vide; qu'entièrement effacés dans la balance des événements, ils aient la prétention exclusive de les conduire, et que, malgré la plus funeste expérience, ils déchirent, ils calomnient, ils outragent indignement quiconque veut les sauver à sa manière, au lieu de les perdre en adoptant la leur. »

Aucune lettre ultérieure du maréchal ne nous apprend si cette fière apologie des *Considérations* eut le pouvoir de dissiper les soupçons et le mécontentement soulevés au quartier général de l'émigration par l'ouvrage de Mallet. Cela n'est pas probable; au surplus, ces importunes vérités ne troublèrent pas longtemps des espérances et des illusions toujours prêtes à renaître : on voulait des miracles, on se remit à en espérer.

CHAPITRE QUINZIÈME.

(1793.)

Insurrections dans l'intérieur de la France. — Politique malhabile des gouvernements de la coalition à l'égard des départements insurgés et des cantons suisses. — Représentations adressées par Mallet à lord Grenville à ce sujet.

Si les manœuvres des généraux de la coalition inquiétaient avec raison notre observateur, il n'avait pas de meilleurs sujets de se rassurer, en regardant du côté de la France; là il est vrai, l'insurrection de la Vendée et celle du midi, combinées avec les mouvements de l'armée piémontaise, devaient préparer une diversion d'un effet incalculable contre l'existence de la Convention, mais le succès de ce plan était déjà compromis. Le soulèvement de la Vendée n'était, dans l'opinion de Mallet, qu'un mouvement précaire, partiel et surtout peu entraînant : les chefs vendéens n'avaient, selon lui, la chance de réussir que s'ils pouvaient se procurer un port abordable aux secours; cette chance était nulle comme l'événement le prouva. Leur étendard avait trop tôt arboré une contre-révolution complète, faute qui avait rallié à la Convention les républicains chancelants et une partie des armées constitutionnelles. D'ailleurs l'appui du zèle religieux, excellent pour cette partie du pays, n'était malheureusement qu'un mobile faux pour le reste de la France. Les insurrections du

midi, conduites avec plus d'art et de prudence, avaient une importance tout autre. Là, appartenant à tous les partis excepté à celui des Jacobins, les insurgés s'étaient bornés à déclarer la guerre à la Convention et à ses clubs, pour arriver ensuite à un gouvernement stable et régulier. Ils allaient à ce but en prenant l'uniforme, les lois, les préceptes, les moyens de leurs adversaires.

« Ils avaient, raconte Mallet en présentant un aperçu historique de ces remarquables tentatives de résistance à la Convention dans les provinces du Midi, ils avaient rallié les propriétaires et ranimé leur influence; ils parlaient à un intérêt universellement senti, celui des vies et des fortunes. En un mot, ils se créaient des forces avant de manifester leur véritable dessein : politique sage, et l'inverse de celle qu'ont tenue constamment les royalistes.

« Lyon, Marseille, Bordeaux étaient les chefs-lieux de l'entreprise. Ces trois cités correspondantes y avaient entraîné les départements qui les avoisinent. Ceux de Saône-et-Loire, de la Haute-Loire, de l'Ain et du Jura, s'étaient mis à la suite de Lyon; la partie inférieure du Dauphiné professait les mêmes sentiments. Ainsi, quarante lieues de frontières contiguës à la Savoie et à la Suisse, avaient échappé à la Convention. Le département du Doubs, qui touche à celui du Jura et qui forme le second de la Franche-Comté, commençait à s'ébranler dans le même sens.

« Les trois quarts de la Provence adhéraient aux vues de Marseille, ils allaient décider Avignon et le comtat Venaissin; le bas Languedoc participait à ces mouvements.

« Bordeaux réunissait les deux tiers de la Guienne, le Périgord et une partie du Quercy.

« Dans l'intervalle de Lyon à Marseille se trouvent, sur la droite du Rhône, les départements de l'Ardèche et de la Lozère, où les insurrections royalistes sont à peu près permanentes depuis trois ans. Contigus au Rouergue, ils eussent servi à lier la communication de la Franche-Comté jusqu'à Bordeaux.

« Le moindre appui certain et de premiers succès consolidaient cette coalition, et retranchaient la moitié de l'empire de la Convention sur un espace borné par des limites étrangères, par la mer ou de grands fleuves, et susceptible de défendre plus longtemps son indépendance, aussi bien que de recevoir des secours faciles du dehors.

« Les villes et provinces commençaient leurs opérations sur un plan commun : tous les clubs jacobins avaient été fermés, leurs registres enlevés, leurs chefs emprisonnés ou mis à mort; les autorités administratives cassées; les nouvelles confiées aux seuls propriétaires; les royalistes sages étaient appelés, consultés, accueillis; les assignats républicains proscrits ou rebutés; les caisses, les recettes saisies; on organisait une armée commune, commandée par des propriétaires la plupart militaires royalistes. Des souscriptions pécuniaires dans les villes opulentes suffisaient aux dépenses nécessaires. Les départements coalisés venaient de rappeler leurs bataillons de gardes nationales dans les armées de la Vendée, du Haut et Bas-Rhin : ces bataillons rentraient la plupart dans leurs provinces. »

Tel était encore l'état des choses au mois de juillet 1793, mais moins d'un mois plus tard, il était déjà

vacillant, et Mallet, que des correspondances sûres tenaient à jour de cette position critique, se hasarda vers la fin d'août à faire avertir lord Grenville et le cabinet de Londres, que si ces commencements déjà menacés venaient à avorter, la Convention se trouverait immédiatement plus solide que jamais. Or, il n'y avait pas de temps à perdre, puisque rien n'avait été fait encore pour soutenir les insurrections du Midi.

« Pour que les villes et départements soulevés pussent maintenir leur insurrection, trois choses étaient nécessaires : 1° que les pays étrangers, contigus, fussent libérés de l'influence, de l'autorité ou de la crainte de la Convention, et qu'ils servissent de canal aux secours à porter dans les départements frontières, en même temps qu'ils leur assureraient une sécurité parfaite à l'est et au nord; 2° que l'armée des Alpes et celle du Var fussent occupées et poussées par les armées étrangères, en sorte qu'on délivrât Lyon et la Provence; 3° qu'au lieu de disputer avec les insurgés sur leurs opinions, on se défendît de leur prescrire aucune forme de gouvernement, encore moins des leçons de conduite, et d'autre condition que celle de persister dans leur indépendance et de concourir à écraser la Convention.

« Ces trois points ont été négligés ou contrariés. Jusqu'au milieu de ce mois la Savoie est restée à la Convention, à toute heure ses armées peuvent y rentrer. Genève a été bouleversée et dominée par son agent, et par des comités révolutionnaires institués sous la protection de ses soldats. Enfin, la Suisse abandonnée par les puissances, et pressée entre la crainte légitime des armées françaises qui la bloquent et les séductions innombra-

bles de l'ambassadeur Barthélemy, la Suisse, d'ailleurs, divisée d'opinions, ne connaît plus forcément d'autre politique que celle des ménagements excessifs envers la France. Le long séjour de l'armée piémontaise au delà des Alpes a déterminé le siége de Lyon. Dix-huit mille hommes de l'armée des Alpes se sont portés sur cette ville le 6 août.

« Déjà antérieurement les Lyonnais, privés de toute diversion extérieure, jugeant, par le caractère de la guerre en général, qu'elle n'entamait pas la puissance de la révolution, et intimidés par des décrets foudroyants, avaient reconnu le 26 juillet l'autorité de la Convention et accepté son dernier code, sous la réserve qu'elle retirerait ses arrêtés contre la ville et contre ses défenseurs. L'orgueil de la Convention n'a souffert aucun arbitrage. Dubois de Crancé, son principal commissaire à l'armée des Alpes, ayant acheté la fidélité de ses troupes par un sacrifice de cinq cent mille livres, a espéré le même succès à Lyon. Il a essayé les corruptions, les promesses, les menaces, et a divisé, sans l'abattre, le premier esprit de résistance. Les départements de l'Ain et du Jura ont commencé à fléchir; les Marseillais ont rétrogradé. Les comités de Genève sont devenus plus audacieux et ont livré aux Français quinze cents fusils de l'arsenal. Les partisans de la révolution en Suisse ont repris leur assurance, la majorité des régences leurs terreurs, Barthélemy ses intrigues, les impartiaux leur penchant à la faiblesse, les gouvernements leur circonspection. »

Sans doute la reprise de la Savoie par les troupes sardes venait d'améliorer cette crise, mais on ne pouvait se dissimuler que selon toutes les probabi-

lités, Lyon mollirait si l'on n'employait pas tous les ressorts nécessaires pour soutenir son indépendance. Que si l'on comptait sur la Suisse pour maintenir ensuite l'équilibre sur la frontière, on se livrait à une illusion bien gratuite. Ici, Mallet du Pan montrait quelle maladroite politique on avait suivie jusqu'ici avec les cantons.

« Si au mois de septembre 1792, un général plus entreprenant que Montesquiou eût commandé l'armée qui, sans coup férir, venait de s'emparer de la Savoie, si l'espoir de forcer les Suisses à une alliance n'eût balancé dans le conseil exécutif de Paris son désir d'ordonner une irruption chez eux, ils étaient inévitablement percés au midi et à l'ouest. Pendant que Montesquiou s'avançait au sud avec vingt mille hommes, un corps de Français de dix mille hommes, postés dans l'évêché de Bâle, n'était séparé de Berne que par la dernière chaîne du Jura sans défense, sur une distance de huit à dix lieues. Un troisième corps de quinze mille hommes campés près d'Huningue, pouvait forcer Bâle et pénétrer dans la Suisse septentrionale. Au milieu de cette dangereuse position, les Suisses apprirent la retraite des alliés en Champagne, la prise de Mayence et tous les désastres de l'automne. Les neiges avaient fermé les Alpes, nulle diversion à attendre du Piémont dans la terreur. L'Allemagne et l'empereur n'offraient pas plus d'espérances, puisqu'à peine dix mille Autrichiens défendaient la rive droite du Rhin des frontières de la Suisse jusqu'à Manheim.

« Ce délaissement critique et général fit sur les cantons une impression profonde, légitime, durable ; nombre de causes accessoires la fortifiaient. Aucune

ouverture, aucune communication n'avait été faite au corps helvétique de la part des puissances alliées : elles avaient semblé regarder comme superflue son accession à leurs projets. Ce silence fut interprété défavorablement, et les cantons s'accordèrent à penser que s'ils avaient l'imprudence d'engager la querelle avec la France, ils seraient abandonnés à eux-mêmes, et qu'à tout prix, par conséquent, il fallait prévenir ce désastre.

« Loin de s'affaiblir, ces sentiments ont gagné de l'étendue par plusieurs raisons sensibles qui échappent à quiconque ne connaît que superficiellement la Suisse et les circonstances de détail. Par exemple, il était simple que la révolution, haïe et redoutée dans les cantons aristocratiques, trouvât moins de défaveur dans les cantons populaires. Cependant, le zèle de la religion catholique, le respect de la cour de Rome, l'ancienneté inaltérable d'un attachement de famille pour les rois de France, ont prévalu dans les petites démocraties de l'intérieur. Le sens naturel de ce peuple pasteur lui a d'ailleurs fait considérer comme dérisoire l'établissement du régime populaire en France.

« Si d'autres idées ont entraîné Zurich, Bâle et Appenzell, c'est par des causes absolument locales. Ces trois républiques ont de grandes relations commerciales avec la France; elles en dépendent pour le transit de leurs marchandises, elles sont intéressées dans ses fonds publics; la fréquentation réciproque de leurs habitants et des Français est plus habituelle. Bâle a de plus ressenti particulièrement l'influence de la crainte depuis l'invasion du pays de Porentruy, le séjour d'un camp français près d'Huningue, et l'établissement de batteries dirigées contre Bâle même pour prévenir le passage des

Impériaux. Un peloton d'Autrichiens éparpillés dans le Brisgaw n'était guère propre à rassurer le canton, dominé d'ailleurs par un chancelier enthousiaste des extravagances françaises. A Zurich, le gouvernement, chancelant devant une bourgeoisie inquiète, n'ose montrer de la prévention contre l'exercice de la souveraineté populaire en France; il n'a su garder ni milieu ni dignité. Cependant une minorité considérable et presque tous les militaires professent d'autres sentiments. Les gens de lettres, plus nombreux à Zurich et à Bâle, les philanthropes économistes dont ce canton abonde, ont encore grossi le nombre des amateurs des doctrines de Paris.

« Mais la jalousie contre Berne, alimentée par l'ambassadeur Barthélemy, et le désir de créer des embarras à ce canton le plus puissant, le plus considéré, le plus digne de sa prépondérance, ont fécondé tous les autres mobiles, en leur donnant une pernicieuse activité.

« La conduite de Berne, depuis quatre ans, est trop connue pour qu'il soit besoin de la rappeler. Par esprit d'opposition, Zurich et Bâle se sont piqués d'en faire la contre-partie; ainsi plus le canton de Berne déployait de fermeté et de hauteur, plus les deux autres s'attachaient aux temporisations et aux complaisances. Plusieurs fois, Berne se vit forcé de leur adresser des représentations; elles les mortifièrent, car ils furent obligés d'y déférer.

« Le principal crédit était à Berne, dans les mains de M. l'avoyer Steiguer, véritable tête d'homme d'État, génie ferme, pénétrant et étendu, habile dans l'art de gouverner les esprits, et non moins versé dans la politique extérieure que dans celle de l'union helvétique[1].

[1] Sous Louis XV, M. de Vergennes vint en Suisse pour négocier un

Ce magistrat passait pour favoriser l'adhésion indirecte aux projets des puissances. Il avait ouvert et fait prévaloir dans le principe l'idée d'une neutralité armée, en vertu de laquelle on eût exigé et forcé la retraite des Français hors du pays de Porentruy. Les intrigues de Barthélemy, les libelles, la jalousie se dirigèrent contre M. Steiguer. Ces atteintes l'avaient peu ébranlé, mais son influence ne put résister aux événements de l'automne dernier : ils trompaient sa prévoyance et ses calculs. Les démocrates du pays, les gens alarmés, les indifférents qui suivent toujours le torrent des clameurs, et surtout les rivaux d'influence, se combinèrent contre lui. La question générale devint aussitôt personnelle et de parti. A la majorité des conseils de Zurich et de Bâle se joignit la majorité des conseils de Berne : M. Steiguer se vit contraint de faire fléchir ses principes et de s'accommoder aux circonstances.

« Les chefs de la majorité se lièrent de plus en plus avec l'ambassade de France. Celle-ci n'épargna rien pour augmenter leurs adhérents. Le ministère français redoubla d'égards; il écrivit au directoire de Zurich les lettres les plus obligeantes; on promit de reconnaître la neutralité du Munsterthal (vallée du canton de Berne annexée à l'évêché de Bâle); on caressa les passions, on flatta la vanité, on fortifia la peur, on éveilla la cupidité. Les arrérages des régiments chassés du service de France furent liquidés et soldés en *espèces* ou en assignats valeur d'espèces; on promit des pensions

traité avec la confédération. Parmi les députés que la diète envoya de son côté à Soleure, se trouvait Steiguer. Un jour Mme de Vergennes demanda à un ancien landamman d'Uri qui avait l'honneur de faire sa partie, ce que c'était que ce M. Steiguer de Berne. « Madame, répondit le vieux montagnard, M. Steiguer est l'*atout* de notre jeu. »

de retraite (c'était intéresser deux mille familles patriciennes au sort de la république française); le comité de salut public, à Paris, décrétait de livrer les fournitures des sels arriérées à ceux des membres du corps helvétique qui reconnaîtraient l'ambassadeur de la république. Enfin, on en est venu jusqu'à faire payer aux principaux intéressés suisses dans les fonds publics de France, leurs rentes entières, avec la bonification sur la perte courante des assignats. A cette politique active, continue, maniée par des agents expérimentés dans la connaissance du pays, qu'opposaient les puissances? *Rien.*

« Après deux ans d'oubli, la cour de Vienne envoya en Suisse, à la fin de février dernier, le baron de Buolz, ci-devant chargé d'affaires à la Haye : ce ministre arriva après coup, lorsque les ombrages contre l'empereur s'étaient enracinés, et le lendemain même du jour où, sur la demande de Zurich, la majorité venait de décider à Berne la légitimation de l'ambassadeur français.

« Ni le ministre de la cour de Berlin, ni celui des cours de Londres et de Madrid, ne firent la moindre démarche publique ou secrète. Dans ce sommeil universel, le seul cabinet de Turin agissait, mais sans succès, parce que, isolé, il manquait des moyens nécessaires, et qu'il était contrarié par les conjonctures.

« Les effets ont correspondu aux différentes causes qu'on vient d'analyser. Le discrédit de la minorité bien intentionnée a été toujours en croissant. L'action tardive, imparfaite et combinée à faux des cours étrangères a perdu son ressort.

« L'envahissement de la Pologne a concouru aussi à révolter les esprits, à fournir une arme toute-puissante

aux partisans de la république française, et à éloigner encore le vœu général de tout rapport d'amitié avec ses ennemis.

« Ce que tout le monde redoute, le peuple comme les gouvernements, c'est la guerre. Quel succès peut-on espérer des négociations et des efforts par lesquels on cherche à les y entraîner? Quelle étrange manière de décider une nation difficile, que de commencer par offenser le vœu général! Les partisans de cette politique n'ont sûrement jamais approfondi les effets qui en résulteraient, ni la constitution civile et militaire des cantons. On ose prédire que jamais l'accession des Suisses à une rupture armée avec la France ne sera unanime, et que si quelques cantons prenaient sur eux de se passer de cette unanimité, ils courraient le risque de briser l'union helvétique et d'amener une guerre civile.

« On se représente faussement les Suisses sous les traits de leurs ancêtres, dont la guerre était le seul métier. Aujourd'hui, ce sont des pasteurs, des agriculteurs, des marchands, des patriciens, publicistes et magistrats, tous propriétaires, surtout dans les campagnes, et par conséquent tous intéressés à conserver la paix. On ne peut les armer en nombre sans nuire à leurs travaux nécessaires; on ne peut maintenir une force permanente sans déranger l'économie publique et privée du pays; il faut solder chèrement des hommes habitués à l'aisance domestique, et dont la profession n'est pas d'être soldats. Ces milices, braves et robustes, défendront toujours leurs foyers avec valeur, parce que tel est leur instinct, leur intérêt palpable, leur devoir dont ils sont pénétrés, et que le service les assujettit sans les éloigner de leurs demeures et de leurs familles. Mais tous ces motifs disparaissent dans une guerre ex-

térieure et offensive : le peuple d'aujourd'hui la repoussera éternellement.

« Les gouvernements ne hasarderaient pas de violenter cette aversion sans compromettre la tranquillité intérieure. J'ose assurer qu'il est douteux qu'ils fussent obéis. On ne peut gouverner si aisément un peuple rustique, mais qui lit la gazette; qui déteste les Français, mais à qui les événements ont appris que leur résistance n'était pas si méprisable. Toutes sortes de considérations écartent donc l'idée d'entraîner le corps helvétique à une rupture offensive avec la France. Il faut tirer de cette contrée les avantages praticables et qui dérivent de sa situation, au lieu de forcer sa situation pour en obtenir des avantages incertains.

« En résumé, la neutralité *armée* et *dirigée* produit de plus grands avantages que l'état de guerre; mais on s'abuserait de supposer qu'il n'est besoin ni d'activité, ni de patience, ni de talents, ni de sacrifices pour conduire les négociations à ces résultats.

« La première condition nécessaire est celle de la loyauté. On ne trompe pas les Suisses deux fois; on ne les trompera même pas du tout. Ils ont la défiance nécessaire aux puissances médiocres, ils redoutent la maison d'Autriche; l'invasion de la Pologne et les desseins impénétrables des cours coalisées ont mis sur leurs gardes les divers partis. Il faut les ménager tous, les concilier au lieu de s'efforcer de sacrifier l'un à l'autre, et laisser au cours même qu'on fera prendre aux choses le soin de remonter la supériorité des personnages bien intentionnés. Chaque canton en renferme de tels; il faut les connaître, gagner leur confiance et se conduire d'après leurs avis, bien loin de chercher à leur en donner. »

Ce mémoire avait été envoyé aussi à lord Elgin, ministre plénipotentiaire de la cour de Londres aux Pays-Bas, que Mallet du Pan voyait souvent à Bruxelles, et qui, occupé alors de courir d'un quartier général à l'autre, pour remonter l'énergie des conseils de guerre de la coalition, ne lui en écrivit que plus tard en revenant de Londres, où il avait pu juger de l'effet produit par les *Considérations* et par le mémoire :

LETTRE DE LORD ELGIN A MALLET DU PAN.

« J'ai eu beaucoup de conversations avec tous les ministres sur votre brochure ; mais l'étendue d'une lettre suffirait bien peu pour vous faire sentir toute l'approbation et le genre d'effet qu'elle a produit. Après la déclaration que nous venons de donner, il devient moins nécessaire de m'arrêter à des opinions données de vive voix. Je me suis naturellement attendu à cette concurrence dans les idées et les manières d'étudier la révolution française. J'avoue cependant que chez un individu de conduite différente de la vôtre, d'une imagination plus chaude et, selon toute apparence, de principes plus près de l'*ancien régime*, tel que M. Burke, je ne prévoyais pas pour votre brochure le même accueil. Mais je me suis entièrement trompé, car, avec la force ordinaire de son langage, M. Burke m'a dit que c'était tout ce qu'il y avait de mieux écrit sur la révolution, et qu'avec des exceptions peu considérables il y trouvait chaque sentiment qu'il avait jamais eu sur cet objet. Il en a parlé longtemps, et en vérité avec enthousiasme. Pour ce qui est du mémoire, la crainte que je vous ai communiquée dans le temps s'est réalisée,

car milord Grenville et M. Pitt seuls l'avaient lu. Chez eux, il avait fait l'impression qu'il devait faire. Les vues, les faits, les combinaisons les ont frappés d'une manière, j'ose espérer, efficace, et quoique les suites ne me soient pas connues, je ne doute nullement que vous ne les reconnaissiez sous peu. De mon côté, j'en ai fait tirer des exemplaires pour d'autres ministres, et lorsque j'en aurai leurs idées je ne manquerai pas de vous les faire passer. »

L'issue de cette campagne jeta Mallet dans l'accablement; Montlosier, non moins découragé, mais l'imagination toujours en mouvement, avait parlé d'aller fonder une colonie agricole en Crimée, et lui proposait de s'associer à l'entreprise. La santé de son ami ne lui permettait pas de s'arrêter à de tels projets. Il n'était plus question de jeunes gentilshommes anglais qu'on avait parlé de confier à Mallet; malgré les instances de Malouet qui voulait le retenir à Bruxelles, où il venait d'arriver lui-même, il reprit la route de la Suisse et vint s'établir à Berne où sa famille l'attendait. Une fois réuni aux siens, il ne voulut pas entendre parler d'une nouvelle séparation.

CHAPITRE SEIZIÈME.

(1794.)

Mémoire historique et politique rédigé pour lord Elgin. — Du caractère de la révolution française, et de ses développements successifs ; des moyens qui ont été employés pour la combattre. — Ses forces militaires et financières. — État de l'opinion publique en France. — Débats dans le parlement anglais.

En quittant Bruxelles, Mallet aurait voulu laisser derrière lui le fardeau des pensées cruelles qui l'accablaient, sans le lasser; mais il n'était pas en son pouvoir d'écarter de lui des inquiétudes que tout justifiait. En effet, l'année 1793 allait achever sa terrible course comme elle l'avait commencée, sombre et sanglante, la révolution se retrouvant aussi puissante et plus menaçante que jamais. Qu'allaient décider les puissances pour la campagne prochaine? la coalition, au lieu de se fortifier, se laisserait-elle dissoudre par l'influence des intérêts particuliers, les suggestions de l'amour-propre, les vieilles jalousies d'État, enfin, par les récriminations réciproques que le mauvais succès soulève inévitablement dans toute coalition? Les puissances allaient-elles, de guerre lasse, négocier avec la révolution ou essayer de la même tactique, en confiant le commandement des armées à d'autres mains? La dernière de ces alternatives paraissait à Mallet aussi déplorable que la première. De son propre mouvement, et comme

pour répondre au désir de lord Elgin, qui lui avait demandé des communications suivies, il adressa le 20 novembre 1793 au diplomate anglais et à M. de Mercy, pour leurs États respectifs, un mémoire où il démontrait sans détour, que les puissances envisageaient la nature de cette guerre d'une manière à se donner le désavantage, et qu'enfin il y avait pour elles nécessité urgente de prendre des mesures et de déployer des ressources extraordinaires, pour venir à bout d'une révolution aussi extraordinaire que la révolution française. Le thème de ce mémoire est le même que celui des *Considérations;* mais quoique écrit avec moins de développements, il est d'un style plus serré et plus précis. La première partie est une analyse de la révolution et de ses causes déterminantes, dont le point de vue peu commun est digne de l'attention des politiques. Ce morceau mérite d'être connu, et nous le reproduisons ici tout entier.

DU CARACTÈRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET DE SES DÉVELOPPEMENTS SUCCESSIFS.

« C'est une erreur de penser que la révolution française tire son origine, comme on le dit communément, de l'esprit de philosophie, de dépravation et d'irréligion qui régnait depuis longtemps en France. C'est une aussi grande erreur de l'attribuer à telle ou telle forme de représentation dans les états généraux, et ce serait s'abuser encore davantage que de penser qu'un prince, qui a paru un instant comme un mannequin entre les mains de quelques factieux pour faciliter des

soulèvements, en ait été le premier et le principal agent.

« L'esprit mal réglé de philosophie, comme l'esprit mal réglé de religion, comme en général l'esprit dogmatique quel qu'il soit, se sert ou s'empare des révolutions, mais ne les fait pas. Le grand Frédéric et Voltaire dictaient publiquement à Berlin des leçons d'impiété qui n'y causaient pas plus de sédition que les soupers scandaleux de M. le régent n'en causaient à Paris. Sous Louis XV toute la cour était philosophe, et jamais prince plus faible ou plus médiocre n'a été plus scrupuleusement servi. Sous Louis XIV, Corneille débitait ses sentences républicaines sur le théâtre, et les grands traits de la république de Rome n'y faisaient pas plus d'impression que ceux de la république de Platon. En un mot, depuis des siècles, non-seulement sur le théâtre, mais dans tous les colléges, dans toutes les universités et dans toutes les académies, en France, en Angleterre, en Allemagne, dans toute l'Europe, la mémoire et l'imagination de la jeunesse n'étaient exercées que sur les plus beaux traits des anciennes républiques; tout cela n'a pas fait et ne fera jamais de révolution.

« Une révolution est essentiellement un déplacement de pouvoir, lequel s'opère nécessairement toutes les fois que l'ancien pouvoir n'a plus la force de protéger la chose publique, ou le courage de se protéger lui-même.

« En France, du moment que le prince eut été forcé de convoquer les états généraux, du moment que le roi, qui avait seul voulu régler, administrer, régner jusqu'alors, eut déclaré solennellement qu'il avait besoin d'une autre puissance que la sienne, et qu'il eut fait re-

paraître une ancienne corporation oubliée, anéantie depuis près de deux siècles, il y eut dès lors déplacement de pouvoir et par conséquent révolution. Cette révolution, comme on le voit, n'a pas été l'effet de telle ou telle conspiration, de tel ou tel plan, elle est due à l'état de désordre où se trouvaient alors les finances, aux déprédations des ministres qui les avaient administrées, aux moyens violents ou peu mesurés que d'autres ministres prirent ensuite pour les réparer, aux diverses luttes successives qui s'établirent par ce moyen entre le souverain et les grandes corporations de l'État, en un mot, à tout ce qui d'une manière éloignée ou prochaine, directe ou indirecte, nécessita l'innovation désastreuse des états généraux. Ainsi, indépendamment des manéges de la philosophie et de la double représentation du tiers et des mouvements de M. le duc d'Orléans, il y aurait toujours eu une révolution en France. Le clergé, la noblesse et le tiers état (en les supposant d'accord aux états généraux), n'en auraient pas moins voulu s'emparer de l'autorité royale, et cela est si vrai, que presque tous les cahiers établissaient un gouvernement représentatif, permanent ou périodique auquel ils attribuaient, non-seulement le droit d'impôts, mais encore des droits d'administration et de législation, qui avaient toujours appartenu au roi.

« Cependant le pouvoir échappé une fois des mains du roi, on sent que c'était à qui parviendrait à s'en saisir. Le clergé et la noblesse, corporations puissantes dans les temps anciens, mais presque anéanties dans les temps modernes, en reçurent bien une partie considérable, mais elles ne furent pas assez fortes pour la conserver. Cette partie de pouvoir essuya d'abord dans leurs mains un échec par le résultat du conseil, qui

régla la double représentation du tiers, elle leur échappa presque tout à fait ensuite par la réunion des ordres, qui causa un second déplacement de pouvoirs, c'est-à-dire la révolution du 14 juillet.

« De cette époque à ce moment-ci, on compte encore trois autres révolutions, savoir : la révolution du 6 octobre, dont l'objet fut de mettre le roi entre les mains de la ville de Paris pour lui ôter une ombre de pouvoir qu'on croyait lui avoir laissé ; secondement la révolution du 10 août, dont l'objet fut de faire passer le nouveau pouvoir acquis par les constitutionnaires dans les mains des républicains ; enfin la révolution du 31 mai, dont l'objet fut de faire passer de nouveau le pouvoir acquis par la faction des Girondins entre les mains des sans-culottes.

« Ainsi, on voit que la première révolution, celle des états généraux, a été une révolution faite pour toute la nation, moins le roi ; que la seconde, celle du 14 juillet, a été une révolution pour toute la nation, moins le roi, la noblesse et le clergé ; que la troisième, celle du 6 octobre, n'a été qu'une addition à la précédente ; que la quatrième, celle du 10 août, a été une révolution pour toute la nation, moins le roi, la noblesse, le clergé et ceux qui les avaient remplacés ; que la cinquième enfin, celle du 31 mai, a été une révolution pour la nation, moins tous les propriétaires.

« Actuellement, pour comprendre comment la révolution française a pris ce singulier caractère, il faut faire attention, qu'au lieu que les autres révolutions se composent par tel ou tel parti, par tel ou tel chef, la révolution française, au contraire, et ses divers mouvements ont été composés par le peuple en masse. Ce fut le peuple, comme on sait, qui fit la révolution des états généraux, et qui s'en fit payer par l'abrogation des pri-

viléges pécuniaires; qui fit la révolution du 14 juillet, et qui s'en fit payer par la suppression des dîmes, des corvées et d'une partie des redevances féodales, c'est-à-dire par la nuit du 4 août; qui fit la révolution du 6 octobre, et qui s'en fit payer par l'usurpation des biens du clergé, c'est-à-dire par la journée du 2 décembre; qui fit la révolution du 10 août, et qui s'en fit payer par le décret de la suppression de tout ce qui restait de droits seigneuriaux; qui fit enfin la révolution du 31 mai, et qui reçut pour prix la première des lois agraires, c'est-à-dire le décret de taxation.

« Or, la force une fois mise dans les mains du peuple d'une manière régulière, soit par l'institution des gardes nationales qui l'établit de fait, soit par le dogme de la souveraineté du peuple qui l'établissait de droit, il était tout simple qu'elle s'y conservât, et que le pouvoir ainsi tombé du haut du trône et s'échappant sans cesse de diverses mains, trop faibles pour le retenir, retombât de cascade en cascade jusque dans celles de la multitude. Aussi voyons-nous que ce n'est qu'à cette époque que le sens du mot peuple a commencé à être fixé; d'abord on sait que les parlements, dans la ferveur de leur résistance à l'autorité royale, invoquaient aussi les droits du peuple; alors cela voulait dire les grands, les magistrats, toutes les classes de citoyens, et le roi se plaignait avec un grand sens *de ce qu'on voulait le séparer de son peuple*. Cela fit la révolution des états généraux.

« A la seconde révolution, au contraire, les factieux furent forcés d'établir, avec l'abbé Sieyès, que la noblesse, le clergé et les grandes dignités de l'État n'étaient pas le peuple, que ce mot ne devait s'entendre que du tiers état, et alors le règne des banquiers et des hommes de lois commença.

« Lors de la révolution du 10 août, les fondateurs de la république avaient bien envie de compter pour quelque chose la propriété et les propriétaires ; mais les dissidents firent voir que cette classe de la société n'était pas plus le peuple, que les grands, la noblesse et le clergé. Ils établirent qu'il n'y avait de peuple dans l'État que les affamés, les indigents, les sans-culottes, et que c'était là le souverain. Dès lors le sens de ce mot peuple s'attachant au plus nombreux et au plus fort, se retira de proche en proche jusqu'aux dernières classes de la société.

« C'est ainsi que la révolution française a pris le singulier caractère qui la distingue de toutes les autres révolutions du monde ; nous avons vu ce qu'elle a été, ce qu'elle est ; il ne s'agit plus que de déterminer ce qu'elle pourra devenir.

« Pour fonder, à cet égard, quelque conjecture probable, il faut la prendre au moment actuel, c'est-à-dire à l'époque où le déplacement de la puissance se trouve entièrement consommé ; or, une maxime invariable, c'est que le déplacement de la puissance étant une fois consommé, mène inévitablement au déplacement de la propriété. Rien ne peut empêcher celui qui a la puissance, d'avoir également du pain ; et la possession effective de l'égalité des droits n'est précieuse pour l'indigent que par l'égalité du bien-être. On doit donc être convaincu que la dissolution totale des propriétés à laquelle la Convention a résisté pendant quelque temps, est une conséquence forcée de la position où elle se trouve, et qu'un mouvement irrésistible l'y entraînera plus ou moins rapidement suivant les circonstances.

« Pour avoir, à cet égard, des données sûres, on n'a qu'à se rappeler les principes que professait déjà, il y a

un an, une députation du département du Gard à l'Assemblée : elle demanda expressément qu'il fût assigné une somme de deux cent cinquante millions pour indemnité au cultivateur, pour les grains qu'elle appelait une propriété nationale. « Cette somme effrayante de « deux cent cinquante millions, ajoutait-elle, n'est pour « l'État qu'une avance fictive qui met à sa disposition « des richesses réelles et purement nationales, *lesquelles « n'appartiennent en toute propriété à aucun membre « distinct du corps social, non plus que les pernicieux « métaux frappés aux coins monétaires.* »

« On n'a qu'à se rappeler de même un discours de Robespierre à la même époque. « Le premier des droits, « disait-il, est celui d'exister, la première loi sociale est « celle qui garantit à tous les membres de la société les « moyens d'exister, toutes les autres sont subordonnées « à celle-là. C'est pour vivre d'abord que l'on a des pro- « priétés; il n'est pas vrai que la propriété puisse être « jamais en opposition avec la subsistance aussi sacrée « que la vie elle-même. Tout ce qui est nécessaire pour « la conserver est une propriété commune à la société « entière, il n'y a que l'excédant qui soit une propriété « individuelle et qui soit abandonné à l'intérêt des « commerçants. »

« C'est ainsi que commençait à éclore, à cette époque, le dogme de l'égalité des propriétés dont la révolution avait déjà échauffé les germes; ces dogmes ont reparu avec éclat depuis dans tous les décrets de l'Assemblée qui ont eu pour objet de régler la subsistance des sans-culottes; ils ont reparu surtout dans la fameuse loi de taxation, aussi bien que dans la diffamation préparatoire des propriétaires désignés d'avance à la haine du peuple, sous le nom d'accapareurs ou de muscadins,

comme les nobles et les prêtres l'avaient été sous le nom d'aristocrates et de calotins.

« Telle a été jusqu'à présent la marche de la révolution française, tel a été son caractère constant; ce qu'elle va devenir par la suite en doit être la conséquence; le déplacement de la puissance est achevé, le déplacement de la propriété a déjà commencé, il sera inévitablement consommé, quelles que soient les dissensions nouvelles qui s'élèveront dans la faction dominante. »

DES MOYENS QUI ONT ÉTÉ EMPLOYÉS POUR COMBATTRE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

« Il s'est fait des mouvements pour combattre la révolution au dedans, il s'en est fait au dehors, à diverses reprises; le roi, la noblesse, les constitutionnaires, les Girondins, ont voulu en arrêter le cours; ils ont été successivement entraînés par elle; au dehors, les puissances étrangères et les émigrés ont voulu l'attaquer à leur tour; mais leurs efforts n'ont pas eu plus de succès.

« Pour comprendre comment toutes ces attaques successives ont été si infructueuses, il faudrait entrer dans beaucoup de détails qui n'importent pas à l'objet de ce mémoire; il est bon pourtant d'observer que, puisque la révolution française s'était établie originairement par une victoire, et qu'elle s'était consolidée depuis par de nouvelles victoires, c'était par d'autres victoires que ses ennemis au dedans devaient chercher à la détruire; et, par conséquent, c'était une guerre civile qu'ils devaient exciter; mais cette guerre civile, unique ressource de la France, ne pouvait se créer qu'en divisant d'une

manière générale les passions et les intérêts. C'est une grande erreur de penser qu'on eût pu l'attacher à la double représentation du tiers, à la réunion des ordres, ou à quelque autre question de ce genre.

« Une observation à cet égard, qui est fondamentale, c'est que du moment où le roi avait consenti à se mettre dans les mains des états généraux, il ne pouvait s'en retirer sans faire avec la nation une espèce de traité dans lequel il devait perdre nécessairement une partie de sa puissance. Son conseil sentit parfaitement cette position, et ce fut probablement ce qui donna lieu à la déclaration royale du 23 juin 1789. J'eusse désiré sans doute que cette charte eût été mieux dressée; mais cette démarche une fois faite, elle devait être soutenue hardiment par tout l'appareil de la puissance; je doute, si la résistance s'était montrée d'une manière haute et vigoureuse, qu'elle n'eût pas eu alors le plus grand succès.

« Les tentatives timides qui ont eu lieu depuis ne pouvaient plus remplir leur objet. La noblesse et le clergé ayant paru se ranger vers le roi comme vers un appui, les factieux comprirent que la royauté était encore une forteresse; ils voulurent s'en emparer, toute démantelée qu'elle était; tel fut le but de la révolution du 6 octobre. Le roi, une fois dans les mains des factieux, devenu lui-même un instrument de la révolution, et amortissant tous les efforts qu'on voulait faire pour le sauver, la guerre civile devenait de plus en plus difficile.

« Je ne sais si la fédération du mois de juillet 1790, si les fédérations partielles qui la précédèrent, si le décret concernant la religion auraient fourni, à cet égard, des moyens suffisants; je ne sais si le voyage de Mont-

médy, quand il aurait été aussi heureux qu'on l'espérait, aurait amené une crise favorable; je ne sais même si le roi, quand il aurait eu assez de détermination pour hasarder de grandes mesures, en aurait eu assez pour les suivre avec cette fermeté et cette opiniâtreté sans lesquelles on n'a aucun succès. Ce prince malheureux, placé sans cesse dans le cours de cette révolution, entre les dangers de la témérité, qui étaient grands, et les dangers de la prudence, peut-être plus grands encore, n'a jamais su prendre que les partis qui s'accommodaient à ses vertus douces, débonnaires et faciles. Courageux pour sa propre vie, timide comme un enfant pour celle de ses sujets et de ses amis, il eut l'héroïsme de la résignation, qui convenait à l'héroïsme de la bonté. Cette bonté, au reste, lui fut trop funeste pour que qui que ce soit ait le droit de la lui reprocher.

« Pour ce qui est de la noblesse je ne sais pas si avec le roi elle pouvait quelque chose; mais ce qu'il y a de sûr c'est que, sans le roi, elle ne pouvait rien. Quelques personnes, prévenues de l'éclat de ses entreprises dans les temps passés, ont voulu lui rappeler les traits de la noblesse de Rome et ceux de la féodalité; mais ceux qui ont fait ce rapprochement n'ont pas songé qu'à Rome, où existait l'institution antique des patronages et des clientèles, lorsqu'un homme de qualité s'élevait contre telle ou telle loi, contre telle innovation, il imprimait nécessairement un grand mouvement, parce qu'il remuait avec lui la masse immense de ses clients et de ceux de ses amis; dans le gouvernement féodal, lorsqu'un prince du sang ou un simple gentilhomme levait son étendard contre telle ou telle injustice, il arrivait de même au lieu du combat avec toute sa puissance féodale, qui ne l'abandonnait jamais. Lors de

la révolution, au contraire, comme depuis longtemps toute espèce de puissance ou d'influence féodale était anéantie, il est évident qu'un prince du sang, un général d'armée, un grand seigneur, ne pouvaient plus compter que comme un dans toute espèce de ligue; et comme, d'un autre côté, le peuple avait été saisi par l'Assemblée des dépouilles de la noblesse, il ne voyait dès lors dans les gentilshommes que des ennemis; et il était bien plus disposé à combattre leurs efforts qu'à les favoriser.

« Les constitutionnaires, qui auraient pu profiter avec un grand avantage de la circonstance de la révision, et qui pouvaient tirer un si grand parti de leur victoire contre le club des Jacobins au Champ de Mars, se virent punis bientôt de leur timide circonspection, par la dissolution presque totale de leur parti; ils défendirent mal le roi au 20 juin, et ils furent proscrits avec lui au 10 août.

« Les émigrés, de leur côté, qui auraient dû se diriger au midi où ils avaient des places et des partisans, aimèrent mieux se diriger au nord où ils n'en avaient point; ils pouvaient s'accommoder avec les constitutionnaires, qui avaient encore à leur disposition toutes les places de l'armée, celles des départements, des districts et des gardes nationales, et qui auraient pu leur livrer quelque place forte. Une délicatesse sans doute très-louable, combattit une politique qui eût été bien plus louable encore; et la plus belle occasion de guerre civile se trouva perdue. L'impulsion qu'on donna ensuite à l'émigration, les principes exagérés qu'on lui dicta, les calculs de vanité qui firent séparer la noblesse de la bourgeoisie et rejeter les coalitions de provinces, le mauvais esprit par lequel on la porta à repousser par-

tout le remords tardif et le repentir; les injustices éclatantes qui en furent la suite, tout concourait à ôter à l'émigration l'appui et les succès qu'elle désirait au dedans, quand même la faiblesse de ses moyens n'aurait pas rendu encore l'exagération de ses prétentions plus étonnantes.

« Il me reste à parler des puissances étrangères ; ici la chose change totalement de face. Tacite dit qu'à Rome les esprits une fois tournés vers la guerre civile, on ne s'embarrassait plus des guerres étrangères : *conversis ad civile bellum animis, externa sine cura habebantur.* Cela est vrai et réciproquement : lorsque les esprits sont tournés vers la guerre étrangère, tous les germes de dissensions civiles disparaissent. La guerre étrangère et la guerre civile sont donc naturellement antipathiques ; les puissances auraient dû compter là-dessus ; elles auraient dû prévoir que, du moment qu'elles se montreraient, il se ferait un déploiement de forces extraordinaires, qui ne paraissait pas. Leur imprévoyance sur ce point, aussi bien que sur quelques autres points de la révolution, a été bien malheureuse. Par exemple, aussitôt que l'Assemblée nationale eut créé quatre cents millions de numéraire en assignats sur les domaines dits nationaux, et que cette première émission eut été suivie presque immédiatement d'une seconde de huit cents millions, il semble que le succès d'une pareille opération devait donner à toute l'Europe un commencement d'inquiétude ; cette inquiétude devait augmenter lorsqu'on vit prendre de la consistance et s'organiser complétement trois à quatre millions de gardes nationales, dont l'institution avait semblé appartenir à un moment de terreur, et devoir passer comme elle. Mais si le concours de ces deux mesures,

exécutées au delà de toute attente, devait avoir quelque chose d'effrayant, le décret de l'Assemblée constituante, qui prescrivait la formation de cent cinquante mille hommes sur une frontière hérissée de places fortes, auprès d'un pays riche, ouvert de toutes parts, défendu à peine par cinquante mille soldats, et préparé à toutes les révolutions, devait redoubler les sollicitudes et prescrivait impérieusement et le plus hâtivement possible des mesures défensives respectables; mais des cabinets accoutumés à observer avec soin le départ d'une frégate ou le déplacement de quelques bataillons, n'ont vu dans tous ces événements aucun sujet de crainte; au milieu du chaos et de l'embarras qui régnaient en France ils n'ont pas pu croire probablement à la possibilité de la guerre; et c'est ce chaos précisément et cet embarras qui l'ont déterminée. Car ceux qui redoutaient pardessus tout la guerre civile, avaient besoin de la guerre étrangère pour la prévenir; ils avaient besoin surtout de la terreur.

« En effet, on n'a jamais assez compris que la terreur est un agent nécessaire de toute révolution, c'est la terreur que reçoivent les factieux qui cimente leur union; c'est la terreur qu'ils renvoient qui cimente leur puissance. C'est ainsi que se fait une révolution; c'est ainsi que les chefs de la révolution française ont réussi à la consolider en employant constamment les moyens de terreur qui ont été en leur puissance. Ainsi, quand tous les contes de brigands, de conspirations, de complots pour faire sauter Paris, tous contes faits pour faire exagérer partout les méfiances et outrer toutes les mesures ont été épuisés, lorsque la constitution a été terminée et que l'émigration des aristocrates du royaume a fait disparaître tout prétexte de soupçons pour les

conjurations et les rassemblements, il est évident que les divisions auraient commencé à naître, et, dès lors, que le ciment qui avait uni les différentes parties de la révolution aurait commencé à se dissoudre.

« La déclaration de guerre aux puissances étrangères a donc été manifestement une mesure révolutionnaire; elle a eu pour but de concentrer tous les pouvoirs dans les mains du corps législatif pour en dépouiller le roi et amener la république. On devait d'ailleurs prévoir qu'auprès d'un peuple si agité, si remuant; auprès d'un peuple qui professait hautement une doctrine régicide, et dont les principes révolutionnaires aspiraient ouvertement à conquérir toute l'Europe, la paix ne pouvait être de longue durée : on devait donc, dès le premier instant, se mettre en mesure de lui résister; ou plutôt dès le premier instant il fallait songer à la détruire. Les succès de la première journée de Mons, les suites avantageuses qu'elle devait avoir, s'ils avaient été soutenues d'une armée offensive de cent mille hommes, se portant aussitôt sur la France, doivent donner du regret sur la marche opposée qu'on a tenue. »

Mallet établit ensuite que la guerre une fois déclarée, il n'y avait pour les puissances coalisées que deux partis à prendre, ou de pénétrer en France par la première brèche, et de là marcher directement sur Paris, ou de s'assurer d'abord des frontières par la prise de leurs places fortes. Le publiciste discute le mérite de ces deux partis adoptés successivement par le duc de Brunswick dans la première campagne, et par le prince de Cobourg, dans la seconde. Il montre par quels vices d'exécution l'un et l'autre

plan a été manqué. A l'égard de la dernière campagne, voici les fautes qu'il reproche à la coalition :

« Le plan temporisateur de M. de Cobourg, adopté cette année, était un plan moins hardi; avec des inconvénients il avait pourtant des avantages. L'inconvénient était de laisser se former et s'aguerrir les rassemblements ennemis ; l'avantage était de laisser à l'intérieur du royaume une espèce de repos très-propre au développement des factions et à la fermentation des divers partis, mais puisque ce plan avait pour avantage de favoriser le développement des troubles intérieurs, encore fallait-il se saisir de tout cet avantage. Or, qu'a-t-on fait pour seconder le mouvement départemental du Calvados et de la Gironde, anéanti presque aussitôt que créé ; le mouvement de la Vendée, qui est demeurée si longtemps abandonnée à tous les hasards d'une guerre sans appui ; la révolte de la ville de Lyon et celle de Marseille, qui pouvaient avoir une si grande influence pour la contre-révolution ? Quelques personnes assurent que trente mille hommes qui auraient passé les Alpes, auraient pu parvenir jusqu'à Genève dont ils se seraient assurés, et de là pénétrer jusqu'à Lyon. Je ne puis avoir à cet égard une opinion, mais ce que je sais, c'est qu'après avoir employé une armée et un temps considérable à reprendre Mayence, que la plus simple prévoyance pouvait garantir, il y avait peu de profit à délivrer l'armée qui s'y trouvait enfermée pour fournir à la Convention le moyen de détruire la Vendée. Je sais de même qu'en prenant Valenciennes on n'a pas seulement calculé que donner la liberté à la garnison qui s'y trouvait, c'était donner à la Convention un moyen terrible d'étouffer la résistance si intéressante de Lyon;

avec un peu de réflexion on aurait vu cependant que c'était mal calculer ses avantages que de se débarrasser ainsi en apparence de deux armées, en les renvoyant contre ses meilleurs et ses plus sûrs alliés; qu'on soit bien sûr que la soumission de Lyon, celle du Calvados, de Marseille et de Bordeaux, ont été des événements plus désastreux pour les puissances dans le cours de cette année, que ne l'eût été la perte de Valenciennes, de Mayence et de toute la Belgique.

« .... A l'égard de Toulon, on a été mieux avisé, j'ajouterai même qu'à quelques égards en politique la conduite a été assez bonne, mais, considérée comme contre-révolutionnaire, je ne puis m'empêcher de la trouver encore défectueuse; les généraux anglais et espagnols ont parlé beaucoup et ont parlé fort bien, mais ils auraient dû peut-être faire parler les habitants de Toulon; on aimerait à voir dans toute l'Europe les efforts et l'activité d'un petit peuple armé contre ses tyrans, et ne se servant de l'assistance armée de grandes puissances que comme d'un moyen en quelque sorte accessoire et précaire; ce serait un tel peuple que les puissances devraient sans cesse montrer et mettre en avant; au lieu de cela, elles se montrent elles-mêmes et le laissent dans l'oubli. La Vendée a fait des prodiges, mais qu'on soit sûr qu'elle n'eût rien fait, si un général étranger, faisant des proclamations en son nom, eût voulu prendre dès l'origine le mouvement et la direction principale de ses affaires; j'ose prédire que cette conduite étouffera toute espèce d'émulation dans les villes du Midi; je veux croire qu'elles se soumettront; mais qu'on soit sûr qu'elles ne fourniront aucune action vive et forte dans un mouvement qui ne sera pas le leur.

« Ainsi, dit Mallet, revenant à la situation présente,

l'an passé, les puissances ont adopté le plan de la vigueur sans prendre les précautions politiques et militaires qui devaient leur donner du succès. Cette année-ci elles ont pris le plan de la prudence, sans profiter des avantages qui y étaient attachés. L'an passé, elles ont mal jugé le point de force de la révolution française, cette année-ci elles ont mal jugé son point de faiblesse. Les fautes de l'an passé étaient peut-être des fautes de politique ordinaire; les fautes de cette année-ci ont été des fautes de politique contre-révolutionnaire. Dans cet état (qu'on ne s'y méprenne pas), la révolution française est parvenue à son plus haut degré de force; l'an prochain, tout ce que pourront faire les puissances en redoublant leurs efforts, sera de la combattre à forces égales; et alors qu'elles prennent garde, surtout à leur propre lassitude; je ne doute pas que leur ligue ne soit parfaitement cimentée, mais je sais que cette ligue tient à tant d'intérêts, à tant de liens fragiles, et que l'exemple de la sincérité, de la constance, de la permanence d'une semblable association, est peut-être pour l'histoire un trait aussi merveilleux à consigner que celui de la révolution française. »

Pour mieux établir la nécessité qui commandait d'employer contre la révolution française des moyens extraordinaires, Mallet compare ensuite les forces de la révolution avec celles des puissances, c'est-à-dire les finances, les armées et la vigueur intérieure du gouvernement, chez la première, avec les mêmes ressources chez les secondes. Or, selon lui, les moyens pécuniaires de la France sont au-dessus de tout, puisqu'elle possède en papier une mine qu'elle exploite sans cesse, et Mallet déclare après démonstration, que de toute manière il ne voit aucune

espérance présente à fonder sur le discrédit des signes monétaires. C'était heurter de front le préjugé favori du cabinet de Londres. Pitt s'était persuadé que la république, bientôt à bout de ressources, ne pourrait tenir deux campagnes. Quant aux forces militaires, il déclare avec la même franchise qu'il ne peut voir aucun avantage du côté des puissances coalisées :

« Leurs armées ont plus de sang-froid, plus de méthode; les Français ont plus d'ardeur et d'audace; remarquons que, dans le cours de cette guerre, ils ont fait très-peu de fautes; je ne vois aucune bonne position qu'ils aient négligée, aucune occasion favorable d'attaque qu'ils aient manquée, et quand on sait que l'armée de Dumouriez a été au moment de battre les Autrichiens à Nerwinde, quand on se rappelle les deux avantages positifs de Dunkerque et de Maubeuge, et les détails de plus de mille combats sanglants et opiniâtres, qu'ils ont toujours recherchés et engagés les premiers, on est justifié de ne pas partager le mépris généralement établi sur l'effet de ces rassemblements. Enfin quand on songe que ces armées, souvent vaincues, mais quelquefois victorieuses, sont devenues en quelque sorte indestructibles par la facilité de les recruter et de les réparer à l'instant; tandis que ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que les armées alliées peuvent réparer leurs pertes, on se ressouvient alors du raisonnement de Fabius : « Annibal, disait-il, tue « cinq cents Romains, mais s'il en perd deux cents qu'il « faut qu'il fasse venir de Carthage, encore un peu de « temps, et il sera détruit. » Fabius raisonnait juste. »

Le désordre de l'intérieur de la France, loin de

l'affaiblir, est, au jugement de Mallet, une force de plus pour son gouvernement :

« On ne peut s'imaginer communément qu'un gouvernement dure au milieu de tant de violences et de tant de crimes; mais c'est faute de n'avoir pas assez consulté l'histoire des nations. Qu'on ne s'y méprenne pas.

« Les atrocités sont la marche passagère, mais inévitable d'un pays qui a déplacé tous les anciens pouvoirs, toutes les anciennes institutions, et qui a besoin de la violence pour vaincre toutes les résistances qu'il éprouve, et de la terreur pour prévenir toutes les résistances qu'il craint. Ainsi la France tout entière, étant pour ainsi dire en état de siége et en présence d'une foule de divisions intestines qui la menacent, qu'importe aux chefs qui la conduisent d'être barbares, s'ils sont prudents; or, c'est une grande et terrible mesure de prudence d'avoir su se mettre au-dessus de toutes les formes, et d'avoir employé à l'égard de tout leur sol les mesures qui se pratiquent dans un vaisseau en péril, ou dans une ville assiégée; d'ailleurs qui pourrait s'élever contre les excès? ils n'atteignent presque jamais le sans-culotte; ils sont même le plus souvent dirigés à son profit, et pour ce qui est des autres classes de la société, si on songe que depuis le premier membre du comité de salut public jusqu'au dernier membre de la Convention, depuis le premier membre du département jusqu'au dernier juge de paix, depuis le général d'armée jusqu'au dernier sous-officier, tous les pouvoirs actuels sont émanés de la révolution, et par conséquent destinés à la protéger, on ne sera plus étonné de ce concert unanime entre hommes liés par le besoin et le crime. Comment s'en trouverait-il qui s'élèveraient contre des excès ou

des atrocités devenus nécessaires à leur propre conservation ; ils répandent le sang humain pour leur sûreté, comme l'homme s'accoutuma un jour à répandre le sang des animaux pour sa subsistance. »

Mais l'opinion, n'y a-t-il aucun fond à faire sur l'opinion de la France ?

« Je dois dire, continue Mallet, que ce fond n'a aucune réalité, car l'opinion dans les temps de révolution appartient toujours à celui qui est le maître. C'est un vaste tableau dont la plus grande partie des traits sont dans l'ombre : au premier événement défavorable au parti dominant, les traits saillants se ternissent, et ceux qui sont dans l'ombre commencent à prendre de la teinte ; mais si de nouveaux succès remplacent ce revers, les traits qui avaient pris de la teinte, disparaissent, et ceux qui s'étaient ternis, se remontrent avec plus d'éclat. Au surplus, comme je l'ai dit ailleurs, ce n'est pas assez en révolution que d'avoir une opinion, il faut encore avoir une volonté forte de cette opinion et le courage de sa volonté ; or, lorsque la difficulté ou l'impossibilité de réussir se montrent de toutes parts, et que la terreur intimide toutes les volontés et opprime tous les courages, quel fond peut-on faire sur l'opinion [1] ?

[1] Un des correspondants subalternes de Mallet, mais observateur naïf, et homme de bon sens, quelque temps après la chute de Robespierre désignait ainsi à sa manière cette atonie de l'opinion, cette insensibilité de la foule parisienne devant les scènes quotidiennes de la terreur....

« *Sous Robespierre* chacun se trouvait heureux de n'être point en prison, on calculait le nombre des prisonniers ou des habitants de la ville qui, suivant le système dépopulateur, était dans le cas de périr, et chacun espérait n'y être pas compris, soit par quelque révolution inespérée, soit parce que son tour viendrait plus tard, et je puis vous assurer, sans être exagéré, que de cette manière le comité de *salut public* aurait pu se dé-

« Enfin la guerre, la guerre elle-même est encore un avantage pour la France : c'est par le moyen de la guerre qu'on a eu le temps et le prétexte de se créer et de s'organiser une grande force intérieure; c'est par le moyen de la guerre qu'on dispose aujourd'hui arbitrairement de la personne, de la vie, des biens des citoyens, et dès que le moyen est trouvé de faire marcher cent mille hommes, le même moyen sert ensuite pour trois cent mille ou un million. Dès qu'on a trouvé le moyen d'accaparer par la force les subsistances, le même moyen dure toujours et se prête à tout. La nécessité urgente, vraie

faire l'un après l'autre, de tous les gens aisés de France sans la moindre opposition. Néron et Caligula n'avaient pas encore fait une pareille épreuve sur l'espèce humaine, comment l'a-t-on donc pu essayer sur une nation pleine d'amour-propre, et qui a de l'audace et du courage? et comment ne s'est-il pas trouvé un fils qui ait vengé son père, ni à Paris, ni à Lyon, tandis que pour un propos, pour une fille, on se donnait des coups d'épée?

« On était si accoutumé de voir mener à l'échafaud vingt, quarante personnes, qu'on n'y faisait plus attention, on s'informait seulement du nom. Je n'ai pas vu cette douleur, cette consternation sur la physionomie des Parisiens, que toute âme sensible aurait dû ressentir à la vue de cette horrible boucherie ; la populace pensait et disait généralement qu'il fallait tuer les aristocrates et qu'on serait tranquille après. La première personne que j'ai vue passer sur la charrette était la Corday et le premier homme que j'ai vu guillotiner était d'Orléans, et je vous avoue qu'il entrait un sentiment de haine de ma part : il était froid et indifférent et le peuple ne lui épargnait pas les huées. Je me suis également régalé des Brissot, des Danton, des Robespierre; un esprit de curiosité m'a conduit aussi au Palais pour voir sortir le malheureux Linguet : il était parfaitement tranquille, sans aucun signe de chagrin ni d'abattement. L'infortuné maréchal de Mouchy, son épouse, Victor de Broglie, le frère de M. de Saint-Priest et autres moins connus y étaient en même temps. » — Le même en terminant fait une remarque assez expressive : « Je suis forcé de vous quitter, je vais dîner chez Thomas (nom convenu), dans la maison où dînaient anciennement les Rayneval, les Jurien, les Mirabeau, les Rabaut, les Garat, où dînaient aussi depuis, les Guadet, les Gensonné, les Roland, les Barrère, les Prieur de la Marne, et actuellement les Tallien, les Fréron, les Carletti ; vous voyez, citoyen, que notre morale s'arrange de tout et je crois que c'est là sa perte. »

ou prétendue, devient la première loi; un dictatoriat militaire s'élève par la seule force des choses, et ce qui est le plus grand des malheurs amène peu à peu un gouvernement.

« Au reste, ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai prononcé ces idées sur l'effet de l'entremise d'une guerre étrangère dans une révolution. J'en avais prévenu les royalistes en 1791.

« En ce moment les choses sont arrivées à un tel point, que la continuation de la guerre est absolument inévitable; les puissances et la révolution française s'étant une fois mises aux prises, c'est un combat à mort. Il faut qu'un des deux partis périsse; on ne peut plus prononcer le nom de paix que sur les ruines de l'un ou de l'autre. »

Cette terrible assertion était un point capital du mémoire; il fallait en démontrer l'importance, prouver d'avance que toute paix générale ou particulière serait une chimère.

« Qu'on ne s'y méprenne pas, une telle paix, comme toute paix en général, quelle qu'elle fût, ne serait jamais qu'une suspension d'armes, une trêve de quelques mois. La France, rendue aux germes de dissensions qui la dévorent, serait bien vite tirée de cet état dangereux par les factieux qui la dirigent. Les tyrans sont vaincus, diraient-ils, mais ils ne sont pas subjugués; ils sont là, toutes les forces extraordinaires de la guerre resteraient chez eux en bon état; ils se comporteraient avec les souverains de l'Europe comme ils se comportèrent avec le leur après lui avoir fait renvoyer ses troupes. Les moindres mouvements des puissances seraient interprétés à la Grève et jugés par des sociétés

fraternelles. Ils verraient des conspirations partout, comme ils en voyaient en France; l'insolence de leurs ambassadeurs et de leurs émissaires porterait le ruban tricolore et le désordre partout; ils s'établiraient auprès des souverains au nom de la république française, pour les surveiller jusque dans leur demeure et se rendre maîtres des moindres détails de leur vie privée; ils voudraient s'entremettre dans tous les différends politiques des nations et surtout dans leurs démêlés intérieurs; ils se déclareraient, comme les Romains, les pacificateurs et les arbitres universels; ils se feraient des alliés de tous les ennemis de leurs ennemis, pour les détruire les uns par les autres. Tous les factieux, tous les rebelles, tous les mécontents de tous les pays, auraient dans la puissance française un appui assuré; ils seraient protestants à Rome et en Espagne, catholiques en Irlande, presbytériens à Londres; ici ils déclareraient la guerre, là ils l'exciteraient, partout ils se serviraient des éléments de révolution qui se trouveraient auprès d'eux pour l'étendre et la généraliser, et tout le monde, sans le vouloir ou sans le savoir, concourrait encore à la favoriser. Un aveuglement général lui donnerait toutes les haines, toutes les ambitions et tous les partis; tel la repousse aujourd'hui de sa conviction, qui l'adopterait bientôt comme instrument de sa haine ou de ses projets. A Londres, par exemple, je veux croire que M. Fox ne veut pas la révolution française, pas plus que Mirabeau et les constitutionnaires ne voulaient la république à Paris, pas plus que les Brabançons insurgents ne voulaient la destruction de leur religion et de leurs états, pas plus que les banquiers, les commerçants et les artistes en France ne voulaient la perte de leurs propriétés. C'est ainsi qu'une révolution marche

sur les sottises et les passions des hommes; elle s'est ainsi affermie en France; elle gagnerait de même de proche en proche les contrées, même celles qui, défendues par les mers ou par les frimas, se croient aujourd'hui dans une espèce de rade hors d'atteinte de ces ouragans. Tel serait l'effet de toute espèce de paix ou d'accord conclu aujourd'hui avec la France, lequel laisserait subsister sa révolution. »

Arrivé enfin aux moyens de faire à la révolution une guerre efficace, Mallet insiste d'abord sur les véritables principes de conduite applicables aux circonstances, genre de direction dont on a trop méconnu l'importance. Premièrement et avant tout, il faut désabuser le peuple français de la persuasion où il est, que c'est une guerre de la liberté contre la tyrannie, des droits de l'homme contre l'aristocratie; il faut à tout prix empêcher la cause des souverains de s'isoler de celle des peuples : c'est ce qu'il avait déjà recommandé à Francfort.

2° Les puissances doivent s'entourer d'hommes accoutumés aux mouvements révolutionnaires, les moyens insolites d'une révolution telle que la révolution française étant pour la politique ce que les éléphants et la poudre à canon ont été pour les armées; ils déroutent l'expérience des hommes sages. « Dans les temps ordinaires, dit Mallet, les têtes sages sont les têtes modérées; dans des temps de crise les têtes ardentes sont les têtes sages. »

3° Une contre-révolution n'étant autre chose qu'une révolution contre la révolution, les moyens de révolution sont essentiellement des moyens contre-

révolutionnaires; ce n'est qu'en maniant les éléments d'anarchie et de république auxquels on a affaire, qu'on peut en venir à bout.

4° Il y a un grand intérêt pour les puissances à exciter des mouvements intérieurs, mais à la condition d'en profiter, non de s'en emparer, ce qui en anéantirait l'effet sur-le-champ. Ce point essentiel est traité avec force.

En conséquence de ces principes, Mallet propose d'amener les peuples eux-mêmes à une ligue volontaire contre la révolution qui doit à la fois les remplir d'indignation et d'épouvante. Cet acte de fraternité et de protection mutuelle commencerait par le Brabant, s'étendrait de proche en proche et donnerait lieu à la formation d'une immense armée de défense nationale destinée surtout à protéger la frontière; ce pacte se signerait dans des fêtes solennelles et propres à émouvoir l'imagination; les souverains y figureraient en personne. A mesure que les armées s'avanceraient sur le territoire français, elles y organiseraient sur le même plan des armées de défense, en sorte qu'elles seraient formidablement appuyées sur leurs derrières et ainsi capables d'adopter les manœuvres rapides que commanderaient les circonstances de la guerre.

Telles sont les principales mesures recommandées par l'auteur du mémoire :

« Avec l'ensemble de ces mesures, dit-il en terminant, l'auteur de ce mémoire ose assurer que la guerre changera de face avant six mois, qu'un trésor immense de ressources en opinion, en enthousiasme, en argent,

en hommes, en contributions de tout genre, en succès de toute espèce en ressortira, et que la guerre sera, par ce moyen, infailliblement terminée la campagne prochaine. »

Ce n'est pas d'ailleurs de la stratégie que faisait le publiciste dans son mémoire. Il ne dresse pas des plans de campagne comme l'abbé de Pradt, il sait seulement où se trouvent des armes précieuses qu'on n'emploie pas, et il en découvre et conseille l'usage. On ne peut juger de la valeur de ces conseils, car l'exécution en fut alors à peine ébauchée. On peut remarquer seulement que dans leur principe, ils ont une analogie manifeste avec le plan de défense nationale qui fut adopté en 1813, par la Prusse, sous l'influence de Stein; ils rappellent aussi les corps de volontaires que l'Angleterre arma, lorsque Bonaparte à Boulogne menaçait la Grande-Bretagne d'une invasion; mais le moment n'était peut-être pas encore venu où les peuples se prêteraient d'eux-mêmes à ce grand mouvement. Quoi qu'il en soit, cette idée dont Mallet s'occupait depuis longtemps, eut comme tant d'autres des siennes, le sort d'une idée prématurée. Toutefois, les arguments et les faits par lesquels Mallet combattait toute idée de paix avec la Convention, et démontrait la nécessité d'une défense commune contre l'envahissement systématique de la révolution française, firent impression sur M. Pitt et sur le comte Mercy-Argenteau qui était fort consulté par l'empereur. Sans exagérer l'importance des conseils d'un simple écrivain, il est cependant permis de rapprocher les vérités vigoureuses exposées

dans ce mémoire comme dans les précédents adressés aux ministres de la Grande-Bretagne et de l'Autriche, de l'accord plus étroit qui fut conclu au commencement de 1794, entre ces deux grands États, de la résolution alors adoptée par l'empereur, d'ouvrir une nouvelle campagne avec plus d'énergie ; enfin, de ces mémorables séances du parlement anglais [1] où Pitt justifia le parti de la guerre contre l'éloquence de Sheridan, de Fox et du marquis de Lansdowne, qui censuraient avec virulence la conduite du cabinet et réclamaient la paix avec la France. Dans ses discours aux deux chambres, Pitt se servit plus d'une fois de considérations et même de tours d'idée qui rappellent le mémoire de Mallet du Pan. Dans ces longs débats où la révolution mise en cause, était attaquée ou défendue avec la plus âpre véhémence, les orateurs s'appuyaient continuellement de citations et d'autorités empruntées aux politiques français. Si Brissot était l'oracle que l'opposition invoquait sans cesse avec une bien étonnante simplicité, pour justifier ses illusions sympathiques en faveur de la république française, il serait fort naturel que M. Pitt eût puisé à son tour des armes sûres dans les documents [2] où un honnête homme,

[1] Ce mémoire de Mallet du Pan fut remis à lord Elgin le 20 novembre 1793, et suivi d'un second, le 1er février 1794 ; la session du parlement anglais s'ouvrit le 21 janvier 1794.

[2] Quoi qu'il en soit, le ministre s'est rencontré avec l'auteur du mémoire en opposant au parti de la paix, la considération suivante : « Quand même, disait-il en terminant un mémorable discours, quand même vous vous hâteriez d'envoyer un ambassadeur pour traiter avec la Convention, il vous faudrait non-seulement reconnaître l'unité et l'indivisibilité de la république française, mais encore la reconnaître dans le sens de vos ennemis, c'est-à-dire fondée sur la liberté et l'égalité ; il vous

un observateur doué de sagacité, lui montrait l'état véritable, non le roman de la France révolutionnaire.

faudrait souscrire à tout leur code, et par cet acte sanctionner la déposition de votre souverain et l'anéantissement de votre législation. En vain dirait-on qu'ils n'insisteront point sur un aveu de cette étendue : quelle qu'ait pu être l'extravagance de leurs discours, ils l'ont toujours surpassée par leurs actions. Nous n'avons aucune espérance de modération ; quel que soit le parti qui domine, les plus violents l'ont toujours emporté. La marque distinctive de leur caractère est un esprit d'entreprises militaires, non pour satisfaire leur ambition, mais pour répandre partout la désolation et la terreur.... Dans cet état de choses qu'avons-nous de mieux à faire qu'à leur résister jusqu'au temps où la Providence, bénissant nos efforts, nous aura assuré l'indépendance de notre pays à laquelle se trouve lié l'intérêt général de l'Europe. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET ADDITIONS.

I.

Page 262.

« A Paris, le haut du pavé restait toujours aux agitateurs ; partout, dans les cafés, dans les théâtres, les Jacobins faisaient tomber leurs adversaires devant le drapeau tricolore. »

Vers les derniers temps de sa rédaction au *Mercure*, au commencement de février 1792, Mallet du Pan peignit la physionomie politique des spectacles de Paris dans un article intéressant que l'ordre du récit nous a obligé de renvoyer à cet appendice.

« La semaine dernière (du 15 au 20 février) les spectacles étant devenus l'arène des partis, cette lutte inconsidérée a remis théâtres, acteurs, spectateurs, sous la férule des Jacobins. Par des conseils irréfléchis, la reine assista dernièrement à la comédie italienne ; un couplet fut saisi comme une allusion (allusion qui renfermait une platitude); les têtes s'électrisèrent, les cris de *vive la reine* retentirent de toutes parts ; quelques Jacobins s'en offensèrent : le désordre commençait, on le réprima à temps. Depuis ce jour chaque théâtre est devenu une enceinte de vociférations, et de rixes à leur suite. Rien sans doute de plus estimable que les sentiments manifestés envers le roi et son auguste famille : la situation de ce monarque, abreuvé d'amertume, ne

saurait inspirer des vœux trop ardents pour sa sûreté et pour son bonheur; mais lorsqu'on se permet ces épanchements en public il faut être sûr de pouvoir défendre sa liberté, sans quoi on la compromet, on fournit des occasions de trouble, des sujets de déboire, des prétextes à ses adversaires d'exercer des violences et d'insulter ouvertement aux objets de respect des bons citoyens.

« Il n'est plus permis aujourd'hui de crier *vive le roi!* il l'est encore moins de rire d'un versificateur jacobin. Samedi on jouait au théâtre du Vaudeville un opéra intitulé : *l'Auteur d'un moment,* où le poëte a ridiculisé MM. Chénier et Palissot, mais sans sortir des bornes de la satire décente, et surtout sans atteindre la licence des deux rimeurs qu'il a voulu jouer. Tout Paris se souvient que M. Palissot, bardé de protecteurs et de pensions, montra jadis sur la scène J. J. Rousseau marchant à quatre pattes et mangeant des laitues; auxiliaire du gouvernement, des parlements, du clergé, il ne craignit pas d'immoler à la risée publique, de désigner à la vindicte de la loi les encyclopédistes en danger. Ce qui excitait le plus vivement la verve de M. Palissot, c'était l'esprit d'indépendance des philosophes, leurs sermons contre la tyrannie, leur manière de régenter les rois; dans chacune de ses pièces oubliées, il reprenait son fouet sanglant et se consolait de la haine de ses confrères en relisant ses brevets. Eh bien! à soixante ans M. Palissot a ouvert les yeux, l'adorateur des rois a brisé son idole.

« M. Chénier, son pupille, avait fait ses preuves de civisme dans *Charles IX;* il les a soutenues dans une déclamation en trois actes qu'il a intitulée *Caïus Gracchus,* tragédie, et qui n'est autre chose qu'un livre de

Vertot, mal lu, mal commenté et longuement dialogué : on se doute bien que tous les lieux communs boursouflés contre les grands, les tirades sur le peuple, les invectives au sénat et tout le fatras d'un républicain de collége se retrouvent dans la pièce.

« Ces deux écrivains, *genus irritabile vatum*, n'ont pu digérer *l'Auteur d'un moment*, accueilli, applaudi avec transport, suivi avec foule par les détracteurs des régents de nos rois. Les royalistes abusaient de leur avantage en faisant répéter les couplets les plus mordants. Enfin, samedi, les sifflets déjà en jeu aux précédentes représentations, se mêlaient aux applaudissements, sans parvenir à les abattre. Les Jacobins eurent recours à d'autres armes ; l'un d'eux se leva, monta sur la banquette, apostropha ses adversaires, la pièce, les acteurs, blessa un garde national qui imposait silence, écarta un instant, par son audace, tout ce qui l'entourait, fut bientôt assailli, frappé et tomba. Les coups pleuvaient à droite et à gauche ; les Jacobins furent mis à la porte et deux des tapageurs battants et battus, menés, dit-on, à la police correctionnelle. La pièce s'acheva, mais avant l'issue du spectacle, les Jacobins avaient rassemblé leur phalange dans la rue. On ferma les grilles d'entrée, la garde nationale empêcha cette cohue furieuse de pénétrer. Au sortir de l'auditoire on se trouva au milieu d'une file de citoyens et de citoyennes qui avaient passé leur temps à ramasser des tas de boue et de neige, et qui forcèrent chacun à crier : *vive la nation !* Un brave homme, ancien gendarme, répondit avec flegme : « Je ne crie point *vive la nation*, parce « qu'elle est immortelle, mais je crie *vive le roi*, parce « que nous avons besoin de le conserver ; si quelqu'un ose « m'approcher il aura affaire à moi. » On le respecta.

Les femmes les plus élégantes furent obligées de plonger dans les amas de boue pour arriver à leurs voitures : un page du roi, Anglais de naissance, et de la famille catholique de Swinburne fut renversé, traîné dans la boue et dangereusement blessé à la tête. L'uniforme du roi excita probablement la rage des exécuteurs. Ainsi finit l'amusement de la soirée.

« Quand on rapproche de semblables mœurs trente spectacles ouverts à Paris, on prend une étrange idée de notre civilisation.

« Le lendemain, pour consommer leur triomphe, les Jacobins retournèrent en force au même théâtre, et malgré les remontrances du commissaire de la section en faveur de la loi et de la liberté, ils forcèrent les acteurs à brûler en leur présence la pièce retirée de la veille. Ils ont repris la même domination dans tous les spectacles. Arbitres despotiques des pensées, des expressions, des illusions, il n'est plus permis, sous peine de mutilation ou de mort, d'y manifester une autre opinion que la leur.

« Pour couronner cette belle œuvre d'une pièce proscrite contre les droits de l'auteur, de la liberté, du public, puisqu'elle n'offensait ni les lois, ni les mœurs, ni les autorités publiques, le ministre de l'intérieur est intervenu dans la querelle. Il a écrit au département une belle lettre où il place le cri de *vive le roi* au nombre des crimes de lèse-nation. « Ce sont des conspirateurs, « dit-il, qui osent exprimer des vœux impies en sou- « haitant au roi un bonheur indépendant du bonheur « national. »

« Ainsi, après avoir détruit comme une invention du despotisme la police des spectacles, après avoir libéré le théâtre de toute entrave, conformément aux droits de l'homme et à ceux de la révolution, elle va le

remettre aux fers. Le nouveau régime va proscrire à son tour tout hémistiche qui sentira l'hérésie politique et s'écartera des maximes de M. Chénier. Maintenant on parle *des dangers de l'opinion*, et nous voilà ramenés aux carrières. »

II.

Page 282.

Au sujet de la mission politique de Mallet du Pan auprès de l'empereur et du roi de Prusse :

« Le mémoire, rédigé par Mallet, et corrigé par le roi, est plus explicite. »

L'expression n'est pas suffisamment exacte. Le mémoire que Mallet du Pan présenta à Francfort à l'empereur et au roi de Prusse, de la part de Louis XVI, était rédigé sur les bases arrêtées par le roi, rédigées ensuite et en gros par Mallet, puis annotées et augmentées de la propre main du monarque, en sorte qu'à défaut de ce commentaire, qui fut placé dans un Saint-Augustin de la bibliothèque du ministre, ce mémoire est l'expression la plus authentique des intentions royales. En rapportant la mission de Mallet à Francfort, nous n'avons donné qu'un extrait de cette pièce ; nous reproduisons ici le document tout entier.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR MALLET DU PAN AUX SOUVERAINS ALLIÉS DE LA PART DE LOUIS XVI.

Juillet 1792.

« Deux objets inséparables se présentent dans la conduite et dans le but de la prochaine contre-révolution ;

d'abord, les moyens de l'opérer, ensuite ceux de la maintenir. Sans leur connexion mutuelle, les moyens de succès pourraient contrarier ceux de stabilité, et les victoires ne feraient que préparer bientôt de nouveaux dangers, ainsi que de nouveaux troubles.

« Les moyens de succès existent dans les combinaisons et dans les forces étrangères ; mais on ne doit pas se borner à considérer ici, et uniquement, la première résistance qu'opposeront les armées de la révolution.

« Il faut craindre les suites de leurs défaites, de leur dispersion au moment où elles se replieront dans l'intérieur; l'appui que ces masses indisciplinées promettent aux chefs des factieux, qui tenteront de les réunir dans les provinces méridionales; le passage de la présomption à la férocité, l'habitude des violences subites qu'on a fait contracter au peuple à chaque moment de crise, le deuil qu'un jour de frénésie ou l'ordre des démagogues peut étendre sur la famille royale et sur toutes celles dont les sentiments sont notés d'aristocratie, ou seulement suspects. Il faut prévenir encore une réunion des révolutionnaires divisés, sans détruire les motifs de ralliement, et réduire les résistances au moindre terme possible. On doit même tendre à leur donner pour adversaires, et à se ménager comme auxiliaires de la sûreté intérieure, ceux des révolutionnaires que l'anarchie, la réflexion, les désappointements personnels, et la tyrannie des Jacobins ont soulevés.

« Pour y parvenir, il paraît indispensable d'employer simultanément la terreur et la confiance, ou en d'autres termes d'ôter aux uns l'espoir d'éviter les suites de la guerre qu'ils ont provoquée; de conserver aux autres l'espérance que ces suites leur seront moins funestes que l'oppression sous laquelle ils gémissent, et qu'une con-

stitution qui ne peut pas même les défendre contre la puissance des clubs.

I.

« On ne comprendrait qu'imparfaitement l'importance de cette séparation des intérêts, dont peut dépendre la sauvegarde de l'intérieur et dont dépendra sûrement la facilité à faire rentrer le royaume entier dans l'obéissance, si l'on ne se forme une idée juste des différents partis qui agitent la capitale et s'y disputent l'autorité.

« Presque tout entière, elle est en ce moment entre les mains des Jacobins, majorité de l'Assemblée nationale, places importantes, municipalité. Le ministère vient de leur échapper; aussitôt ils ont armé la multitude contre le roi; il est moralement impossible que le conseil actuel de Sa Majesté puisse se soutenir un mois entier.

« Les Jacobins se divisent en deux sections qui vont à peu près aux mêmes fins, par des mesures différentes, et qui souvent brouillées par des dissentiments personnels d'ambition ou de défiance, sont toujours prêtes à se réunir, toutes les fois qu'il faut porter un nouveau coup à la prérogative royale, ou exécuter quelque attentat contre les classes supérieures.

« La section actuellement dominante est présidée en chef par l'abbé Sieyès, qui la gouverne avec Brissot, Condorcet, Péthion, Gensonné, Vergniaud, Guadet et Manuel. Cette cabale avait formé le dernier ministère. Outre ses propres adhérents, elle rallie assez ordinairement à ses décisions la majorité des deux cent cinquante fourbes, politiques ou poltrons, qui se sont

classés dans l'Assemblée nationale, sous le sobriquet d'*Indépendants*.

« Le projet de cette cabale n'est pas la république nominativement, mais la république de fait, par une réduction de la liste civile à cinq millions, par le retranchement de la plupart des attributs laissés au roi, par un changement de dynastie dont le nouveau chef serait une espèce de président honoraire de la république, auquel ils donneraient un conseil exécutif nommé par l'Assemblée, c'est-à-dire par leur comité.

« La seconde ligue qui partage les Jacobins est composée des agitateurs grossiers, des républicains impatients, des misérables qui, ne pouvant supporter aucun gouvernement, désirent l'éternité de l'anarchie. On ne leur découvre d'autre principe que celui d'une application immodérée et à rigueur des *droits de l'homme*. A l'aide de cette charte ils aspirent à changer les lois et les officiers publics chaque semestre, à étendre leur nivellement sur toute autorité régulière, sur les prééminences légales, sur les propriétés : ils ne veulent point de roi; le seul régime qu'ils ambitionnent est la démocratie de la canaille délibérante.

« Robespierre, Danton, Chabot, Merlin, Bazire, Thuriot, et cent autres de cette trempe soutenus par le club des Cordeliers et par les sociétés fraternelles, administrent cette faction désordonnée qui conserve un parti très-nombreux dans le club des Jacobins, qui dispose de la plupart des libellistes populaires, des gens à piques et de l'écume de la capitale.

« La jalousie, une différence d'opinion au sujet de la guerre, jetèrent quelque discorde entre ces deux cabales : on vit le moment où elles allaient se séparer. La haine du gouvernement monarchique et la nécessité de

tenir tête aux Feuillants, ne tardèrent pas à les rapprocher.

« L'une et l'autre opèrent par les mêmes moyens, avec cette différence que la première marche moins à découvert, ménage quelques bienséances et conduit ses crimes avec moins d'impétuosité. Elle a sur l'autre l'avantage des raffinements, des talents et d'un plan dont les principaux fils sont tendus par l'abbé Sieyès. Les plus vils agents, les perturbateurs de profession, les brigands, les fanatiques, les scélérats de tout ordre, voilà leur armée commune; ils ne la laissent pas un jour dans l'inaction.

« Le duc d'Orléans a des rapports avec la seconde des deux ligues; la seule dont il lui reste quelque chose à espérer par un bouleversement complet.

« Il est moins facile de classer les constitutionnels ou Feuillants. Ils forment une complication hétérogène de vues croisées, d'inconséquences différentes, de ressentiments sans analogie, de plans contradictoires, d'une métaphysique enthousiaste, d'ambitions trompées qui cherchent à se relever.

« Faute de pouvoir et de force réelle, les plus apparents de ce parti ont eu recours à l'intrigue. Ils manœuvrèrent au château des Tuileries, dans l'Assemblée, dans les départements, et cherchèrent à s'emparer du gouvernement et du corps législatif avec l'argent du roi. Leur principal objet était d'écraser les Jacobins, de faire chasser les membres actuels par les départements et par le peuple, de leur substituer une nouvelle Assemblée à laquelle le roi eût appelé une partie des constituants, et de modifier alors la constitution en renforçant la prérogative royale et en instituant une seconde chambre élective par le peuple, sous certaines conditions.

« Cette entreprise dont quelques alentours de Leurs Majestés ont cru trop facilement l'exécution, en la regardant comme un port de sûreté momentané, a été bientôt connue et culbutée.

« Le seul effet de ces intrigues a été d'enfermer M. de Lessart, à Orléans, de créer au roi de nouveaux dangers, de fournir des armes aux Jacobins, et d'allumer entre eux et les Feuillants une haine implacable.

« Les deux Lameth, Beaumetz, Barnave, Duport, d'André, dirigeaient ce projet. Ils tentèrent de rassembler aux Feuillants tout ce qui voulait la constitution avec un roi, ou plutôt tout ce qui voulait la constitution sans être Jacobin.

« MM. de La Fayette, de Narbonne, et une autre société de manipulateurs, suivaient des vues analogues, mais par d'autres moyens principalement tirés de l'armée. En conséquence, M. de Narbonne appuya la guerre dans le conseil. Ces mesures conformes au génie de leurs auteurs, et conduites avec la dernière étourderie, n'ont pas eu plus de succès que les précédentes.

« Sous ces deux ordres de chefs divers, se range la masse des Feuillants de l'Assemblée, de la capitale et des provinces, mais sans fonder un véritable parti, car on n'y distingue ni doctrine, ni plan commun, ni système de moyens, ni ressources calculées. Le penchant qui a toujours entraîné une partie de ces constitutionnels aux démarches les moins périlleuses, lui a prescrit guerre offensive aux aristocrates sans force, et guerre défensive aux Jacobins puissants.

« Une foule considérable a arboré ce pavillon par politique, afin d'échapper aux fureurs qui poursuivent les désapprobateurs trop déclarés de la constitution. Beaucoup d'administrateurs, de nouveaux juges, de

bourgeois, de propriétaires des villes et des campagnes, et environ cent membres de l'Assemblée législative, sont dans cette première catégorie. Elle comprend en général les honnêtes gens du parti, et ceux qui de bonne foi s'avouent l'impossibilité de soutenir le nouveau régime.

« Après eux, viennent les idolâtres de la constitution; espèce de maniaques, qu'un enthousiasme factice ou le bel esprit politique attachent à cette superstition. Ils se sont persuadés que sans les Jacobins, la constitution cheminerait, et il n'a pas été possible de leur faire apercevoir encore que la constitution seule enfantait, soutenait des Jacobins, et que ceux de la rue Saint-Honoré détruits, elle en ferait reparaître d'autres dans six mois.

« Une troisième classe de constitutionnels est inspirée par l'intérêt et par la vanité; par l'intérêt pour ceux à qui le régime actuel a procuré des places ou des avantages; par la vanité, pour ceux à qui il a procuré quelque distinction. Une grande partie de la garde nationale non soldée est dirigée par l'un ou l'autre de ces deux mobiles.

« Presque généralement, on découvre dans ces trois catégories un mécontentement prononcé, une incertitude complète sur la durée de la constitution, un penchant d'instinct et de raison à se rallier au roi, et encore plus de haine contre les Jacobins que contre les aristocrates.

« En avant d'eux, ainsi que nous l'avons dit, sont les esprits plus déliés qui, avec l'ambition d'être chefs, n'ont jamais pu y parvenir du moment où ils ont délaissé les moyens pervers par lesquels ils ont concouru à opérer et à soutenir la révolution.

« Il est douteux qu'on rassemblât dix de ces démagogues détrônés, concordant dans leurs vues et dans leurs motifs de conduite.

« Quelques-uns ont horreur des crimes et veulent sincèrement sauver le roi et la monarchie.

« D'autres n'aspirent qu'à la domination, qu'à élever leur faction sur celle des Jacobins, et à se rendre maîtres des principales autorités.

« De troisièmes s'accommoderaient d'une contre-révolution qui leur laisserait une grande influence, ou qui du moins, ne les replongerait pas dans l'humiliation et l'obscurité.

« A côté de ceux-ci se trouvent des hommes auxquels une conduite odieuse pendant deux ans et demi, inspire, sinon des remords, du moins des craintes; qui, sans défendre leurs torts, appréhendent d'en être punis, qui frémissent à la vue du triomphe des classes envers lesquelles ils n'ont eu aucun ménagement, et dont la contre-révolution, sans beaucoup offenser peut-être leurs opinions actuelles, mortifierait toutes les passions.

« Ces constitutionnaires, réels ou prétendus, embrassent la très-grande majorité des citoyens de tout ordre qui ont voulu et adopté la révolution ; mais avec des opinions chancelantes, avec des idées inconciliables entre elles, avec la sottise de gémir des effets en jurant de maintenir les causes, avec un défaut total de caractère, d'union, de hardiesse : et ainsi mélangé de romanciers politiques, d'écrivains à systèmes, de phrasiers, d'intrigants, de machiavélistes sans vues et sans nerf, ce parti constitutionnel n'a jamais eu qu'une consistance artificielle et passagère.

« On ne parlera point ici de la section particulière

qui, avant les forfaits de Versailles, s'était placée entre les deux premiers ordres, et les faiseurs de la constitution actuelle ; c'est-à-dire des partisans d'un corps législatif en deux divisions, dont l'une de chambre des pairs, sur la formation de laquelle les adhérents de ce système représentatif ne présentèrent jamais d'idée distincte. Quoique persévérant dans leurs opinions, presque toujours aussi mal entendues que mal jugées, mais aujourd'hui modifiées par une funeste expérience qui leur manquait, ils sont tous réunis à la nécessité de rétablir l'autorité royale, dans la force et la dignité compatibles avec le degré de liberté publique que peut supporter le gouvernement d'un grand empire. Ils sont unanimes à redemander le clergé, la religion nationale, la noblesse, les grands tribunaux. On n'a à craindre de leur part aucune espèce d'opposition ; parce qu'il n'en est pas un qui ne préférât même la monarchie absolue aux lois monstrueuses du moment et à l'autorité des hommes qui les ont instituées.

II.

« La carte politique qui vient d'être crayonnée, doit faire pressentir les effets divers que produiront sur les esprits l'approche, les progrès, l'existence de la contre-révolution, suivant les formes et les mesures par lesquelles elle s'opérera.

« Évidemment elle frappera dans des sens différents ces tribus désunies, dont les passions, les principes, les intérêts se rencontrent sur certains points, et se divisent sur tous les autres.

« La politique prescrit donc de ménager ceux de ces intérêts qui peuvent se concilier avec l'objet fondamen-

tal de la contre-révolution, et dont la négligence rendrait communs à la masse entière des révolutionnaires, le désir et le dessein d'une opposition prolongée.

« Tout ce qui sert à désarmer les résistances et à faciliter la soumission doit être employé; or, le vrai moyen de généraliser celles-là et de retarder celle-ci serait de fournir aux uns et aux autres des motifs égaux de persévérer dans la rébellion.

« Ces considérations ne peuvent s'appliquer à la tête et à une partie des Jacobins. On ne les subjuguera que par l'effroi; leurs maximes, leurs plans, leurs exemples ne permettent aucun procédé de confiance. Ils n'ont d'intérêt que celui du crime, d'autres ressources que le crime. Les ménagements leur paraîtraient des aveux de timidité, et les enhardiraient. La force se montrera donc à leur égard dans l'appareil le plus menaçant. Le manifeste considérera ces corporations qui font le scandale et l'horreur des trois quarts de la nation, comme des sociétés excommuniées, auxquelles on ne laisse aucune espérance d'échapper, ni de grâce pour leur doctrine. La vie sauve est le seul prix qu'on puisse promettre, à ceux d'entre eux dont le fanatisme ou l'égarement n'ont pas commandé des forfaits, et qui quitteront les drapeaux de leurs indignes chefs.

« Eux seuls ont provoqué la guerre; c'est sur eux que doit en tomber le châtiment.

« Mais cette grande vérité qu'on ne saurait annoncer d'une manière trop comminatoire, doit ouvrir une issue au reste beaucoup plus nombreux des révolutionnaires mitigés. Il serait injuste et dangereux de les confondre avec les factieux effrénés qui maîtrisent le royaume; car, alors, par nécessité ou par faiblesse, ils se rejetteraient dans leurs bras, et se rendraient vrai-

semblablement, ne fût-ce que par inertie, les complices de leur opposition, et de leurs entreprises ultérieures.

« Envers cette majorité, la sagesse conseille l'emploi simultané de la terreur et de la confiance.

« De la *terreur;* car elle seule peut détruire les illusions dont beaucoup d'entre eux persistent à s'étourdir, inspirer quelque courage aux âmes faibles que la peur des Jacobins ou l'habitude redonneraient à la faction dominante, s'ils ne la voyaient pas à la veille de périr; faire une impression profonde sur des esprits flottants, ou séduits par des erreurs, en leur montrant le dernier jour des chimères; balancer chez d'autres le faux point d'honneur qui les entraîne encore à la défense de la constitution, et surtout enlever aux chefs des Feuillants l'espoir sur lequel ils ont porté toutes leurs vues depuis six mois, celui de se mettre en état de faire un accommodement les armes à la main, et de finir par une capitulation.

« La confiance soutiendra l'effet de la terreur; elle le conduira au résultat désirable, de réduire les résistances exclusivement à celle des Jacobins, et de contre-balancer dans l'intérieur, durant les dernières crises, leur influence qui peut amener encore de nouvelles catastrophes.

« Cette confiance n'est autre chose que la sécurité pour l'avenir. Elle naîtra de l'assurance qu'on ne prétend pas confondre des factieux pour qui rien n'a été sacré, avec des hommes abusés; les égarements d'esprit avec la perversité; des opinions erronées avec un code de crimes, d'immoralité et d'anarchie.

« Non-seulement cette distinction flattera l'amour-propre des constitutionnaires; elle leur paraîtra, de plus, une preuve d'équité; elle leur montrera une sau-

vegarde, et l'on ne peut les supposer assez fous pour partager la résistance des Jacobins, lorsqu'ils n'auront pas les mêmes dangers à craindre.

« Elle naîtra du soin que l'on prendra de détruire les appréhensions répandues de vengeances méditées, d'implacables ressentiments, d'oppression qui envelopperait également les torts et les délits.

« Elle naîtra, enfin, et particulièrement, de l'opinion que le roi seul sera l'arbitre du sort des différents partis, et le pacificateur du royaume; qu'on réserve à lui seul la destinée des lois, ainsi que celle des personnes, en un mot, que les unes et les autres ne seront pas livrées à discrétion et exclusivement aux émigrés, ni aux puissances étrangères. La tyrannie des Jacobins a forcé les Feuillants, et la plus grande partie des révolutionnaires honteux, ou à demi convertis, de considérer enfin l'autorité royale comme leur ancre de miséricorde. Si, demain, ils triomphaient de leurs adversaires, nul doute qu'ils ne fortifiassent sans délai la puissance du roi. Depuis trois mois, la plupart se fussent rangés autour de Sa Majesté, s'ils avaient eu autant de courage que de bonne volonté, et si les Jacobins, par leur infatigable activité, n'eussent suspendu les poignards de leurs assassins et les torches de leurs incendiaires sur quiconque osait avouer son attachement pour le monarque.

III.

« Les dispositions précédentes dépendent des puissances belligérantes, et des princes et émigrés français. Elles sont le vœu du roi, le conseil que lui dictent des lumières positives et l'intérêt de tous; Sa Majesté atta-

che la plus haute importance à ce que ses représentations soient méditées; elle va jusqu'à joindre ses prières aux instances, pour obtenir la déférence qu'elle sollicite.

« Elle la sollicite dans la pleine indépendance de sa réflexion et de sa volonté; nulle impulsiou étrangère n'a préparé, ni produit ses recommandations à cet égard; elles résultent de la connaissance exacte qu'a Sa Majesté des dispositions publiques, par les comptes journaliers qui lui sont fidèlement rendus de la capitale et des départements; en sorte que personne dans le royaume ou au dehors, ne réunit autant d'informations certaines, pour constater ce qu'il faut craindre ou espérer de l'intérieur, suivant la nature des formes et des mesures par lesquelles on développera la force extérieure. Tout deviendra facile dans le présent et l'avenir, si l'on concourt aux vues du roi; tout se compliquera, peut-être de périls, d'incertitudes, de difficultés, si l'on s'en écarte.

« La force doit remettre la monarchie debout; mais c'est à l'opinion à l'affermir; c'est dans les cœurs qu'il faut planter les racines de stabilité; c'est à féconder une soumission morale que doivent se diriger les moyens de soumission forcée, et les efforts de quiconque veut prévenir de nouveaux naufrages.

« On ne considérera dans cette note que les motifs de persuasion qui concernent les royalistes expatriés. Sa Majesté attend leur condescendance à ses intentions éclairées, de l'attachement et de la magnanimité des princes de son sang, ainsi que des sentiments de la valeureuse noblesse qui a tout sacrifié au désir de sauver la monarchie, et des citoyens de tous ordres qui ont partagé ses souffrances et son exil.

« Le roi désire que par un concours offensif et trop

distinct, leur participation à la guerre actuelle ne lui fasse point perdre le caractère de guerre étrangère, faite de puissance à puissance.

« Sa Majesté n'a, d'ailleurs, jamais mis en doute une résolution unanime à lui confier le soin des intérêts compromis, ni que les princes se considéreraient comme parties lésées, dans un différend dont l'arbitrage sera exercé par Sa Majesté, lorsque le sort des armes aura fait rendre la liberté nécessaire à l'exercice de la puissance royale.

« Sans doute de trop justes ressentiments appelleraient les princes et la noblesse à venger trois ans d'outrages et à attaquer eux-mêmes d'aussi criminels usurpateurs. Sans doute il fut un moment où la guerre civile n'eût été de la part des opprimés que l'exercice du droit de repousser la force par la force. Les calamités publiques et particulières auraient peut-être été moins longues, sans être plus affreuses.

« Mais la guerre extérieure dont la Providence inspira la déclaration aux factieux, est destinée à faire maintenant avec moins de périls, de malheurs, et d'incertitudes, ce qu'on pourrait espérer de la guerre civile.

« Détournons de dessus la France l'accumulation de ces deux fléaux. Ils s'étendraient de la manière la plus affreuse sur trois cent mille familles dispersées au milieu d'un peuple frénétique, ils mettraient en danger les jours du roi, ceux de la reine et de la famille royale; ils feraient renverser le trône, livrer la propriété au pillage, égorger les royalistes, les prêtres restés dans le royaume et menacés; ils rallieraient aux Jacobins les révolutionnaires moins forcenés; ils ranimeraient une exaltation qui tend à s'éteindre, et rendraient plus opiniâtre une résistance qui fléchira devant les premiers succès décisifs, lorsqu'on verra des intermédiaires en-

tre les émigrés armés, et la partie de la nation à réduire.

« Le cœur humain ne change point. On craint tout de ceux qu'on a cruellement offensés; on n'espère point de pardon de ceux envers qui on fut impitoyable. Le peuple est incapable de s'élever à l'espoir d'une générosité dont il n'a pas le sentiment.

« Les différentes factions qui ont bouleversé l'empire redoutent, en conséquence, de rencontrer dans les princes et les émigrés, des ennemis dont ils ne doivent attendre aucun ménagement. Ils ne les entrevoient qu'entourés de chaînes, de bourreaux, de flétrissures, d'instruments d'oppression.

« Cet exécrable préjugé a été fomenté sans relâche par les libellistes de la révolution, par les harangueurs à la tribune, par les efforts des deux Assemblées, et des clubs; et, s'il faut le dire, la légèreté des discours de quelques têtes jeunes et ardentes, la virulence maladroite et toujours menaçante de quelques écrivains royalistes qui ne parlent que de potences; enfin, le silence de longanimité que les princes ont cru devoir à leur dignité, au milieu des imputations renaissantes et des proscriptions de l'Assemblée, ont envenimé, enraciné cette prévention.

« Il est aisé d'en apercevoir les suites, dans le cas où les émigrés réunis en corps agiraient effectivement et séparément des armées étrangères, dirigeraient des opérations offensives contre les frontières du royaume.

« La fureur, la résistance, la soif du carnage, se porteraient contre eux. On laisserait les autres points à découvert, on abandonnerait la France aux étrangers afin de la fermer aux émigrés. Si l'on n'égorgeait pas les prisonniers, il n'est aucun genre de vio-

lences dont ils ne devinssent les victimes. Le stoïcisme des braves militaires qui marcheront sous les étendards des princes serait à pure perte contre des hommes qui ne respectent ni les lois de la guerre, ni celles de l'honneur. Qu'on n'allègue pas la crainte des représailles. A-t-elle prévenu le meurtre des Tyroliens ? La férocité populaire, celle des soldats licencieux qui ont brisé tous les freins, furent-elles jamais subordonnées au calcul de la prévoyance ?

« La première nouvelle d'une action entre les royalistes exclusivement, et les troupes de l'Assemblée nationale, deviendrait le prétexte de nouveaux forfaits et le signal d'une boucherie dans tous les lieux où les clubs dominent les autorités administratives.

« En attirant eux-mêmes les armées étrangères sur le royaume, les Jacobins ont affaibli l'opinion que cette invasion résultait des efforts des émigrés. Contre leur intention, cette extravagante démarche a procuré quelque sauvegarde aux royalistes de l'intérieur. Le peuple des départements a cessé de dire qu'il massacrerait et pillerait les adhérents de ceux que les siens allaient combattre sur la frontière. L'approche prématurée des royalistes du dehors, et leur réunion distincte pour s'ouvrir, séparément des forces étrangères, un passage dans le royaume, redonnerait à ces dispositions populaires toute leur énergie.

« Il ne faut pas s'exagérer les effets de la terreur. Certainement, si le peuple est effrayé, ses excès ne seront pas aussi probables ; mais ce n'est chose ni aussi prompte, ni aussi facile qu'on se l'imagine, d'inspirer une crainte salutaire à des chefs dont tout atteste l'ignorance et la présomption ; qui sont eux-mêmes dupes des illusions qu'ils ont créées ; qui se croient invincibles

derrière leurs énumérations civiques et qui calculent la guerre, comme ils ont calculé la législation, par l'augmentation des nombres. Sans doute la réflexion et la raison les désabuseraient ; mais s'ils étaient raisonnables et réfléchissants, leur conduite offrirait-elle depuis six mois une suite d'actes de fureur?

« On ne réussira pas plus facilement à pénétrer le peuple d'une épouvante efficace. En général, il n'existe pour la multitude d'autres dangers que ceux dont elle touche les instruments et la présence matérielle. Plus spécialement encore, ce caractère appartient au peuple de Paris, dont l'ignorance et l'inconcevable crédulité sont le jouet des prestiges les plus grossiers ; qui journellement est obsédé d'écrits, de fables, de discoureurs publics, de présidents d'attroupements, de lecteurs de cabarets et d'ateliers, associés pour l'entretenir de ses victoires, de ses conquêtes, de la détresse de ses ennemis, de l'immensité de sa puissance, des talents de ses chefs, de l'enthousiasme que la liberté française inspire à tous les peuples et à toutes les armées. Quiconque n'a pas suivi ces rendez-vous d'instruction où l'on aiguillonne sans cesse les préjugés populaires, quiconque n'a pas questionné les divers états, à commencer par ce qui s'appelle la bonne bourgeoisie de Paris et à finir par la populace, n'aura qu'une imparfaite idée des succès de la démagogie en ce genre, comme dans tous les autres.

« Ces réflexions, fondées sur des observations suivies, commanderont peut-être aux augustes frères de Sa Majesté, à leur conseil et aux royalistes, de subordonner leur courage impatient à la prudence, et une fois armés, de n'agir qu'avec les précautions, à l'époque, et par des mesures qui puissent prévenir les malheurs inséparables d'un plan différent.

« Par les mêmes motifs, il paraîtra sans doute convenable que, dans le cas où les princes feraient précéder leurs mouvements d'une déclaration, ce manifeste soit calculé sur celui des puissances, qu'on s'y renferme dans des assurances générales, en évitant tout ce qui prêterait aux commentaires perfides des factieux; qu'on y présente les princes comme les libérateurs du peuple, autant que comme ceux du roi; qu'on promette paix, sûreté, liberté légitime; qu'enfin l'on écarte tout ce qui manifesterait une volonté de faire prévaloir telle ou telle forme de gouvernement, et qu'on se borne à déclarer que l'on agit pour faire rendre au roi sa liberté, et pour rétablir le gouvernement monarchique tel que Sa Majesté a entendu le circonscrire.

« Sa Majesté très-chrétienne, pleine de confiance dans les sentiments généreux et dans la sagesse des cours de Vienne et de Berlin, se plaît à espérer qu'elles considèrent du même œil sa situation, celle de la monarchie française, et les moyens de terminer la guerre actuelle sans exposer l'intérieur du royaume à de nouvelles catastrophes.

« Elle désire, elle sollicite que le manifeste qui précédera les opérations, soit établi sur des bases analogues à celles dont on vient d'exposer l'importance, et que la promptitude de sa publication prévienne des calamités imminentes.

« Elle se persuade que les effets à attendre des craintes à inspirer résulteront d'abord de la certitude qu'acquerront les factieux, qu'en déclarant la guerre à Sa Majesté apostolique, ils l'ont par le fait déclarée à l'Europe même, et que le manifeste des cours de Vienne et de Berlin exprime des sentiments ainsi que des projets communs aux différentes puissances qui ont formé le

concert. Le peuple mesure toujours ses dangers sur le nombre de ses ennemis; ses chefs perdront la ressource de le tromper, comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour, par l'assurance que ni le corps germanique, ni les puissances du nord, ni celles du midi, n'épouseraient les intérêts de la querelle actuelle; une réunion si menaçante déchirera le bandeau des illusions et en imposera avec d'autant plus d'efficace que, ni l'Assemblée, ni le peuple n'y sont préparés.

« Dans le même but, il paraît essentiel que le manifeste ne laisse aucun espoir de voir poser les armes avant que le roi soit mis en liberté et son autorité légitime rétablie. Tout ce qui laisserait entrevoir la possibilité de se soustraire au sort de la guerre par des négociations dilatoires, ou par des accommodements imparfaits, retarderait la soumission et préparerait au roi de nouveaux dangers; car on ferait servir de nouvelles violences, auxquelles il succomberait probablement, à le forcer de ralentir l'activité des puissances belligérantes.

« L'impression de terreur résultera encore, et principalement d'une déclaration énergique à l'Assemblée nationale, à la capitale, aux corps administratifs, aux municipalités, aux individus, qu'on les rend personnellement garants et responsables, dans leurs corps et biens, du moindre préjudice porté à la personne de Leurs Majestés, de leurs familles, et aux citoyens quelconques. Cette déclaration doit frapper encore plus particulièrement sur la ville de Paris.

« On soutiendra la terreur par la confiance, en déclarant qu'on est armé contre les factieux, non contre le roi et la nation; qu'on prend la défense des gouvernements légitimes et des peuples contre une anar-

chie féroce qui menace la tranquillité de l'Europe entière, prépare les plus horribles calamités et brise entre les hommes les liens sociaux.

« Cette forme enlèvera aux factions un argument dont elles ont tiré, et dont elles chercheront encore à tirer le plus grand avantage, savoir que c'est ici la guerre *des rois contre les peuples*.

« La confiance, ainsi fondée sur cette distinction entre les factieux maîtres du royaume et le reste de la nation, serait fortifiée encore par l'attention à ne proposer, à n'imposer aucune forme de gouvernement et à déclarer qu'on s'arme pour le rétablissement de la monarchie, pour la liberté du monarque, pour la restauration de la paix.

« Cette mesure fléchira la plupart des révolutionnaires lassés ou incertains qui, sans vouloir la constitution actuelle, craignent le retour des grands abus, les vengeances, l'oppression, et qui savent que Sa Majesté très-chrétienne sera leur plus sûr protecteur contre ces dangers, et desquels on peut attendre la soumission dès qu'on leur présentera une issue sans ignominie, une monarchie sans arbitraire, des lois protectrices des personnes et des propriétés.

« La profonde sagacité de Leurs Majestés impériale et royale leur aura sans doute fait déjà pressentir ces observations : la destinée du roi, de la reine, de la famille royale, du trône, de tous les propriétaires et du royaume en général peut en dépendre.

« Mais l'accélération du manifeste est en ce moment l'objet principal de la sollicitude de Sa Majesté très-chétienne. Elle l'invoque avec des instances redoublées ; tout ce qui l'entoure, tout ce qui juge sainement les mouvements de Paris, est unanime dans cette invocation.

« La guerre est en ce moment oubliée à Paris et dans les provinces ; on ne s'en occupe, on ne s'en intimide pas plus que des batailles des Anglais dans l'Indostan. Les gazettes ont beau annoncer la marche des troupes étrangères ; cent libelles populaires rassurent chaque jour les Parisiens. Le silence absolu des puissances depuis la déclaration hostile de l'Assemblée, la guerre défensive du Brabant, des revers sans conséquence, des affronts qu'on ne sent point, la formation nécessairement lente des armées, le délabrement, la détresse, la dispersion où l'on a vu rester les émigrés français, tout a concouru à accroître l'étourdissement : les appréhensions des plus timides ne vont pas au delà de l'idée, qu'avant d'oser les combattre on leur proposera un accommodement dont ils se moquent, ainsi que du danger que paraissent courir leurs frontières.

« C'est à ces différentes causes de sécurité qu'on doit les progrès de l'autorité des Jacobins, leurs dernières entreprises et l'affreux attentat du 20 juin. On leur a laissé le temps de mûrir la combinaison de nouvelles catastrophes ; le moindre délai leur donnera celui de les exécuter.

« On ne doit pas s'y méprendre ; si cette épouvantable journée du 20 juin, cette scène inouïe, même au milieu des forfaits de la révolution, où l'on a vu Leurs Majestés livrées à des outrages, exposées à des périls qui font frémir l'imagination, si ce jour de deuil et d'opprobre ne s'est pas terminé par deux régicides, il faut en rendre grâce à une seule circonstance. Leurs Majestés ont été uniquement sauvées par une de ces impressions populaires, que l'habileté des démagogues ne peut prévenir. Ils n'étaient pas maîtres de tenir en garde cette populace contre l'ascendant de la ma-

jesté royale, de la présence de ses souverains, de l'effroi involontaire qui enchaînait leurs bras régicides, à la voix des augustes personnes dont l'héroïque fermeté désarma ces âmes sanguinaires.

« Dans l'alternative de consommer leur crime en rallumant la fureur de la multitude ou de la réserver à de nouveaux attentats, la politique dicta aux chefs de ne pas se découvrir aussi manifestement, de ne pas prendre sur eux la responsabilité exclusive du dernier forfait à commettre, et de ne pas s'enlever la ressource de la rejeter sur l'égarement du peuple.

« Depuis cette époque, les mêmes périls demeurent suspendus sur la tête de Leurs Majestés; ce n'est qu'à force d'artifices, de moyens précaires qu'on défend encore leur existence. D'un jour à l'autre, la France et l'Europe peuvent être dans le deuil. Leurs Majestés comptent les minutes jusqu'à la publication du manifeste. Leur vie est une affreuse agonie.

« Dans le cours de ce mois, les factieux rassemblent à Paris une nouvelle fédération, leurs satellites; si les dispositions extérieures ne contre-balancent pas la hardiesse de leurs complots, si le courage dont le roi est déterminé à faire usage dans une fatale extrémité n'est pas secondé par la déclaration des puissances et par la rapidité d'opérations sévères, il faut s'envelopper la tête et se soumettre à la Providence.

« L'assassinat de Leurs Majestés serait le signal d'un massacre général. Les ressorts qui supportent encore en France la société ne tiennent plus qu'à un fil; un bouleversement effroyable la menace, et avant cinq semaines, elle sera peut-être dans un état pire que Saint-Domingue.

« Quelle restauration opérer alors sur un semblable

entassement de calamités ? La guerre, son but, ses effets, tout changerait de nature ; mais il suffit d'avoir présenté ce tableau avec la franchise d'une rigoureuse vérité, pour placer une confiance entière dans l'humanité et dans les lumières des cours de Vienne et de Berlin.

« Présenté au roi de Prusse le 14 juillet 1792, et le lendemain à Sa Majesté impériale et royale, ainsi qu'à M. le vice-chancelier d'État comte de Cobentzel, et au baron de Spielmann, premier référendaire de la chancellerie d'État. »

III.

Page 361.

« .... Dumouriez lui fit parvenir par son aide de camp le colonel Thouvenot, des projets de contre-révolution. »

Voici la lettre du colonel. Dans l'original, la signature seule est de sa main.

LETTRE DU COLONEL THOUVENOT A MALLET DU PAN.

Leuze, 12 juin 1793.

« Monsieur,

« A mon retour à Bruxelles, j'ai trouvé le général Dumouriez prêt à partir pour l'Angleterre. Son amour pour sa patrie n'est point changé, et les moyens de la sauver continuent à l'occuper exclusivement. Il est profondément affecté de ne trouver aucune idée saine dans tout ce qu'il a vu et appris des divers partis d'émigrés qui, tous, n'écoutent que des projets sanguinaires de vengeance, s'éloignent de plus en plus

des moyens de rentrer dans leur pays, et de lui donner un gouvernement. Le despotisme le plus absolu, le retour impossible de l'état des choses telles qu'elles étaient en 1788, la même forme du corps social, sont les bases les moins absurdes de leurs projets incohérents. La mort d'une partie des Français, le démembrement de la France, sa destruction comme puissance prépondérante parmi celles de l'Europe, le sort affreux duquel sont menacés leurs parents qui sont encore sur cette malheureuse terre, l'impossibilité de leurs plans atroces, rien ne les frappe, leurs malheurs n'ont même servi qu'à les aigrir au lieu de mûrir leur caractère. Cependant l'horreur qu'ils ont pour les atrocités qui se sont commises en France par le parti qui leur est diamétralement opposé, devrait bien leur faire perdre toute idée d'en commettre de semblables.

« Le général Dumouriez n'a encore aucun plan d'arrêté. Il a fallu avant tout, qu'il connût l'esprit des émigrés et leurs moyens, les projets des puissances étrangères, la marche actuelle et présumée de leur exécution, et l'état respectif de leurs finances, les effets de son départ de l'armée, de ses proclamations, et de la conduite aussi inepte que barbare de la Convention nationale. Dans ces différentes connaissances qu'il vient d'acquérir, il n'a pu entrevoir le salut de la France auquel il veut cependant employer tous ses talents, et n'y renoncer que quand il croira ne pouvoir plus y contribuer efficacement.

« La Convention s'est, dit-on, divisée en deux fractions. Les Maratistes siégent à Paris ; les Girondins à Versailles. Vous sentez toutes les conséquences de cette division, et combien nous devons regretter de ne pouvoir offrir au moment même, sur le territoire de France,

un point raisonnable de ralliement à la partie des Français qui veulent et ont besoin d'un gouvernement. Cette partie est très-forte : elle est le corps encore très-robuste et très-sain du serpent dont la tête nous dévore et la queue nous hache.

« Je partirai dans quinze jours pour Londres ; j'y trouverai le général Dumouriez qui, occupé à écrire, ne perd cependant pas de vue les moyens d'agir. Son plan sera établi,

« 1° Sur un accord avec les puissances étrangères ;

« 2° Essentiellement sur l'esprit des Français résultant de la révolution ;

« 3° Sur l'état actuel de la France considérée sous ses rapports extérieurs et intérieurs ;

« 4° Sur la réunion de tous les royalistes, quelles que soient leurs opinions pour cette forme de gouvernement ;

« 5° Sur le salut des prisonniers du Temple ;

« 6° Sur une amnistie générale et scrupuleusement observée par tous les partis, voulant seulement faire incarcérer les grands coupables et les chefs de tous les partis antihumains pour les faire juger lorsque le gouvernement pourra appuyer le cours de sa justice ;

« 7° D'exiger de tous les chefs employés à une si noble cause, le serment de faire punir tous les auteurs des vengeances particulières, d'actes arbitraires, et de ceux qui s'écarteraient des conditions de l'amnistie.

« Le désordre et la confusion actuelle des autorités révolutionnaires nécessitent des mesures promptes, une grande activité et du courage afin d'obtenir des succès pour la cause que nous voulons servir.

« Si vous trouvez mes idées justes, si vous les faites approuver par les personnes qui doivent coopérer au

rétablissement du corps social français, agissons de concert, et soyons intermédiaires nécessaires pour réunir deux partis opposés en apparence mais susceptibles d'un rapprochement utile lorsqu'il aura pour base la raison et le raisonnement.

« Je suis avec une estime sans réserve, etc.

Le colonel THOUVENOT. »

IV.

Nous devons à une obligeante communication de pouvoir reproduire ici deux lettres curieuses écrites à cette date de 1793 à 1794, par le duc d'Orléans (Louis-Philippe), et par le général de Montesquiou.

A cette époque, le prince réfugié en Suisse et dénué de ressources, s'occupait de retrouver les sommes considérables placées par son père en Angleterre, avant la révolution. On conçoit la difficulté d'une semblable entreprise dans un pareil temps. Montesquiou qu'attachait au prince une amitié dévouée, recommanda ses intérêts au chevalier d'Ivernois, dont le nom s'est rencontré plus d'une fois dans ces Mémoires. Il ne pouvait les mettre en de meilleures mains.

D'Ivernois, né à Genève en 1757, et lancé tout jeune dans le parti des représentants avec la véhémence d'un caractère vif et d'un esprit enthousiaste, avait mûri de bonne heure sa raison et son expérience au triste spectacle des luttes politiques. Lorsqu'en 1792, le général Montesquiou envahit la Savoie

et le pays environnant, d'Ivernois obtint de lui par son influence personnelle, bien plus que par les pouvoirs dont il était investi, que Genève fût épargnée ; et, quand pour le punir de cette généreuse condescendance, Montesquiou fut décrété d'accusation par la Convention, d'Ivernois eut le bonheur de pouvoir lui sauver la vie. Informé par un singulier hasard de l'arrivée du courrier qui apportait de Paris un de ces ordres d'arrestation alors invariablement suivis de mort, il courut avertir et faire évader le général campé sur la rive gauche du Rhône, tandis que l'estafette retenue par ses soins sur la rive droite, parlementait longuement pour se faire ouvrir les portes de la ville qui donnaient accès au seul pont construit sur le fleuve.

Peu de temps après, le nom de d'Ivernois retentissait aux premiers appels du tribunal révolutionnaire établi à Genève, où l'on copiait les sanglantes journées de Paris. Assez heureux pour échapper aux bourreaux qui venaient de le condamner, et qui dans leur rage sauvage le firent exécuter en effigie, il passa en Angleterre où ses talents lui assurèrent très-vite une position distinguée, mais le souvenir de sa conduite politique restait dans sa patrie, et le jour où Genève fut réunie à la république française, d'Ivernois, on l'a déjà vu dans ces Mémoires, partagea avec MM. Mallet du Pan et du Roveray, l'honneur jusque-là sans exemple, de se voir consacrer dans l'article premier du traité, une clause par laquelle la rancune du Directoire le déclarait à jamais indigne d'être citoyen français. Ce fut à Londres qu'il commença et soutint pendant quinze ans, par des écrits

remarquables, une lutte brillante contre le gouvernement de Napoléon. Lié avec la plupart des hommes influents de cette époque, on va voir comment Montesquiou le pria de diriger les démarches utiles aux intérêts du prince.

La lettre du général est intéressante par les sentiments généreux qu'elle exprime et par la révélation d'un fait ignoré jusqu'ici dans les rapports du duc d'Orléans avec son père.

Celle du duc atteste déjà chez ce prince de vingt ans, cette facilité, cette intelligence des affaires qui devaient caractériser à un si haut degré le roi Louis-Philippe Ier.

LETTRE DU GÉNÉRAL MONTESQUIOU A F. D'IVERNOIS.

15 novembre 1793.

« J'ai à vous consulter, mon cher ami, sur une affaire très-intéressante en elle-même, et qui par ses résultats peut devenir très-importante et très-utile pour nous.

« Vous savez que M. le duc d'Orléans vient d'être condamné à mort par les gens dont il passait pour être le complice. Je le méprisais trop pour le regretter, mais cet événement intéresse un jeune homme que le hasard m'a fait connaître et que j'aime tendrement. Ce jeune homme est son fils aîné. Il a autant de vertus que son père avait de vices. Il s'était brouillé avec son père lorsqu'il eut voté la mort du roi, et se trouvant décrété d'accusation avant même la défection de Dumouriez avec lequel il servait, il prit à cette époque le sage parti de la retraite. Il est venu alors en Suisse, où malheureusement pour lui Mme de Sillery vint en même

temps. L'horreur qu'inspirait le nom de son père, le mépris général pour Mme de Sillery, ont causé à M. le duc de Chartres beaucoup de désagréments. Se voyant presque poursuivi il vint me trouver, et pour ainsi dire se jeter dans mes bras. Il a vécu quelque temps chez moi tout à fait inconnu, et enfin par des gens de mes amis j'ai trouvé le moyen de lui procurer un asile où il vit parfaitement ignoré de tout le monde, excepté de moi. Il n'avait pas un sol, c'est moi qui lui ai prêté de l'argent, enfin je lui ai rendu tous les services possibles et de tout mon cœur, car je n'ai jamais connu un jeune homme plus intéressant. Voilà son père mort, et tout son bien confisqué. Il n'y a rien à y voir pour le moment, mais toute sa fortune n'était pas en France. Depuis dix ans, il plaçait sans cesse en Angleterre, et l'on croit qu'il y possédait une somme très-considérable. Il est très-certain qu'il y a, de plus, mis tous ses diamants en sûreté. Enfin, j'ai lieu de croire que ce qu'il y a mis à couvert, monte au moins à dix ou douze millions. Il n'est pas douteux que son fils aîné, seul libre, car ses deux frères sont prisonniers en France, a droit de recueillir cette succession. Mais il n'en connaît ni la nature, ni la quotité, ni les dépositaires. Les circonstances ne lui permettent pas d'y aller lui-même. Si je pouvais y aller sans inconvénient, je n'hésiterais pas à lui rendre cet important service. Mais ma position ne me le permet guère plus qu'à lui. J'ai imaginé que vous pourriez me procurer l'homme dont nous avons besoin. Vous sentez bien qu'un service pareil ne serait pas sans une grande récompense. Il faudrait un homme qui connût bien Londres et qui eût accès auprès des ministres, un homme qui entendît les affaires, et qui sût se dépêtrer des fripons. Sans connaître du Roveray que

de réputation, j'ai pensé qu'il pourrait se charger de cette besogne, mais il faudrait que vous nous donnassiez un agent secondaire qui pût venir me voir, prendre les renseignements que je pourrais lui donner, recevoir la procuration et partir pour Londres, où M. du Roveray deviendrait son guide. Il faudrait plus, il faudrait qu'il eût assez d'argent pour faire le voyage à ses dépens, car nous n'en avons point; mais bientôt nous en aurons et il serait bien payé.

« Vous sentez que ceci presse. Je vous demande d'y penser sérieusement, de me répondre sans délai, et de faire l'impossible pour m'aider dans cette circonstance d'une manière ou d'une autre, car je préférerai vos idées aux miennes. Vous y mettriez le même intérêt que moi, si comme moi vous connaissiez celui que je cherche à servir. J'aurais bien voulu pouvoir faire ce voyage, mais l'Allemagne me fait peur, et j'ignore si l'on me recevrait à Londres à visage découvert. Sans m'appesantir sur cette idée que je ne crois pas trop praticable, je m'arrête à l'autre qui me paraît simple, et je compte sur vos lumières. J'attendrai votre réponse avec la plus vive impatience.

« Adieu, mon cher ami. Vous êtes depuis un an mon égide. Je mérite que vous ne vous en lassiez pas, car il est impossible de vous aimer plus tendrement que je ne le fais. »

LETTRE DU DUC D'ORLÉANS (LOUIS-PHILIPPE) AU MÊME.

Coire, 27 janvier 1794.

« Permettez, monsieur, qu'enhardi par un ami commun que nous avons, je profite du séjour que vous faites en Angleterre pour vous demander de me rendre des services auxquels je n'ai personnellement nul droit.

« Je sais que notre ami vous en a parlé, que vous lui avés témoigné de l'intérêt pour mon malheur, et qu'il vous a parû un titre suffisant pour me sacrifier quelques-uns de vos moments. Ces sentiments généreux m'ont déjà pénétré de reconnoissance, et je ne peux y répondre que par la confiance la plus entière, me trouvant très-heureux si vous voulés bien en accepter le témoignage.

« Je ne vous parle pas de mes malheurs de tout genre qui ne sont que trop connus. Ils m'ont conduit à être obligé de me regarder à vingt ans comme le père d'une sœur de seize ans expatriée comme moi, et de deux jeunes frères enchaînés sous la main des bourreaux de toute ma famille. L'immense fortune que nous devrions posséder en France est entièrement confisquée, et il ne nous reste de ressources que les fonds transportés par mon père en pays étrangers. J'ai su par lui-même qu'il en avait de considérables en Angleterre; mais il ne m'a jamais instruit avec détail du genre de placement qu'il y avoit fait, ni des hommes à qui il avoit confié la direction de sa fortune. Le seul fait sur lequel je sois éclairé d'une manière positive, est celui du dépôt qu'il a fait entre les mains de M. Boyd d'une grande partie de ses diamants dont on vous a fait passer un état, et

que mon père m'a déclaré n'être qu'à sa disposition ou à la mienne. Le dit M. Boyd n'est assurément pas homme à contester ce dépôt dont la preuve m'est acquise; mais peut-être penseroit-il qu'il a le droit de s'en servir pour éteindre des créances sur mon père, et c'est ce que je ne pense pas : 1° parce qu'un dépôt est toujours sacré pour un homme délicat; 2° parce que M. Boyd a fait valoir ses créances à Paris, et a même obtenu des payements considérables sur les biens vendus et de préférence à beaucoup de créanciers; 3° parce qu'on ne se paye point de ses propres mains, et que, de quelque genre que soient ces réclamations, il y a des formes publiques auxquelles elles doivent être assujetties comme toutes les autres.

« Je vous ai fait passer les noms du notaire dont mon père se servoit à Londres, et celui des personnes que je sais être ou avoir été au fait de ses affaires dans ce pays-là. Il y possédoit un objet qui ne peut avoir disparu, le mobilier considérable d'une maison qu'il louoit, Chappel-street, n° 3, près Parklane, dont étoit concierge un nommé Papy. Si, comme je le pense, il avoit des fonds à la banque, il doit y avoir des moyens de s'en assurer. Voilà, monsieur, les principaux objets pour lesquels je réclame le secours de vos lumières et de vos soins.

« En conséquence, puisque vous avez la bonté d'y consentir, je vous prie de recevoir l'autorisation la plus expresse de moi pour faire en mon nom toutes les perquisitions nécessaires auprès de tous les détenteurs de biens ou valeurs ayant appartenu au feu duc d'Orléans, mon père, et nommément auprès de M. Boyd, banquier, du dépôt de diamants qu'il a fait dans ses mains; m'engageant à vous faire l'envoy immédiat des

pouvoirs les plus étendus possibles, suivant les termes et les formes requises par les loix d'Angleterre.

« Je viens d'énoncer dans ma lettre ce que je vous ai adressé sur une feuille séparée pour l'usage général que vous pouvez en faire, et ce pouvoir est en blanc comme vous le désirés.

« Le plus beau jour de ma vie seroit celui où je pourrois vous témoigner, monsieur, mon extrême reconnoissance, ma profonde estime pour vous et tous les sentiments que vous m'inspirés.

« L.-P. d'Orléans, prince françois. »

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES ET ADDITIONS DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE PREMIER VOLUME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

(1784-1789.)

CHAPITRE CINQUIÈME.

(1784-1789.)

CHAPITRE SIXIÈME.

CHAPITRE SEPTIÈME.

(1789-1792.)

CHAPITRE HUITIÈME.

(1789-1790.)

CHAPITRE DOUZIÈME.

(1792.)

CHAPITRE TREIZIÈME.

(1792-1793.)

CHAPITRE QUATORZIÈME.

(1793.)

CHAPITRE QUINZIÈME.

(1793.)

CHAPITRE SEIZIÈME.

(1794.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET ADDITIONS.

FIN DE LA TABLE.